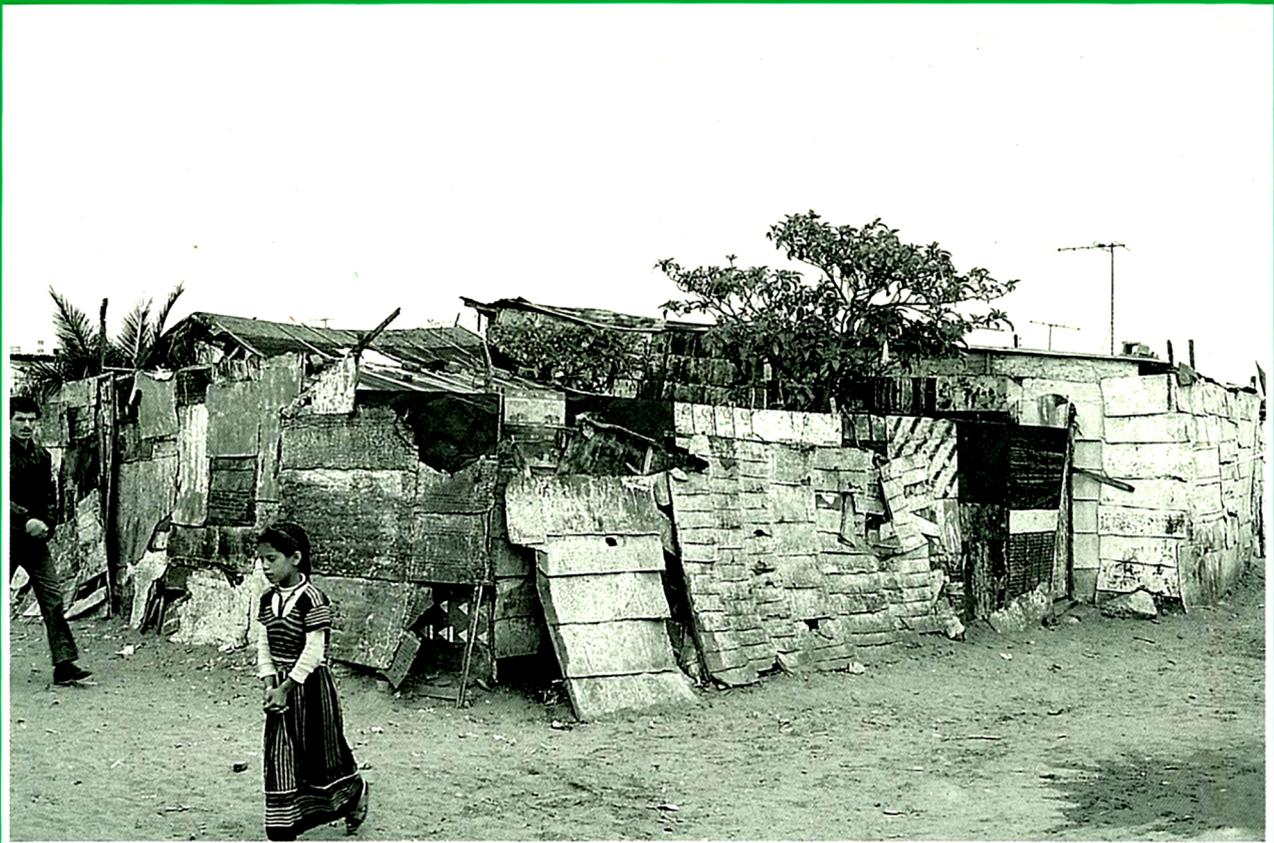


Centre d'Études et de Recherches
sur l'Urbanisation du Monde Arabe

URBAMA

UMR 6592 du CNRS - Université de Tours

LES CAHIERS D'URBAMA



-13-
1997

Les Cahiers d'URBAMA
N° 13, 1997
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-098-X

SOMMAIRE

	Pages
Blandine DESTREMAU	
Pauvres et pauvreté en Afrique du Nord-Moyen-Orient Essai de balisage d'une problématique de recherche en sciences sociales.....	7
Abdelmajid ARRIF	
Variations spatiales du privé et du public à travers les exemples de Ben M'sik et de Hay Moulay Rachid à Casablanca.	61
Mounir ZOUITEN	
Migrations, liens familiaux et insertion urbaine au Maroc.	91
RÉSUMÉS DE THÈSES	103
COMPTES-RENDUS	
par Gérard MAURER et Marc CÔTE	129

ÉDITORIAL

Lorsque, en 1988, le Conseil de Laboratoire d'URBAMA (alors URA 365 du CNRS et de l'Université de Tours) prit la décision de lancer *Les Cahiers d'URBAMA*, le projet éditorial était modeste, mais cette modestie même était gage que nous serions en principe en mesure de le tenir.

Ayant fait le choix d'un rythme de parution souple, malgré les inconvénients sérieux que ce choix comporte — obligation, en particulier, d'une vente au numéro, du fait de l'impossibilité d'accepter des abonnements —, douze numéros seulement sont parus en huit années d'existence. Certes, la formule a été, pensons-nous, améliorée : pagination accrue, couverture "personnalisée" pour chaque numéro, adjonction fréquente de planches photographiques, conception de numéros thématiques¹, ouverture d'une rubrique « Résumés de Thèses » à partir du n° 10, tout en maintenant les coûts de fabrication dans des limites raisonnables, grâce à l'excellent travail qu'effectue le personnel technique d'URBAMA engagé dans sa réalisation (Muriel Hourlier, Florence Troin).

L'effort du Comité de rédaction a surtout consisté à sélectionner des textes originaux répondant au projet initial, en évitant d'une part que les membres d'URBAMA occupent une place excessive dans la pagination disponible, en favorisant d'autre part l'ouverture des *Cahiers d'URBAMA* aux chercheurs avec lesquels le Laboratoire collabore régulièrement ou occasionnellement, aux doctorants, et, plus généralement, à tous ceux qui éprouvent, du fait de la situation éditoriale générale et particulière à tel ou tel pays, des difficultés à publier.

Nous pensons que nous avons réussi à tenir, plus ou moins — mais plutôt plus que moins ! — ces objectifs.

Parce que nous estimons que, du moins pour un certain temps encore, les conditions ne sont pas réunies dans le Laboratoire pour un changement de formule — ou qu'un tel changement impliquerait des contraintes, des charges et des priorités que nous ne souhaitons pas, pour l'instant, assumer —, le présent numéro (*Les Cahiers d'URBAMA*, n° 13) poursuit dans la voie des précédents, plus celle d'*Occasional Papers* améliorés que d'une revue en bonne et due forme. Ainsi, outre les rubriques habituelles (« Résumés de Thèses », « Comptes-Rendus »), il réunit trois articles dont les finalités et les caractéristiques sont différentes.

Le premier est dû à Blandine DESTREMAU, chercheur CNRS à URBAMA, économiste, et traite des « *Pauvres et pauvreté en Afrique du Nord-Moyen-Orient* ». Ce texte est un "essai", une tentative de construire une problématique sur un thème nouveau pour le Laboratoire, un ensemble de propositions pour ouvrir des pistes de recherches, organiser la réflexion, élaborer des méthodes originales d'analyse. Il se veut ferment de discussions, de débats, internes et externes. Il procède d'une réflexion menée d'abord à l'intérieur d'URBAMA² et qui a abouti à un séminaire de réflexion tenu à Tours le 31 octobre 1996, et animé par l'auteur du texte, Agnès DEBOULET (École d'Architecture et LAUA, Nantes ; URBAMA) et François IRETON (CEDEJ, Le Caire). Il vise, à court terme, à faire émerger ce thème dans le programme scientifique du Laboratoire, de telle sorte

1 Tels que, par exemple, le n° 7 (*L'évolution de la vie rurale au Maghreb et en Égypte*, G. MAURER coord.), le n° 8 (*Du Sahara tunisien aux rivages atlantiques*, J. BISSON coord.), le n° 10 (*Aménagement régional et aménagement urbain en Égypte*, G. EL KADI coord.), le n° 12 (*Sociétés sahariennes entre mythe et développement*, J. FONTAINE coord.).

2 Cette réflexion a été conduite dans le cadre du thème *Recompositions économiques et réajustements des citadins*, resp. Blandine DESTREMAU et Agnès DEBOULET, faisant partie de l'Axe III (*Systèmes urbains et reconfigurations territoriales dans le Monde Arabe : entre le local et le mondial* ; coord. Marc LAVERGNE) du programme scientifique d'URBAMA (voir, URBAMA, *Rapport Scientifique pour le CNRS*, juin 1994, pp. 637-639, ronéo).

qu'il ait un effet organisateur pour les membres "actifs" en recherche³, associés, ou appartenant au "réseau" d'URBAMA et susceptibles d'être intéressés par lui.

Le second est l'œuvre d'Abdelmajid ARRIF, anthropologue de formation, post-doc associé à l'IREMAM (Aix-en-Provence) et à URBAMA. Intitulé « *Variations spatiales du privé et du public à travers les exemples de Ben M'sik et de Hay Moulay Rachid à Casablanca* », il constitue une contribution déjà très élaborée à l'un des thèmes de recherche qu'URBAMA a affichés en 1994 pour son programme 1995-1998, à savoir "Les Arts de faire des citoyens ordinaires : compétences et apprentissages de la ville dans le Monde Arabe"⁴, thème dont la coordination scientifique est assurée par deux jeunes chercheurs, Isabelle BERRY-CHIKHAOUI (IRMC Tunis ; URBAMA) et Agnès DEBOULET.

Mounir ZOUTEN, sociologue marocain, post-doc, dont les relations avec le Laboratoire sont récentes, fournit un article sur « *Migrations, liens familiaux et insertion urbaine au Maroc* ». Son texte apporte des éclairages complémentaires à ceux qui ont déjà été publiés dans un des derniers fascicules d'URBAMA, issu d'une recherche collective financée par le MRT (ex-Ministère de la Recherche et de la Technologie) et réalisé entre 1989 et 1991⁵. Mais il est aussi une contribution à la réflexion sur la "citadinité" dans les villes arabes, un sujet déjà abordé par les chercheurs du Laboratoire⁶, mais à propos duquel, à l'évidence, la réflexion ne saurait jamais être close.

Je terminerai en rappelant que *Les Cahiers d'URBAMA* se veulent ouverts, à toutes les disciplines des Sciences Humaines et Sociales, à des thématiques variées — pourvu qu'elles aient un rapport à la ville, à l'urbanisation —, à tous ceux qui désirent leur apporter leur collaboration sous quelque forme que ce soit, articles, notes, comptes-rendus, résumés de thèses, etc.⁷

Pierre SIGNOLES
Directeur d'URBAMA

3 Membres "actifs" en recherche : telle est la nouvelle terminologie dont use le CNRS pour désigner les membres statutaires d'une UMR (Unité Mixte de Recherche), telle qu'est devenu URBAMA depuis le 1^{er} janvier 1996. Il va de soi que, pour nous, les membres "actifs" ne s'opposent pas à des membres qui seraient "inactifs" en recherche...

4 Ceci constitue le sous-thème 2 du thème 4 (*Imaginaires, savoirs, compétences : de quelques représentations en actes dans les villes arabes contemporaines* ; resp. Michel LUSSAULT de l'Axe I (*Genèse des formes, héritages culturels, "métissages", pratiques et représentations de l'espace dans les villes arabes* ; resp. Mercedes VOLAIT) du programme scientifique d'URBAMA (voir, URBAMA, *Rapport Scientifique pour le CNRS*, juin 1994, pp. 567-578, ronéo).

5 R. ESCALLIER et P. SIGNOLES (sous la resp. de), 1995 : *Les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le Monde Arabe*, URBAMA/CEDEJ/CMMC, Tours, Fascicule de Recherches n° 28, 475 p. (voir, en particulier, le chapitre V : *L'insertion des migrants dans la ville*).

6 M. LUSSAULT et P. SIGNOLES (coord.), 1996 : *La citadinité en questions*, URBAMA, Tours, Fascicule de Recherches n° 29, 158 p.

7 Sous réserve, bien évidemment, que les papiers présentés soient acceptés par le Comité de rédaction, comme il est habituellement de règle.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 13, 1997
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-098-X
pp. 7-60

**PAUVRES ET PAUVRETÉ
EN AFRIQUE DU NORD-MOYEN-ORIENT**

**Essai de balisage
d'une problématique de recherche
en sciences sociales**

Blandine DESTREMAU

Chargée de Recherches CNRS
URBAMA,
UMR 6592 du CNRS
et Université de Tours

INTRODUCTION¹

Les approches de la pauvreté dans les pays du Tiers-Monde sont aujourd'hui largement dominées par une vision qui se donne les apparences de la plus stricte objectivité, qui s'est dotée d'outils de mesure et de classification incontestables (ou presque), qui est capable de reconstituer les causes et déterminants de l'appauvrissement et des difficultés à s'en sortir, et qui débouche sur des recettes plus ou moins standardisées et bien huilées. C'est la vision de la Banque Mondiale, qui se pose depuis le début des années 1990 comme précurseur d'analyses et de mesures contre ce fléau, redécouvert dans la foulée des remises en cause des plans d'ajustement structurel.

Je m'essaierai ici à mettre en place les bases d'une analyse qui me semble pouvoir mieux rendre compte de la pauvreté comme étant inscrite dans des représentations et dans des systèmes de relations économiques, sociales, politiques..., dans le cas des pays de la région Afrique du Nord-Moyen-Orient (ANMO). Ce texte se situe à la charnière de deux objectifs articulés et complémentaires : l'un de **défrichage des orientations d'analyses existant sur la question**, qui tente de montrer toute la relativité de catégories, de raisonnements, de politiques établis dans des contextes sociaux, historiques, économiques... spécifiques. Cette démarche, essentiellement bibliographique, puise à des travaux réalisés dans d'autres contextes que l'ANMO, mais aussi portant sur la région en particulier, bien qu'une large partie du travail reste à faire de ce côté. L'autre objectif, plus ciblé, est de **constituer l'assise d'un projet scientifique collectif**, qui doit rassembler des chercheurs européens et arabes. L'enjeu en est de structurer une base alternative de réflexion sur la question de la pauvreté dans la région ANMO, dépassant les approches dominantes, d'orientation libérale, economiciste et quantitative et les discours guerriers ou thérapeutiques. Ces objectifs expliquent le fait que ce texte cite abondamment des travaux-clés et qu'il soit émaillé de suggestions de recherche et de méthode. Sans prétention théorique, il cherche donc à constituer un balisage d'orientations de recherche et, finalement, vaut aussi, précisément, par son incomplétude.

L'hypothèse est implicitement faite que la pauvreté dans ses diverses dimensions procède de, et s'inscrit dans un système de relations sociales propre à chaque *formation sociale*, dans son cadre historique, culturel, politique et économique, et que, au-delà du fait qu'ils représentent une des unités régionales de découpage du monde, les pays de la région ANMO partagent à cet égard certaines spécificités qui les distinguent d'autres ensembles régionaux. Au risque de généralisations abusives, c'est à ce niveau régional uniquement que je me placerai, laissant une démarche plus fine, par pays et groupes de pays, pour une étape ultérieure. Israël, qui se détache comme un cas particulier, n'est pas nommément pris en considération.

Je m'attacherai à présenter diverses approches du discours occidental sur la pauvreté, et ce pour deux raisons essentielles : d'une part parce que certaines d'entre elles s'imposent aux sociétés ANMO par le biais des institutions internationales et de leurs porte-paroles, et qu'elles fondent des interprétations prétendues universelles ; d'autre part parce que, par le biais notamment des réflexions sur la "question sociale" et les conceptions de la "justice sociale", elles permettent de sortir d'une vision relativement univoque pour aborder des questions de représentations, de projections, de relations sociales, et surtout la question du politique, et donc de construire des problématiques pertinentes pour les pays considérés ici. Les disciplines concernées sont essentiellement l'économie, la sociologie, les sciences politiques et l'histoire, mais elles ouvrent le champ à d'autres contributions telles que la géographie, la démographie, etc.

1 Ce texte constitue un état de la réflexion, daté d'octobre 1996, effectuée dans le cadre du thème collectif de recherche *Ajustements planifiés, accès aux services publics et pauvreté* du Laboratoire URBAMA (UMR 6592 du CNRS et Université de Tours). Je remercie Agnès DEBOULET pour ses commentaires constructifs au cours de ce travail. Une première version de ce texte a été discutée à l'occasion d'un séminaire interne d'URBAMA (31 octobre 1996), lors duquel j'ai bénéficié de maintes remarques et suggestions. Le lancement de la réflexion sur ce thème dans le Laboratoire devrait être formalisé dans le courant de l'année 1997 sous le nouvel intitulé *Production-reproduction de la pauvreté et régulation sociale*.

Trois champs me semblent fondamentaux pour structurer la recherche sur la pauvreté, et formeront l'architecture de ce texte : tout d'abord, celui de la **démarche classificatoire et des représentations qui lui sont sous-jacentes**, qui permettent de configurer les pauvres en "catégorie". Je dispose dans ce champ de peu d'éléments propres à la région, et me contenterai donc essentiellement de fonder un questionnement à partir de textes sur l'Europe. Ensuite, celui de **l'économie**, domaine privilégié des analyses libérales, indissociable de la mise en place des réformes d'ajustement structurel et des modes d'intervention de l'État. Finalement, **le champ social et politique** permet de structurer des questions importantes sur la place des pauvres et de la pauvreté dans la reproduction et la régulation sociale et politique.

I - DÉFINITION DE LA PAUVRETÉ, CONSTRUCTION D'UNE CATÉGORIE

Les études comparatives et historiques, ou simplement la mise en regard de différents écrits font ressortir la relativité et la variabilité de ce qu'on nomme "la pauvreté", de ceux qu'on désigne comme "les pauvres" et de la façon dont ce "problème" est ressenti et abordé. De la pitié à la peur, du respect au mépris, de la familiarité à la distance hautaine, les attitudes trahissent la subjectivité du regard porté sur qui est considéré pauvre, individuellement ou collectivement. En fait, la pauvreté serait une notion faiblement conceptualisée, qui recouvrirait à la fois des **réalités sociales vécues**, pour certaines seulement mesurables, un **regard posé sur ces réalités et surtout une relation sociale et un positionnement relatif dans cette relation**. Si le dénuement (état de celui qui "manque") peut être vu comme un état en soi, fait de réalités concrètes et mesurables, la pauvreté (état social) n'existe que dans un rapport à l'autre et par le truchement de représentations fondées sur une vision hiérarchisée, classifiée des groupes sociaux, et sur des appréciations relatives de soi et de l'autre, de ce qu'il faut avoir et de ce qui fait défaut. Derrière l'objectivation, la désignation d'un ensemble d'individus ainsi définis comme "pauvres", avec leurs diverses sous-catégories, du "Pauvre" comme archétype et de la pauvreté comme état, représente donc une construction mentale politique, sociale et classificatoire, imprégnée de subjectivité et de relativité, qui dépend de qui l'emploie et du contexte dans lequel ces faits, ces représentations et ces appréciations prennent place : quelle différenciation cette construction met-elle en place, quels positionnements implique-t-elle, sur quelles projections repose-t-elle, sur quelles représentations de soi, de l'altérité, des hiérarchies, exprimant en particulier la position où se représente celui qui parle (Qui parle ? D'où ? Avec quelles attitudes et intentions ?).

1 — Le sens des mots, le poids des représentations

La définition donnée à la ou les catégories de pauvres porte en elle une vision sur ces catégories, et une vision des solutions préconisées. Une étude du **vocabulaire utilisé pour parler de la pauvreté**, de ce que ces mots désignent, des contextes de leurs usages et de leurs connotations, ouvre des perspectives qui permettent d'aborder ce champ des représentations de la pauvreté, révèle "les attitudes et les sentiments qu'elle suscite", (Mollat 1978 : 9 et sq.), sinon les idéaux qui y sont sous-jacents (concernant l'ordre social, le sens de la vie humaine, la justice...). En outre, "les mots ne font pas que dévoiler une réalité, préexistant à toute construction culturelle, qui attendrait seulement d'être nommée. Les mots agissent en retour sur la réalité qu'ils transforment"².

Mollat qui, dans les mêmes pages, retrace en quelque sorte la généalogie et les processus de diversification des mots désignant les pauvres et la pauvreté dans les langues du Moyen-Âge européen, remarque :

"La fonction qualificative des mots a précédé leur emploi substantif. On est pauvre ; on

2 Eric FASSIN : "Dans des genres différents : le féminisme au miroir transatlantique", *Esprit*, 1993, 196, p. 103, cité par FASSIN 1996 : 38.

devient « un pauvre ». La pauvreté désigne d'abord la qualité, puis la condition d'une personne de n'importe quel état social, atteinte d'une carence, [... affligée] d'une infériorité par rapport à la condition normale de leur état. [...] Mais la pauvreté est relative entre les hommes et l'on perçoit beaucoup d'ambiguïté sous l'emploi des mêmes mots. On est toujours plus ou moins pauvre qu'un autre.

De plus, l'emploi au pluriel du mot « pauvres » traduit la perception quantitative d'un groupe social de fait et l'éveil d'un sentiment de pitié ou d'inquiétude suscité par le nombre de pauvres. Une troisième étape fut franchie lorsque, à l'emploi de l'adjectif « pauvre », puis des formules substantives « un pauvre » ou « les pauvres » s'ajouta celle « du pauvre ». Le « Pauvre », alors, exprime une abstraction, évoque en un seul terme l'image de l'affligé, son état d'affliction, une charge affective de compassion ou d'horreur et tout un potentiel de révolte et de crainte sociales.

Si l'évolution de l'emploi des mots *pauvre* et *pauvreté* correspond à certains changements profonds et lents des notions qu'ils expriment, leurs synonymes, leurs antonymes, leurs associations et oppositions verbales ne sont pas moins dignes d'attention. Cette évolution permet de cerner avec plus de précision la diversité des états de pauvreté et la complexité des attitudes d'esprit et des comportements qu'ils suscitent. On remarquera que ces attitudes et ces comportements sont connus généralement à partir d'un unique point de vue, le regard des autres hommes sur les pauvres".

La "pauvreté" et "le pauvre" n'existeraient donc que par définition, comme réalité nommée. Toute définition ayant du sens, et prenant forme dans un contexte historique et spatial donné, appréhender la pauvreté comme fait social ne pourrait faire l'économie d'en confronter et d'en analyser la pluralité des définitions, par qui elles sont émises et/ou reconnues, et de croiser ces désignations avec des critères "objectifs".

Sans avoir la prétention de réaliser ce travail, soulignons que la notion de pauvreté exprime toujours une carence (d'argent, d'éducation, alimentaire, d'intégration, de relations, de liberté, de sécurité, de dignité...) par rapport à une norme de référence. Elle repose en quelque sorte sur la perception de "signes extérieurs de pauvreté", qui font écho aux représentations installées : les pauvres sont avant tout définis, désignés, repérés par ce qu'ils n'ont pas ou ce qu'ils ne sont pas. Pourtant, aussi "évidents" qu'ils puissent paraître, ni le choix (implicite ou explicite) d'une norme, ni celui des carences cruciales ou déterminantes à définir la pauvreté, ne sont dénués de subjectivité, de relativité, d'un certain degré de projection de la part de ceux qui les posent, quand bien même elles sont présentées sous une forme objective, mesurable, par le truchement d'une organisation hiérarchique, d'une classification d'une très large diversité de situation, appuyées sur la définition de seuils, de caractéristiques repérables (biologiques, économiques, sociales, d'habitat...), sur lesquels je reviendrai. Ces carences sont présentées comme un état, et en cela préparent à isoler les pauvres en une catégorie objective. Or les études montrent au contraire la volatilité de ces diverses carences, les fluctuations des modes de vie des "pauvres", l'imbrication des états de plus ou moins grande pauvreté et richesse dans le temps, dans l'espace et dans le corps social. Plusieurs chercheurs, sur les travaux desquels nous reviendrons, ont tenté d'échapper à ces implicites en forgeant de nouveaux concepts et termes, qui désignent la pauvreté comme des processus dynamiques, comme un mode de reproduction sociale et économique, dans ses multiples dimensions.

Ainsi perçue comme "fait social", la pauvreté est positionnée dans une vision de l'ordre social. Le "fait" pauvreté, défini comme objet, est appréhendé comme "problème" de pauvreté à deux niveaux : au niveau idéologique, la pauvreté est perçue comme contradictoire avec l'ordre moral/éthique, *a fortiori* quand il sert de base au discours légitimatoire de l'État ; au niveau des fonctionnements sociaux, économiques et politiques, la pauvreté représente un coût social, et un risque menaçant l'ordre social.

En Europe, les modes de dire, les images employées dans les discours sur la pauvreté reposent le plus souvent sur une représentation d'un certain dualisme social, d'un schéma dualiste selon lequel "la société est représentée de part et d'autre d'une « fracture sociale » séparant ceux qui y

ont leur place et ceux que l'on doit y réinsérer" (Fassin 1996 : 45). Ce dualisme transparait dans la problématique de l'exclusion, "notion par laquelle sont nommées et pensées les questions de la pauvreté, de l'inégalité, de la citoyenneté" (Fassin 1996 : 45). Rosanvallon note également cette tendance pour la France, soulignant son aspect réducteur (1995 : 88) :

"... depuis une dizaine d'années, l'exclusion a constitué le fait social majeur. La « question sociale » s'est du même coup déplacée : on est passé d'une analyse globale du système à une approche focalisée sur le segment le plus vulnérable de la population. [Les organisations caritatives] ont puissamment contribué à remodeler l'imaginaire social collectif, théâtralisant une grande coupure entre deux mondes implicitement considérés comme homogènes. L'invitation à lutter contre l'exclusion a ainsi simplifié le social, certainement beaucoup trop. La dynamique sociale ne saurait en effet être réduite à l'opposition entre ceux qui sont « dedans » et ceux qui sont « dehors »".

Dans un article intitulé de façon significative "lien social : fracture ou fragmentation ?", Achille Weinberg (1996a : 7), quant à lui, parle "d'une vision dichotomique du social mettant en face deux mondes : d'un côté, les *in-group*, ceux qui sont parfaitement et totalement intégrés à la société et, de l'autre, le monde des exclus vivant en marge et soumis à la précarité, la misère, la délinquance, la drogue...". Pourtant, les études "soulignent au contraire qu'il existe, tant au niveau des trajectoires individuelles qu'au niveau des phénomènes structurels, une diversité de situations qui remet sérieusement en cause cette vision dichotomique".

Dans son analyse des "désignations métaphoriques" d'exclusion, *underclass* et *marginalidad*, Fassin (1996 : 38) met en relief les "systèmes d'interprétation qui envoient à des représentations particulières de l'espace social", et les "topologies symboliques de la pauvreté, fondées sur trois couples d'opposition spatiale — dedans/dehors, haut/bas, centre/périphérie". Ces désignations topologiques reposent sur une identification — implicite ou explicite — de ce qu'est "le dedans", "le haut", "le centre", etc. Quelles que soient leurs bases objectives (en relation avec l'espace, le travail, la vie culturelle...), elles traduisent des visions dans lesquelles interviennent des jugements de valeur, dont le poids est d'autant plus grand que la notion de pauvreté s'inscrit très nettement dans l'ordre moral : la pauvreté **entre généralement en contradiction avec une ou des conceptions ou principes de justice sociale**, en fonction desquels elle provoque des sentiments de révolte, d'apitoiement, d'injustice... (Douglas 1995). La référence morale s'est longtemps inscrite avant tout dans le cadre religieux. Mollat parle d'ambivalence entre la pauvreté considérée comme vertu chrétienne et moyen du salut des riches par l'aumône, d'une part, et la pauvreté abjecte, repoussante, de l'autre. Le devoir de charité tel qu'entendu par le christianisme se déplace au XIX^{ème} siècle au profit d'une assistance rationnelle et se voulant efficace, mais non moins dénuée de morale. Là où était constatée "la nécessité théologique de l'existence des pauvres dans l'économie du salut" (Mollat 1978 : 224), la pauvreté en vient de plus en plus à être vue comme un parasitisme, contraire à l'éthique bourgeoise. Cet argument se prolonge aujourd'hui en France sous l'aspect de la dénonciation des tricheurs (faux chômeurs, faux RMistes, parasites des Caisses d'Allocations Familiales, etc.), qui vivent indûment des deniers publics. Les sentiments divers que suscite le "constat" de la pauvreté baignent les représentations qui la concernent.

Les représentations et désignations diverses, tout comme l'ordre moral, les exigences de justice minimales partagées entre les membres d'une communauté/société au-delà de leurs différences de conception, s'inscrivent aussi dans l'ordre politique, économique et social, et c'est à ce titre que j'y ferai à nouveau allusion plus bas. Une des médiations entre les perceptions individuelles face à la pauvreté, et la vision de l'ordre social dont elles procèdent et qu'elles contribuent à produire et à reproduire (et en son sein de la place de "la pauvreté") sont réalisées par le biais d'une démarche d'objectivation. La plus significative repose certainement sur la construction d'un seuil de pauvreté, d'une ligne ou, comme le formule Valtriani (1994 : 20-21), de frontières, convergeant en une classification.

2 — La classification des pauvres

En effet, de par les représentations dont ils ont fait et font l'objet, et de la nécessité ressentie d'avoir à leur égard une attitude particulière, sinon des gestes et des mesures, la catégorie de pauvres non seulement est le produit de visions hiérarchisées et classifiées de l'ordre social, mais a été elle-même l'objet de classifications depuis le Moyen-Âge. La petite incursion que je propose ici dans l'histoire et les fondements des systèmes classificatoires des pauvres ne se fixe que deux objectifs modestes : montrer de quelles préoccupations globales procèdent ces systèmes, et insister sur la part de subjectivité, d'historicité dans leur élaboration et dans l'objectivation qui en résulte.

Pour Topalov (1994 : 9), qui a consacré une bonne partie de son livre sur *L'invention du chômage* à analyser les questions des classifications, ces dernières reflètent et engendrent certaines constructions des représentations, s'inscrivent dans les pratiques, contribuent à mettre en forme des problèmes élaborent de nouvelles légitimations... Il ajoute (1994 : 215 et 219) :

“La difficulté du travail classificatoire, en effet, tient au fait que les catégories séparées par l'analyse ne le sont pas dans la réalité sociale, se confondent à leurs franges par d'imperceptibles transitions, peuvent même en temps de crise basculer de l'une dans l'autre en des glissements massifs. Il faut marquer des lignes de partage, empêcher les contaminations, organiser les relèvements. Il faut, si possible, que des dispositifs automatiques inscrivent dans la réalité les différences postulées [...]. Classer n'est donc pas seulement observer des différences, mais les instaurer.

[...] Classer la population n'est donc pas une simple affaire de statistique, mais une opération stratégique et l'énoncé de « problèmes » et de « solutions » ne constitue pas le résultat de l'enquête, mais le principe d'une classification grâce à laquelle les « données » s'organisent et trouvent leur intelligibilité”.

Et en ce qui concerne les classifications des pauvres en particulier (Topalov 1994 : 192) :

“Déterminer dans quelles catégories des individus doivent être placés est [...] rarement une opération purement spéculative. L'opération de classification se présente comme un énoncé vrai et relève donc de l'ordre cognitif. Assignation d'identité sociale, elle engage aussi un rapport pratique — effectif ou encore programmatique — entre classificateurs et classifiés. Les discours tenus sur les pauvres et les chômeurs à la fin du XIX^{ème} siècle n'échappent certes pas à ce statut général de la pratique classificatoire appliquée à la société. Ils présentent en tout cas un trait commun : à chaque catégorie que distingue l'analyse correspond un mode spécifique de traitement, c'est-à-dire des dispositifs institutionnels qui sont en place, que l'on veut réformer ou que l'on propose de créer. Énoncer les « problèmes », établir des causalités, classer les populations et prescrire les solutions sont les moments inséparables d'un même discours”.

Analyser la nomenclature et l'histoire des systèmes classificatoires, en l'occurrence de la pauvreté, relève donc d'une “généalogie des représentations”, de l'histoire des “composition, décompositions et recompositions” des systèmes cognitifs qu'ils constituent (Topalov 1994 : 193).

Ainsi que Mollat le montre à partir du IV^{ème} siècle byzantin, le souci de catégoriser, trier, délimiter “les pauvres”, se traduit par des discours en appelant à des critères moraux qui vont déterminer et justifier certaines pratiques différenciées, qu'elles soient publiques ou privées, et s'inscrire dans des institutions. Ce souci procède d'un soupçon, voire d'une crainte, au sujet de la moralité du pauvre, de sa marginalité, de son associalité, de sa paresse, de sa capacité à se révolter, de sa volonté de se plier à l'ordre social... La classification des pauvres relève donc d'une préoccupation constante, celle de rechercher une ligne de clivage entre les pauvres posant un problème moral (les invalides physiques ou mentaux) et ceux posant un problème politique (les valides, chômeurs et vagabonds) (Mollat 1978 : 30) ; entre les bons pauvres, dont l'incapacité est involontaire, méritant estime, compassion et assistance, et les mauvais pauvres, les oisifs qu'il fallait condamner, contrôler et inciter au travail ; entre les employables, utilisables et le résidu :

“Entre les « vrais » et les « faux » pauvres, entre ceux qu'il est nécessaire et bénéfique de

secourir et ceux qui profitent indûment d'autrui pour échapper aux devoirs du travail et de la prévoyance. [...] Les théoriciens de la charité ont défini très tôt une stratégie de classement que nous retrouverons intacte à la fin du XIX^{ème} siècle et qui combine un principe caritatif — l'assistance aux malades et aux impotents — et un principe répressif — l'interdiction de mendier, l'expulsion des vagabonds, puis l'obligation de travailler et le « grand renfermement » des pauvres valides" (Topalov 1994 : 193-194).

L'entreprise de classification implique donc l'édification de critères déterminant des classes séparées par des seuils, des lignes de divers ordres (économique, biologique, mais aussi sociologique) ; puis l'assignation des individus et familles à telle ou telle classe après identification de leurs mérites, de leurs besoins et de certaines de leurs caractéristiques (notamment comportementales). Enfin, en aval, sont appliquées à ces individus et familles les mesures prévues pour la classe dont ils relèvent : au XIV^{ème} siècle, "des pauvres méritants, [ces mesures] défendaient la réputation par une prudente distinction et préservaient leurs droits. Aux autres, elles offraient des occasions de redressement et de réinsertion dans la société" (Mollat 1978 : 349). "Les catégories distinguées sont donc à la fois descriptives et prescriptives. Elles sont supposées correspondre à des groupes réels identifiables par l'observation, mais aussi fonder des différences de traitement qui doivent à leur tour affermir les lignes de partage entre population" (Topalov 1994 : 240). Par définition, elles fonctionnent par différence, opposition. Tout au long des siècles de l'histoire européenne, selon leur classement, certains pauvres sont ainsi assistés de façon plus ou moins permanente ou temporaire, réprimés dans leur conduite et leurs déplacements, considérés comme délinquants, encouragés et même forcés à travailler.

Le XIX^{ème} siècle amène un changement profond à la fois dans la réalité de la pauvreté, avec le mouvement de migration, d'industrialisation et d'urbanisation, et dans la vision dont elle fait l'objet, avec la prise de pouvoir par la bourgeoisie libérale en Europe. Le bouleversement de la révolution industrielle s'accompagne d'une remise en cause des anciennes constructions classificatoires, et de l'essor, jusqu'à un point d'orgue à la fin du siècle, de nouvelles classifications. Celle de Charles Booth, élaborée en Angleterre à la fin des années 1880, est fondatrice :

"Pour la première fois, les classes sociales du sens commun ou de l'économie politique deviennent des classes statistiques. Il construit une nomenclature exhaustive et organisée en échelle : tout individu appartient à une classe et une seule, les classes sont rangées dans un ordre hiérarchique, les critères qui définissent les classes et permettent d'y affecter les individus sont spécifiés et observables. C'est une rupture radicale avec la logique du diagnostic individuel et de la description des types qui présidait aux classifications de l'assistance publique et de la philanthropie" (Topalov 1994 : 217).

Sur la base d'une gigantesque enquête, Charles Booth, définit non seulement des classes de revenu mais aussi de condition³, laquelle

"combine le statut social — que révèle notamment la nature et la localisation de l'habitation — et la forme de l'emploi. [...] Avec cette nomenclature, Booth catégorise des populations dont les « problèmes » distincts sont justiciables de méthodes différentes de traitement. Ce qui se présente, dans l'ordre de l'exposition, sous la forme d'une échelle peut être regardé comme fondé, dans l'ordre de la construction, sur une série d'oppositions binaires. Chacune d'elles établit une distinction entre deux problèmes, deux populations-cibles, deux méthodes d'action" (Topalov 1994 : 219).

Le problème de la pauvreté sera distingué de ceux des "vraies classes laborieuses" par la ligne de pauvreté, dont Charles Booth est l'inventeur ; le problème du désordre sera différencié de celui

3 BOOTH distingue huit classes parmi les pauvres : les pauvres (C et D) se situent au niveau de la ligne de pauvreté, le niveau de revenu "tout juste suffisant pour mener une vie décente de façon indépendante", au dessus des classes A et B (très pauvres), et en dessous des classes E et F (confortables) et G et H (aisés). Ses intitulés sont les suivants : A — classe inférieure des manœuvres occasionnels, fainéants et semi-criminels ; B — gains intermittents ; C — gains irréguliers ; D — gains réguliers minimum ; E — gains ordinaires normaux ; F — travail hautement payé.

de la pauvreté, et l'emploi irrégulier de l'emploi régulier, l'irrégularité de l'emploi étant considéré comme étant "à la racine du problème de la pauvreté" (Topalov 1994 : 217 et sq.). Irrégularité et désordre semblent d'ailleurs des quasi constantes des représentations des pauvres en Occident.

Parallèlement, le rapport salarial est en train de s'étendre, de s'institutionnaliser et de s'ériger en un vecteur fondamental de lien social. Topalov montre de quelle façon émerge entre la fin du XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} la catégorie du chômeur, "figure de l'ouvrier en même temps que du pauvre". Cette nouvelle catégorie non seulement se distingue de celles appliquées aux pauvres, mais ébranle toute la théorie de la pauvreté parce que, "si les chômeurs sont des victimes des circonstances, ils cessent d'être définis par des traits moraux et [qu'] un principe radicalement nouveau s'insinue dans l'explication et le traitement de la pauvreté" (1994 : 242). Le chômage, comme certains autres risques, sera progressivement traité par des systèmes assurantiels. Les autres catégories de pauvreté resteront largement soumises à des traitements procédant de trois visions-types : la vision "moderniste-technocratique", la vision "assistantielle-répressive" et la vision caritative (Lautier 1995 : 385 et sq.), se combinant en une "extraordinaire technologie du gouvernement des pauvres, particulièrement dans ce qu'on a nommé l'économie sociale et « la philanthropie »" (Lautier et Salama 1995 : 249).

Ainsi, de façon reposant sur une rigueur supposée scientifique, c'est la constitution statistique, juridique, et administrative de la population pauvre par des "prescripteurs" qui lui permet de devenir un objet pour l'action publique (Rosanvallon 1995 : 198), précédant la mise en place de mesures spécifiques à chacune des catégories. Je reviendrai plus bas sur le fait que la réflexion sur la pauvreté s'insère alors dans celle sur le contenu de la citoyenneté, sur le droit et les droits, en particulier sociaux, parallèlement à l'avènement de la République, à la construction de ses principes et de ses institutions et à l'émergence de "la question sociale" (Donzelot 1994).

Cet héritage classificatoire, avec ses représentations sous-jacentes, est le substrat des divers dispositifs de solidarité mis en place par l'État-providence dans les pays occidentaux, et resurgit avec plus de netteté dans les discours de lutte contre la montée actuelle de la pauvreté (voir en particulier les mesures de "démantèlement" de l'État-providence aux États-Unis). Aujourd'hui encore, la classification des pauvres entre eux repose sur la prise en compte d'une série de critères : revenu, santé, éducation, composition de la famille, lieu et nature de l'habitat... Elle a pour objectif de ranger les pauvres sur une échelle allant de la vulnérabilité ou précarité à la totale dépendance des aides sociales en fonction principalement de leur capacité à travailler, afin de déterminer si telle ou telle famille ne "mérite" qu'une amélioration de son "employabilité" (par la formation, l'amélioration de la santé et de l'habitat), souvent complétée par des incitations plus ou moins injonctives, une aide temporaire, ou une aide dont on peut penser qu'elle sera plus ou moins définitive. Même si, au cours des dernières années, "la question de l'inadaptation sociale s'éclipsa rapidement" et que "le chômage devint rapidement le problème central" (Paugam 1996b : 12), que la question du rapport entre pauvreté et travail occupe une place centrale dans les réflexions au "Nord" comme au "Sud" (avec en particulier les problèmes de travail informel et irrégulier), la notion de handicap est omniprésente dans l'assignation des prestataires sociaux à telle ou telle catégorie d'ayants droit. Adaptée à des contextes spécifiques, cette logique classificatoire est également saillante dans les doctrines et les discours qui s'imposent au niveau international, en particulier dans le sillage de la Banque Mondiale : les catégories définies procèdent de critères peu éloignés, les solutions proposées et leur justification aussi.

3 — La Banque Mondiale et la définition de la pauvreté

Au début des années 90, le nombre reconnu de pauvres dans le monde, en forte augmentation, atteignait un milliard, soit 20 % de la population totale. En 1990, l'Organisation des Nations-Unies consacrait la décennie débutant à la lutte contre la pauvreté. Au même moment, le rapport annuel de la Banque Mondiale s'intitulait *La pauvreté*, ce qui reflétait à la fois une préoccupation internationale à l'égard d'un phénomène considéré de manière croissante comme "un problème"

dans la plupart des pays et la volonté d'intensifier la dynamique de réflexion et de recherche des institutions internationales, comme de celle des pays impliqués dans les programmes de lutte, tout en la balisant. La démarche de la Banque Mondiale exprime certes le souci d'affiner les instruments de mesure de la pauvreté, de construire des indicateurs plus englobants et complexes, qui permettent de mieux cerner la question et de proposer des mesures adaptées. Pourtant, si je me réfère aux travaux cités en bibliographie, l'approche explicite et implicite de la pauvreté y procède finalement souvent d'une vision normative, commandée par les exigences opérationnelles et les présupposés idéologiques établis. Cette approche et cette vision, que je vais rapidement analyser, principalement sur la base du rapport *Pauvreté* de la Banque (Banque Mondiale 1990), se sont imposées comme des axiomes peu remis en cause par la grosse masse des travaux portant sur la région ANMO, pour ce que je peux en dire actuellement⁴.

Le premier chapitre du rapport pose le cadre : "Les tendances divergentes de l'économie mondiale". Le second aborde de front la question centrale du rapport, sous une question : "Que savons-nous des pauvres ?". La construction de la réponse est significative de la démarche et des implicites sous-jacents : trois exemples de familles pauvres, dans trois pays différents, sont présentés comme "cas typiques" ou "exemplaires". Puis on passe à la section "Mesurer la pauvreté". En effet, mieux s'informer "sur les pauvres — combien ils sont, où ils vivent, et surtout pourquoi ils sont pauvres ?" — augmente les chances de faire reculer la pauvreté (Banque Mondiale 1990 : 30 et sq.). L'affirmation liminaire concernant la définition de la pauvreté est que "pauvreté n'est pas inégalité", la première se situant dans l'absolu et la seconde dans la relativité des niveaux de vie. Être pauvre au sens du rapport, alors, "c'est ne pas pouvoir atteindre un niveau de vie minimum", d'où la nécessité de mesurer le niveau de vie, de fixer le minimum de façon à pouvoir identifier les pauvres, puis "d'exprimer globalement, en une mesure ou un indice unique, le degré de pauvreté". La mesure du niveau de vie sera fondée sur un indicateur principal, la consommation, appréhendée par les revenus des ménages et les dépenses par personne, qui sera complété "par d'autres éléments d'appréciation comme la nutrition, l'espérance de vie, la mortalité des moins de cinq ans et les taux de scolarisation".

Par ailleurs, le niveau de vie minimum, ou seuil de pauvreté, sera défini par rapport à une norme et "formé de deux éléments : d'une part, ce qu'il faut dépenser pour se procurer un niveau minimum de nutrition et autres nécessités de la vie et, d'autre part, ce qu'il faut dépenser, et dont le montant varie d'un pays à l'autre, pour pouvoir participer à la vie quotidienne de la société". En terme de calcul, "selon la Banque Mondiale, le seuil de pauvreté est défini par le revenu indispensable pour l'acquisition de la ration alimentaire incompressible ainsi que pour l'obtention d'articles de première nécessité et d'autres biens dont la nature varie selon les pays" (Linck 1995 : 79, citant un rapport de la Banque). La partie la plus simple à établir est celle de la consommation de biens, calculée "en considérant le prix des aliments dont se nourrissent les pauvres", alors que l'évaluation de "ce qu'il faut dépenser pour pouvoir participer à la vie quotidienne de la société [...] relève beaucoup plus d'une appréciation subjective" (Banque Mondiale 1990 : 31). Le rapport se fonde sur un double seuil de pauvreté, dont l'écart englobe les seuils évalués pour "un certain nombre de pays à revenu moyen faible", et dont le niveau même en exclut l'utilisation pour des pays à revenu moyen supérieur. Pour l'ensemble des pays pauvres, la ligne supérieure (dite de pauvreté) est fixée à 1 US \$ par jour et la ligne inférieure (dite d'indigence, ou d'extrême pauvreté) à 75 cents, soit respectivement 370 et 275 US \$ par habitant et par an (prix constant 1985 en parité de pouvoir d'achat). La première compte 75 % de biens alimentaires, et 25 % d'autres biens et services, l'autre seulement l'alimentation : c'est la ligne de survie physique. Ces lignes sont exprimées en dollars constants de 1985, ajustés par un coefficient exprimant le rapport entre le niveau des prix dans le pays concerné et celui aux États-Unis, de façon à rétablir une parité de pouvoir d'achat (PPA). Autrement dit, le pouvoir d'achat d'un dollar PPA est le même dans

4 Il apparaît néanmoins que le discours est plus "normatif" dans le Rapport sur le Développement dans le Monde, qui affirme une doctrine, que dans des écrits consacrés à une région particulière, dans lesquels les réalités spécifiques sont mieux prises en considération.

l'ensemble des pays que celui d'un dollar US aux États-Unis.

Le seuil de pauvreté forme une partition dans la vision de la société ; ceux dont le niveau de consommation est situé en dessous de cette ligne seront administrativement — et légalement — qualifiés de pauvres. Une fois qu'on a distingué les pauvres des non-pauvres, la façon la plus simple de mesurer la pauvreté est de rapporter le nombre de pauvres à l'ensemble de la population. C'est l'**indice numérique de pauvreté** (ou taux d'incidence). Pour compléter cet indicateur par une estimation de l'écart qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté, l'**indice volumétrique** ou brèche de pauvreté est utilisé, qui mesure "le transfert de ressources qu'il faudrait opérer pour porter le revenu de toute personne pauvre exactement au niveau du seuil de pauvreté, faisant, par là-même, disparaître la pauvreté". Un troisième indicateur, dit "**de sévérité de la pauvreté**", donne une évaluation de la répartition des pauvres en-dessous de la ligne. Le seuil de pauvreté est donc la pierre angulaire de tout le système de mesure et de classification établi par la Banque, puisque les pauvres sont ceux dont le revenu se situe en-dessous⁵. Or il pose un certain nombre de questions.

4 — La "fiction" du seuil de pauvreté

Tout d'abord, la logique même de ce raisonnement est contestable : le seuil de pauvreté est calculé sur la base du niveau de vie des pauvres ; il est défini par rapport à l'état de pauvre, la norme de consommation empruntée étant spécifique au groupe qu'elle doit servir à définir, isoler. La notion même de "niveau de vie minimum" exclut la prise en compte des fonctions sociales de la dépense en tant que forme et vecteur de lien social. Dans sa définition, ce seuil exprime non pas la norme globale d'une société, mais la norme de la pauvreté elle-même, ce qui n'empêche pas que les pauvres seront ceux dont le niveau de consommation se situe en dessous de cette ligne, des "sous-pauvres" en quelque sorte. Le fait d'atteindre le niveau de la ligne, qui dans les termes comptables posés par la Banque les raye du registre des pauvres, signifie donc en fait l'accession à la norme de la pauvreté acceptable, ordinaire. De même, si la ligne d'extrême pauvreté est celle de simple survie biologique, ceux situés en dessous ne devraient pas être "extrêmement pauvres", mais tout simplement morts ; pour eux, le passage de ce seuil devrait représenter non pas la sortie de l'extrême pauvreté, mais l'accession à la capacité de survie. Ceci relativise la validité des seuils non seulement quant à leur valeur et à leur sens, mais aussi du fait qu'ils excluent manifestement l'existence de moyens de survie (aumône, solidarités diverses, échanges de services...) qui témoignent précisément de l'existence de la pauvreté comme rapport social, affectant et affecté par la situation matérielle (nous y reviendrons).

À partir du moment où le seuil est investi de la fonction de définir les pauvres dans leur nombre et la pauvreté dans son ampleur, pour la plupart des économistes, accéder à un revenu supérieur au seuil de pauvreté signifie ne plus être pauvre. Il est rarement souligné qu'il puisse ne s'agir que d'un transfert ponctuel, dont les deux principales vertus sont alors de donner bonne conscience à celui qui les effectue et de diminuer mécaniquement et numériquement le nombre des pauvres, mais fréquemment pas de générer une nouvelle situation stable et reproductible. À titre d'illustration, le rapport de la Banque Mondiale sur *La pauvreté* présente un encadré intitulé "Passage et repassage du seuil de pauvreté dans l'Inde rurale" (1990 : 41). Un des graphiques destiné à montrer la "dynamique de la pauvreté rurale" est construit autour de quatre catégories : ceux qui "sont restés pauvres depuis l'année précédente", ceux qui "sont devenus pauvres", ceux qui "ont échappé à la pauvreté" et, enfin, ceux qui sont "restés non-pauvres depuis l'année précédente". Selon le texte : "Plus de la moitié des ménages devenus pauvres le sont devenus avec des revenus inférieurs à 80 % de ce que représente le seuil de pauvreté, et plus de la moitié de ceux qui sont passés au-dessus du seuil de pauvreté, sont passés à 20 % au moins au-dessus". Ces

5 Il existe certes nombre d'autres indicateurs qui tentent d'apprécier le degré des inégalités : coefficient de GINI, indicateur d'équité, courbe de LORENTZ, indice de THEIL (voir SALAMA et VALIER, 1995). À ma connaissance, la Banque Mondiale n'y a que rarement recours.

fluctuations de quelques cents de dollars US PPA de revenu par jour, de surcroît de courte durée et toujours précaires, dans une économie rurale fortement déterminée par les cycles agricoles, comme le montre le texte, permettent-elles vraiment de dire que des pauvres de l'an dernier ont cette année "échappé à la pauvreté" ? Quel crédit peut être accordé à une vision qui passe outre l'assignation et la rigidité dont pèse le système social indien et son rôle dans la reproduction de la pauvreté ?

De fait, comme tous les indicateurs, ceux construits pour apprécier la pauvreté sont réducteurs, dans le sens où ils définissent implicitement la notion de pauvreté par celle de carence, de brèche à combler ou de "déficit de consommations essentielles" (Linck 1995 : 79). D'autres organisations internationales, et en particulier le PNUD avec l'Indicateur de Développement Humain (IDH), ont tenté de développer des indicateurs plus complexes et représentatifs, englobant certains aspects sociaux. Cependant, même complétés par des appréciations d'éléments qualitatifs regroupés sous la notion de besoins essentiels non satisfaits, ils ne rendent pas compte "des dimensions multiples de la pauvreté, ni de l'appauvrissement, qui se manifeste par un accroissement de la précarité" (Valtriani 1994 : 23). Notamment, ils ne reflètent pas les différents aspects de la "pauvreté subjective" ou "socio-psychologique", le malaise des pauvres, leur dénuement en terme de capital social, symbolique, leur sentiment d'infériorité, d'indignité, d'impuissance, d'humiliation, de faiblesse, d'insécurité, l'inconfort généré par l'absence de patrimoine... Quel que soit le niveau du seuil qui le désigne comme tel, le pauvre, dans ses dimensions humaines, la complexité et le caractère unique de sa situation, est réduit à la convergence d'indicateurs ; sa pauvreté est objectivée en une série de marquages. Apprivoisé en quelque sorte par l'appareillage statistique dans lequel il s'inscrit, il perd de ses attributs insaisissables et, de ce fait, perçus comme menaçants⁶.

Pour Linck, le débat sur la pauvreté (en Amérique Latine) "se restreint très vite à une discussion d'experts autour de catégories analytiques concurrentes, avec ses arrière-pensées idéologiques et politiques, ses rigidités inséparables de l'utilisation de seuils, son ésotérisme statistique". Ce débat est ciblé sur la question : "Quel est l'indicateur qui nous permettra de connaître le nombre de pauvres, quel est celui qui nous dira l'ampleur du sacrifice (du transfert de revenu) qu'il faut consentir pour « abolir », en fait, masquer la pauvreté". Ce débat est ainsi expurgé : "La notion même de pauvreté y prend un sens bien particulier, puisqu'elle est évoquée indépendamment de toute contingence sociale et historique, à peine perçue — du bout des lèvres par certains — dans sa dimension comparative (la pauvreté ne pourrait être définie indépendamment des écarts de revenus et de patrimoines entre couches sociales), jamais en référence aux modalités d'accès et de partage des richesses". Néanmoins, la légitimité de ce débat est "fort peu contestable" : "La recherche de critères permettant de reconnaître opportunément les populations-cibles et la construction d'indicateurs capables de rendre compte de façon pragmatique des différents visages de la pauvreté sont nécessaires à la construction de politiques sociales dignes de ce nom" (Linck 1995 : 77-78).

Ce débat est en effet d'autant plus nécessaire que l'établissement du seuil de pauvreté procède d'un certain arbitraire. Comme tentent de le montrer les pages qui précèdent, sous des aspects de rigueur et d'objectivité qui le fait ressembler à "un processus simple reposant sur des méthodes statistiques scientifiques" (Kossaifi 1996 : 10), ce mode de calcul est construit sur un grand nombre d'appréciations subjectives et relatives. Or aucune de ces appréciations n'est neutre, lorsqu'on sait que chaque variation minime des valeurs fait augmenter ou diminuer de plusieurs milliers le nombre des pauvres "légaux", reconnus. Valtriani (1994) remet en cause le calcul des indicateurs à divers égards, du fait que leur élaboration est jalonnée de choix à faire, dont tous vont peser sur le résultat final : choix du panier de biens de référence, établissement d'un prix puis d'un facteur de conversion en parité de pouvoir d'achat, évaluation de la consommation non monétarisée... Dans l'application même de ce seuil au dénombrement des pauvres, le choix de se fonder sur les

6 Cette remarque est tautologique dans le sens où elle souligne un effet inhérent à la démarche statistique. Il ne me semble néanmoins pas inutile de la garder à l'esprit.

individus ou la famille, d'appliquer tel ou tel coefficient d'équivalence à ses divers membres, influe sur le résultat. Kossaifi ajoute (1996 : 10) que le choix de la méthode de calcul, les estimations des consommations caloriques et les procédés employés par différents chercheurs font considérablement varier les valeurs obtenues. Salama et Valier, quant à eux (1995 : 262), reprochent aux indicateurs de pauvreté, dans leur construction, de ne prendre en considération que les revenus monétaires, et donc de surestimer la pauvreté dans les pays où les revenus non monétaires sont particulièrement importants ; de ne pas tenir compte de la solidarité, ni des différences entre milieux urbain et rural de façon suffisamment précise et exhaustive. De surcroît, dans sa signification, l'indicateur de pauvreté ne reflète pas les évolutions de la répartition des pauvres en dessous du seuil ni la part des nécessités de base satisfaites par l'État.

Malgré leur caractère réducteur, arbitraire et relatif, le seuil de pauvreté et ses indicateurs dérivés font l'objet d'une sorte de fétichisation, dans le sens où leurs limites inhérentes, leur normativité intrinsèque sont commodément laissées de côté, dans un mouvement de souscription implicite à la fiction qu'ils représentent.

L'arrière-plan de cette construction est vraisemblablement très prosaïque, bien qu'il ne soit neutre ni en termes de représentations des pauvres des pays pauvres, ni en termes, plus politiques, de l'évaluation du "sacrifice" consenti par une collectivité pour éliminer la pauvreté. P. Valtriani (1994 : 19) souligne en effet que la ligne de pauvreté est déterminée pour être compatible avec les possibilités fiscales du pays concerné. Autrement dit, elle est déterminée de façon à ce que le nombre de pauvres légaux ainsi définis, et donc destinataires potentiels des dispositifs sociaux, tout comme la brèche de pauvreté qui lui est attachée, soient supportables pour les finances publiques et en accord avec l'image de cohésion sociale que le pays veut préserver (pour l'"intérieur" et pour l'"extérieur"). Il faut aussi tenir compte du fait que déclarer, dans des rapports officiels, un plus grand nombre de pauvres peut permettre de faire valoir par les États une revendication à plus d'aide internationale. L'objectivation des indicateurs se prête donc à camoufler une dimension politique généralement éludée, masquée ou travestie dans la plupart des écrits émanant de la Banque Mondiale. La "fiction construite" du seuil de pauvreté produit donc ses propres représentations réductrices, ainsi que le formule Kossaifi (1996 : 4 et 6) :

"[...] la question de la pauvreté est devenue une question « d'individus pauvres » qui doivent recevoir de l'aide pour traverser la ligne de pauvreté, pas une question de pays pauvres où la pauvreté est le résultat de modes de production, de consommation et de distribution spécifiques. [...] Cette étude prétend que les principaux déterminants de la pauvreté en Asie occidentale sont à trouver en premier lieu dans la sphère politique — cette région ayant continuellement été soumise à des soulèvements [*upheavals*] politiques depuis le début de ce siècle —, et, en second lieu dans la mauvaise gestion du développement économique et social, qui manque de transparence et est dominée par la corruption et la bureaucratie".

La "fiction" que représente le seuil de pauvreté pourrait finalement être formulée en parodiant⁷ les phrases qu'écrit Le Bras au sujet des étrangers en France : "Loin de préciser la nature [des pauvres], la connaissance de leur nombre est la conséquence directe de leur définition" (1996 : 95). "La notion [de pauvre] et les manipulations dont elle est le support ne seraient alors qu'une pièce dans la réorganisation des rapports politiques à grande échelle" (1996 : 100).

Ces questions sur la relativité du seuil de pauvreté ne sont pas abstraites ; leur pertinence apparaît notamment au regard des écarts considérables des évaluations de l'ampleur de la pauvreté dans la région ANMO⁸. De fait, selon le rapport de 1990 sur le Développement dans le Monde (Banque Mondiale 1990 : 33), l'indice numérique de pauvreté en 1985 pour la région (seuil Banque Mondiale) est de 31 % (soit 60 millions de pauvres) et celui d'extrême pauvreté de 21 % (soit 40 millions d'extrêmement pauvres). Or, selon le rapport de la Banque sur la région ANMO

7 Je remplace à dessein le mot "étranger" de l'auteur par celui de "pauvreté" dans les deux phrases citées.

8 Toutes les données de la Banque Mondiale concernant la région ANMO sont établies sur un nombre de pays très limité (entre 4 et 9 en général), pour lesquels des valeurs chiffrées sont disponibles.

(1995c : 29), l'incidence de la pauvreté dans la région en 1985 est de 6,06 %, et en 1990 de 5,6 %. Comment justifier cette divergence, dont on peut se risquer à penser qu'elle ressemble plutôt à un "ajustement", en tenant compte du fait qu'entre les dates de publication des deux rapports cités, la guerre du Golfe et son effet amplificateur de la crise sont intervenus ? Et quel ordre de grandeur retenir, alors que, pour l'UNESCWA⁹, l'indice calculé pour 1990 sur les dépenses de consommation, les apports caloriques, l'éducation primaire et la mortalité primo-juvénile, établit le ratio de pauvreté à 27 % pour l'Asie occidentale (Moyen-Orient), certains pays (le Yémen et l'Irak) avoisinant même 50 %, tout comme les territoires palestiniens cinq ans plus tard (Kossaifi 1996 : 11) ? La confusion redouble si l'on prend en considération le fait que, dans les pays ANMO, la ligne nationale de pauvreté (exprimée en monnaie locale convertible en dollars constants PPA) est supérieure au "dollar par jour" de la Banque : 50 US \$ par mois en moyenne au lieu de 30 (Van Eeghen 1995 : 5). Il en découle que le nombre de pauvres comptabilisés par les États est en moyenne quatre fois plus élevé que celui de la Banque¹⁰ !

Une autre question se pose encore : au seuil de pauvreté calculé en monnaie locale, sur la base d'enquêtes de consommation, est appliqué un coefficient de conversion en parité de pouvoir d'achat (PPA) qui permet de l'exprimer en "dollars internationaux". Un dollar PPA permettrait ainsi d'obtenir la même quantité de biens et services dans le pays pour lequel le coefficient est calculé qu'un dollar US aux États-Unis. Or le produit du coefficient de conversion multiplié par le seuil de pauvreté exprimé en monnaie locale est égal, après arrondissement, à un dollar PPA pour l'ensemble des pays concernés (la précision "PPA" étant d'ailleurs souvent éludée dans les écrits). Cette valeur ronde d'un dollar prend ainsi l'aspect d'une posologie dont l'observation rigoureuse guérira de "la maladie pauvreté"¹¹.

En se penchant sur les coefficients de conversion, on remarque en outre que ceux utilisés d'un document de la Banque Mondiale à l'autre varient, ce qui incite à émettre certaines interrogations sur leur mode de calcul. Si l'on prend l'exemple de la région ANMO, dans un *background paper* préparé pour être inclus dans le rapport de 1995 sur la région (Van Eeghen 1995 : 45 et Banque Mondiale 1995c), le ratio dollar US constant de 1985/dollar US constant de 1985 en PPA, c'est-à-dire le coefficient de conversion, est de 0,386 pour l'Égypte, de 0,691 pour la Jordanie, de 0,290 pour le Maroc et de 0,367 pour la Tunisie (ce qui signifie par exemple que 0,367 dollar US constant de 1985 a en Tunisie le même pouvoir d'achat qu'un de ces dollars aux États-Unis, ou que le niveau des prix en Tunisie est de 1/0,367 fois, ou 2,7 fois moins élevé en Tunisie qu'aux États-Unis). Or, dans un autre rapport de la même année, celui sur le Développement dans le Monde (1995b : 220-221), les coefficients de conversion entre le PNB par tête en dollars de 1993 et celui exprimé en dollars "internationaux" (c'est-à-dire l'unité de compte qui égalise les niveaux de prix des pays inclus dans son calcul) sont de 0,175 pour l'Égypte, de 0,290 pour la Jordanie, de 0,336 pour le Maroc et de 0,360 pour la Tunisie. Rapprochons en un tableau les deux séries de chiffres, calculées par le bureau "Évaluation de la pauvreté" de la Banque :

PAYS	COEFFICIENTS DE CONVERSION	
	Van Eeghen 1995 et Rapport Banque Mondiale sur la région ANMO (1995c)	Rapport Banque Mondiale sur le Développement dans le monde (1995b)
Égypte	0,386	0,175
Jordanie	0,691	0,290
Maroc	0,290	0,336
Tunisie	0,367	0,360

9 La Commission Économique et Sociale des Nations-Unies pour l'Asie Occidentale a été créée en 1974 et couvre Bahreïn, l'Égypte, l'Irak, la Jordanie, le Liban, le Koweït, Oman, Qatar, la République du Yémen, l'Arabie Saoudite, la République Arabe Syrienne et les Émirats Arabes Unis.

10 Dans les pays du Golfe, apparemment, l'indice de pauvreté ne concerne que les ressortissants nationaux, sauf indication complémentaire (KOSSAIFI 1996 : 15).

Ces écarts importants peuvent provenir essentiellement de deux causes : d'une part de l'évolution du rapport des prix entre les États-Unis et les pays concernés, allant dans le sens d'un quasi-doublement de l'écart entre 1981-82 et 1993 pour l'Égypte et entre 1992 et 1993 pour la Jordanie, alors que le ratio était resté le même entre 1974-75 et 1981-82 pour la première et entre 1986-87 et 1992 pour la seconde ; d'autre part, et également, de l'écart entre les rapports de prix utilisés pour calculer le PNB global d'un pays et de ceux utilisés pour calculer la valeur du panier de biens propre aux pauvres, ce qui signifierait de fait l'établissement d'une "norme de consommation" différente pour les pauvres.

L'on peut alors se poser la question de savoir si l'établissement des coefficients de conversion ne permettrait pas, par sa flexibilité, de préserver la fixité du "dollar par jour", justifiée par un besoin de comparabilité, tout en autorisant une marge de variation du seuil exprimé en monnaie locale, sur lequel les autres indicateurs (et notamment le nombre de pauvres) sont basés. Flexibilité, fixité, comparabilité, relativité : ces attributs de la pauvreté et de ses instruments de mesure introduisent ici une autre question : celle de la pauvreté relative/absolue.

5 — Pauvreté absolue ou relative ?

La Banque Mondiale se défend de définir la pauvreté en relation avec les inégalités et adopte un seuil fixe, et donc absolu. Pour autant, elle précise dans son rapport sur *La pauvreté* que "la conception de la pauvreté a évolué dans le temps et varie énormément d'une culture à l'autre. Les critères utilisés pour distinguer entre pauvres et non-pauvres sont généralement le reflet des priorités et des conceptions normatives du bien-être social et du droit propres à chaque pays" (Banque Mondiale 1990 : 31). Le "niveau minimum de consommation acceptable", ou seuil de pauvreté, évolue donc généralement dans le même sens que le niveau de vie de l'ensemble de la société, et est différent pour les pays riches et pour les pays pauvres : le pauvre d'un pays riche peut être infiniment plus riche que celui d'un pays pauvre. Or c'est là la substance même de la notion de "pauvreté relative" (vivre en dessous d'un niveau relatif de ressources, qui s'élève à mesure que la richesse s'accroît dans un pays donné), opposée à celle de "pauvreté absolue" (vivre en dessous d'un seuil fixe de ressources) (Gazier 1996 : 47). En fait, la Banque puise aux deux définitions : la relativité s'applique dans l'espace, puisque la ligne d'un dollar (de 1985 PPA) ne vaut que pour les pays pauvres. Elle s'applique aussi dans le temps, pour les pays occidentaux développés, qui définissent le seuil de pauvreté comme équivalent à la moitié du revenu moyen ou médian du pays (voir Valtriani 1994), ce qui le fait donc évoluer à proportion de ce revenu. Mais elle ne s'applique pas de façon dynamique aux pays pauvres, puisque la réduction de la pauvreté signifie le passage mécanique de la ligne par les pauvres, cette ligne demeurant fixe *de facto*, alors même que s'élève le niveau de richesses du pays par une croissance que des réformes doivent permettre aux pays concernés de recouvrer ou d'accélérer. Le raisonnement se déroule donc, en quelque sorte, "toutes choses égales par ailleurs", avec pour résultats notamment de permettre d'éluder la question des inégalités.

Séchet souligne elle aussi "le grand retour de la pauvreté absolue" (1995 : 25) :

"La perception de la pauvreté depuis le milieu des années 80, tant en France qu'ailleurs, est très marquée par le recul de la problématique inégalitaire et par la mise en avant des nouveaux pauvres, c'est-à-dire par le grand retour, sans nul doute dans la réalité, mais encore plus dans les discours, de la pauvreté absolue et de l'exclusion..."

Privilégier la pauvreté absolue sur la pauvreté relative conduit aussi à renforcer la vision de la pauvreté comme état et non comme procès et, ce faisant, à écarter de l'analyse un certain nombre de facteurs dont ceux qui participent de la régulation sociale, de maintien ou de marginalisation des "pauvres" dans le champ social, etc.

11 "A dollar a day" rappelle ainsi l'adage : "an apple a day keeps the doctor away" ...

Lier la question de la relativité et/ou de l'absolu de la pauvreté à une ou des théories des besoins peut permettre de pousser plus loin la réflexion. Si l'on suit Mary Douglas (1995 : 138 et sq.),

“dans la perspective libérale française, l'augmentation des besoins au fur et à mesure de leur satisfaction n'est pas surprenante. Ce n'est un paradoxe qu'en termes de marché. Tocqueville considérait que la demande d'égalité était auto-entretenu [...] Dans [sa] théorie, alimenter l'insatiable désir d'égalité déclenche un effet en retour positif : chaque étape vers la disparition de l'inégalité déclenche un sentiment plus fort d'inégalité [...]”.

Cette vision s'oppose à la conception utilitariste, dotée d'un “élément permettant de compléter le modèle du marché [production liée aux prix par des coûts marginaux décroissants] en rendant compte du comportement de la demande en des termes identiques ; cet élément fut élégamment fourni par le concept d'utilité marginale décroissante” (Douglas 1995 : 134-135). Poursuivant le raisonnement, l'auteur souligne alors que “l'utilité marginale décroissante paraissait militer en faveur de réformes redistributives”, mais que, “pour résister à cette politique implicite de redistribution”, un principe de répartition fut élaboré, fondé sur “une opposition entre satisfactions élevées et inférieures [qui] se retrouva inextricablement mêlé avec les théories du mérite, le problème de l'augmentation de la population et le mouvement eugéniste [...]” (Douglas 1995 : 135-136).

Au-delà des contraintes matérielles (limitation des ressources disponibles) derrière lesquelles s'abritent les approches libérales, on peut ainsi mieux cerner les contours de la définition de la pauvreté par celles-ci : du seuil référé à une norme (presque infra-sociale) établie pour les pauvres, de la notion de besoins fondamentaux, du refus de mettre les inégalités au centre du débat, de la fétichisation du “dollar par jour”, on arrive finalement à une **représentation de la pauvreté comme fondamentale, rattachée à l'idée de nature, à la substance même de l'humanité** (des besoins, de la personne) dans sa diversité et ses inégalités. Dans cette approche, la “pauvreté abjecte” (autre dénomination de l'extrême pauvreté) est injuste en soi, en référence au présupposé que ce qui est injuste et révoltant “va de soi”, correspond à un sentiment partagé par tous. En d'autres termes, la pauvreté, ainsi réduite à une vision quasiment naturaliste, détachée de son contexte social et politique, serait **définie de façon universelle** (la diversité des cas particuliers ne modifiant pas le fond), ce qui légitimerait le fait que les présupposés et techniques comptables des institutions internationales s'appliquent en tous lieux.

6 — Une catégorie universelle ?

La catégorie de la pauvreté prend en Europe ses contours au fur et à mesure d'un long processus de “**désaffiliation**”, selon l'expression de Castel (1995), qui va de la sortie de l'esclavage à l'abolition du servage, puis à l'affirmation des libertés individuelles, à la fin du XVIII^{ème} siècle, soit finalement de l'affaiblissement des liens statutaires de dépendance entre les pauvres et d'autres catégories, à la faveur de l'affirmation du travail comme fondateur du lien social. Parallèlement, la question de la pauvreté se pose de plus en plus en terme d'extériorité par rapport au marché du travail et aux rapports sociaux dominants, ce que Paugam (1996b : 23) qualifie de “pauvreté marginale” ou de “pauvreté disqualifiante”. Comme j'ai tenté de le montrer, le processus de désignation, d'identification de la pauvreté et des pauvres sous forme de catégories procède d'une objectivation des représentations et des réalités, qui en font la substance. La pauvreté tend à être présentée comme un état en soi, dans l'absolu, irréfutablement cadrée par des indicateurs et des seuils, dont la principale relation avec les non-pauvres est d'extériorité (inclusion/exclusion), d'infériorité (en dessous/au-dessus de la ligne) ou d'excentration (centre/périphérie). Globalement, la “**vision internationale**”, véhiculée par la Banque Mondiale, est structurée autour de modèles forgés au cours de cette histoire européenne, et plus particulièrement par la “**tradition**” libérale anglo-saxonne ; elle impose ses catégories, ses indicateurs, ses interprétations du pourquoi et du comment on est pauvre, sa valorisation de

l'effort individuel, ses réponses et méthodes. Autrement dit, bien que l'appareillage statistique, d'indicateurs, de catégorisation... de la Banque Mondiale reflète une vision de la pauvreté et des pauvres propres à l'histoire et aux normes des sociétés occidentales, ce travail d'objectivation prétend à une pertinence universelle, et est utilisé comme tel, appliqué à tous les continents avec des adaptations empiriques qui ne remettent pas en cause le modèle (Osmont 1995 : 9). On peut également avancer, dans le cas de la région ANMO tout au moins, que ce regard international a été, jusqu'à un certain point, intériorisé et utilisé par certains chercheurs de ces pays, portés par leur propre origine sociale et par leur fréquente intégration dans des institutions internationales (ne serait-ce que par le biais de contrats d'étude), qui sont souvent les plus lus et consultés, et qui adoptent fréquemment les termes et catégories "internationales", en en remettant peu en cause les postulats implicites.

Ces discours et modèles, qu'ils soient inspirés par la morale et la pitié, la volonté de progrès et de modernisation, ou le souci de l'ordre et du contrôle, masquent généralement le fait que la pauvreté est avant tout "un système de relations sociales" (Lautier 1995 : 390). La Banque Mondiale décrit les pauvres sans en faire de même des riches, la principale relation entre eux étant la résistance des seconds à des mesures de "discrimination positive" favorisant les premiers. Or, dans la reproduction sociale, le pauvre n'est pas qu'un coût : il a une fonction, une valeur sociale et culturelle. S'il est marge, il est aussi limite, et donc élément inhérent à la société. Le statut de pauvre n'existe qu'en relation avec les autres, considérés ou non comme pauvres, non seulement pour ce qui est des représentations, mais aussi des rapports d'échange et de dépendance. Deux formules de Mollat (1978 p. 31 et 44) en présentent des aspects, en d'autres lieux et en d'autres temps : "[...] la pauvreté est moins une infériorité par rapport au riche qu'une subordination au puissant" ; "le pauvre est celui qui reçoit, en face de celui qui donne". Ou, comme me l'ont exprimé plusieurs chercheurs travaillant sur des pays du Tiers-Monde : "Être pauvre, c'est être dépendant". Je reviendrai sur ces questions dans la troisième partie de ce texte.

Par ailleurs, fondées sur la vision des autres sur les pauvres, généralement de ceux qui ont — ou pensent avoir — un pouvoir sur leur sort, ces notions objectivées procèdent généralement d'une vision "du haut vers le bas". Or la pauvreté peut être pensée, perçue aussi "du bas vers le haut" ou à l'intérieur d'elle-même, pour mieux rendre compte des diverses dimensions du vécu des pauvres et de leurs propres représentations de leur état et de celui auquel ils aspirent, de la manière dont ils perçoivent leurs "carences", de l'étendue de ces "carences" en terme de signes de condition sociale, de "moyens d'existence sociale" (Mollat 1978 : 16), de leur propre définition de leur souffrance sociale. Tenter de rendre compte de cette vision "de l'intérieur", donner la parole aux pauvres sans condescendance, pourrait souligner l'ampleur de la place des projections et représentations et, le cas échéant, mesurer le décalage entre un appareil classificatoire construit par d'autres, d'une part, et la réalité vécue et sa perception par les personnes concernées, d'autre part. Cela pourrait également ouvrir la voie pour des réflexions sur le degré de conscience collective des pauvres, les formes de cette conscience et son contenu politique, revendicateur, contestataire, et déboucher sur une forme de sociologie des émeutes dites "de la faim" (*cost-of-living riots*), mais aussi sur celle d'un immobilisme parfois étonnant.

Or des travaux menés sur divers aspects de la pauvreté dans la région ANMO font apparaître que les relations sociales et les représentations tournant autour de la pauvreté y sont de nature différente que dans l'Occident industrialisé, comme vraisemblablement la perception des "pauvres" eux-mêmes. De même que dans d'autres continents "sous-développés", il semble que le rapport social que constitue la pauvreté relève de ce que Paugam (1996b : 23) nomme la "pauvreté intégrée", et qu'il analyse ainsi pour les régions du sud de l'Europe :

"La pauvreté intégrée est celle qui correspond le mieux à la définition classique de la pauvreté. Dans ce type de rapport social, ceux qu'on appelle « pauvres » sont nombreux et peu distincts des autres couches de la population. Leur situation est si répandue que l'on n'identifie pas le problème comme étant celui d'un groupe particulier, mais plutôt celui d'une région ou d'une localité donnée. Dans les représentations collectives, la pauvreté de la population est liée

à celle de la région, et le débat porte sur la question du développement économique. Les « pauvres » ne forment pas une *underclass*, au sens anglo-saxon, mais une couche sociale étendue. Les « pauvres » ont un bas niveau de vie, mais restent pleinement insérés aux réseaux sociaux et familiaux et de voisinage. Même touchés par le chômage, ils ne sont pas frappés d'indignité, ni stigmatisés. [...] Il est possible de voir [dans ce modèle de pauvreté] les survivances d'une époque ancienne où la protection sociale était avant tout assurée par les proches, au sein d'une économie essentiellement paysanne".

Certes, au-delà de ce schéma global, il conviendrait de se pencher dans la région ANMO sur les variations de cette forme intégrée de la pauvreté en milieu rural ou urbain, et éventuellement d'une évolution vers "le modèle occidental", compte tenu du fait des modifications profondes des modes d'habitat, de travail, de consommation, des formes communautaires... dans les villes. Les meilleurs vecteurs pour les représentations collectives sont peut-être les productions cinématographiques, littéraires, picturales, nombreuses dans certains pays de la région ANMO, et il serait intéressant d'analyser les images, visions de la pauvreté qu'ils véhiculent.

On se trouverait donc dans un rapport non pas binaire — les pauvres et les non-pauvres — mais emboîté, imbriqué : le regard sur la pauvreté et les pauvres du Tiers-Monde et le pouvoir de les classer, de les décrire, est non seulement celui des non-pauvres de ces pays, dans un rapport interne à la société, mais aussi celui que les pays non-pauvres du monde portent sur les pays pauvres, et sur les groupes de pauvres en leur sein. La notion de pauvreté, les groupes, phénomènes, caractéristiques qu'elle désigne procéderaient alors d'une histoire et de représentations qui sont le produit d'une articulation, sinon d'un syncrétisme, entre les divers niveaux de visions d'une part "internes" (la famille, la "communauté", le groupe social d'appartenance...), "des présupposés et des référents à l'oeuvre localement" (Fassin 1996 : 38) ; et, d'autre part, "externes" (les donateurs et institutions internationales...), où "l'autre" n'est plus seulement "le non-pauvre" de sa propre société mais aussi un "grand frère", avec lequel se noue une autre relation de dépendance, qui a aussi ses bons et ses mauvais pauvres, ceux qui sont habilités à recevoir de l'aide et ceux qu'il faut mettre au travail. Il semble que l'État, mais aussi différents types d'intervenants associatifs, jouent un rôle d'interface, presque de traducteur et certainement d'adaptateur, entre les différentes versions, classifications, visions de la pauvreté, pour les fondre en un langage (et des mesures, institutions...) qui gère autant que faire se peut les contradictions entre elles. Les acceptions dominantes concernant la pauvreté, et leur traduction en classification, mesures, institutions..., procèdent alors de processus d'incorporation, de rejet, de différenciation, de ruse, de résistance, de capitulation¹²... à l'égard de ces visions extérieures. Une telle réflexion pourrait être poussée, par exemple, pour analyser les fondements légitimatoires et éthiques des interventions extérieures qui reflètent une forme d'internationalisation de la question de la pauvreté (et du "droit d'ingérence humanitaire"), et les perceptions, attitudes qu'elles suscitent. En quelque sorte, la pauvreté comme rapport social, dans ses diverses dimensions, serait donc elle aussi "globalisée", ou tout au moins partie du mouvement de globalisation.

Au terme de cette rapide présentation, deux orientations de recherche se dégagent pour la région ANMO. La première serait l'analyse des présupposés et représentations sous-jacents à la désignation des pauvres et de la pauvreté, y compris une analyse fine de la terminologie employée par diverses parties. Est-ce que le vocabulaire de l'infirmité, du handicap y est utilisé dans ce domaine ? Et celui exprimant une philosophie sociale du risque, de la responsabilité, de l'assurance, de la compensation, de la réparation, du rattrapage ? En quoi les visions dominantes tendent à faire de la pauvreté une catégorie à part (ou non), et contribuent à une démarche — subjective puis objective — de classification ? Quels sont les fondements implicites des indicateurs et leur fonction politique ? Comment s'appliquent-ils à la différenciation pauvreté urbaine/pauvreté rurale ?

12 Ces trois derniers termes sont employés par Annick OSMONT (1995) pour décrire les attitudes de certains pays africains face aux pressions internationales à l'ajustement structurel.

La seconde, si l'on admet que la construction de seuils et de catégories est nécessaire au "traitement" de la pauvreté, conduirait à se poser la question des bases sur lesquelles il est affirmé, ou considéré, que la pauvreté doit être supprimée, combattue, maintenue, et dans quelle marge, à quel prix, par quels moyens : une base morale, qui peut être d'essence citoyenne ou religieuse, et procéder de honte et/ou de pitié ? Une base sécuritaire, issue de la peur du danger que représenterait une masse de pauvres réclamant et/ou protestant ? Une base économique, considérant le coût des politiques d'assistance, etc. ? L'ambiguïté que souligne Mollat dans le cas des pauvres du Moyen-Âge et que montrent à l'envi les ouvrages centrés sur les deux derniers siècles européens, ne serait-elle pas une clé de compréhension des politiques, gestes, attitudes à leur égard dans les pays occidentaux comme dans ceux d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, et *a fortiori* des mesures préconisées par les intervenants internationaux, malgré le fait que le poids des mécanismes de péché et de son rachat n'y soit pas ? Entre charités privée, publique et internationale, répression et cantonnement spatial, aumône religieuse et tentatives pour favoriser la prise en charge des pauvres par eux-mêmes (auto-construction, éducation parallèle et informelle, etc.), les pauvres sont-ils vus comme porteurs d'une certaine pureté (préservation des valeurs de l'archétype idéalisé du bédouin, victimes du sionisme dans le cas des réfugiés palestiniens...) ou de toutes les perversions ? Sont-ils "méritants" ou fautifs ? Dans cette même veine, les sciences sociales devraient pouvoir proposer des critères permettant de mieux cerner le phénomène de "pauvreté"¹³ et sa dynamique dans les pays en question.

II - CHAMP DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

La vision objectivée de la pauvreté est focalisée sur la dimension économique, les déterminants et les moyens économiques de lutte. Ces données sont en effet les plus faciles à quantifier, à partir du moment où on les formule en indicateurs mesurables par définition. La place centrale de l'économique procède aussi de la conviction que les mécanismes du marché constituent l'instance la plus efficace de régulation et d'allocation des ressources, et aussi de résorption de la pauvreté. De façon presque tautologique, cette place est également le produit de la définition dominante de la pauvreté, établie sur des carences en biens matériels, relevant donc directement ou indirectement de la sphère économique. Le pauvre est alors une force productive potentielle, détenteur d'un capital humain et éventuellement d'autres actifs sous-employés, et qu'il faut valoriser et rendre productifs. À l'inverse, la pauvreté est en passe de devenir le problème central de l'économie. Ce sont ces deux mises en relation que cette partie se propose d'aborder, en montrant notamment qu'il est difficile d'éluder la dimension politique.

En effet, d'une part, la "capacité productive de pauvreté" des économies procède des caractéristiques distributives propres à des régimes d'accumulation, de leurs modes de génération et de distribution de revenus et de leurs modes d'accès et d'accumulation de propriété et de patrimoine. D'autre part, la principale tension concernant l'ampleur et le mode de régulation de la question de la pauvreté semble se situer entre efficacité et équité des systèmes de production et de répartition, ce qui implique de faire intervenir des valeurs du champ politique. Cette tension sera en quelque sorte le fil conducteur des considérations qui suivent.

1 — Régime d'accumulation et rôle de l'État en ANMO

Selon Richards et Waterbury (1990 : 186 et sq.), "le point de départ des États du Moyen-Orient était l'arriération", constitué de trois "pièges" : une agriculture acculée à la production de biens de faible valeur par une force de travail peu qualifiée ; un système de production perpétué par la

¹³ Bien que toute cette partie se soit employée à "déconstruire" la notion de "pauvres" et de "pauvreté" dans leur validité objective, la suite de ce texte continuera à employer ces termes, faute d'en disposer d'autres, en faisant "comme si l'on savait de quoi l'on parlait".

détention de qualifications modernes par quelques privilégiés ; et une intégration forcée d'économies agraires arriérées dans la division internationale du travail. L'effort nécessaire pour sortir de ces pièges, "dépasser l'arriération et construire une citoyenneté prospère et éduquée, une économie diversifiée et un pouvoir national", ne pouvait être mené que par l'État autour d'une stratégie de développement et par le biais de la planification, alors que le secteur privé ne pouvait faire preuve de suffisamment d'efficacité.

Quelles que soient les orientations idéologiques des États, le principe, les objectifs et les moyens de l'intervention publique ne rencontraient pas d'obstacles à leur expansion et à leur affirmation ; la concentration du pouvoir économique, administratif et militaire de l'État n'était contestée par aucune opposition. L'importance du secteur public et des pouvoirs d'intervention de l'État pesait ainsi sur les relations de propriété, et donc de classe, et limitait la participation du "peuple" à la définition des objectifs et stratégies. **Tous les États de la région auraient épousé l'idéal de l'équité**, afin de combattre les importantes inégalités de patrimoine et la pauvreté hérités des systèmes coloniaux d'exploitation. Les régimes à idéologie socialiste établis au Moyen-Orient ont mis en avant la redistribution des richesses et ont œuvré à améliorer les chances et les atouts des pauvres au moyen de leur incorporation dans la bureaucratie, le développement de l'éducation et des services de santé publics et l'administration des prix des biens et services courants. Ces intermédiaires ont fréquemment laissé dans la mémoire populaire un souvenir de forte cohésion et de fierté nationales, mais sont restés dans les mentions des organisations internationales comme des périodes de gonflement démesuré de l'État. Si elles ont été fondatrices de droits de citoyenneté, de demandes d'équité et de participation économique et politique, ces périodes ont aussi renforcé et assis une véritable bourgeoisie d'État, d'autant plus excluante et puissante qu'elle était stable.

La période faste des années 70 a contribué à satisfaire une partie des aspirations populaires d'amélioration des niveaux de vie, tout en renforçant la capacité d'intervention d'États aux caisses souvent pleines (rente, aide...). Le niveau élevé du prix du pétrole gonflait les recettes publiques des pays producteurs, comme les revenus de transfert privés (par l'émigration) et publics (par l'aide). Les pays du Maghreb, quant à eux, continuaient de bénéficier des débouchés migratoires européens. Ce fut une période de mobilité sociale ascendante, qui a contribué à la constitution de classes moyennes en ANMO. Il apparaît pourtant que cette prospérité a surtout masqué les inégalités héritées des périodes précédentes, sans pour autant que les opportunités de mobilité et d'enrichissement alors ouvertes parviennent à en altérer structurellement la reproduction. La pauvreté se trouvait alors principalement concentrée dans les zones rurales, fréquemment victimes des effets pervers des diverses formes de rente, et parmi les catégories de population au statut précaire et marginal. Or, ces dernières en particulier, supposées "profiter" des opportunités offertes pour échapper à la misère de leur condition, étaient encadrées de façon à ne pas émettre de revendications et, de par leur statut, ne menaçaient réellement pas plus la légitimité de l'État que celle du fonctionnement du système.

Cette période fondatrice a fortement imprimé les modes de reproduction économique (Destremau et Signoles 1995) : l'extraversion très forte qui a globalement marqué les régimes économiques des pays ANMO et leur dépendance à l'égard des revenus de l'extérieur ont conduit à ce que ces économies soient très faiblement "bouclées", que leurs équilibres soient très faiblement assurés entre distribution de revenus, demande intérieure, offre de biens et de services, budgets publics et systèmes fiscaux, épargne et investissements des capitaux... Une part importante des revenus privés et publics provient en effet de l'extérieur, et non du système productif national, et l'offre de biens repose pour une part importante sur l'importation. La base économique même de l'État, dépendant plus des revenus de transfert que des ponctions fiscales, l'autonomise relativement de la sphère économique.

En outre, les marchés du travail étant fortement externalisés (35 % de force de travail migrante en moyenne sur la région ; Banque Mondiale 1995d : 15) et le salaire (et peut-être parfois même le travail) n'étant fréquemment pas le principal mode d'accès à des revenus des ménages (revenus de transfert, revenus de patrimoine, formes de cueillette, services rémunérés au coup par coup, autres

types d'échanges...), le principal conflit distributif ne se situe pas entre travail et capital, au sein des rapports de production, mais plutôt entre propriétaires et capteurs directs de rentes (propriétaires du sol, des ressources minières, récipiendaires de l'aide internationale, détenteurs de droits au commerce extérieur, détenteurs de fonctions publiques monnayables¹⁴...), d'une part, et ceux qui dépendent d'eux pour en percevoir des bribes et obtenir des emplois, d'autre part. L'incitation à augmenter les rémunérations du travail est d'autant plus faible que la demande intérieure constitue plus une facture d'importation qu'un débouché pour la production nationale, et que les emplois les plus mal payés (ouvriers de production, du bâtiment ou des services, emplois domestiques...) sont souvent occupés par des immigrés (Égyptiens, Palestiniens, Mauritanais, Soudanais, Ouest-Africains, Philippins, Sri Lankais, Somalis, Pakistanais). Les groupes les plus riches tendent à reproduire le bas niveau des rémunérations des emplois de services aux personnes dans le sens où, d'une part, ils préservent et défendent un style de vie fortement assisté, nécessitant une myriade de personnes à leur service (portiers, porteurs, gardes d'enfants, personnels de nettoyage, gardiens de voitures ou de locaux, coursiers, repassage...) et que, d'autre part, ces personnes sont rémunérées par pourboire, gages fixés unilatéralement, en partie en nature (logement, repas, vêtements usagés, divers services...). Dans ces relations, le paternalisme/dépendance l'emporte sur le rapport salarial comme cadre de référence, et la précarisation est le principal levier de contrôle du travail, surtout quand ces personnes sont étrangères. Pas plus que ces petits travailleurs des services aux personnes, les ouvriers étrangers du bâtiment et des travaux publics ne bénéficient réellement de protection par le droit du travail : pour eux aussi, généralement, les conditions de travail et de rémunération sont imposées par les employeurs, l'expulsion constituant la principale menace en cas de contestation. Là aussi, le rapport d'exploitation est masqué par celui de protection/dépendance, l'employeur se portant souvent "garant" pour l'employé pour lequel il a obtenu l'autorisation de séjour, de courte durée, et qui se trouve ainsi lié à lui. Le salaire est fixé en relation avec la situation initiale du travailleur (misère et manque d'opportunités alternatives) et non en référence à la reproduction de la force de travail, laissée largement à la charge des formations sociales dont proviennent ces immigrés. Il est difficile dans ce cadre de parler de marché du travail "libre", et ce conflit distributif peut donc difficilement se résoudre au nom de l'efficacité productive (profits, investissements, niveaux de prix, incitations, productivité...), mais avant tout au nom de la participation sociale et politique.

La baisse des revenus pétroliers et dérivés (aide, transferts) et la crise de ce modèle d'accumulation, entamée à la charnière des décennies 1970 et 1980, ont constitué le facteur externe qui a précipité celle de ces modèles de développement fortement étatisés, mais aussi très dépendants. La nature et la forme de l'État ne seraient pas indifférentes à ces crises, puisque de l'intervention de celui-ci

"[aurait] résulté une crise profonde dans le secteur étatique lui-même et dans l'économie en général, posant la question de la faisabilité d'une intervention se perpétuant sur la même échelle que dans le passé. [D'où] un retrait prudent de l'État et donc un affaiblissement graduel de la bourgeoisie d'État, [ou] un effort pour rationaliser l'intervention de l'État et la rendre plus efficace" (Richards et Waterbury 1990 : 217).

La confiance en cette intervention serait ébranlée et sa légitimation remplacée par de la résignation, au vu de l'échec des appareils d'État à "résoudre nombre des problèmes qu'ils avaient été conçus pour aborder" (Richards et Waterbury 1990 : 219).

Un de ces échecs concerne l'idéal de réduire les inégalités, fondateur de cohésion sociale et politique : "Le problème de l'emploi n'a clairement pas été résolu, et le fossé entre riches et pauvres s'est souvent creusé ou est demeuré à peu près constant [...]. Malgré de hauts niveaux d'emplois redondants dans les entreprises d'État, le chômage déguisé et ouvert demeure un problème sérieux dans la plupart des sociétés du Moyen-Orient", la création d'emplois ayant été

¹⁴ KOSSAIFI (1996 : 22 et sq.) souligne l'ampleur des dépenses de corruption administrative et de guerre dans la zone ESCWA, et leur contribution à la gravité de la pauvreté.

incapable de suivre la croissance démographique, *a fortiori* quand les choix d'investissement favorisaient de fortes intensités de capital. "Une certaine redistribution de richesses s'est effectuée à travers les politiques d'emploi du secteur public et la localisation des entreprises d'État dans des régions arriérées, mais la distribution de revenus dans la plupart des pays du Moyen-Orient reste très largement biaisée". "Les systèmes d'éducation et de santé ont rarement promu l'égalisation du capital humain dans la région" et "les disparités entre villes et campagnes sont restées larges, encourageant la migration, qui pèse sur le logement et les autres infrastructures urbaines". En outre, "il apparaît à de nombreux observateurs que ces gains d'équité ont été réalisés à haut coût d'efficacité, comme dans le cas de programmes coûteux de subventions à la consommation ou dans celui du gonflement des effectifs d'employés redondants du secteur public", relativement bien rémunérés et peu productifs, sans compter les gaspillages, les déficits, l'endettement, les basses performances à l'exportation et à l'investissement (Richards et Waterbury 1990 : 222 et 258). Survenant en période de forte croissance démographique, la crise économique génère un appauvrissement de larges couches de population auxquelles l'État est d'autant moins capable de fournir de l'assistance que sa restructuration lui impose de sévères restrictions budgétaires. **Crise de l'État redistributeur et crise de l'économie sont nettement producteurs de pauvreté.** Nous allons voir que les réformes de l'un et de l'autre ne le sont pas moins, à court terme tout au moins.

2 — La croissance comme mode de lutte contre la pauvreté

Les problèmes structurels émergeant en ANMO au cours de la décennie 1980 ont été abordés par le biais de l'ajustement structurel, souvent sous la pression (et le contrôle) des organisations financières internationales (FMI, Banque Mondiale). Les orientations de sortie de crise préconisées par les organisations financières internationales et reprises à leur compte à divers degrés et avec diverses résistances par les gouvernements ANMO passent par une refonte de la structure et de la place de l'État dans l'économie, allant de pair avec la dérégulation des marchés et la libéralisation interne et externe, de façon à restructurer les conditions de l'offre. L'objectif principal de ces réformes structurelles (ou ajustement structurel) est de rétablir la croissance en permettant l'ajustement de ces économies à la globalisation et à la phase actuelle du capitalisme international, et donc la modification en profondeur de leur mode d'insertion dans l'économie mondiale, par rapport à la période précédente marquée par le poids des revenus de transferts, rente pétrolière, revenus migratoires et aides.

Une des dimensions de cet ajustement à la globalisation est le renforcement de l'intégration régionale, processus dans lequel la région ANMO est en retard sur d'autres ensembles. De fait, processus de paix et réformes structurelles sont étroitement associés, que l'un ou l'autre soit vu comme déterminant par les auteurs. Le processus de paix est considéré comme un volet intrinsèque du programme de réformes, dans le sens où il permet d'envisager que la zone moyen-orientale, sinon l'ensemble ANMO, fonctionne comme une région intégrée, ce qui semblait impossible tant qu'Israël s'en détachait et que se perpétuait l'état de guerre avec ses voisins. **La paix est une condition du succès des réformes** parce qu'elle devrait permettre aux pays concernés de libéraliser et d'accroître les échanges entre eux, de redéployer une partie de leurs dépenses militaires vers des investissements productifs, de gagner en efficacité par des économies d'échelle, de se spécialiser et d'améliorer leur compétitivité et d'établir entre eux des relations économiques plus harmonisées sur un plan régional. En promouvant l'intégration économique régionale, avec des bénéfices pour les économies concernées, la paix doit ainsi également leur donner de meilleurs atouts pour l'intégration dans l'économie mondiale ; la croissance économique régionale constitue donc un des dividendes attendus de la paix (El-Naggar et al. 1993 : 216). À l'inverse, **les réformes sont la condition pour la consolidation de la paix** autour d'intérêts économiques communs et de relations de complémentarité renforcées entre diverses catégories d'acteurs, puisqu'elles doivent permettre un rétablissement de l'activité économique et une accélération de la croissance. À ce point, on peut faire preuve d'une certaine retenue vis-à-vis de l'optimisme de la Banque Mondiale, qui prévoit un environnement international extrêmement favorable à la croissance des Pays en

Voie de Développement, et lit dans les évolutions des économies de certains pays ANMO (Jordanie, Maroc, Tunisie) des signes très encourageants, liés à l'application des réformes (Banque Mondiale 1995c).

Or la croissance est le pilier des politiques libérales de lutte contre la pauvreté et de celles préconisées par les organisations internationales aux pays en développement, qui se confondent donc de fait avec les mesures d'ajustement. L'orientation à l'exportation doit stimuler la création "d'emplois à bas salaires que les pauvres peuvent occuper. Pour s'assurer que la croissance soit bonne pour les pauvres, il est essentiel que les salaires soient surveillés et maintenus flexibles, surtout dans les phases initiales de la réforme" (Banque Mondiale 1995c : 74). C'est par ce biais que les bénéfices de la croissance seront diffusés à l'ensemble de la population. Pour Kossaifi (1996), la lutte contre la pauvreté, à travers la croissance, s'est substituée à la lutte pour le développement dans les objectifs affichés en ANMO. En effet, la Banque Mondiale attaque la question de la pauvreté dans le rapport qu'elle lui consacre par cette phrase : "Le développement économique a pour objectif fondamental de faire reculer la pauvreté" (Banque Mondiale 1990 : 28).

Les mesures structurelles appelées à restaurer la croissance sont complétées par des "mesures d'accompagnement social" ou "programmes compensatoires". Ceux-ci visent d'une part à apporter un soutien ciblé (services et infrastructures minimum : logement, éducation, formation, santé) aux capacités productives et d'intégration des pauvres employables, de façon à préserver et améliorer leur "capital humain" pour les transformer en force productive ; d'autre part, à mettre en place des "filets de sécurité" (programmes à forte intensité de main-d'œuvre, financement de micro-projets...) pour les plus vulnérables parmi les employables, soulageant les effets négatifs des réformes et leur évitant de tomber dans une situation difficilement réversible et potentiellement explosive (de qui ces "filets" assurent-ils la sécurité ?). Finalement, les pauvres inemployables dépendent des aides sociales, de transferts en argent qui se doivent d'être rigoureusement ciblés, pour coûter moins cher aux États et ne pas créer de distorsions au fonctionnement des marchés ni de désincitation au travail¹⁵ (Van Eeghen 1995 : 40).

Les mécanismes de lutte contre la pauvreté sont donc fondamentalement les mêmes que ceux du redressement de l'économie, celui-ci devant presque mécaniquement réduire la première. Ils sont confiés au marché autant que possible. Le problème de la pauvreté est essentiellement abordé comme un problème de marché et non comme une dynamique sociale et économique : marché des biens et des capitaux, puisque le redressement de l'économie doit passer par l'attraction d'investissements et par une nette orientation à l'exportation, alors que la question du marché intérieur n'est que peu évoquée. Et marché du travail surtout, dans lequel l'offre de travail des pauvres valides doit s'ajuster à la demande émanant des nouvelles entreprises, rassurées par la libéralisation. La qualité de ce travail doit pour cela s'améliorer, de façon à augmenter l'employabilité des pauvres, et son prix baisser, les salaires devant s'ajuster à l'état d'un marché libéralisé. C'est dans ce cadre que le "secteur informel", considéré comme fonctionnant au plus près de la libre initiative et de la régulation par le marché parce qu'échappant aux contraintes et rigidités étatiques (droit du travail, règlements divers, salaire minimum, fiscalité...) a été encouragé. Or, comme j'y ai fait allusion, le champ du travail, qui devrait constituer le principal vecteur de soulagement de la pauvreté, est, à plusieurs égards, distinct en ANMO de celui qui constitue le modèle implicite de la Banque Mondiale, à savoir celui des sociétés salariales occidentales. Le salaire n'y permet souvent pas la reproduction de la force de travail. Les notions d'emploi, de chômage, de rapports de travail, y portent la marque d'une histoire, d'une culture et de formes de développement distinctes, dont l'analyse peut difficilement être épuisée par la notion d'informel.

Telle que préconisée par la Banque Mondiale, la lutte contre la pauvreté doit donc reposer non sur le système redistributif, trop coûteux et perturbateur, mais sur la distribution de revenus

¹⁵ On retrouve ici le principe d'une "handicapologie" similaire à celle des siècles passés européens, et surtout du XIX^{ème}.

primaires, en situation de crise économique et sans qu'il ne soit nulle part question de toucher à la distribution de la propriété du patrimoine, les seules réformes agraires étant évoquées comme suscitant "d'énormes résistances politiques" (Banque Mondiale 1990 : 4). La voie est économiquement étroite, et elle l'est aussi politiquement. La Banque Mondiale l'admet avec précautions (1990 : 4) :

"Comme [les décisions à prendre pour lutter contre la pauvreté] signifient une plus grande part de revenu et davantage de dépenses publiques pour les pauvres, le principal arbitrage, surtout dans l'immédiat, consiste à choisir entre les intérêts des pauvres et ceux des non-pauvres. La stratégie en deux parties qui est préconisée ici a donc plus de chances d'être adoptée dans les pays où les pauvres ont leur mot à dire dans la prise des décisions politiques et économiques".

Effectivement, sans fondement démocratique et participatif, une modification du système distributif dans le sens d'une plus large allocation de ressources "collectives" aux pauvres semble difficile à mettre en place et à légitimer, à moins d'une grande force de persuasion d'un État particulièrement convaincu et déterminé. Or cette dernière est pour l'instant plutôt mise en oeuvre pour contrôler et réprimer les revendications des "pauvres".

L'enchaînement réformes-croissance-meilleur-être pour tous, posé pour le long terme, est fondé sur une "« vision structuraliste », une idée de progrès qui va reprendre et restructurer la société [...]" (Lautier 1995 : 406). L'expérience des nouveaux pays industrialisés d'Asie, où la stratégie de promotion des exportations a réussi à promouvoir la croissance et, par ricochet, une amélioration de la condition des pauvres et même des ouvertures démocratiques, inspire certes ces visions. Les modèles prospectifs construits par la Banque Mondiale illustrent cet optimisme, puisque tous convergent à démontrer les effets positifs des réformes sur la pauvreté (et ceci spécifiquement en ANMO), quelles qu'en soient par ailleurs les contradictions. Pour autant, on ne peut que souligner un déficit de projet, de discours sur la capacité réelle de la croissance à prendre ce relais et sur les caractéristiques structurelles du système ainsi préconisé, dans le cas des pays ANMO, au-delà de crédos formulés d'ailleurs souvent en un conditionnel prudent (Banque Mondiale 1995c) et des références insistantes à des *success stories*. Quels seront les effets des politiques économiques de "sortie de crise" sur la distribution et les inégalités de revenus, par quels mécanismes ces effets se réaliseront-ils, comment évoluera le système de prix relatifs ? Quel sera le type d'interdépendance entre la croissance de l'offre et celle des revenus et de la demande, le contenu effectif en emplois de cette croissance et le mode distributif sur lequel elle va reposer ? Par définition, la détention d'un emploi est postulée parvenir à faire sortir de la pauvreté. Mais la distribution de salaires est-elle un rempart contre la pauvreté, quand on connaît le niveau actuel de ceux de l'administration publique (dont les employés sont qualifiés "d'élite") et de certains emplois peu qualifiés, et que ces bas salaires devraient encore baisser ? Et comment être sûrs que ces emplois ne seront pas attribués à des plus pauvres encore, notamment Africains ou Asiatiques, comme c'est le cas dans de nombreux pays ANMO ? Plus généralement, quelles perspectives réelles présente le développement des exportations, face à un marché interne qui ne peut que se réduire sous l'effet conjugué de la baisse générale des salaires, envisagée pour accroître la compétitivité, et de l'augmentation des prix, affectés par la libéralisation ? Quels sont et seront les groupes les plus vulnérables à ces évolutions, et qu'est-il prévu comme mécanismes régulateurs et compensateurs pour pallier ou amortir leurs effets ? Finalement, quel est le projet économique dans lequel les pauvres sont censés trouver leur place, quelle devrait être l'articulation entre l'économie et le social et quel doit être le rôle de l'État ?

À toutes ces interrogations sur les conditions de génération d'une forte croissance et sur les capacités de celle-ci à produire plus d'équité et une amélioration du niveau de vie des pauvres, il faut ajouter une attention particulière à la période de transition.

3 — Les pauvres, victimes de la transition économique

Les institutions internationales et les intervenants qui gravitent autour d'elles préviennent généralement que les bénéfices attendus des réformes structurelles ne se révéleront qu'à long terme. Dans le court terme, en revanche, la dynamique entraîne un ralentissement de la croissance et un accroissement du chômage, qui touche en premier lieu les catégories dont le statut sur les marchés du travail est le moins avantageux (formation, réseaux sociaux, appartenance sociale, etc.). Pour les divers promoteurs des réformes structurelles, des coûts importants, prédominants dans cette phase, devront être supportés par certains segments des populations concernées (El-Naggar et El-Erian 1993) ; "Les difficultés générées par la période de transition ne doivent pas être sous-estimées, surtout dans des pays où l'État manque de la forte légitimité conférée par la démocratie" (Diwan et Papandreou 1993 : 250). De fait, comme de nombreuses analyses le soulignent depuis plusieurs années pour d'autres pays sous ajustement, les mesures de réforme préconisées portent atteinte aux capacités de reproduction et de survie des catégories les plus précaires, les plus dépendantes des services publics, dont la part du budget allouée aux produits subventionnés est la plus forte et la moins à même de se reposer sur un patrimoine. Les couches moyennes sont également fortement touchées, surtout si elles sont employées dans la fonction publique, et tendent à s'appauvrir.

Un effet distributif se greffe donc sur la récession : on a polarisation des inégalités de revenu, de patrimoine, d'accès aux services publics, de niveau de vie et de bien-être, grossissement d'une couche de pauvres fortement précarisés et accroissement des inégalités parmi eux. Certes, des mesures d'accompagnement social sont prévues dans cette phase, mais leur mise en œuvre est loin d'être assurée :

"La nécessité de comprimer les dépenses publiques risque, dans l'immédiat, de porter un coup grave à deux éléments essentiels de la stratégie préconisée dans le présent rapport — la fourniture de services sociaux et la mise en place d'un dispositif de transferts et de filets de sécurité. [Dans ce cas, les pauvres] ne restent pas passifs devant ces évolutions : ils s'adaptent" (Banque Mondiale 1990 : 120).

Cette adaptation consiste en un recours à l'épargne, au choix de produits alimentaires moins chers, à la recherche d'emploi dans le secteur informel, au retour dans les zones rurales, à l'entrée sur le marché du travail des "travailleurs secondaires" pour "exercer généralement des activités assez mal payées, au recours à des envois de fonds ou à la solidarité familiale" (Banque Mondiale 1990 : 120). Mais peut-on vraisemblablement imaginer que des pauvres survivant au niveau du seuil biologique aient une épargne, n'aient pas encore envisagé de chercher un emploi informel, etc. ? La solidarité familiale et ses ressources ne sont-elles pas idéalisées, surestimées, comme le montre Alain Marie pour Abidjan (1995) ? Ne s'agit-il pas surtout de déplacer, transférer vers les pauvres eux-mêmes des fonctions que l'État, même dans le cadre du mandat minimum prévu par la Banque, n'est pas capable d'assumer ? En revanche, un des mécanismes que la Banque ne mentionne pas et qui constitue le recours obligé de maints pauvres encore appauvris est l'endettement et diverses formes de dépendance, menant parfois à un véritable asservissement. Ajoutons-y la participation à des activités illicites et/ou "immorales".

Même si la pauvreté rurale continue d'être majoritaire, selon les chiffres disponibles, c'est la pauvreté urbaine qui attire les inquiétudes et qui concentre les programmes de lutte. C'est dans les villes, qui regroupent dans la plupart des pays arabes une majorité de la population, dont les habitants étaient les principaux bénéficiaires des politiques publiques d'emplois, de services et de subventions, centres du politique et agglomérations de plus en plus difficiles à gérer, que le problème du coût social de ces réformes et de la régulation de la pauvreté se pose de la façon la plus aiguë. Les risques et manifestations de violence politique, dont les villes sont le théâtre privilégié, ont justifié divers degrés de résistance à l'ajustement de la part des États de la région. Cette résistance est d'ailleurs souvent tolérée par des bailleurs de fonds qui redoutent une trop grande instabilité, mais maintiennent néanmoins la pression. Les capacités de répression militaire

et politique des États ont pourtant été largement mises à contribution pour imposer des mesures impopulaires et étouffer les protestations des couches en voie de paupérisation.

Les pauvres, dont le nombre aura augmenté et les conditions de vie empiré au cours des premières phases du processus d'ajustement et de réformes, sont en quelque sorte des "victimes sacrificielles" de ce processus, un coût présenté comme nécessaire au nom d'un intérêt supérieur et bénéfique pour tous à terme¹⁶. Dupuy (1996 : 52 et sq.) formule ainsi cette notion de sacrifice en économie :

"La grande pensée libérale d'inspiration économique, celle qui va d'Adam Smith à Friedrich Hayek, n'a pas hésité à interpréter les maux commis par le marché comme des sacrifices qu'il faut savoir accepter au nom d'un intérêt supérieur. [...] Ces sanctions tombent comme des coups du sort, injustifiées, imprévisibles, incompréhensibles. La sagesse, cependant, est de « s'abandonner aux forces obscures du processus social ». Celui-ci, en effet, est mû par une spontanéité bienfaisante, et doté d'un savoir inaccessible à tout sujet individuel. Tenter de s'opposer à sa dynamique au nom de la justice sociale ou de la réparation des ravages qu'il produit en chemin, c'est lâcher l'ombre providentielle pour une proie insaisissable parce que illusoire. [...] Tout se passe, écrit Hayek, comme si l'évolution procédait à un véritable « calcul vital » : elle sait sacrifier certaines vies ici et maintenant si cela la conduit à accroître le flux vital dans son ensemble".

Les pauvres de l'ajustement sont ainsi sacrifiés — provisoirement — à la mise en place d'une dynamique de croissance par le biais de la libéralisation et du retrait de l'État. La Banque Mondiale affirme qu'ils seront en revanche **gagnants à terme** (pour ceux qui n'en seront pas morts !), une fois la croissance rétablie, et leur sacrifice ainsi récompensé. Plus encore, les gagnants potentiels aux effets bénéfiques des réformes devraient être plus nombreux que les perdants potentiels. Dans une comptabilité prospective du solde des victimes, toutefois,

"il est évident que tous les « gagnants potentiels » ne pourront être des gagnants — les pauvres chroniques sont toujours difficiles à atteindre, et certains des chômeurs manquent de compétences commercialisables. Et tous les « perdants potentiels » ne seront pas perdants, puisque certains employés du secteur public garderont leur emploi ou trouveront de bons emplois alternatifs dans le secteur privé" (Banque Mondiale 1995c : 63).

De toute façon, quelle que soit l'issue de ce jeu de vases communicants, ce "sacrifice" provisoire ne justifie en rien un infléchissement du cours des réformes (pourtant admis en cas de risque de fort mécontentement des perdants, actuellement les privilégiés), qui demeurent souveraines, sans parler même de remettre en cause leur bien-fondé.

Ces souffrances sont inévitables, on ne peut que les abréger et limiter l'étendue du sacrifice en accélérant les réformes, et éviter que le sacrifice soit total (mort biologique : maladies, famines... — ou mort économique : inemployabilité) par des mesures ponctuelles de soutien aux victimes. En effet, si l'on reprend certains mots de la citation de Dupuy ci-dessus, la Banque tente de convaincre ceux qui s'opposent à la dynamique du processus social, c'est-à-dire à la spontanéité bienfaisante de la loi du marché, au nom de la justice sociale ou de la réparation des ravages que produit ce processus, que leurs efforts sont voués à remettre en cause le succès de la croissance et donc de produire encore plus de pauvres (par exemple 1995d : 1). Ainsi, elle prévoit que la mise en place des programmes d'ajustement structurel pourrait stabiliser le nombre des pauvres d'ANMO à 60 millions en l'an 2000 ; le cas contraire les porterait à 85 millions environ (Banque Mondiale 1990 : 163). Il n'est pas inintéressant de souligner le type d'argumentation utilisé, qui correspond à ce que Hirschman nomme "la rhétorique réactionnaire", dans ses trois grandes thèses (1991 : 22) :

"J'appelle respectivement [les grandes thèses réactionnelles ou réactionnaires que j'ai

16 À ma connaissance, la Banque Mondiale utilise explicitement le terme de sacrifice dans deux instances au moins : le sacrifice de la croissance au bénéfice de coûts d'ajustement moindres (par exemple, The World Bank, 1995c : 61) et les sacrifices des non-pauvres pour venir en aide aux pauvres (par exemple, Banque Mondiale, 1990 : 164).

distinguées] thèse de l'effet pervers, thèse de l'inanité et thèse de la mise en péril. La première thèse pose que toute action qui vise directement à améliorer un aspect quelconque de l'ordre politique, social ou économique ne sert qu'à aggraver la situation que l'on cherche à corriger ; la deuxième, que toute tentative de transformation de l'ordre social est vaine, que quoi qu'on entreprenne, ça ne changera rien ; la troisième, enfin, que le coût de la réforme envisagée est trop élevé, en ce sens qu'elle risque de porter atteinte à de précieux avantages ou droits précédemment acquis".

Ces thèses sont actuellement maniées dans la critique de l'État-providence, au nom de son échec à lutter contre la pauvreté par un système redistributif non viable, ses interventions se révélant vaines, produisant des effets pervers et/ou ayant un coût trop élevé. Appliqués à la pauvreté dans des pays n'ayant pas traversé les processus de développement de l'État à l'européenne, ces trois types de discours n'attaquent bien sûr pas les réformes contre l'ordre établi, puisque c'est lui qui est ici jugé "mauvais". Ils visent à invalider les réactions contre les réformes destinées à rétablir un ordre meilleur, réactions qui conduiront inévitablement dans la direction opposée à celle souhaitée. Ces arguments se retrouvent notamment dans le rapport de la Banque Mondiale pour la région ANMO (1995c : 61 et sq.) :

"La plupart des pays en ANMO se sont reposés sur des stratégies gradualistes — parfois sacrifiant la croissance pour des coûts d'ajustement moins élevés. Mais dans une économie mondiale nouvelle, progressant à un rythme rapide, la réforme graduelle signifie absence de croissance (considérant la mobilité du capital) si les pays n'ont pas de politique crédible. Et des approches de la réforme en demi-mesure, ou jalonnées d'arrêts [*stop-go*] sont des moyens sûrs de perdre de la crédibilité".

Autrement dit, chercher à limiter le nombre de victimes mettrait en péril l'accomplissement de l'effet espéré (la croissance) et produirait même des effets pervers (perte de crédibilité). Les filets de sécurité devront donc ne pas interférer avec le libre jeu du marché, et notamment du marché du travail, quand bien même il produirait des victimes, ne pas grever le budget de l'État et se limiter à constituer des incitations.

La crise sociale actuelle dans les pays ANMO (et ailleurs) est finalement à la mesure de celle des années 1920 et 1930 en Europe, alors que chômage et pauvreté y faisaient leurs ravages. C'est dans ce contexte que Keynes proposa une façon de lier l'économie et le politique, de mettre l'économie au service du social et du politique, une forme d'État investie de fonctions médiatrices et redistributives. Ces orientations étant aujourd'hui disqualifiées et/ou irréalisables, on peut se demander sur quelles fonctions et quelle légitimité peut reposer la place de l'État.

4 — Pauvreté et place de l'État

La question de la pauvreté, considérée dans son rapport à l'économie et au politique, peut être réfléchi à partir du couple efficacité/équité¹⁷, à rapprocher du couple fonction d'accumulation/fonction de légitimation de l'État, qui peuvent tous deux constituer une grille de compréhension de la voie étroite dans laquelle sont engagés les États en ANMO. Les programmes d'ajustement structurel et les réformes libérales qu'ils promeuvent prétendent satisfaire à terme à la fois l'impératif d'efficacité et celui d'équité, la première étant une condition pour la réalisation de la seconde. Dans l'entremise, toutefois, selon la voie tracée par la Banque Mondiale, les idéaux d'équité sont sacrifiés à ceux d'efficacité ; seuls les filets de sécurité et l'utilisation de la répression protègent le pays d'un trop grand déséquilibre, causé par l'aggravation massive de la paupérisation, la montée de la contestation et la remise en cause de la légitimité des actions de l'État, déjà malmenée par la crise. Tout serait néanmoins une question de temps : si, dès les

17 Le terme "équité" sera à nouveau positionné en relation avec ceux d'"égalité" et de "justice sociale" dans la suite du texte. Il me semble que, pour ce qui concerne le champ de l'économie politique, et tant que je ne suis pas capable de lui substituer un terme plus juste et précis, il peut être utilisé sans contresens majeur.

premières phases des réformes, l'État remplit correctement sa fonction d'accumulation (libéralisation rapide, respect du jeu du marché), acquiert de la crédibilité auprès des agents économiques par sa détermination sans faille à mettre en place les réformes, et fait taire les oppositions en ne réduisant que progressivement les transferts aux groupes politiquement influents et en compensant les perdants (Banque Mondiale 1995c : 79 et sq.), il devrait reconstruire suffisamment de légitimité pour mener à bien le processus. Cette dernière se nourrira de "l'expansion du gâteau"¹⁸ et de la réduction progressive de la pauvreté qui en découlera quasi automatiquement, mais aussi des précautions employées pour apaiser l'opposition des non-pauvres aux sacrifices qui leur sont demandés au nom de la lutte de la pauvreté. Ainsi les deux idéaux, et les deux fonctions, retrouveront leur harmonie par la vertu du libre fonctionnement du marché et d'une "refocalisation du rôle de l'État" (Banque Mondiale 1995c : 19).

Hirshman (1995 : 144) est un peu plus circonspect :

"Il serait peu crédible de prétendre que stimuler la croissance et corriger ou atténuer les inégalités qu'engendre la croissance exige exactement le même ensemble de politiques. Le problème consiste plutôt à trouver une combinaison optimale de mesures qui cause le moins de dégâts possibles aux deux objectifs. Nous serons d'autant mieux préparés à nous rapprocher de cet optimum que nous admettrons d'emblée nous trouver en présence de deux objectifs entre lesquels il existe une bonne dose de tensions et de conflits".

Or, dans le contexte actuel, les axiomes de l'efficacité et des fonctions d'accumulation de l'État sont définis de façon quasiment standardisée, à l'échelle internationale, et la crise économique réduit ses moyens d'intervention et de connexion entre l'économique et le social. Ces contraintes ne laissent que peu de champ à l'État pour satisfaire les revendications qu'il a lui-même permis de s'exprimer. La montée de ces revendications — notamment sous la forme de révoltes du pain (*cost-of-living riots*) — incite les États à plus de fermeté, de répression et de contrôle (comme c'est le cas en Jordanie), ce qui entre en contradiction avec leur recherche de légitimation. Le scénario bien huilé de la Banque Mondiale, qui postule implicitement que les pauvres ne sont que pauvres, et non acteurs du jeu politique (autrement que par leurs révoltes), est soumis à cette évolution de la perception de l'équité.

En effet, la comptabilité perdants/gagnants apparaît fortement réductrice de la complexité des processus de tension, de défense d'intérêts, de recomposition du jeu politique des sociétés sous ajustement, et ne peut constituer en soi une matrice de compréhension et d'analyse des rapports efficacité/équité. On peut considérer que les États ANMO sont, pour beaucoup, parvenus à une impasse dans le mode d'accumulation construit et dans leur mode de reproduction et de légitimation. En effet, la crise, la sortie libérale de crise et les perspectives dessinées remettent en cause le projet initial de construction d'une cohésion sociale par la réduction des inégalités. Il s'agit plutôt désormais d'assurer un minimum de survie aux plus pauvres. Dès lors, la question de la place de l'État, de son assise et de sa légitimité se pose effectivement à nouveau. Quelle capacité d'action ont ces États nationaux face à la régionalisation, à la globalisation ? Quelle articulation entre acteurs locaux, nationaux, internationaux se met en place ? Dans leur recherche de légitimation, certains États tenteraient d'établir une forme différente de "couplage entre modernisation et intégration sociale", pour reprendre les mots de Lautier, moins dépendante peut-être des liens de clientélisme¹⁹ ; de reconstruire en quelque sorte un lien de citoyenneté et de participation sur les ruines de leur prodigalité, par le biais d'une relative démocratisation. Un tel processus a pour corrolaire un repositionnement de l'équité dans le "projet national". Mais quel "modèle" d'État peut-il se mettre en place alors que les différentes formes d'État de bien-être sont non seulement en crise et considérées comme inapplicables dans le Tiers-Monde, mais de surcroît

18 *Expand the pie to reduce poverty* (Banque Mondiale, 1995c).

19 Il serait intéressant de pouvoir se représenter "l'héritage" des régimes socialistes à tendance populiste et en quoi ils ont été fondateurs de droits de citoyenneté, de demandes d'équité et de participation économique et politique. Par ailleurs, je reparlerai du clientélisme plus bas.

tenues pour responsables des déséquilibres générateurs de pauvreté ?

Il serait aussi certainement fort fructueux de s'interroger sur la ou les "théorie(s) de justice sociale" qui imprègne(nt) les choix et visions des diverses catégories d'acteurs (institutions, individus, groupes, État...). Les deux "variantes" de cette théorie analysées en Occident (tradition anglaise et tradition française) ont structuré des formes de capitalisme, des places de l'État opposées et analysées par Michel Albert (Douglas 1995 : 144) : "D'un côté, celui du type « Reagan-Thatcher » fondé sur des principes individualistes de marché et sur une philosophie du mérite récompensé, de l'autre le modèle « rhénan », attaché à l'État-providence et à la responsabilité envers les plus démunis"²⁰. Sur quelle conception de la "justice sociale" de tels projets peuvent-ils se construire en ANMO, entre les multiples visions et pratiques qui s'y entremêlent ?

Une des perspectives qui semble prometteuse pour mieux appréhender les enjeux de la pauvreté dans le champ de "l'économie politique" est celle de la **régulation de la pauvreté** ou, ainsi que le formule Lautier (1995 : 385 et 391), celle du "gouvernement de la misère" :

"En fait [...] se demander si une plus forte intervention de l'État permettrait de réduire, ou même d'éliminer la pauvreté est poser une mauvaise question : la gestion de la pauvreté est constitutive de l'État latino-américain moderne. L'intervention sur la pauvreté, et sur les pauvres, détermine largement la forme, les modes de légitimation et la reproduction de l'État, ce qui implique bien sûr que l'« éradication » de la pauvreté ne peut pas faire sens autrement que comme slogan.

[...] Le « gouvernement de la misère » est un élément fonctionnel, essentiel, du gouvernement en général. Il s'agit ici d'une fonctionnalité politique qui déborde largement la fonctionnalité économique : souvent les pauvres « ne servent à rien », économiquement ; en particulier, une grande partie n'est pas « exploitée » au sens marxiste ; elle n'est pas mobilisable et ne fait pas pression à la baisse sur les salaires".

L'instabilité actuelle, traduite par l'irruption violente, dans la rue et les entreprises de nombreux pays ANMO, de revendications liées au niveau de vie des couches populaires, montre que **les mécanismes de régulation de la pauvreté, de son maintien dans des limites acceptables ne remettant pas en cause les structures de l'ordre établi, ne fonctionnent plus comme ils le faisaient dans la période précédente.** En effet, des transformations structurelles ont modifié les termes de cette régulation, parmi lesquelles :

— L'échec, à divers degrés, des États à tenir leurs "promesses" d'équité et de meilleur-être pour tous, remet en cause leur légitimité. Prédateur plus qu'il ne redistribue, l'État peut de moins en moins justifier le système clientéliste qu'il irrigue, alors que les institutions formelles perdent de leur poids relatif et que ses fonctions sociales (emploi, services sociaux...) sont de moins en moins bien assurées.

— Certains États se sont engagés dans des processus de démocratisation, c'est-à-dire d'élargissement de l'octroi de droits politiques, qui nourrissent d'autres attentes dans le domaine socio-économique et leur fournissent un champ légitime pour s'exprimer, au lieu de les faire passer au second plan.

— L'intervention des institutions internationales, souvent perçue comme allant au détriment des intérêts des couches populaires (libéralisation, réduction des dépenses de l'État, désuventionnement...), tend à délégitimer les mesures prises par des États qui avouent ainsi leur faiblesse et leur dépendance.

— L'essor de la monétarisation des échanges et de l'urbanisation ébranle les bases des anciens systèmes de liens sociaux pour y faire surgir d'autres types d'acteurs plus autonomes : nouveaux entrepreneurs, associations de quartier..., dont les modes de coordination sont

²⁰ Mary DOUGLAS se fonde sur un texte de Michel ALBERT, "Inégalités sociales et efficacité économique dans les deux modèles de capitalisme", in : J. AFFICHARD et J.-B. de FOUCAULD (sous la dir. de), *Justice sociale et inégalités*, Paris, Éditions Esprit, 1992.

différents.

L'on constate alors que, face à l'émergence de ces conflits "socio-économiques" mais fondamentalement politiques, les "solutions" ou réactions se situent avant tout dans le domaine de la répression et du caritatif. La seule solution reproductible proposée est empruntée au discours techno-libéral : c'est le bénéfice des fruits d'une croissance importante et partagée, rendue possible par la mise en place de réformes économiques structurelles et de projets d'accompagnement social. La promotion de cet horizon prospère²¹ ne résout pas pour autant les conflits distributifs dans l'immédiat, puisque la mise en place des conditions de sa réalisation (la croissance économique dans un cadre libéral) impose d'aggraver — ne serait-ce que temporairement — le problème qu'il est censé résoudre à terme. La question de la régulation de la pauvreté dans l'espace territorial, social, économique et politique est donc plus que jamais à l'ordre du jour en ANMO, que l'on souscrive ou non à l'optimisme affiché par les institutions réformatrices.

Aborder la question de la régulation de la pauvreté implique donc de prendre en considération les mécanismes de régulation sociale, qui permettent (ou doivent permettre) la reproduction d'ensemble du système économique et social dans ses formes structurelles, et qui y légitiment les formes du politique, et d'y analyser la place qu'y occupe la pauvreté, prise dans ses diverses dimensions.

III - CHAMP DE LA SOCIOLOGIE POLITIQUE ET DU SOCIAL

1 — Construction de la question sociale dans l'histoire européenne

La question sociale émerge en Europe occidentale à partir du milieu du XIX^{ème} siècle. En France, elle se pose comme champ de résolution d'une contradiction fondamentale entre l'idéal républicain, confronté à sa forme démocratique de suppression des privilèges politiques et d'égale capacité politique pour tous, d'une part, et le déficit de la réalité sociale, le maintien des privilèges économiques, "la tragique infériorité de la condition civile de certains", "l'état de quasi-assujettissement économique où ils se trouvent" (Donzelot 1994 : 67), d'autre part. Pour cet auteur (1994 : 52-53) :

"Les fondateurs de l'économie politique avaient envisagé la création d'un État rationnel de la société par une libéralisation du commerce et de la production, propre à satisfaire tout à la fois la richesse de la nation et la morale de la société. Or, le spectacle des crises et de la misère engendrées au début du XIX^{ème} siècle fait éclater le lien, supposé dès le départ naturel par cette pensée, entre les lois de l'économie et celles de la morale. Comme la plupart des observateurs, y compris « bourgeois », les socialistes constatent que l'économie a, en quelque sorte, raté la société. Les lois qu'elle a dégagées ne manquent pas de cohérence interne, mais leur mise en œuvre semble miner la cohérence de la société elle-même".

Cette contradiction entre ordre politique et économique menace le modèle de référence même de la République, et sa résolution est rapidement considérée comme une condition de la survie de cette dernière, et pas seulement sous l'angle de la philosophie politique, des principes et de la morale. En effet, une fois démantelés, les liens personnalisés, hiérarchisés, corporatistes que tissait autour de chaque individu la société de l'Ancien Régime et qui lui conféraient sa cohésion, n'avaient laissé la place qu'à un "vide social", exprimé sous la forme d'attentes à l'égard de l'État. De surcroît, les quelque neuf millions de pauvres et d'indigents, dont le nombre croîtra et la condition empirera lors des crises des dernières décennies du siècle, constituent une menace pour l'État, qui incarne à la fois la destruction de l'ordre ancien et le triomphe d'un capitalisme impitoyable. Ceci est d'autant plus vrai qu'ils revendiquent des droits et en cela représentent "un

21 Le rapport de la Banque Mondiale sur la région ANMO (1995c) titre : "Claiming the future. Choosing prosperity in the Middle East and North Africa".

véritable danger social" (Lautier et Salama 1995 : 250). Or le droit au travail, considéré comme "un principe nécessaire à la cohérence de la République", s'avère par ailleurs impossible à concrétiser, en particulier du fait de "l'antagonisme radical qui s'est installé entre le droit à la propriété et le droit au travail" (Donzelot 1994 : 40-41).

Les moyens propres à combler ce "déficit flagrant de la réalité de la société au regard de son nouveau fondement politique" apparaissent

"avec la notion de *solidarité*, qui donne un fondement à l'intervention de l'État, avec la technique du *droit social* comme modalité de cette intervention, avec la formule de la *négociation* comme capable de résoudre dans la société le système des attentes et des craintes entre les groupes et les individus [...]. Autour de cette notion, de cette technique et de cette procédure, s'est constitué un mode spécifique d'organisation de la société, *le social*, à l'intersection du civil et du politique [...]" (Donzelot 1994 : 67 et 71-72).

La question sociale s'est donc construite, à partir de la Révolution française, autour d'une prise de conscience d'une conception globale de la solidarité, médiatisée et régulée par l'État et les institutions établies à cet effet, en tant que la seule façon de résoudre la contradiction entre l'octroi de droits citoyens égaux pour tous et l'incapacité de garantir le contenu réel de ces droits dans le domaine économique, et en particulier le droit au travail. Ce développement s'est réalisé parallèlement à une réflexion sur la place des droits des individus, de la justice et de l'équité dans les projets nationaux. La question sociale se configure donc à partir du moment où sont établis droits civiques et droits politiques, poussant celle des droits socio-économiques comme une question centrale de la cohérence de l'organisation politique. Elle prend également forme autour de la question du travail salarié, qui s'impose comme le lien social dominant et le champ prédominant de la résolution du problème des "carences" des droits économiques, au moment où le prolétariat se constitue en classe (au sens de catégorie) distincte du reste des pauvres.

Toutefois, si le droit social fait entrer la question de la pauvreté dans le champ du politique, ce serait de façon circonscrite, en fait de façon à circonscrire sa place dans le politique, précisément : il manifeste la reconnaissance d'une responsabilité collective de la société, mais en relativisant les droits reconnus aux pauvres. Il n'agirait ainsi que "sur la forme du lien social" et non sur les structures de la société, "laissant intacte la question sociale en sa raison profonde : l'antagonisme naturel des travailleurs et des capitalistes [...]" (Donzelot 1994 : 140-141). Le social aurait ainsi une fonction de gestion, serait destiné à "gouverner la misère", à "l'écarter de l'imaginaire politique", selon les expressions de Lautier et Salama (1995 : 248) pour lesquels :

"Gouverner la misère, ce n'est pas l'éliminer ; c'est avant tout constituer un champ, « le social », dans lequel les pauvres pourront exister, agir librement, mais à l'intérieur de leur relation au pouvoir. Le social et « les politiques sociales » apparaissent comme une stratégie de dépolitisation des inégalités, une façon de les traiter en termes d'organisation et de techniques, et non de pouvoir et de droits politiques.

On comprend pourquoi la question de la pauvreté est dès lors intimement liée à celle de la citoyenneté [...]"

La question de la solidarité est étroitement articulée à celle des droits et des devoirs de chacun ; à celle de la définition donnée à l'égalité et à la justice ; et à celle du rôle de l'État. La solidarité, dans son principe comme dans sa réalisation, suppose en effet l'existence d'une dette sociale, d'un devoir de réparation envers les "victimes" de l'organisation sociale, qui procède autant de l'interdépendance objective de tous les membres de la société que du "pacte" réalisé entre la société et l'État, et à l'égard de laquelle tous ne sont pas également créanciers et débiteurs. Cette dette se justifie par la préservation de l'acquis collectif et de l'unité sociale, indispensables au progrès, et plus fondamentalement sur le fait que "l'appartenance à la cité est indissociable d'une sorte de pacte moral [...] : les obligations de la collectivité envers chacun de ses membres sont la contrepartie de l'implication de ceux-ci" (Rosanvallon 1995 : 49). Pour autant, la reconnaissance de

cette dette et de ce devoir de réparation se doit de reposer sur une norme, un horizon, un projet qui concrétisent les idéaux de justice et d'égalité qui en sont les fondements. C'est ici que se distinguent deux orientations, déjà soulignées plus haut : "Les Français partaient de la liberté politique et les Anglais de la liberté économique" (Douglas 1995 : 138). C'est la conception française de l'égalité et de la justice qui rend "le social" nécessaire : en France, à l'égalité de droit, ou formelle, minée par ses contradictions internes et inconciliable avec l'idée de réparation des préjudices, se juxtapose progressivement le principe d'égalité des chances, corrolaire d'une justice distributive, ou correctrice, qui implique la compensation de "handicaps", ou "discrimination positive", propre aux procédures de solidarité. Les droits sociaux ne seraient donc que des "droits limite", dans le sens où ils ne sont pas absolus, mais relatifs et circonstanciels (Donzelot 1994 : 173).

À la différence de la charité, la solidarité se fonde sur le fait, et sur la perception, d'une interdépendance organique entre les membres de la société. C'est ce principe qui est appelé à donner à la fois "un fondement à l'intervention de l'État dans la société, et un critère quant aux limites de cette intervention" (Donzelot 1994 : 87). C'est ici qu'intervient le différend entre les partisans d'une plus grande implication de l'État pour une plus grande équité, ou comme garant de l'égalité des droits (coordination par la hiérarchie), et ceux qui arguent de la souveraineté de l'individu et de l'efficacité spontanée des lois économiques pour la limiter (coordination par le marché).

La mise en place de l'appareil du droit social, à partir de la fin du XIX^{ème} siècle, passe par la mise en place d'institutions publiques qui médiatisent la correction des inégalités et prennent en charge la gestion de mécanismes redistributifs. Fondée sur un système de droits (par la cotisation, la résidence...), ce processus d'institutionnalisation contribuait à démanteler la dépendance et la précarité impliquée par les anciens systèmes de bienfaisance et de charité plus ou moins personnalisés et conditionnés par la bonne conduite des pauvres ou leur soumission. L'invention de la technique assurantielle permet d'instaurer, pour un certain nombre de "risques" (et non plus de "fautes") considérés comme aléatoires et partagés par certaines catégories sociales, et ainsi socialisés, une responsabilité collective mutualisée prenant la place de la responsabilité individuelle. Selon Rosanvallon (1995 : 26), l'assurance "rend les individus interdépendants", "elle est bien dans ce cas une institution du contrat social", et elle devient d'autant plus un instrument de solidarité que ses mécanismes redistributifs se développent.

La forme la plus développée de "l'État social" demeure à ce jour celle de l'État-providence, fondée sur la théorie keynésienne, qui établit entre l'économie et le social une compatibilité, un lien circulaire, un mécanisme qui permet à l'un d'alimenter le fonctionnement de l'autre pour stimuler le progrès, rendre plus proche "l'utopie d'une société libérée du besoin et d'un individu protégé des principaux risques de l'existence" (Rosanvallon 1995 : 7). La justification de l'État-providence, sa légitimation, reposent donc sur une sorte de promesse dont il est investi et qui se traduit par des attentes, des revendications, jugées elles aussi légitimes, à son encontre. L'on sait que le support matériel de cet État capable de promouvoir à la fois le progrès économique et le progrès social fut celui d'une période de croissance et de prospérité pour l'Europe, dont l'achèvement cristallise à nouveau la contradiction qu'il était appelé à résoudre, sous la forme d'une crise à plusieurs dimensions de l'État-providence. L'opposition entre l'économie et le social, les débats sur les concessions que l'un doit faire à l'autre pour à la fois maintenir la "cohésion sociale" et relancer l'économie, posent les termes d'une "nouvelle question sociale [qui] se traduit par une inadéquation des anciennes méthodes de gestion du social" (Rosanvallon 1995 : 7). La question de la citoyenneté, "mettant en rapport les droits sociaux avec la dette que l'État contracte envers des individus" (Rosanvallon 1995 : 49), celle de la cohérence entre droits civiques, politiques et socio-économiques, se pose à nouveau.

La crise de l'État-providence nous ramène à celle de la régulation sociale, ou tout au moins aux transformations des modes de régulation sociale qui en en dérivent. En effet, l'État keynésien, par le biais du "social" institutionnalisé au coeur même de l'économie et du politique, établit un mode de régulation "global", centralisé, fonctionnant au niveau de l'État-Nation, par lequel les

individus sont considérés comme des "ayants devoir" et des "ayants droit" sur la base de leur diverses caractéristiques dans le champ de l'éducation, de l'économie, du travail, de la santé... Fondé sur un "système d'interdépendance impersonnelle (êtres abstraits et interchangeableables)", ce mode de régulation est corrélé avec une certaine "vision du monde" qui serait celle de l'humanisme, "en tant que revendication de l'autonomie individuelle, et en tant qu'affirmation d'une possibilité de rationalisation des rapports sociaux" (Aballéa 1993 : 310 et 312). La remise en cause de ce mode de régulation, de ses outils et de ses institutions, déboucherait actuellement sur l'établissement des bases et des mécanismes d'une régulation postkeynésienne (Séchet 1995), dont la caractéristique la plus marquante est peut-être son aspect fragmentaire. La remise en cause du "modèle français" le conduirait ainsi à se rapprocher des bases, plus communautaires que sociales, du "modèle anglo-saxon", dans une tendance homogénéisatrice des schèmes néo-libéraux, mettant à nouveau en valeur les systèmes d'interdépendance personnelle.

C'est cet aspect fragmentaire des régulations que nous allons tenter de cerner, ne serait-ce que par des questionnements construits, concernant la région ANMO, sous l'angle spatial puis sous l'angle social, avant de tenter de poser le problème en regard du politique.

2 — Les espaces de la pauvreté et de la régulation sociale

La "question", ou le "problème", de la pauvreté est inscrite dans une topologie, qu'il s'agisse de "faits" mesurables (concentration, conditions de logement...) et/ou de perceptions et de représentations (les quartiers dangereux, pauvres, dévalorisés...). Le rapport entre la structure de l'espace social et celle de l'espace physique a été analysé sous divers angles dans les pays occidentaux. Selon Bourdieu (1993 : 160 et sq.) :

"L'espace habité (ou approprié) fonctionne comme une sorte de symbolisation spontanée de l'espace social". "La position d'un agent dans l'espace social s'exprime dans le lieu de l'espace physique où il est situé [...] ; elle s'exprime aussi dans la place qu'il occupe (en droit) dans l'espace à travers ses propriétés [...]. C'est dans la relation entre la distribution des agents et la distribution des biens dans l'espace que se définit la valeur relative des différentes régions de l'espace social réifié. [...] Les grandes oppositions sociales objectivées dans l'espace physique [...] tendent à se reproduire dans les esprits et dans le langage sous la forme des oppositions constitutives d'un principe de vision et de division, c'est-à-dire en tant que catégories de perception et d'appréciation ou de structures mentales".

Deux niveaux d'analyse semblent se dégager pour notre perspective : l'un qui considère "les pauvres dans l'espace", mettant en relation dynamique spatiale et dynamique sociale ; l'autre qui tente de déchiffrer de quelle façon l'espace est pris en compte, utilisé, dans les politiques sociales et assistantielles, quel rôle il joue dans la régulation sociale.

L'occupation ou l'investissement de l'espace par "les pauvres" peut s'aborder en premier lieu en terme de localisation. Les "cartes de la pauvreté" font émerger des "poches de pauvreté", des portions d'espace dans lesquelles agiraient des dynamiques cumulatives, des cercles vicieux, qui auraient pour effet de produire, reproduire et renforcer des formes de marginalisation spatiale, économique, sociale et culturelle, et ce à diverses échelles (quartier, région, pays...). Toutefois, il apparaît réducteur d'analyser les dynamiques de ces quartiers pauvres ou espaces pauvres comme des "choses en soi", alors qu'ils n'existent qu'en interaction, dans des relations de relativité, de hiérarchie, d'opposition avec d'autres espaces, ces relations étant précisément celles qui leur confèrent des caractéristiques ensuite considérées comme intrinsèques. Marie-France Prevôt-Schapira (1996 : 107 et 121) suggère de travailler à "une géographie des « centres » et des « marges »" qui tente de comprendre en quoi l'espace urbain produit à la fois de la marginalité et de l'intégration. Elle propose aussi d'aborder la question de la localisation de la pauvreté au sein de la ville en terme "d'équité socio-spatiale", par l'étude des configurations socio-spatiales et de leurs mécanismes de reproduction, de régulation, de recomposition, d'évolution.

Ceci mène à la question de la mobilité des "pauvres" : le rapport des pauvres à l'espace n'est

pas figé : de nombreux travaux ont montré que "le pauvre" vit une grande mobilité, corollaire de sa précarité : mobilité résidentielle, migratoire, changement de lieux d'emploi, longs trajets entre les lieux de travail et de résidence. Cette mobilité serait intéressante à mettre en relation avec les stratégies et moyens de recomposition des liens sociaux, et il serait utile de voir si elle contribue à entretenir et amplifier la précarité, ou si elle constitue une trajectoire de sortie de cette précarité, et dans quels cas. Dans une perspective de gouvernement, la mobilité dans l'espace peut produire des effets d'intégration et être associée à des processus de mobilité socio-économique, mais aussi favoriser la "contamination" à divers égards. Par ailleurs, la mobilité s'articule avec des formes de sédentarité, d'assignation spatiale, de restriction de l'espace des pratiques et des représentations. Elle induit aussi des rapprochements, des éloignements, qui sont autant de trajectoires sociales inscrites dans l'espace, ou de trajectoires spatiales inscrites dans le changement social. Ces diverses formes de la territorialité des catégories sociales constituent une clé fondamentale de compréhension du rapport complexe entre pauvreté et espace.

La question de la visibilité des pauvres dans l'espace, des signes qui permettant et accompagnent cette visibilité, les différences entre la visibilité que s'octroie le "pauvre honteux" et celui qui ne le serait pas, complète celle des représentations, en lien avec des "seuils de tolérance" idéologiques et sociaux. Elle est très liée à la question du corps, du propre et du sale, au vêtement, aux divers supports corporels de désignation et de marquage social. La visibilité est aussi à lier au couple ordre/désordre, et à celui, au fonctionnement plus paradoxal, du regroupement/isolément²² des pauvres. La visibilité des pauvres, renforcée par leur mobilité et leur concentration dans l'espace, opère des perturbations de divers types dans les ordres spatial, social, politique... ; c'est notamment le cas lorsque se développent des formes ostentatoires à cette visibilité, qu'il s'agisse de l'auto-destruction, de la mendicité ou de l'agressivité (Séchet 1995 : 35). Concentrée dans l'espace, associée à des lieux spécifiques, la visibilité peut déboucher sur la stigmatisation, que les politiques sociales peuvent contribuer à renforcer, par un effet pervers (Séchet 1995 : 34). La "visibilité des pauvres" s'articule donc à celle de l'action de l'État (Prévôt-Schapira 1996 : 127), l'une et l'autre étant clairement liées au politique, surtout si l'on y ajoute le contrôle du territoire comme enjeu important des luttes sociales et de la gestion (*governance*) urbaine.

En effet, une autre dimension de l'inscription spatiale des pauvres et de la question de la pauvreté est celle des conflits dans et pour l'espace : la sécurité des "non-pauvres" et la protection de leurs biens ont justifié éloignement, contingentement, assignation de ceux dont les "non-pauvres" considèrent que la menace provient,, de pair avec le recours à d'autres outils d'organisation et d'appropriation de l'espace et du foncier. Pour Bourdieu (1993 : 220), en France, les luttes pour l'espace ont pour enjeux différents types de "profits d'espace". Individuelles, leur succès "dépend du capital détenu (sous ses différentes espèces)". Collectives, "les plus décisives ont pour enjeu ultime la politique de l'État qui détient un immense pouvoir sur l'espace". En effet, par le biais de la politique du logement, il a contribué à "opérer une véritable construction politique de l'espace [...], dans la mesure où elle a favorisé la construction de groupes homogènes à base spatiale" ; par le biais de son action sur les marchés immobilier, scolaire, du travail, l'État "contribue à déterminer la distribution sociale de l'espace ou, si l'on préfère, la distribution des différentes catégories sociales dans l'espace".

Ces conflits et les problèmes de sécurité s'exacerbent, au moins dans les représentations, quand ils sont renforcés par une "cartographie socio-spatiale" (Prévôt-Schapira 1995 : 122), une classification des divers espaces (de la ville en particulier) en quartiers sûrs et dangereux, riches et pauvres, convoités ou rejetés... Le parallèle et même l'homologie entre catégories sociales et zones ne sont pas nouvelles : c'était déjà la base de classification de Booth, dont j'ai parlé dans la première partie. Les représentations de l'espace ne reposent-elles pas fréquemment sur une vision dualiste, à l'instar de celle du corps social, alors que les travaux des géographes, si l'on en croit

22 Il serait certainement fructueux de rapprocher l'isolement spatial des pauvres du décalage que l'on observe dans leurs rythmes de vie, dans leurs temps sociaux, d'avec ceux des "non-pauvres". On rejoindrait probablement l'opposition régularité/irrégularité et celle ordre/désordre.

Séchet (1995 : 24), "ont donné une dimension spatiale à la problématique du seuil de pauvreté" ? C'est lorsque cette double classification devient objet et outil de politiques sociales qu'elle acquiert un sens spécifique en terme de régulation.

Les politiques sociales interviennent, elles aussi, dans l'espace : leurs formes de territorialité sont liées à des dynamiques d'intégration et/ou d'exclusion qu'elles contribuent à inverser et/ou à renforcer. En effet, les fonctions redistributives et régulatrices assumées par l'État central et ses institutions ont pour mission de couvrir le territoire national. Selon Marie-France Prévôt-Schapira (1996), cette forme de régulation étatique correspond à la "vision moderniste-technocratique" de Lautier (1995). Or l'on observe l'essor de modes territorialisés de gestion de la pauvreté, sous la forme de dispositifs visant des territoires "locaux", la population concernée étant définie par son cadre spatial (Séchet 1995). Ceci est vrai pour les démocraties occidentales, pour lesquelles cette évolution représente un nouveau mode de régulation, qualifié de "post-keynésien", mais aussi pour les pays "du Tiers-Monde", dont l'histoire politique et sociale est différente, mais qui sont soumis à "la vision internationale" et aux recommandations de ses émules. De multiples projets et dispositifs sont ainsi mis en place à des échelles très réduites, avant tout concentrés dans les zones urbaines, qui relèvent souvent des programmes compensatoires, d'accompagnement social ou des filets de sécurité préconisés par la Banque Mondiale (Osmont 1995).

Partout, ce mode de régulation "territorialisé" ou "localisé" correspond à une conception minimaliste du rôle de l'État dans la régulation sociale, soit qu'il tende à se retirer de ces fonctions, en raison de sa crise ou que, face à l'essor de la pauvreté, il ne puisse les prendre en charge assez extensivement et efficacement pour juguler les risques d'instabilité. Avec le passage à l'échelon local, des intervenants locaux sont sollicités, au nom de la participation. Il s'agit certes d'ONG et autres associations "accréditées" par les pouvoirs publics et les bureaux locaux d'organisations internationales qui mettent en place des "projets" localisés et d'ampleur limitée ; mais aussi, plus généralement, du niveau "communautaire", appréhendé dans ses dimensions sociales et identitaires, son potentiel de solidarité, de mobilisation de ressources et d'auto-organisation, et opposé à "la société", anonyme et lointaine, et aux rouages peu efficaces (Séchet 1995).

Marie-France Prévôt-Schapira ouvre des questions intéressantes en analysant ce processus dans le cas de l'Argentine et du Mexique. Suite à la pression exercée sur les États nationaux par la crise économique et les réformes structurelles,

"à la vision jacobine et keynésienne du territoire qui était celle des radicaux [argentins] s'est imposée, sous le poids de la crise de 1989, celle des basistes, des ONG et des bailleurs de fonds, d'un territoire en morceaux. [...] L'espace local apparaît à beaucoup le lieu où les tensions entre modernité et exclusion pourraient être maîtrisées. L'idée que le territoire national n'est plus adéquat pour traiter la question de la pauvreté semble accompagner la crise du *Welfare State*" (Prévôt-Schapira 1996 : 118-119).

La régulation postkeynésienne serait donc fondée sur des visions "assistantielles" et "caritatives", portée par des intervenants "locaux", et appliquées à des territoires fragmentés, caractérisés dans l'absolu par leurs spécificités "intrinsèques", et non dans le cadre de leur diversité, de leur positionnement relatif. En s'en remettant à des mécanismes et dynamiques localisés, elle pourrait ne pas parvenir à produire de l'intégration spatiale, mais contribuer plutôt à reproduire les inégalités. Elle contient une forte composante de répression, que la stigmatisation des quartiers et zones contribue à légitimer. Fragmentaire, ce mode de régulation contribuerait donc à construire "des frontières symboliques", des "clôtures identitaires" (Séchet 1995 : 36), à projeter une image elle aussi fragmentée de l'espace. En Occident, cette fragmentation s'accompagne d'une perception tout aussi fragmentée du corps social, ainsi que nous l'avons évoqué plus haut, et qui, autour des problèmes de "fracture sociale" et "d'exclusion", menace la régulation sociale.

Dans les pays ANMO, on peut se demander dans quelle mesure la localisation objective et représentée des pauvres dans l'espace, les différentes dynamiques de mobilité et la territorialisation des politiques sociales tendent à produire et/ou reproduire une vision

fragmentée de l'espace. Et s'il y a fragmentation des processus de régulation au niveau local, comment s'articule-t-elle avec ceux opérant non seulement au niveau national, mais aussi supranational ou "global", ce dernier devenant de plus en plus prégnant (interventions extérieures, transferts de ressources, migrations transfrontalières, représentations "d'ailleurs"...)? Par ailleurs, est-ce que les formes du lien social, et en particulier celles concernant la pauvreté, tendent à renforcer cette fragmentation, ou au contraire à protéger ces sociétés contre elle? Il me semble pertinent d'aborder cette question sous l'angle de la dépendance, qui émerge comme l'un des mécanismes fondamentaux de régulation sociale.

3 — Pauvreté et dépendance

Le développement de formes institutionnelles de traitement de la pauvreté, qui a pris son essor en Europe à partir du XVIII^{ème} siècle et a culminé avec l'État-providence, a pour corrolaire la dissolution (ou du moins l'atténuation) des liens de dépendance personnelle, dont la charité privée est l'une des formes, et l'avènement de l'individu doté de droits civiques et politiques, libre de vendre sa force de travail dans le cadre d'un rapport salarial, mais aussi identifié, classé largement en fonction de ses performances (Stiker 1996 : 315). L'émergence de la question sociale a alors pour conséquence la médiatisation de la dépendance socio-économique liée à la pauvreté par une forme anonyme et collective, l'État, dont les transferts (sociaux) "se fondent non sur l'idée de charité, mais sur le droit de tout citoyen à bénéficier de conditions de vie décentes" (Schnapper 1996 : 30). S'il est vrai que "la société industrielle, la société de marché [...] ne connaît plus d'autre solidarité que celle d'une protection fondée sur la redistribution et la contribution — et donc collective et assurantielle [...]" (Stiker 1996 : 315), l'échec de ces mécanismes, et donc de l'État, à assurer ce droit renvoie alors l'individu vers son isolement, sa "désaffiliation", la rupture de ses liens sociaux, et finalement l'exclusion.

Comme je l'ai mentionné plus haut, selon Paugam (1996 a et c), la problématique de l'exclusion correspondrait à la situation objective de la pauvreté en Occident septentrional (pauvreté marginale ou disqualifiante), comme aux représentations qu'elle suscite (dualisme, extériorité...). Ce modèle se distinguerait toutefois de la situation et des représentations dans les Pays en Voie de Développement, où la pauvreté serait plus intégrée et où ses représentations procéderaient plus d'une vision organique des relations entre pauvres et non-pauvres et d'une société où chacun a sa place. Est-il alors possible d'avancer que, à l'instar de ce que Polanyi (1983) affirmait pour l'économie, la pauvreté serait "enchâssée" dans les relations sociales? (Vuarin 1994).

Dans les pays ANMO, à des degrés divers selon les pays et la localisation considérée (ville ou espace rural...), les individus sont dans une large mesure identifiés par leur statut personnel et leur appartenance familiale plus que par leur statut professionnel. En effet, les relations de travail dominantes ne sont fréquemment pas le rapport salarial mais demeurent dans le champ des relations personnalisées, qui constituent le principal moyen d'accès à certains types de biens. Les notions de "travail" et de "non-travail" y ont un sens et des formes différentes que dans les pays capitalistes industrialisés, et il semble bien que la notion de marché de l'emploi (dans la définition stricte de marché) y soit encore plus éloignée des mécanismes effectifs d'attribution d'emplois que dans les pays occidentaux.

La pauvreté y serait alors vécue comme un destin, une place particulière, se caractérisant par un manque de moyens, et en particulier par un "manque d'autonomie" (Marie 1995 : 304). Elle se traduit par la nécessité de recourir à un éventail de relations personnelles, selon "des règles du jeu" sociales à la fois établies, codifiées et renégociables, dans lesquelles le pauvre occupe une position dominée pour l'obtention de ressources matérielles, sociales et symboliques : terre, emploi, logement, services divers, aides matérielles, médiation... Le pauvre, dans le monde arabe, serait alors avant tout "un individu dépendant" (Radi²³ 1996 : 1). Cette dépendance prend la forme

23 Je m'appuierai longuement dans cette section sur les réflexions de Lamia RADI (1996), tout en sachant que d'autres sources seraient nécessaires à une mise en perspective plus approfondie.

de relations sociales plus ou moins stables ou instables, qui la masquent en partie : solidarité privée, "services" rendus, mariage, adoption, accueil de parents pauvres... L'appauvrissement se traduirait alors par une densification de la dépendance et son extension à "tant de domaines de la vie du « pauvre » que celui-ci, en réalité, ne s'appartient plus et illustre un cas de servage moderne" (Radi 1996 : 1)²⁴.

La famille est le premier vecteur de lien social et le premier cercle de dépendance. Moins attaquée en ANMO qu'en Occident dans son rôle de "filet de sécurité" matériel, social et psychologique, elle est considérablement sollicitée en période de crise comme "système d'assurance sociale". Si la "solidarité familiale" est souvent présentée comme un système de partage et de mise en commun fondé sur l'équité et l'intérêt de tous, il faut probablement surtout la considérer comme un système d'échanges, de circulation de différents types de capitaux, un système d'avances entre individus de statuts différents, perdurant sur plusieurs générations, empreint de pesanteurs et reproduisant, tout en les régulant, des inégalités entre les membres concernés. Il faut aussi prendre en compte que ce que l'on considère comme le système familial, ses ressources et ses logiques de fonctionnement, ont vraisemblablement changé depuis quelques décennies, sous l'effet conjugué de l'essor du salariat et des migrations, de l'urbanisation, de la circulation d'images et de valeurs nouvelles, de formes de mobilité socio-économiques, de la capacité accrue, à divers niveaux, d'autonomisation de l'individu par rapport à la cellule familiale. La famille, idéalisée et présentée par les institutions internationales comme un recours "allant de soi" pour les pauvres, ne serait-elle pas surtout une sorte de "boîte noire" de la solidarité ? De quelle famille parle-t-on : de son image et de ses formes "traditionnelles" ou de ce qu'elle représente aujourd'hui, avec ses tensions et ses recompositions ?

Le clientélisme (et son miroir, le patronage) pourrait être considéré comme une forme étendue de ce système d'échanges et de circulation familial, comme une forme de rapport social mettant en relation des individus se situant à des niveaux hiérarchiques (sociaux, économiques, de pouvoir, de statut...) différents, liés par des relations de dépendance, dont la réciprocité (induite par l'échange) s'alimente de l'inégalité entre les deux partenaires. Selon Lamia Radi,

"dans les sociétés arabo-musulmanes, l'organisation sociale est fondée sur le clientélisme ; traditionnellement, la terre ainsi que les autres ressources (emplois, richesses) ont été confisquées par une minorité. Dans cette perspective, dès le départ, pour éviter que la majorité affamée se soulève et pour garantir ainsi la paix sociale, il s'est mis en place un système de redistribution partielle des ressources. Les dominés acceptent globalement que des droits et des privilèges soient liés au statut d'élite ; ces prérogatives ne sont pas perçues comme une spoliation d'un bien « commun » à la Nation [...]. Tant et autant que le dominant redistribue une proportion jugée « juste » (c'est-à-dire que le nombre de familles qu'il aide est jugé adéquat par la société à l'assise sociale et politique qu'il revendique), son contrôle sur de nombreuses richesses et son enrichissement personnel restent perçus comme légitimes aux yeux de la population dominée. En revanche, le dominant perd sa légitimité s'il ne redistribue pas, plus, ou pas assez.

[Quant à lui], le « dominé » tire un prestige reconnu par les autres dominés du bidonville à appartenir à une « personnalité », à un réseau prestigieux, même s'il est le plus petit et le plus bas maillon [...]. L'attachement du dominé est tel qu'il va même parfois jusqu'à inventer un lignage fictif entre lui et son patron" (Radi 1996 : 2 et 3).

La dépendance prend aussi des formes institutionnelles. Cette relation personnalisée "traditionnelle" mais aussi bien moderne s'appuierait fréquemment sur une vision religieuse de l'ordre social, qui ne le remet pas en cause, d'une façon proche de celle du Moyen-Âge européen : toujours selon Lamia Radi, les religieux musulmans traditionnels²⁵ ne se demandaient pas

²⁴ L'esclavage pour dettes, qui représente une des formes les plus exacerbées de dépendance, n'est, à ma connaissance, pas attesté en ANMO.

²⁵ Comme j'y ferai brièvement allusion plus bas, l'Islam politique modifie substantiellement cette perception et ce discours.

pourquoi les pauvres étaient pauvres. La référence est l'appartenance sociale. Chacun a sa place de par sa famille de naissance.

“En revanche, prenant en compte le fait que la réalité de la relation est une relation de domination, [la tradition religieuse musulmane] organise les relations entre ces deux groupes : le rôle des institutions religieuses et caritatives est d'atténuer ces différences « naturelles » et de redistribuer une partie des richesses afin d'éviter la démesure dans les rapports sociaux, valeur négative dans l'Islam. La situation de dominé n'est pas dénoncée, mais le riche a en revanche un devoir d'aider le pauvre, sous forme de dons et de redistributions clairement codifiées (*zakat*) : le dominant a l'obligation religieuse et sociale de donner au pauvre en certaines occasions [...]” (1996 : 4).

Ce système de relations, dont le référent puise largement aux attributs prêtés à la famille (confiance, solidarité, communauté d'intérêts...) s'est adapté aux changements sociaux et économiques, et en particulier au monde urbain ; il s'est maintenu dans ses mécanismes de fonctionnement, même s'il a changé d'objet. Fondamentalement, toutefois, les bénéfices attendus par le pauvre d'une relation de clientélisme/dépendance sont toujours ceux du prestige et du nom de son protecteur, et en particulier la médiatisation avec l'État et l'accès à des “biens administratifs” (permis, inscriptions, bourses, emploi...).

Le devoir du dominant envers le dominé n'est pas de le rendre non-dominé, mais de l'aider à vivre, dans le cadre de sa condition de dominé. C'est la charité privée, reproduisant et renforçant la position respective de chacun. Sans prétendre qu'elle soit immédiatement transposable aux pays ANMO, la remarque de Lautier (1995 : 396) semble intéressante à mentionner :

“En Amérique Latine [...], la pauvreté est à la fois structurellement indispensable à la reproduction du système de domination clientéliste, et constamment réengendrée par elle. En effet, d'une part le pauvre contribue à reproduire le rapport de clientèle, et d'autre part le clientélisme ne fonctionne qu'au « coup par coup », sur la base de la distribution ponctuelle et non de l'investissement à long terme, de la relation individuelle d'allégeance et non du projet collectif, réengendrant ainsi à la fois la précarité et la pauvreté”.

L'investissement dans des relations de clientélisme/patronage constituerait ainsi pour le pauvre une sorte de **stratégie de survie et de sécurité**, en l'absence ou en complément de systèmes impersonnels et institutionnalisés de protection sociale et d'allocation de ressources. De façon concomitante, il contribue à saper les chances d'établissement de logiques institutionnelles, assurantielles ou de solidarité, anonymes ou dépersonnalisées et fondées sur le droit, *a fortiori* s'il s'avère être “le mécanisme principal de mise en oeuvre des politiques contre la pauvreté (non dénuées d'efficacité, répétons-le, en termes de survie immédiate)” (Lautier 1995 : 397).

S'il est vrai qu'il contribue constamment à reproduire la pauvreté dont il s'alimente, le clientélisme serait néanmoins une forme d'intégration du pauvre, par le biais de sa propre dépendance et de l'assistance que cette relation lui procure. **Le maintien de la dépendance personnelle constituerait alors en quelque sorte l'obstacle à ce que la pauvreté ne se transforme en exclusion**, et peut-être même un filtre à travers lequel la pauvreté n'est pas perçue comme telle, mais précisément en termes de degré de dépendance. La “désaffiliation” (Castel 1996) qui peut s'opérer n'est pas tant celle du travail que celles de ces relations qui permettent d'avoir une existence sociale. La rupture de ces liens de dépendance peut entraîner une véritable indigence, privant le pauvre des ressources matérielles et non matérielles auxquelles ils lui donnaient accès. En se traduisant par une rupture du lien social fondamental pour les pauvres (et peut-être pour les non-pauvres aussi), elle génère une forme de pauvreté proche de l'exclusion, où le pauvre est stigmatisé parce qu'il est seul. La définition que donne Castel (1996 : 34 et 37) du marginal dans l'Europe du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle pourrait ainsi s'appliquer à ces pauvres en rupture :

“Le marginal a rompu ses attaches avec sa communauté d'origine. C'est un désaffilié. C'est pourquoi sa condition diffère totalement de celle du pauvre qui vit sur place, à sa place, la

médiocrité de son état. Marginalité n'est pas pauvreté. Dans la plupart des cas, le pauvre est intégré, son existence ne pose pas de problème, il fait partie de l'ordre du monde. En revanche, le marginal est un étrange étranger. [...] La marginalité, c'est le nom que l'on peut donner aux formes les plus fragiles de la vulnérabilité populaire".

On pourrait y ajouter la remarque de Marie à propos d'Abidjan (1995 : 305-306), qui semble ici pertinente :

"Cette précarité est donc menace d'exclusions cumulées et cumulatives ; elle est porteuse d'un processus d'individualisation de la personne, dès lors livrée à elle-même, ce qui, en Afrique, est le comble de la pauvreté : celle qui n'a plus personne sur qui compter, faute de moyens pour entretenir le cycle de la réciprocité, dont on sait, aujourd'hui, que, sous les dehors « enchantés » de la morale de la « solidarité », il fonctionne, en réalité, comme « un placement social », tout acte de solidarité consistant en fait en un investissement dont on attend un rapport ultérieur [...].

Dès lors, la véritable pauvreté est moins dans la privation matérielle et dans la précarisation des conditions matérielles d'existence que dans l'exclusion de fait [...] qui débouche sur une individualisation de la personne : quand celle-ci, faute de pouvoir y garder une place significative, c'est-à-dire active, se trouve rejetée du circuit de la solidarité et ne peut plus guère compter que sur ses propres ressources matérielles et morales".

Il est vraisemblable que ce processus de rupture surgisse avant tout dans les villes, l'urbanisation étant destructrice des formes de lien social issus du monde agricole et rural, plus "traditionnel", et productrice d'une autre forme d'identité sociale, plus individualiste. Certes, des formes de lien social s'y recomposent, de nouvelles apparaissent, d'anciennes remplissent de nouvelles fonctions ; des liens familiaux, de voisinage, de travail, de clientélisme, "affilient" les pauvres des villes, les intègrent dans des réseaux, des dynamiques de solidarité, de concurrence, d'échange²⁶. Il n'en demeure pas moins que si, dans les villes de la région ANMO, comme ailleurs, les principaux vecteurs d'intégration paraissent être le logement et l'emploi, les difficultés à obtenir l'un et l'autre se greffent sur l'isolement relatif du pauvre urbain, *a fortiori* s'il est récemment arrivé, et peuvent le faire basculer dans la marginalité. Cette rupture, cette individualisation permise et/ou favorisée par le monde urbain, la tendance à la nucléarisation de la cellule familiale, ne sont pas nécessairement l'apanage des pauvres, mais c'est dans leur cas qu'elle se traduit par un surcroît de vulnérabilité et "d'indignité sociale" (Castel 1996 : 38), et que par ailleurs elle les stigmatise collectivement. Ces évolutions imposeraient d'autres modes de gestion des ressources et d'insertion économique et sociale, et confèreraient d'autres formes sociales à la pauvreté.

Contribuant à leur propre reproduction et à celle de la position dominée du pauvre, et à celle de son état de pauvre, **les relations de dépendance personnalisée constitueraient donc une forme "d'affiliation" lui permettant de vivre sa pauvreté de manière intégrée et faisant obstacle à sa marginalisation, alors que la rupture, ou sa libération, de ces relations se traduirait par un risque accru d'isolement. L'enchevêtrement de ces relations agirait donc comme mode de régulation de la pauvreté dans le sens où elle assignerait aux pauvres une position dans les relations sociales, et dans celui où elle freinerait la cristallisation de positions critiques, fondées sur la construction de nouvelles formes de lien social et "de nouvelles identités indépendantes du lien communautaire" (Marie 1995 : 308). Si l'on tente de rappeler ici la question de la fragmentation des modes de régulation, c'est parce qu'il ressort de cette section que, si la dépendance constitue un mode de régulation sociale décentralisée, décomposée, elle serait à la fois fragmentaire, en tant qu'elle lie les personnes deux à deux, dans une interaction personnalisée, n'induisant pas de basculement important si l'un des maillons "lâche", et transversale, sinon intégratrice, puisqu'elle traverse la société de part en part, mettant en relation des groupes, des lieux, des échelons divers. La "piste"**

²⁶ Sur l'Égypte, voir notamment, parmi les travaux référencés : ZIBANI, 1994 ; SINGERMAN, 1995 ; RUGH, 1979 et EARLY, 1993.

de la dépendance et du clientélisme — considérés notamment comme des systèmes d'échanges —, de leurs formes, leur fonctionnement et leur mode de reproduction et de légitimation, semble donc féconde pour approfondir l'analyse des ressorts de la pauvreté, de sa reproduction et du système de relations sociales dont elle fait partie dans les pays ANMO.

Il demeure que cette forme de lien social joue un rôle fondamental dans la constitution du politique et en particulier de la régulation politique, ou de la régulation sociale par le politique. C'est sur ce point-clé que j'achèverai le cheminement de ma réflexion.

4 — La régulation politique de la pauvreté

En effet, la force des mécanismes de reproduction de ces relations de dépendance et de clientélisme/patronage renvoie au déficit d'institutions publiques jouant le rôle de "filet de sécurité" et à la non-inscription de la question de la pauvreté dans celle du droit, par lesquelles "l'obligation publique [deviendrait] dans ce domaine le relais de la famille défaillante" (Lenoir 1996 : 81). À nouveau, le parallèle avec la situation africaine telle que l'analyse Marie (1995 : 307) pourrait fournir ici de précieuses pistes pour la recherche en ANMO :

"[...] les formes de protection sociale qui permettent aux individus de pouvoir envisager de se passer de cette solidarité et, plus généralement, de s'affranchir du lien social communautaire qui la fonde et y donne accès, sont ici quasiment inexistantes ; de plus, fonctionnant jusqu'à présent selon un mode patrimonial de redistribution clientéliste, l'État a contribué à maintenir les individus rivés à leurs attaches communautaires, puisque c'est par le canal des relations familiales, claniques, tribales et ethniques que s'octroient aides financières, assistances diverses, emplois, prébendes, passe-droit, interventions et faveurs qui, d'une manière ou d'une autre, inscrivent les individus dans le système social global.

Faute, donc, d'avoir su créer des espaces sociaux d'identification et de sécurité citoyennes extra-communautaires, l'État africain n'a fait que renforcer la fonctionnalité des identités communautaires selon un processus de « surcommunautarisation » de la société [...]. Dans ces conditions, quelles que soient les situations particulières, personne ne peut envisager de rompre avec cette appartenance, y compris ceux que leur pauvreté tend à exclure du circuit de la dette qui en est le ressort profond".

Poser la question de la pauvreté en terme social dans la région ANMO impliquerait donc nécessairement d'y intégrer une dimension politique : "la nature de la pauvreté et le rôle qu'elle joue dans la reproduction des sociétés" (Lautier et Salama 1995 : 246), ou encore "la fonction sociale des pauvres" (idem : 242), en relation avec les modes de légitimation de l'État, la nature du lien et du projet sociaux et de leurs fondements éthiques, des questions de démocratie, de citoyenneté et d'appartenance nationale. On pourrait pour cela recourir aux trois questions dont Lautier et Salama écrivent que c'est autour d'elles que s'organise la pensée sur la pauvreté dans l'histoire européenne : "À quoi servent les pauvres ? À quoi sert la pauvreté ? Que faire des pauvres ?" (1995 : 246).

Dans la région ANMO, la place occupée par "le problème de la pauvreté" procède d'un développement ou d'une construction politique fort différents d'en Occident, qu'on pourrait tenter d'analyser selon les catégories définies par Marshall²⁷. Celui-ci distingue "trois dimensions essentielles de la citoyenneté — civile, politique et sociale —", auxquelles "les pays éclairés [se sont] attaqués tour à tour, avec succès" (Hirschman 1991 : 14), la dernière se révélant, comme je viens de l'esquisser, nécessaire à la cohérence des deux premières, dans le cadre de la démocratie et du droit qu'elles avaient instaurés. À quelques rares exceptions, dans les pays ANMO, ni "l'institution des droits civils — depuis la liberté de parole, de pensée et de religion jusqu'à l'égalité devant la loi et à d'autres formes de la liberté individuelle, donc à peu près l'ensemble des

²⁷ Conférence sur le "Développement de la Citoyenneté" donnée par le sociologue anglais Marshall en 1949, analysée par Hirschman, 1991 : 13 et sq.

« droits de l'homme » [...]”, ni celle des droits politiques — “autrement dit le droit de participer à l'exercice du pouvoir politique”, et en particulier “l'extension du droit de suffrage à des couches toujours plus nombreuses” (Hirschman 1991 : 14) n'ont été accordées, ou gagnées. L'octroi de droits civiques et politiques y demeure généralement partiel, discrétionnaire, et toujours soumis à une remise en cause par “le fait du Prince”. Dans cette perspective, il semble important de mieux connaître les conceptions de la citoyenneté en ANMO, et ses diverses formes, en relation avec les droits, les devoirs, les moyens d'agir, les attentes des individus et groupes.

Pour Richards et Waterbury, les États du Moyen-Orient ont échoué à mettre en place des citoyennetés intégrées et cohésives, même si “la rhétorique du solidarisme continue à dominer” (1990 : 330 et sq.). Certains des obstacles à l'avènement d'une “nouvelle société” reposeraient dans la permanence, et la résistance, “d'anciennes formes d'assurance sociale et politique”, dotées de rôles bien modernisés dans les systèmes sociaux actuels, et rendues d'autant plus nécessaires que les marchés, comme l'État, agissent de façon souvent imprédictible et radicale. Les auteurs parlent de “vide idéologique et organisationnel”, auquel on pourrait probablement ajouter celui des institutions formelles, et mettent l'accent sur le poids du clientélisme/patronage dans les relations sociales, les modes d'accès aux ressources et à la sécurité.

En effet, il apparaît que les attentes envers l'État sont très personnalisées : l'État serait perçu comme un seigneur, un père qui redistribue, “comme la source des ressources auxquelles les gens ont accès en remontant les filières de personnes, d'individus” (Radi 1996 : 5). C'est donc en quelque sorte la matrice des relations de clientélisme/patronage. Lorsqu'elles deviennent le passage obligé pour l'accès à des ressources étatiques ou publiques (permis, papiers, emplois, place dans des écoles ou universités, raccordement téléphonique...), ces relations contribuent à rendre conditionnel l'exercice de droits formels, autrement dit à saper le principe même de la détention de droits. Le *continuum* clientélisme privé/clientélisme public ou d'État favorise les déplacements de l'un à l'autre selon le contexte. De fait, l'État, en crise et en voie de réforme structurelle, se présente de moins en moins comme redistributeur et “source des ressources”. Il semblerait que l'on puisse observer un déplacement des stratégies et des attentes du clientélisme public vers le clientélisme privé, ce dernier étant de plus en plus considéré comme permettant d'accéder à des ressources plus valorisées (et valorisables) que celles de l'État dans maints aspects de la vie quotidienne (santé, éducation...), et même comme un moyen d'éviter le recours à des services publics dégradés.

En instaurant des relations de dépendance hiérarchisées et inégales entre des individus de statuts différenciés (d'où l'intérêt de l'échange patron/client), le patronage/clientélisme tend à faire prévaloir l'intérêt au maintien de ces relations “verticales” sur l'intérêt qu'il y aurait à défendre ou à revendiquer des droits collectifs “de classe”, appelés à être inscrits dans le politique, et même peut-être à favoriser la concurrence entre membres d'une même “classe” sociale pour l'obtention d'un maximum de faveurs. Efficacement étayées par les dispositifs caritatifs, ces relations joueraient donc un rôle de contrôle social, d'étouffement des luttes sociales par éclatement, qui aurait pour effet une incitation à l'immobilisme plutôt qu'à la contestation, et à “la débrouille” plutôt qu'à la revendication de droits ou de la mise en œuvre de droits. Ceci est d'autant plus vrai que la relation établie procure des bénéfices plus sûrs que le peu de résultats (sinon la répression) escomptables d'une mobilisation, et que cette relation serait probablement menacée par le passage à des attitudes plus offensives et revendicatrices. Il semble par ailleurs relativement évident que les catégories lésées sont ici celles qui tireraient bénéfice d'une plus grande institutionnalisation d'une protection et du respect des droits, parce qu'elles se trouvent relativement mal dotées en diverses formes de capital (éducatif, financier, social...).

La question de la citoyenneté s'impose ainsi comme matrice de réflexion, dès lors qu'on la considère “comme moyen d'agir et non comme statut” (Affichard 1995 : 9), selon la définition qu'en donne Judith Shklar (1995 : 89 et 93) :

“Le citoyen n'est guère défini par autre chose que par son statut juridique, et spécifiquement

par les droits dont il (ou elle) est titulaire. [...] La citoyenneté, vue d'en bas, est une manière d'affirmer des droits imparfaitement reconnus et de faire entendre un mécontentement. La protestation est souvent la principale activité des citoyens".

À cet égard, l'on peut se demander dans quelle mesure la faible autonomie des États pourrait être liée à la faiblesse des droits des individus. En effet, globalement, ces pays se caractérisent par une forte extraversion économique et politique, c'est-à-dire que l'existence de l'État procède autant de ses soutiens internationaux, de ses fonctions dans les équilibres géo-stratégiques régionaux, que de sa propre base légitimatoire interne²⁸. Il en découle une dérive du "contrat" nationaliste et intégrateur entre l'État et la société vers une certaine opacité (Richards et Waterbury 1990) et vers un discours presque incantatoire de progrès et d'amélioration du bien-être (de qui ?) contenu dans une idéologie étatique du développement.

De ce contrat et de ce discours, l'émancipation de l'individu et la progression de ses droits politiques et sociaux sont quasiment absents. La pauvreté (en tant que phénomène conçu) ne serait donc pas choquante, ou dérangeante, eu égard à une vision politique qui ne prétend pas accorder des droits égaux à l'ensemble des citoyens. **L'équité est pourtant au coeur de discours politiques qui fournissent en quelque sorte une "norme" et une matrice de cohésion aux fonctionnements sociaux**, tout en reflétant et/ou promouvant des représentations collectives et socialisées de la pauvreté. En quels termes les pauvres y sont mentionnés, quelle est la conception de la dette sociale envers eux, quelle est sa justification, quelles références à la justice ? Quelle est l'éthique, le fondement et l'étendue de leurs droits formels, ou implicites, que la pauvreté violerait ? Les politiques, gestes, mesures de "lutte contre la pauvreté" visent-ils à corriger les inégalités, à les rendre supportables (pour qui ?), ou à les supprimer ? Quel seuil d'inégalité est implicitement considéré comme tolérable ? En vertu de quoi ? À quelle vision de la société, à quel fondement éthique puisent la mission de l'État, le pacte national ? En ANMO, quelle est "la promesse" de l'État, dont la pauvreté est le signe de l'échec ?

Il semblerait que le "pacte" sur lequel repose la "promesse" d'équité de l'État envers la société, et qui l'inscrit dans un rôle de redistribution, prenne essentiellement quatre formes en ANMO, traduites dans quatre types de discours, les unes comme les autres se combinant dans des proportions variables selon la période et le pays.

- **Le discours socialiste** est promoteur de progrès (avancées techniques, bien-être) et d'un partage moins inégalitaire de ses bénéfices entre les ressortissants nationaux. Comme cela a été mentionné plus haut, ce discours posait l'équité comme un horizon de la cohésion nationale et un pilier de la mission de l'État et de sa légitimité, l'inscrivant dans un système de droits. Quant à la vision qui sous-tend ce "projet" politique et social, selon Richards et Waterbury (1990 : 337 et sq.), elle serait dominée par des idéologies corporatistes qui "conçoivent les sociétés comme des entités organiques", organisées en groupes fonctionnels "coupant verticalement à travers les strates horizontales de richesse et de pauvreté" et non en classes, et vouées à fonctionner harmonieusement et sans conflits. C'est dans ce cadre que la paix sociale serait rationalisée. Concrètement, toutefois, et au prix de certaines dérives, cette paix sociale serait achetée par l'ensemble des bénéfices tirés de l'État par ceux qui pourraient contester son fonctionnement, et par une large tolérance aux manquements divers (absentéisme, pluri-activité, petits détournements...), les uns comme les autres perçus — et effectivement octroyés — comme des faveurs et non comme des droits. L'on retrouve de fait les formes de liens construits par le patronage, ici pratiqué par l'État qui ne parvient pas à les dépasser, et efficacement doublé par le clientélisme privé qui irrigue et structure les modes corporatistes de fonctionnement. L'on retrouve aussi ici la question de la solidarité : organique, certes, mais fonctionnelle et non pas citoyenne, ne reposant finalement que formellement sur une logique de droits, la logique de place gardant sa prééminence.

28 Nous retrouvons ici le rôle d'interface de l'État, mentionné dans la Première Partie.

- **Le discours "rentier"** confie la gestion de la rente à l'État (en fait à la ou aux familles, clans, qui le représentent), à condition de la redistribuer parmi une population composée de nationaux et, à divers degrés, de groupes d'immigrants "anciens". Dans une certaine mesure, l'équité est alors moins un droit qu'un des termes d'un "pacte fondateur" conçu comme une concession réciproque renouvelée si le "contrat" est respecté de part et d'autre, réalisé par des procédures établies selon un rapport de force soumis à des évolutions conjoncturelles, faiblement institutionnalisées. La personnification de l'État se traduit dans le discours par le positionnement de l'équité en terme de faveur, et non de droit, réservée à un cercle de privilégiés et d'autant plus assurée que ceux-ci sont en position de négocier leur place dans les cercles du pouvoir.

À divers degrés, le discours socialiste et le discours rentier sont remis en cause par leurs propres dysfonctionnements et la crise financière de l'État. La crise économique ne permet plus à l'État de satisfaire les attentes qu'il a forgées, et la reproduction du système s'avère fragile, probablement en lien avec le fait que les droits politiques, et même souvent civiques, ne sont pas octroyés. De même que les modes de régulation qu'ils traduisent, ils sont en voie de transformation. La question de la lutte contre la pauvreté ne se pose alors pas tant en termes et au nom de formes de la citoyenneté, que par le vecteur de valeurs religieuses et d'arguments économiques, ce qui favorise l'émergence et le renforcement des deux autres "discours".

- **Le discours de la démocratie libérale** élargit le champ des droits civiques et politiques, dans une recherche de relégitimation de l'État et une tentative d'apaisement des revendications socio-économiques, mais sans que ces revendications ne soient directement abordées par les nouveaux droits octroyés. Les mouvements de démocratisation et d'accroissement de la participation à la vie politique ouvriraient la voie non pas à l'inscription de la pauvreté dans un champ intermédiaire entre le politique et l'assistanciel, qui résoudrait par le social une incohérence de la citoyenneté politique, mais plutôt à la substitution d'un octroi (partiel et à de multiples égards superficiel) de citoyenneté civique et politique à cette inscription. Ce qu'il faut alors contenir, ce n'est pas tant l'essor des revendications de droits par les pauvres devenus citoyens — étape du XX^{ème} siècle européen — que l'extension de la citoyenneté elle-même et des droits qui y sont afférents, pour éviter que la citoyenneté politique ne fasse émerger la question des droits sociaux (Lautier et Salama 1995 : 252), que la pauvreté ne surgisse dans le champ du droit.

La démocratisation s'avère un jeu dangereux pour les régimes : de fait, dans plusieurs pays ANMO, les ouvertures démocratiques ont contribué à créer l'espace pour l'éruption de vagues de protestation plus ou moins spontanées ou organisées, dont l'objet principal était une amélioration des moyens d'existence des couches populaires. Pour Lamia Radi, la démocratie pourrait aussi être un jeu de dupes pour les pauvres :

"[...] le dépendant a tout à perdre en changeant ce système clientéliste d'allégeances en cascades par la démocratie. C'est pourquoi la proposition de passer à la démocratie est refusée par les pauvres : ce système signifie clairement pour eux la fin de la redistribution et la remise en cause de leur survie (la structure de l'État démocratique étant « chacun selon son mérite » alors que le système en place fonctionne sur le « chacun selon ses allégeances »). Effectivement, l'État et le pouvoir dirigeant proposent la démocratie dans le monde arabe quand il n'y a plus rien à distribuer et qu'il n'y a plus d'argent pour faire fonctionner le système clientéliste. La démocratisation serait en ce sens une indication de la pénurie des ressources étatiques, et une politique indirecte d'abandon des pauvres par leurs patrons" (1996 : 5).

On peut aussi faire le rapprochement avec le qualificatif de "simulacre" que Séchet (1995 : 31) attribue à la "référence au local" quand elle prétend être un moyen d'intégration et de participation politique. De fait, l'extension de la citoyenneté et de la régulation étatique, qui tend à considérer les gens comme des individus, ne leur offre "compensation" de la perte des mécanismes précédents que si elle leur accorde des droits et l'accès à divers types de ressources sur cette nouvelle base. Or l'État n'a pas réellement les moyens de tenir ses promesses (ou les attentes qu'il suscite) et le recours à l'assistance, s'il représente une forme de politique sociale de l'État, contribue à renforcer les mécanismes clientélistes et à faire reculer le processus de

démocratisation.

De fait, les pauvres (en tant que masse d'individus) sont peut-être surtout perçus comme constituant une menace pour l'ordre public (en particulier l'ordre urbain), que l'économie est appelé à faire disparaître à long terme, et que des politiques publiques ciblées, mêlant l'assistance à la répression, peuvent contrôler dans le court terme, avant que leur marginalité ne soit résorbée par l'effet de réformes structurelles non de l'ordre politique, mais de l'ordre économique. Bien en deçà de la constitution d'une "question sociale" équivalente à la définition qui lui est donnée en Europe, la pauvreté et son gouvernement (au sens de *governance*) sont radicalement dépolitisés dans ce type de discours, pour être relégués dans les champs de l'économie et de l'assistance. Ce discours est appuyé, sinon inspiré, par celui d'institutions internationales, gouvernementales et non-gouvernementales. À preuve, l'analyse que fait la Banque Mondiale du "nouveau contrat social" nécessaire aux pays arabes (1995d, Chap. 3 : 15 et sq.) :

"Pour de nombreux pays arabes, le système hérité du passé — un secteur public dominant, une industrie protégée, un biais contre l'agriculture, un système éducatif déformé (*distorted*), des normes de travail non respectées — est devenu de plus en plus coûteux et non viable, bénéficiant à une minorité en réduction au détriment de la majorité des travailleurs. Un nouveau contrat social qui soit plus en harmonie avec les nouvelles réalités est en train de s'élaborer. Ce qui est nécessaire pour profiter à des segments plus étendus de la population, pour utiliser pleinement et accroître le potentiel humain, et pour stabiliser les tensions sociales, est un ensemble de mesures qui réduisent le dualisme, égalisent les chances et s'en remettent aux marchés pour les choses qu'ils font le mieux — encourager l'investissement et la croissance de la productivité. Il y a aussi un rôle important pour le gouvernement dans la régulation des marchés, la protection des personnes vulnérables et l'amélioration des conditions de travail quand le marché est défaillant.

[...] Quatre dimensions du nouveau contrat social sont cruciales : des réglementations du marché du travail utiles, une meilleure éducation, une croissance partagée profitant aux secteurs ruraux et un rôle refocalisé pour l'État.

[...] Un nouveau contrat social soutiendrait une économie plus efficace et plus ajustée aux réalités concurrentielles du vingt-et-unième siècle".

Dans ce contexte de "neutralisation" de la question de la pauvreté par l'économie, il semblerait alors que son "traitement politique" relèverait essentiellement du quatrième type de discours, le religieux.

- **Le discours religieux** se fonde sur un devoir d'entraide entre les croyants, sur la base d'appartenance à une communauté et de satisfaction de son propre devoir envers Dieu. Au-delà des relations familiales, le vecteur religieux en vient à constituer la principale base sur laquelle reposent des liens de solidarité conçus comme l'accomplissement à titre personnel d'un devoir (religieux). Mais, dans sa version "moderne", il politise aussi la pauvreté et développe une vision de la société fonctionnant comme un tout organique. Si je reprends les termes de Lamia Radi (1996 : 6), "les Islamistes présentent [...] une rupture au niveau religieux dans la mesure où ils avancent que si les pauvres sont pauvres, la faute en revient aux dirigeants arabes qui, en tant que dominants, n'accomplissent plus leurs obligations de musulmans en termes de redistribution". La pauvreté est donc utilisée comme argument de l'échec de l'État à remplir son "contrat" et de la nécessité de changer les fondements du système de gouvernement. Les idéaux religieux d'égalité entre les membres de la communauté des Croyants, ou de mesure, de "justesse" et de justice dans les inégalités et les conduites sociales, servent de mots d'ordre aux contestations violentes et de principes d'action des institutions charitables religieuses et de conduite des individus.

La régulation par le religieux s'appuie ainsi sur des fondements solides, puisque protégés par l'idée du sacré, qui fonde aussi le référent de justice. La conception de la justice n'exclut pas les inégalités, mais réproouve l'excès d'inégalités, et milite en faveur de l'instauration de mécanismes redistributeurs. Elle puise à la fois à une appréhension globale d'une communauté de Croyants qui dépasse largement les frontières des sociétés nationales, et à une appréhension locale et parcellaire

par le biais de dynamiques de solidarité et d'entraide au niveau des quartiers²⁹.

L'impasse des formes d'État redistributif en ANMO, dans un contexte où les discours d'inspiration libérale redoublent leurs attaques contre la forme de l'État-providence en soulignant ses effets pervers pour mieux nier les progrès sociaux dont il était porteur, obstrue la voie d'une réforme profonde de l'État qui structurerait la pauvreté en "question sociale". Mais dès lors que les mécanismes redistributifs ne fonctionnent plus comme régulateurs d'une pauvreté nourrie par la crise économique, on peut s'attendre à ce que les revendications des pauvres débordent dans le champ des revenus primaires et de la répartition du patrimoine, dont on avait généralement réussi à les maintenir à l'écart en ANMO. Alors que les États et les élites luttent pour leur reproduction, pris en tenaille entre la crise, les réformes structurelles, la montée des mouvements islamistes et celle des revendications des laissés-pour-compte et des pauvres et/ou appauvris, parviendront-ils à éviter la désintégration des modes de régulation sociale en mécanismes fragmentaires, affaiblissant leur légitimité et la cohésion du corps social et du territoire national ?

CONCLUSION

Tant qu'elles sont intériorisées par ceux qui en sont l'objet, les représentations des "pauvres" peuvent servir de base à la régulation de la "pauvreté" dans l'espace social, économique et politique. Quels que soient leurs fondements et le cadre idéologique qui les légitime, ces représentations croisées contribuent à la reproduction de l'ordre social dans ses inégalités. L'appareillage discursif et de mesures de lutte contre la pauvreté apparaît comme l'un des mécanismes de sa reproduction et de sa régulation, et non de son éradication. Il me semble donc important de placer sur ce terrain central (de la reproduction et de la régulation) les orientations de recherche qui émaillent ce texte, pour chercher à mieux comprendre où se situent les contradictions, les perspectives de rupture éventuelles, qui pourraient alors être analysées comme des accidents de régulation, peut-être même comme remettant en cause l'ordre actuel.

Je conclurai ce texte en suggérant trois orientations principales de recherche, traversées par l'économique mais ne le prenant pas comme objet en soi. Ce sont ces orientations, élaborées en collaboration avec Agnès Deboulet³⁰ — qui a d'ailleurs rédigé une partie importante de la troisième orientation³¹ —, qui ont été proposées aux participants du projet collectif de recherche sur la pauvreté mentionné en introduction.

1 • Au-delà de la réalité objective du dénuement, la pauvreté n'existe que dans un système de représentations de soi et de l'autre, éventuellement objectivées dans des catégories et des classifications, dont les déterminants procèdent de l'histoire des sociétés elles-mêmes et de la construction de leurs référents éthiques. Les discours portant sur les pauvres et la pauvreté, les raisons de leur existence, leur caractère "normal" ou inacceptable, les différents types de danger qu'ils représentent, la justification du besoin de prendre des mesures pour en diminuer l'ampleur ou les supprimer, le type de mesures à prendre et la désignation de qui (individus, institutions...) en a la charge, sont en partie "conventionnels". En d'autres termes, ils font partie du système de représentations qu'une société a d'elle-même, ou veut se donner d'elle-même, de la façon dont elle légitime la détention du pouvoir et des "richesses" et dont elle présente son "projet social" et sa cohésion. Les représentations et les discours et pratiques qui les expriment constitueraient en quelque sorte une grille sémantique des relations à la pauvreté : ils sont intimement liés au

²⁹ Il pourrait être intéressant de rapprocher les modes islamistes de gestion du "social", de régulation des équilibres sociaux et de musèlement des revendications des pauvres, des modes populistes, et en particulier de type militaire, analysés par Richards et Waterbury (1990).

³⁰ Agnès DEBOULET, Docteur en Sociologie Urbaine, est Maître-Assistante à l'École d'Architecture de Nantes, membre du Laboratoire Architecture, Usages et Altérités (LAUA, Nantes) et membre d'URBAMA.

³¹ Voir, en *infra* (p. 52), le point 3.

politique, si l'on met en relation les différents discours et revendications avec les systèmes de droits.

Un des premiers travaux à mettre en chantier consiste probablement à définir qui désigne qui comme pauvre dans les différents pays et régions d'ANMO, les différents termes employés, les catégories construites (et par qui elles le sont), ainsi que les représentations et l'histoire institutionnelle sur lesquelles ces désignations se fondent. Il faudrait aussi approfondir les mécanismes par lesquels ces représentations et désignations se reproduisent, et en particulier les relations sociales au sein desquelles elles existent et qu'elles contribuent à légitimer. Les processus d'importation, d'appropriation, de syncrétisme des représentations et des discours, en particulier entre les visions locales et celles des institutions internationales, semblent, dans cette perspective, une clé importante. Étudier les formes par lesquelles, et les lieux dans lesquels, la pauvreté se donne à voir, les signes qui l'expriment, les images qui la signifient dans les oeuvres artistiques et littéraires pourrait constituer une riche base de réflexion sur la question des représentations.

2 • Au-delà de catégories circonscrites et isolées, la pauvreté n'existe que dans un système de relations socio-économiques, en rapport avec l'État. En ANMO, ce sont l'entregent (Vuarin 1994), les réseaux personnels, les liens de dépendance et de clientélisme/patronage, qui pourraient constituer le principal lien social constitutif d'identité, donnant accès à des ressources, à des emplois, protégeant de l'isolement et de la marginalisation, sinon de l'exclusion. Les fondements idéologiques et éthiques des sociétés et des États reposeraient moins sur un système de Droit (et de droits) que sur un système de place, sur un ordre statutaire que sur un ordre individuel, et c'est dans ce cadre que serait "gérée" la question de la pauvreté et des inégalités. Les maillages relationnels, et les règles de réciprocité et de hiérarchie sur lesquels ils reposent, pourraient ainsi représenter le mécanisme essentiel de régulation de la pauvreté dans sa gravité, qui empêche qu'elle ne menace la reproduction du système. La régulation s'effectuerait alors essentiellement non par des mécanismes impliquant l'État et ses institutions, mais par des mécanismes inscrits dans ces relations sociales. Ce faisant, ils contribueraient aussi à reproduire les inégalités constitutives de cet ordre établi et sa capacité à produire et à reproduire la pauvreté.

Il semble important de mieux comprendre la nature de ce système de relations dont la pauvreté est l'un des éléments constitutifs, ses formes d'existence et ses modes de légitimation, de régulation et de reproduction (dont participent les représentations), la nature du lien social sur lequel il repose et son rapport à l'État. Une des orientations de recherche pourrait en être de se pencher sur "le cas" de groupes de populations au statut précaire, qu'il s'agisse des centaines de milliers de réfugiés, d'immigrés de diverses origines, de populations sans statut juridique reconnu, de groupes discriminés ou statutairement dépendants... Il faudrait également s'attacher à définir les mécanismes producteurs et reproducteurs d'inégalités et de dénuement dans des systèmes économiques incomplètement monétarisés, dans lesquels différentes formes sociales d'échange s'articulent ; dans lesquels le salariat n'est qu'une des formes, pas forcément dominante, des relations de travail ; et où coexistent des modes alternatifs et/ou complémentaires au marché pour l'accès aux revenus et au patrimoine. En particulier, préciser la place et les modes d'existence des travailleurs sous-employés permettrait d'examiner le rôle effectif de la précarité dans la production de la pauvreté. Il semble important de s'attacher aussi à saisir les dynamiques qui traversent les "classes moyennes", parmi lesquelles les ouvriers et les employés de l'État, leur place dans les projets nationaux et les divers mécanismes compensatoires dont ils bénéficient. Cette approche est inséparable d'une part de celle des rapports sociaux dans le cadre desquels ces formes d'échange existent et se reproduisent et, d'autre part, de la fonction de l'État dans la régulation et la reproduction de ce système économique. Une approche de l'entreprise comme espace social dans lequel se jouent les effets de la globalisation, de la dérégulation, de la périphérisation, par le biais notamment des pratiques de gestion, pourrait apporter des éléments novateurs pour autant qu'elle tente de "saisir les phénomènes sociaux qui s'y donnent à voir dans leurs rapports avec l'ensemble des champs d'insertion des acteurs et de leurs investissements

contradictoires" (Sélim 1996 : 20).

Comprendre la place de la pauvreté par rapport au politique, aux idéologies fondatrices et légitimatrices des États, de leur "pacte national" et de leur "projet social", pourrait notamment passer par une analyse des fondements des systèmes distributifs et redistributifs, et notamment la fiscalité et la protection sociale, ainsi que les diverses autres interventions étatiques dans le domaine social (investissements dans les secteurs de l'habitat, la santé, l'éducation...) et dans celui du droit. Leur répartition par catégorie et dans l'espace sont des clés d'analyse de la place de l'équité dans le rôle attribué à l'État dans la réalisation de ce "pacte national" ou "projet social". Finalement, considérer le rôle de l'État dans la régulation de la pauvreté requiert une vision qui prenne en considération les autres pôles du système de protection sociale (Vuarin 1990 : 602) que sont le marché (par les diverses formes d'assurance), la société civile (parenté, associations de différents types...) et la religion (charité), et qui analyse leurs relations de complémentarité, de concurrence et/ou de substitution, et leur rôle dans cette régulation et la reproduction de l'ordre social dont la pauvreté fait partie.

3 • Dans toutes ses dimensions, la pauvreté est inscrite dans l'espace. En effet, tout d'abord, ses désignations sont fréquemment formulées en termes topologiques (en-dessous, en-dehors, marginaux...). Ensuite, son recensement s'effectue dans le cadre d'unités spatialement délimitées, tout comme la mise en place de dispositifs de lutte contre la pauvreté. Également, on assiste de façon concomitante à une "localisation" et à une "globalisation" de l'analyse et du traitement de la pauvreté. Et surtout, il apparaît que les transformations de la vision dont elle est l'objet, de sa réalité vécue tant au niveau individuel qu'au niveau social, et du problème qu'elle pose à divers points de vue, dont en particulier le politique, sont liées à l'urbanisation. En d'autres termes, la grande transformation de la "question de la pauvreté" en ANMO serait rattachée à la croissance des villes et à celle du taux d'urbanisation de la population, et de la dynamique qui y est corrélée. C'est dans les villes que l'essor de la pauvreté attire les inquiétudes, que sa régulation est la plus délicate, et ce sont elles qui concentrent les programmes de lutte³².

L'urbanisation généralisée, les phénomènes de mégapolisation, et l'échec des politiques économiques à résorber la pauvreté ont vraisemblablement entraîné, dans les pays du monde arabe, pour reprendre l'expression de R. Castel (1995 : 427), un déplacement de la question sociale vers la question urbaine. En témoigne, dans un parallèle frappant avec le discours sur l'*underclass* nord-américaine ou la marginalité latino-américaine, la production d'un discours abondant assimilant pauvreté à périphérie, puis périphérie à quartier irrégulier, et ce dernier à l'apparition de l'intégrisme. À preuve aussi le discours élitiste blâmant les pauvres pour leur situation, ou légitimant le ghetto et la précarité urbaine par l'inadaptation, la violence et la désorganisation sociale qui caractériseraient les démunis.

Parallèlement, la nécessité d'une gestion sociale et d'un contrôle de la pauvreté tendent au niveau international à s'appliquer à la ville. Cette dernière deviendrait ainsi "acteur historique" (Osmont 1995 : 13) auquel institutions internationales et États imputent la charge ultime de combattre la pauvreté. Quel rôle jouent la visibilité croissante de la pauvreté en ville et la perception (fantasmatique ou non) de ses dangers dans la décision de délester l'économie de ses attributions traditionnelles ? Quelles sont, dans les pays du monde arabe, les limites de ce transfert, les formes de perpétuation ou d'acceptation de la pauvreté que ce passage rhétorique, en tout cas à l'échelon de la ville, suppose ? Modifie-t-il également les modalités de reproduction tant réelles que classificatoires de la pauvreté ? Enfin, en quoi le passage à l'échelon du territoire et à la notion de *governance* dans les formalisations politiques renforce-t-il les dispositifs de production matérielle et symbolique de la pauvreté ? La question de la production et de la reproduction de la pauvreté est-elle ainsi reposée en termes d'inégalité, notamment dans les modalités d'accès aux services ? Comment se fait l'arbitrage entre la volonté politique de désubventionnement des

³² Les développements qui suivent ont été rédigés par Agnès DEBOULET.

services publics et le discours protecteur, ou encore le discours libéral qui jauge les investissements dans les secteurs de services collectifs en fonction de leur capacité à produire de la croissance économique (Banque Mondiale 1995b) ? À propos de ce dernier volet, il faudrait étudier davantage le rôle des politiques compensatoires mises en place par la Banque Mondiale afin d'éviter l'explosion sociale en ville.

Une des questions subséquentes à explorer se situe dans les registres croisés de la pauvreté, du contrôle social et de la famille. Ainsi, il a été montré en Amérique Latine que le principal vecteur de désordre social causé par la pauvreté passe par la dislocation des liens familiaux, et en Europe par l'absence d'alternative dans la constitution sociale du rôle protecteur de l'État. Il faudrait à cet égard examiner les risques réels de désaffiliation (Castel 1995) dans les villes arabes qui, compte tenu de la permanence des formes primaires d'organisation sociale, n'ont guère été jusqu'ici prises en compte. Ceci passe par un examen des dynamiques de résistance sociale à la pauvreté, et des limites de celle-ci. Consécutivement devrait être posée la question du lien entre le discours d'assignation ou de stigmatisation et les représentations et actions liées à la dimension spatiale sous ses formes diverses, en somme la question de la territorialisation instrumentalisée de la pauvreté. En quoi l'articulation de ces deux pôles rentre-t-elle dans un système de production et de reproduction de la pauvreté ? Compte tenu de leur éclatement dans l'ensemble de tissus urbains considérablement complexifiés, en quoi la ségrégation rentre-t-elle dans le cadre de l'analyse des modalités de production et de renforcement de la pauvreté, et des modalités d'action des politiques ? La ségrégation est-elle prévalente ? Comment l'analyser en sortant des cadres de projection occidentaux ? Comprendre la gestion sociale et les modalités de production, tant réelles que symboliques de la pauvreté, revient enfin à s'interroger sur les critères de détermination des "territoires de la pauvreté".

Il nous revient de façon ultime à inventorier ce que peut avoir de réducteur, mais surtout de logique perverse, le fait que, pour reprendre les termes de Castel (1995), l'on fasse de l'enclavement dans un territoire la métaphore de l'exclusion, et que l'on imagine pouvoir traiter l'une en traitant l'autre ? Le territoire urbain, la fragmentation des interventions, manifestent-ils d'autres rapports avec la pauvreté que celui d'instrumentalisation ?

Manuscrit remis le 12 décembre 1996.

BIBLIOGRAPHIE

Références générales autour de la question de la pauvreté ou sur d'autres régions que ANMO

- ABALLEA François, 1993 : "Retour aux sources", in : *Vers un nouveau modèle productif ?* (sous la dir. de Jean-Pierre DURAND), Alternatives Économiques, Éditions Syros, pp. 299-312.
- ABDI Nourredine, 1994 : "Implications théoriques et méthodologiques des notions de pauvreté, d'exclusion sociale et de marginalisation", in : *Les déterminismes socio-culturels de la pauvreté en Tunisie*, Actes du séminaire (Tunis, nov. 1992), Cahiers du CERES, Série Sociologique, n° 23, Tunis, pp. 11-26.
- AFFICHARD Joëlle, 1995 : "Du débat sur les inégalités au pluralisme contrôlé", in : *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties* (sous la dir. de Joëlle AFFICHARD et Jean-Baptiste de FOUCAULD), Commissariat Général du Plan, Collection Société, Éditions Esprit, Paris, pp. 7-28.
- AHLUWALIA Montek, CARTER Nicholas et CHENERY Hollis, 1985 (1^{ère} impression 1979) : "Growth and poverty in Developing Countries", *World Bank Staff Papers*, n° 309, The World Bank, Washington DC.
- BANQUE MONDIALE, 1990 : *La Pauvreté*, Rapport sur le Développement dans le Monde, Banque Mondiale, Washington DC.
- BANQUE MONDIALE, 1994 : *Poverty reduction and the World Bank*, Progress in fiscal year 1993, The World Bank, Washington DC.
- BANQUE MONDIALE, 1995a : *Jobs, poverty and working conditions in South Asia*, Regional Perspectives on World Development Report, The World Bank, Washington DC.
- BANQUE MONDIALE, 1995b : *Workers in an integrated world*, World Development Report 1995, Oxford University Press for the World Bank, New York.
- BESSIS Sophie, 1995 : *De l'exclusion sociale à la cohésion sociale*, Synthèse du Colloque de Roskilde, Documents de Politique Sociale 2, MOST, UNESCO, Paris.
- BINSWANGER Hans et LANDELL-MILLS Pierre (prepared by), 1995 : *The World Bank's strategy for reducing poverty and hunger. A report to the development community*, The World Bank, Washington DC.
- BOURDIEU Pierre (directeur), 1993 : *La misère du monde*, Seuil, Paris.
- CARVALHO Sonia and WHITE Howard, 1994 : "Indicators for monitoring poverty reduction", *World Bank Discussion Papers*, n° 254, The World Bank, Washington DC.
- CASTEL Robert, 1995 : *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris.
- CASTEL Robert, 1996 : "Les marginaux dans l'histoire", in : Serge Paugam (ed.) : *L'exclusion. L'état des savoirs*, Collection Textes à l'appui, Éditions La Découverte, Paris, pp. 32-41.
- CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE, 1989 : *L'impact des projets d'aide au développement sur la pauvreté*, Séminaire du Centre de Développement-Banque Inter-Américaine de Développement, OCDE, Paris.
- CHARMES Jacques, 1995 : "Emploi, informalisation, marginalisation ; l'Afrique dans la crise et sous l'ajustement : 1975-1995", Séminaire de Royaumont, Contribution à l'ouvrage collectif *Crise économique africaine et dynamique démographique*, ORSTOM, à paraître.
- DASGUPTA Partha, 1993 : *An inquiry into well-being and destitution*, Clarendon Press, Oxford.
- DONZELOT Jacques, 1994 : *L'invention du social. Essai sur le déclin des passions politiques*, Collection Essais, Éditions du Seuil, Paris.

- DOUGLAS Mary, 1995 : "Justice sociale et sentiment de justice, une anthropologie de l'inégalité", in : *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties*, (sous la dir. de Joëlle AFFICHARD et Jean-Baptiste de FOUCAULD), Commissariat Général du Plan, Collection Société, Éditions Esprit, Paris, pp. 123-150.
- DREZE Jean et SEN Amartya, 1989 : *Hunger and Public action*, Clarendon Paperbacks, Clarendon Press, Oxford.
- DUPUY Jean-Pierre, 1996 : "La philosophie sociale et politique face à la misère de l'économie", in : Serge Paugam (ed.) : *L'exclusion. L'état des savoirs*, Collection Textes à l'appui, Éditions La Découverte, Paris, pp. 52-65.
- FASSIN Didier, 1996a : "Exclusion, underclass, marginalidad. Figures contemporaines de la pauvreté urbaine en France, aux États-Unis et en Amérique Latine", *Revue Française de Sociologie*, n° XXXVII, pp. 37-75.
- FASSIN Didier, 1996b : "Marginalidad et marginalidades. La construction de la pauvreté urbaine en Amérique Latine", in : Serge Paugam (ed.) : *L'exclusion. L'état des savoirs*, Collection Textes à l'appui, Éditions La Découverte, Paris, pp. 263-271.
- FOX PIVEN Frances and CLOWARD Richard, 1979 : *Poor people's movements. Why they succeed, how they fail*, Vintage Books Edition, New York.
- GAUDIER Maryse, 1993 : *Pauvretés, inégalités, exclusions : renouveau des approches théoriques et des pratiques sociales*, Série bibliographique, n° 17, IUED, Genève.
- GAZIER Bernard, 1996 : "Implicites et incomplètes : les théories économiques de l'exclusion", in : Serge Paugam (ed.) : *L'exclusion. L'état des savoirs*, Collection Textes à l'appui, Éditions La Découverte, Paris, pp. 42-51.
- HIRSCHMAN Albert, 1991 : *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Fayard, Paris.
- HIRSCHMAN, Albert, 1995 : "La rhétorique progressiste et le réformateur", in : *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties* (sous la dir. de Joëlle AFFICHARD et Jean-Baptiste de FOUCAULD), Commissariat Général du Plan, Collection Société, Éditions Esprit, Paris, pp. 235-252.
- LACHAUD Jean-Pierre, 1995 : "Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse", *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVI, n° 142, IEDES, PUF, pp. 279-302.
- LAUTIER Bruno, 1995 : "Les malheureux sont les puissants de la terre", *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVI, n° 142, IEDES, PUF, pp. 383-410.
- LAUTIER Bruno et SALAMA Pierre, 1995 : "De l'histoire de la pauvreté en Europe à la pauvreté dans le Tiers-Monde", *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVI, n° 142, IEDES, PUF, pp. 245-256.
- LE BRAS Hervé, 1996 : "Dé-chiffre l'étranger", *M.A.R.S.*, Institut du Monde Arabe, Paris, n° 6, pp. 95-100.
- LENOIR Daniel : "L'exclusion face au droit", in : Serge Paugam (ed.) : *L'exclusion. L'état des savoirs*, Collection Textes à l'appui, Éditions La Découverte, Paris, pp. 78-87.
- LINCK Thierry, 1995 : "Les pauvretés à l'épreuve des concepts", *L'Ordinaire latino-américain*, n° 155, IPEALT, Université de Toulouse-Le Mirail, pp. 77-85.
- MARIE Alain, 1995 : "« Y'a pas l'argent » : l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise", *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVI, n° 142, IEDES, PUF, pp. 303-324.
- MOLLAT Michel, 1978 : *Les pauvres au Moyen-Âge*, Hachette, Éditions Complexe, Paris.

- MONTGOMERY Richard, 1995 : "Disciplining or protecting the poor ? Avoiding the social costs of peer pressure in solidarity group micro-credit schemes", *Papers in International Development*, Center for Development Studies, Swansea.
- ORSTOM, 1995 : *Pauvreté, chômage et exclusion dans les pays du Sud*, Réflexions du séminaire de Royaumont en vue de contribuer aux travaux du Sommet Mondial sur le Développement Social (Copenhague, mars 1995), Paris.
- OSMONT Annick, 1995 : *La Banque Mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Éditions Karthala, Paris.
- PAUGAM Serge, 1996a : "La pauvreté dans l'Union Européenne", *Sciences Humaines*, Hors Série : "Vers la convergence des sociétés ?", n° 14, pp. 22-26.
- PAUGAM Serge, 1996b : "Introduction : la construction d'un paradigme", in : Serge Paugam (ed.) : *L'exclusion. L'état des savoirs*, Collection Textes à l'appui, Éditions La Découverte, Paris, pp. 7-19.
- PAUGAM Serge, 1996c : "Pauvreté et exclusion. La force des contrastes nationaux", in : Serge Paugam (ed.) : *L'exclusion. L'état des savoirs*, Collection Textes à l'appui, Éditions La Découverte, Paris, pp. 389-404.
- PAUGAM Serge, 1996d : "Conclusion : les sciences sociales face à l'exclusion", in : Serge Paugam (ed.) : *L'exclusion. L'état des savoirs*, Collection Textes à l'appui, Éditions La Découverte, Paris, pp. 565-578.
- PNUD, 1995 : *Rapport Mondial sur le Développement Humain*, Economica, Paris.
- POLANYI Karl, 1983 : *La grande Transformation*, Gallimard, Paris.
- PRÉVÔT-SCHAPIRA Marie-France, 1990 : "Pauvreté, crise urbaine et émeutes de la faim dans le Grand Buenos-Aires", *Problèmes d'Amérique Latine*, n° 95, La Documentation Française, Paris, pp. 51-71.
- PRÉVÔT-SCHAPIRA Marie-France, 1996 : "Territoires urbains et politiques sociales en Amérique Latine. Réflexions à partir des cas argentin et mexicain", in : *Villes du Sud sur la route d'Istanbul*, textes réunis par Émile Le Bris pour préparer la conférence HABITAT II, pp. 107-130.
- PROCACCI Giovanna : "La naissance d'une rationalité moderne de la pauvreté", in : Serge Paugam (ed.) : *L'exclusion. L'état des savoirs*, Collection Textes à l'appui, Éditions La Découverte, Paris, pp. 405-416.
- REVEL Jacques (directeur), 1996 : *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Gallimard-Le Seuil, Paris.
- ROSANVALLON Pierre, 1995 : *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-Providence*, Éditions du Seuil, Paris.
- SALAMA Pierre et VALIER Jacques, 1994 : *Pauvretés et inégalités dans le Tiers-Monde*, Collection "Textes à l'appui/Série Économie", Éditions La Découverte, Paris.
- SALAMA Pierre et VALIER Jacques, 1995 : "Mesures des pauvretés et de l'appauvrissement", *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVI, n° 142, IEDES, PUF, pp. 257-278.
- SALAMA Pierre, 1995 : "Pauvretés, les voies étroites d'une issue équitable en Amérique Latine", *Revue Tiers-Monde*, tome XXXVI, n° 142, IEDES, PUF, pp. 341-364.
- SCHNAPPER Dominique, 1996 : "Intégration et exclusion dans les sociétés modernes, in : Serge Paugam (ed.) : *L'exclusion. L'état des savoirs*, Collection Textes à l'appui, Éditions La Découverte, Paris, pp. 23-31.
- Sciences Humaines*, 1996 : "Le lien social en crise", Hors Série, n° 13.

- SCOTT Alan, 1990 : *Ideology and the new social movements*, Controversies in Sociology, n° 24, Unwin Hyman, London.
- SÉCHET Raymonde, 1995 : "Territoire et lien social ; heurs et malheurs de la gestion territorialisée de l'exclusion", *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 91-92, pp. 23-38.
- SELIM Monique, 1996 : "L'entreprise : emprise idéologique, mondialisation et évolution des problématiques", in : Anthropologie, entreprise, entrepreneurs (numéro spécial), *Journal des Anthropologues*, n° 66-67, pp. 19-27.
- SEN Amartya, 1992 : *Inequality reexamined*, Russel Sage Foundation, Clarendon Press, Oxford.
- SERAGELDIN Ismail et WAHBA Sadek, 1992 : "Poverty analysis and adjustment policy using household data and the poverty index", *The economic reform and its distributive impact*, Conférence of the Economics Department, Unpublished Paper, University of Cairo.
- SHKLAR Judith, 1995 : "Justice et citoyenneté", in : *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties* (sous la dir. de Joëlle AFFICHARD et Jean-Baptiste de FOUCAULD), Commissariat Général du Plan, Collection Société, Éditions Esprit, Paris, pp. 85-102.
- THÉRET Bruno, 1995 : "De la comparabilité des systèmes nationaux de protection sociale dans les sociétés salariales. Essai d'analyse structurale", document de travail, contribution au Colloque franco-allemand *Comparer les systèmes de protection sociale en Europe*, Berlin.
- TOPALOV Christian, 1994 : *Naissance du chômeur, 1880-1910*, Collection "L'évolution de l'Humanité", Albin Michel.
- VALTRIANI Patrick, 1994 : "La notion de pauvreté : des frontières floues", article publié dans le numéro de décembre 1993 de *Économie Appliquée*, reproduit par *Problèmes Économiques*, La Documentation Française, Paris, n° 2-386, pp. 18-24.
- VUARIN Robert, 1990 : "L'enjeu de la misère pour l'Islam sénégalais", *Revue Tiers-Monde*, tome XXXI, n° 123, pp. 601-621.
- VUARIN Robert, 1994 : "L'argent et l'entregent", *Cahiers des Sciences Humaines*, n° 30 (1-2), ORSTOM, Paris, pp. 255-273.
- WEINBERG Achille, 1996a : "Lien social : fracture ou fragmentation ?", *Sciences Humaines*, Hors Série : "Le lien social en crise ?", n° 13, pp. 5-9.
- WEINBERG Achille, 1996b : "Le salariat fragilisé ?", *Sciences Humaines*, Hors Série : "Le lien social en crise ?", n° 13, p. 20.

Sur la région ANMO

- AMIN Galal, 1980 : *The modernization of poverty. A study in the political economy of growth in nine Arab countries - 1945-1970*, Leiden, Brill.
- BANQUE MONDIALE, 1995c : *Claiming the Future. Choosing prosperity in the Middle East and North Africa*, The World Bank, Washington DC.
- BANQUE MONDIALE, 1995d : *Will Arab workers prosper or be left out in the twenty-first century ?*, Regional Perspectives on World Development Report, The World Bank, Washington DC.
- BEN HAMMOUDA Hakim, 1995 : "Crise, ajustement et atomisation sociale dans le monde arabe", *Aujourd'hui l'Afrique*, Paris, n° 56, pp. 11-14.
- BROWN Kenneth, HOURCADE Bernard, JOLÉ Michèle, LIAUZU Claude, SLUGLETT Peter et ZUBAIDA Sami (ed.), 1989 : *État, villes et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Actes du Colloque CNRS-ESRC, Paris 23-27 mai 1986, L'Harmattan, Paris.

- DESTREMAU Blandine et SIGNOLES Pierre, 1995 : "Le difficile ajustement d'économies différenciées en rapide mutation", *Maghreb/Moyen-Orient/Mutations, Dossiers et Images Économiques du Monde*, SEDES, Paris, pp. 5-84.
- DIWAN Ishac et PAPANDREOU Nick, 1993 : "The Peace Process and Economic Reform in the Middle East", in : FISHER S., RODRIK D. et TUMA E. ed., *The Economics of Middle East Peace*, MIT Press, Cambridge, Mass., pp. 227-255.
- EL-NAGGAR Said et EL-ERIAN Mohammed, 1993 : "The Economic Implications of a Comprehensive Peace in the Middle East", in : FISHER S., RODRIK D. et TUMA E. ed., *The Economics of Middle East Peace*, MIT Press, Cambridge, Mass., pp. 205-225.
- INTERNATIONAL MONETARY FUND (FMI), 1995 : *Macroeconomy of the Middle East and North Africa. Exploiting potential for growth and stability*, Washington DC.
- KARSHENAS Massoud, 1994 : *Structural adjustment and employment in the Middle East and North Africa*, Working Papers Series, n° 9420, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.
- KOSSAIFI George, 1996 : *Poverty in Western Asia : a socio-political approach*, Unpublished Paper, Amman.
- MOHTADI Hamid, 1995 : *Public spending, political structure and growth. Evidence for the Middle East-North Africa in an international perspective*, Working Papers Series, n° 9506, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.
- RADI Lamia, 1996 : *Quelques réflexions sur les relations entre pauvreté et structure sociale dans les pays arabo-musulmans*, miméo (non publié), 7 p.
- RICHARDS Alan and WATERBURY John, 1990 : *A political economy of the Middle East. State, class and economic development*, The American University in Cairo Press.
- RIORDAN E., DADUSH U., JALALI J., STREIFEL S., BRAHMBHATT M. and TAKAGAKI K., 1995 : *The world economy and implications for the MENA region, 1995-2010*, Working Papers Series, n° 9519, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.
- SEDDON David, 1993 : "Austerity protests in response to economic liberalisation in the Middle East", in : NIBLOCK T., et MURPHY E. (ed.) : *Economic and Political Liberalisation in the Middle East*, British Academy Press, London, pp. 88-113.
- SHABAN Radwan, ASSAAD Ragui and AL-QUDSI Sulayman : *Employment experience in the Middle East and North Africa*, Working Papers Series, n° 9401, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.
- UNESCWA, 1995 : *Impact of selected Macroeconomic and social policies on poverty. The case of Egypt, Jordan and the Republic of Yemen*, United Nations, New-York.
- UNESCWA, 1996 : *Poverty in Western Asia : a social perspective*, Eradicating Poverty Studies, n° 1, United Nations, New-York.
- VAN EEGHEN Willem, 1995 : *Poverty in the Middle East and North Africa*, First draft of a background paper prepared as part of the 1995 World Bank study on the MENA region.
- WEISS Dieter, 1994 : "Structural adjustment programmes in the Middle East : the impact of value patterns and social change", *Al-Nadwa*, volume V, n° 2, pp. 23-23-34.

Sur des pays ANMO spécifiques (indicatif)

- AL-BARADI'I Mona, 1992-93 : "Impact de la réforme économique sur les chances de scolarisation en Égypte", *Égypte/Monde Arabe*, CEDEJ, Le Caire, n° 12-13, pp. 179-196.

- AL-LAITHY Heba et KHEIR AL-DIN Hanaa, 1992-93 : "Evaluation de la pauvreté en Égypte en fonction des données sur les ménages", *Égypte/Monde Arabe*, CEDEJ, Le Caire, n° 12-13, pp. 109-144.
- AMAWI Abla, 1996 : "La pauvreté en Jordanie", *Jordanies*, n° 1, CERMOC, Amman, pp. 89-95.
- ASSAAD Ragui, 1996 : *Do workers pay for social protection ? An analysis of wage differentials in the Egyptian private sector*, Working Papers Series, n° 9610, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.
- BANQUE MONDIALE, 1993 : *Emergency assistance program for the Occupied Territories*, The World Bank, Washington DC.
- BEN AMOR Ridha, 1995 : "Politique sociale, ajustement structurel et pauvreté en Tunisie", in : *Ruralité, urbanité et exclusion sociale au Maghreb*, Cahiers du CERES, Série Sociologique, n° 24, Tunis, pp. 265 - 328.
- EARLY Evelyn, 1993 : *Baladi women of Cairo. Playing with an egg and a stone*, The American University of Cairo Press.
- EL SHAFEI Omar, 1995 : "Workers, trade unions and the state in Egypt", *Cairo Papers in Social Science*, volume 18, monograph 2, The American University of Cairo Press.
- EL-TIGANI Ibrahim, 1996 : *Sudan — adjustment and poverty in the 1980's : a country assessment*, Working Papers Series, n° 9606, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.
- FERGANY Nader, 1992-93 : "Profils de la pauvreté et du chômage en Égypte au niveau des unités administratives", *Égypte/Monde Arabe*, CEDEJ, Le Caire, n° 12-13, pp. 197-212.
- FERGANY Nader, 1992a : *Poverty and unemployment profiles on the level of administrative units by urban. Rural classification and implied allocation of funds*, Final Report, Second phase of targeting for the social fund, Cairo.
- FERGANY Nader, 1992b : *Pyramids of poverty. On the distribution of poverty in Egypt*, Unpublished Paper, Cairo.
- FERGANY Nader, 1993 : *On the distribution of social position in Egypt with particular reference to gender differentials*, Research Note, n° 3, Almishkat Center for Research and Training, Cairo.
- FERGANY Nader, 1994a (principal instigator) : *Urban women, work and poverty alleviation in Egypt*, Final Report on a Pilot Study in a district of Cairo (Algawaber), Almishkat Center for Research and Training, Cairo.
- FERGANY Nader, 1994b : *Labour market returns to education and poverty in Egypt : rewards or punishment ?*, Research Note, n° 7, Almishkat Center for Research and Training, Cairo.
- FERGANY Nader, 1994c : *On the impact of economic restructuring on human development and proposed strategies to alleviate poverty : the case of Egypt*, Draft Unpublished Paper, Cairo.
- FERGANY Nader, 1995 : *Gender and poverty as determinants of access to primary education*, Unpublished Paper, Almishkat Center for Research and Training, Cairo.
- HAENNI Patrick et AL-GAMAL Samar, 1996 : *Charité de Ramadan : les dessous de la table*, papier non publié, Le Caire.
- HAENNI Patrick, 1996 : "Libéralisme et libéralités chez les entrepreneurs égyptiens. Éléments pour une sociologie de la dépense", *Égypte/Monde Arabe*, CEDEJ, Le Caire, n° 25, pp. 69-84.
- HANDOUSSA Heba and POTTER Gillian, 1991 : *Employment and structural adjustment. Egypt in the 1990's*, Study prepared for the ILO, The American University of Cairo Press.

- KORAYEM Karima, 1991 : *The Egyptian economy and the poor in the eighties (main features, and the identification of the poor)*, memo, n° 1542, The Institute of National Planning, Arab Republic of Egypt, Cairo .
- KORAYEM Karima, 1993 : *Poverty in Egypt, literature review 1985-1991*, Center for Economic and Financial Research and Studies, Cairo.
- KORAYEM Karima, 1994 : *The impact of structural adjustment and stabilisation policies on the poor in Egypt, and how they adapt*, Paper prepared for the TWF and for the UNICEF, Cairo.
- NASSAR Heba, 1992-93 : "Quelques conséquences sociales des programmes d'ajustement structurel", *Égypte/Monde Arabe*, CEDEJ, Le Caire, n° 12-13, pp. 145-178.
- RUGH Andrea, 1979 : *Coping with poverty in a Cairo community*, Cairo Papers in Social Science, volume 2, monograph 1, Cairo.
- SHABAN Radwan and AL-BOTMEH Samia, 1995 : *Poverty in the West Bank and Gaza Strip*, Palestine Economic Policy Research Institute (MAS), Jerusalem.
- SHAFIK Nemat, 1994 : *Labor markets and peace : the case of Jordan*, Working Papers Series, n° 9416, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.
- SINGERMAN Diane, 1995 : *Avenues of participation. Family, politics and networks. Urban quarters of Cairo*, Princeton University Press, Princeton New Jersey.
- TANSEL Aysit, 1996 : *Urban wage earners and moonlighters in Turkey*, Working Papers Series, n° 9601, Economic Research Forum for the Arab Countries, Iran and Turkey, Cairo.
- The economics and politics of structural adjustment in Egypt*, Cairo Papers in Social Science, volume 16, monograph 3, fall 1993, The American University of Cairo Press.
- VERNIER Marie-France, 1992-93 : "Ajustement structurel et pauvreté. Introduction", *Égypte/Monde Arabe*, CEDEJ, Le Caire, n° 12-13, pp. 101-108.
- ZIBANI Nadia, 1994 : "Le travail des enfants en Égypte et ses rapports avec la scolarisation", *Égypte/Monde Arabe*, CEDEJ, Le Caire, n° 18-19, pp. 135-167.
- ZOUITEN Mounir, 1996 : "Vivre en ville pour les immigrants pauvres au Maroc. Stratégies d'insertion urbaine et réseaux de solidarité familiale", Communication au Colloque International *Poverty and Social Exclusion in the Mediterranean Area*, Rethymno, miméo (non publié), 19p.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 13, 1997
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-098-X
pp. 61-89

**VARIATIONS SPATIALES DU PRIVÉ ET DU PUBLIC
À TRAVERS LES EXEMPLES DE BEN M'SIK
ET DE HAY MOULAY RACHID À CASABLANCA**

Abdelmajid ARRIF

Docteur en Anthropologie
Chercheur associé à l'IREMAM
(Aix-en-Provence)
et à URBAMA

INTRODUCTION¹

Les catégories d'espace public et d'espace privé ne sont pas des données de nature. Ceci peut paraître relever du truisme mais leur usage, dans les sciences sociales, n'intègre pas toujours l'implication interprétative et méthodologique de la critique de cette pseudo-évidence.

Ces catégories sont cumulatives de plusieurs ordres de réalités et de significations à la fois sociales, territoriales et symboliques. Ce sont, également, des catégories historiquement et socialement construites dont l'articulation peut varier dans l'espace et dans le temps en rapport avec des formes de relations sociales, d'échanges, de solidarités, d'interactions et de sociabilités multiples. De la multiplicité et de la variété des formes d'"arrangements territoriaux"² et des formes d'appropriation et d'usage découle la nature de l'articulation entre espace privé et espace public.

Si cette double catégorisation de l'espace, en public et privé, permet d'enrichir la qualification de l'espace et de ne pas le réduire à une matérialité plate et uniforme, elle témoigne, néanmoins, à travers différents usages, de réductionnisme et de manichéisme. Les figures dominantes de ce réductionnisme se trouvent illustrées dans quelques formulations de type fonctionnaliste et culturaliste.

L'approche fonctionnaliste assigne aux configurations spatiales des frontières nettes en opposant de façon radicale le public et le privé. Cette approche s'apparente à un traitement de nature juridique qui se préoccupe, avant tout, de définir les limites en régulant de la sorte le statut, les fonctions et les usages de l'espace et en sanctionnant les empiétements, les chevauchements entre le domaine privé et public ainsi que leur violation. De ce point de vue, les pratiques de privatisation de l'espace public, par son appropriation et son marquage, qui établissent des liens de porosité entre le privé et le public, seraient condamnables et considérées comme pratiques déviantes. Cette partition normative de l'espace habité s'illustre particulièrement dans l'urbanisme réglementaire et, de façon plus concrète, par la manière qu'il a de traiter la relation entre espace vide et espace bâti (parcelle-rue) en privilégiant les éléments d'hygiène, de sécurité (exemple : incendie), de visibilité, de circulation, etc.

C'est l'exemple des grands lotissements et, plus particulièrement, des cités HLM construits dans les années 60, en s'inspirant du modèle développé par Écochard pour "loger le plus grand nombre" au début des années 50, à la périphérie des grandes villes marocaines, et qui s'inscrivent dans la logique de l'urbanisme des CIAM³. Ce dernier se caractérise par la rupture qu'il introduit dans la continuité du bâti et l'effacement de la notion même de rue, par la référence à une échelle plus grande pour penser l'aménagement de l'espace résidentiel, et par une distribution fonctionnelle et spécialisée des activités dans la ville. L'espace public, dans ce cas, est synonyme d'espace vert ou bien le résultat résiduel du découpage morphologique — il constitue alors une sorte de "chute" spatiale pour reprendre un terme emprunté à la couture. Ou, encore, il s'agit d'un espace vert associé à la présence d'équipements publics, et renforçant la polarité politique, symbolique et monumentale de certains équipements de pouvoir dans la ville⁴. Mais les espaces libres peuvent devenir, aussi, des espaces de rejet où s'accumulent ordures et matériaux de construction. La trame urbaine, qui peut articuler des échelles différenciées et hiérarchisées allant de l'espace bâti à la ruelle, à la rue, à la place, etc., est souvent conçue en fonction uniquement des

1 Je tiens à remercier Jean-Charles DEPAULE pour avoir relu ce texte et m'avoir fait bénéficier de ses remarques.

2 Expression empruntée à M. RONCAYOLO dans *La ville et ses territoires*, 1990, Paris, Éd. Gallimard, Collection Folio-Essais.

3 Congrès International de l'Architecture Moderne.

4 C'est l'exemple des espaces verts associés aux bâtiments des différentes préfectures de la ville de Casablanca réalisées après les émeutes de 1981.

tracés des grandes voies, des réseaux d'assainissement...

Le citoyen devenu habitant n'est défini qu'à travers ses besoins auxquels on répond par la conception d'une grille d'infrastructures supposée y correspondre et les satisfaire. Les pratiques du citoyen sont, alors, fragmentées et ses activités dispersées ("zonées"), ce qui influe sur les rythmes de la vie urbaine, ses temporalités sociales, sur les rencontres ritualisées, les échanges et donne une définition très réductrice et fonctionnaliste de l'urbanité. Ce mode d'aménagement et d'arrangements territoriaux des espaces publics et privés s'apparente à une "géométrisation" du territoire et à une rupture dans la relation entre ces deux sphères de l'espace.

L'approche culturaliste, si elle rompt quant à elle avec le fonctionnalisme et intègre les faits de culture, les valeurs et représentations dans la définition des catégories spatiales de public et de privé, n'échappe pas non plus à un certain réductionnisme. Sa tendance est d'autonomiser ces manifestations et de les saisir de manière substantiviste en ignorant leur actualisation effective et leur ancrage dans les pratiques réelles et dans un vécu différentiel et contradictoire. Ce faisant, elle passe ainsi sous silence les variations des configurations territoriales du public et du privé, leur redéfinition selon les situations et la manière plurielle dont les acteurs les font socialement et symboliquement exister. En ce sens, les catégories d'espace public et d'espace privé sont définies comme essence qui préexiste à l'acteur et dont la détermination "se réfère davantage à des éléments déduits (de l'histoire, des coutumes, d'un archétype traditionnel, du code social de l'Islam...) qu'à des éléments réellement observés ; de plus ils sont considérés comme homogènes pour toute catégorie de population et on accorde peu d'importance aux éventuels « écarts » des pratiques quotidiennes par rapport à ces éléments de modèle théorique"⁵.

Cette approche est appliquée assez souvent à l'espace domestique et, également, au sujet de la centralité de la maison dans l'aire arabo-musulmane. Différents auteurs ont insisté sur la "centralité qui définit comme périphérique le reste du monde"⁶, marquant, de la sorte, l'opposition radicale entre l'espace privé et l'espace public. En focalisant leur analyse sur l'espace privé, les auteurs qui adoptent ce type d'approche opèrent, ainsi, une réduction de l'échelle de déploiement du territoire de l'habiter. Ce dernier est assimilé mécaniquement et confondu automatiquement avec la parcelle bâtie.

Le langage utilisé reflète cette clôture : on parle, alors, d'enceinte, d'abri, où on se retranche, etc. "La maison, écrit A. Abdel Nour, n'est réalisée que comme enfermement, un cloisonnement (...), concrétisant, par la pierre, le bois et la toile des tentes, la structure sociale arabe"⁷. L'éthologie ou la psychologie sont invoquées pour marquer le besoin qu'éprouve l'homme à protéger son intimité, à s'isoler d'autrui ; distance et frontière que commande la préservation de l'espace corporel.

L'exemple de la maison arabe est souvent cité pour illustrer cette tendance à l'enfermement. Il en ressort que celle-ci dialogue moins avec son axe d'ancrage horizontal qu'avec le ciel, axe vertical, à travers l'ouverture de sa cour sur l'univers divin. "L'espace cloisonné [de la maison], écrit D. Chevallier, répond aussi dans ses articulations aux symboles unificateurs de l'Islam. Dominée par les minarets qui se renvoient en écho l'invocation à Allah Un, la maison repliée sur elle-même constitue une unité qui ne cesse de se reproduire en chaque maison juxtaposée à une autre (...). L'enclos est transcendé par l'univers et se répète en lui"⁸.

La femme est le personnage emblématique de cet enfermement, qui réalise idéalement la

5 NAVEZ-BOUCHANINE (F.), "Modèles d'habiter. Usage et appropriation de l'espace dans les quartiers résidentiels de « luxe » au Maroc" in *Habitat, État, Société au Maghreb*, sous la dir. de P.-R. BADUEL, Éd. du CNRS, 1988, p. 281.

6 PEZEU-MASSABUAU (J.), *La maison, espace social*, Paris, Éd. PUF, 1983, p. 52.

7 ABDEL NOUR (A.), "Types architecturaux et vocabulaire de l'habitat en Syrie aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles", sous la dir. de D. CHEVALLIER, *Espace social de la ville arabe*, Paris, Éd. Maisonneuve et Larose, 1979, p. 83.

8 CHEVALLIER (D.), "La ville arabe : notre vision historique", sous la dir. de l'auteur, in *L'espace social de la ville arabe*, Paris, Éd. Maisonneuve et Larose, 1979, p. 10.

superposition des déterminations culturelles, sociales et religieuses. Les termes de *horm*, *haram*, *harim*⁹, par leur richesse et leur complexité sémantique, traduisent cette tendance à la sacralisation et à la sexualisation de l'espace domestique. Ils expriment de la sorte le "grand partage" de l'espace en catégories de public investi par l'homme et de privé occupé par la femme, tout en ignorant les pratiques et les formes de co-présence dans les derbs, les haras (quartier), au marché, dans les qissariyas (complexe commercial)... de la femme et de l'homme. Ainsi, nous perdons de vue la richesse des ritualisations des rencontres, les transgressions et les pratiques d'écart qui donnent d'autres sens et d'autres contenus à la relation entre espace public et espace privé.

D'autres auteurs (Boughali, Dialmy, Souileb...¹⁰) se réfèrent aux divers dispositifs magico-rituels qu'ont développés les sociétés arabo-musulmanes pour protéger l'espace privé. Alors que ces auteurs insistent sur l'enfermement et sur l'existence du privé et du public sous le régime de la séparation, une observation de ces dispositifs rituels permet de relever une attention particulière, manifestée par les habitants, quant à la nature critique et sensible des espaces de transition. Les rites dont le seuil est l'objet sont révélateurs moins de l'opposition ou de la rupture entre privé et public que de la tension dynamique qui les relie. Nous savons que la tension, ainsi que le conflit, sont des formes spécifiques de liens et de relations. Le seuil est, alors, moins une frontière qu'un lieu de régulation du passage, cristallisant la tension entre le dedans et le dehors et leur porosité possible, accompagnée de pratiques rituelles se manifestant par des postures, des alarmes sonores, l'intercession des enfants...¹¹

La qualité des liens sociaux qui dominent dans un quartier, un derb, une ruelle, les convenances — "ensemble de règles qui régissent les échanges de voisinage"¹² —, l'interconnaissance, les formes de solidarité et de sociabilité, peuvent en effet conférer à des espaces pré-définis comme publics un caractère privé ou semi-privé.

La référence au système mythico-rituel pour construire des oppositions structurales entre ces deux catégories de l'espace contribue à sa manière à naturaliser les pratiques privatives ou publiques de l'habiter, en rapport avec des formes territoriales et des pratiques d'habiter.

LES TERRITOIRES DE L'HABITER

La critique que nous adressons à ces deux types d'approche de l'espace public et de l'espace privé — fonctionnaliste et culturaliste — est double :

- D'abord, elles adoptent une interprétation normative qui privilégie une construction réflexive et non vécue de l'espace. Cette construction s'appuie sur les textes fondateurs de ces sociétés — Coran, hadiths... — et les valeurs prescriptives qu'ils légitiment ou sanctionnent. Le résultat en est une présentation de la société et de son fonctionnement non pas tels qu'ils sont — pluriels et contradictoires —, mais tels qu'ils devraient être.

- Ensuite, l'échelle d'observation et d'analyse qu'elles privilégient est partielle et réduite. Elles envisagent les territoires de l'habiter non pas à travers l'articulation et le croisement de ses composantes et de ses unités constitutives, mais comme des fragments d'une pièce désarticulée faite d'éléments autonomes, conflictuels et s'excluant les uns les autres.

Ainsi, les territoires de l'habiter ne sont définis que par une de leurs composantes soit à partir de la typologie de l'espace domestique, dans le cas de l'approche culturaliste, soit, en ce qui concerne l'approche fonctionnaliste, à partir de l'analyse de la morphologie de l'espace public.

L'approche que nous adopterons pour l'analyse du territoire de l'habiter se veut plutôt soucieuse de restituer les différentes échelles constitutives de l'habiter urbain ; en proposant

9 *Horm* : espace sacré/protégé-protecteur ; *haram* : sacré/interdit ; *harim* : "harem" (gynécée).

10 BOUGHALI (M.), *La représentation de l'espace chez le marocain illettré : mythes et tradition orale*, Paris, Anthropos, 1974, 304 p. — DIALMY (A.), *Logement, sexualité et Islam*, Casablanca, Éditions Eddif, 1995, 394 p.

11 DEPAULE (J.-C.), *À travers le mur*, Éd. Centre G. Pompidou-CCI, 1985.

12 MAYOL (P.), *L'invention du quotidien, Habiter et cuisiner*, Paris, Éd. UGE, Collection 10/18, tome 2, 1980.

d'étudier les catégories d'espace public et privé dans la variation de leurs configurations sociales et spatiales, nous voulons relever les différents sens et contenus que ces catégories revêtent dans des situations urbaines concrètes et leur capacité à changer de forme et de contenu eu égard aux pratiques et représentations des habitants qui s'en saisissent et les font exister.

Si nous utilisons la notion de "territoire de l'habiter", c'est pour éviter de donner une définition réductrice de l'espace résidentiel en le coupant de son environnement spatial et humain immédiat. En parlant de territoires de l'habiter, nous essayons en effet d'articuler l'espace privé à d'autres spatialités qui participent à sa définition, et d'introduire, en outre, la dimension sociale des relations qui le qualifient.

En somme, cette définition inscrit la résidence dans un espace social et urbanistique plus large et plus complexe qui ne se réduit pas exclusivement à l'habitation et n'en fait pas un habitacle qui n'aurait de signification que par rapport à lui-même. "Dans le domaine de l'architecture, aucune différence n'autorise, écrit J.-J. Deluz, à séparer l'architecture de la maison et l'architecture de la ville, l'une et l'autre constituant, à leur échelle propre, des procès d'occupation de l'espace. Dit plus simplement, une maison n'est pas dissociable de son contexte, qui est le terrain, la rue, l'îlot, le quartier, le site..."¹³.

Pour appuyer cette démarche, je me référerai à une recherche ethnologique¹⁴ portant sur une opération de relogement à Casablanca, opération qui a abouti au déplacement de la population du bidonville de Ben M'sik au lotissement appelé Hay Moulay Rachid. Ce passage a constitué un espace-temps de changements multiples accompagnés de recompositions territoriales, sociales et symboliques. Cette mobilité résidentielle est ainsi l'occasion de réfléchir sur les catégories publiques et privées de l'espace et de voir si elles contiennent une essence et relèvent d'un modèle stable et sur lequel les habitants n'ont aucune prise ; ou bien si elles sont susceptibles de reformulations endogènes multiples et variées et objets, de la part de ces mêmes habitants, de réévaluations nouvelles qui affecteraient les termes les définissant.

Pour répondre à cet ensemble de questionnements, je procéderai à un "détour" par le bidonville avant d'examiner les nouvelles configurations de l'espace habité et les ruptures intervenues dans Hay Moulay Rachid.

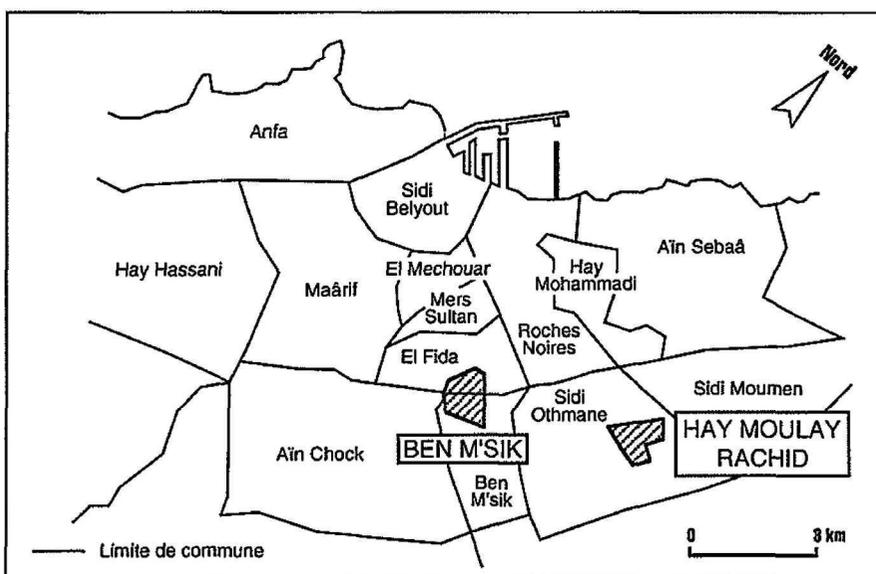


Figure 1
Carte de localisation
du bidonville de Ben M'sik
et du lotissement
de Hay Moulay Rachid.

13 DELUZ (J.-J.), *L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique*. Éd. Mardaga et OPU, 1988, p. 21.

14 ARRIF Abdelmajid, *Le passage précaire. Anthropologie appliquée d'une mutation résidentielle. Le cas de Hay Moulay Rachid*, Thèse de Doctorat en Anthropologie, sous la dir. de B. ÉTIENNE, Université d'Aix-Marseille I, 1992.

1 — Le bidonville de Ben M'sik

L'organisation spatiale du bidonville de Ben M'sik, telle qu'elle se présente depuis les années quarante jusqu'au début de l'opération de relogement en 1981, n'est pas le fruit d'un aménagement spontané ou "anarchique" ainsi qu'est couramment qualifié ce type d'habitat. La structure de ce bidonville a été fortement marquée par l'intervention des services d'urbanisme de l'époque coloniale. Leur intervention

"apportait, écrit A. Adam, un certain ordre dans l'implantation des baraques. Celles-ci étaient alignées au cordeau. Des rues de cinq mètres étaient tracées, délimitant une double rangée de baraques se tournant le dos. Rues et logis étaient numérotés. De vastes blocs rectangulaires étaient séparés par de larges espaces destinés à circonscrire les incendies, toujours redoutables avec de tels matériaux. Les boutiques étaient concentrées dans certaines rues plus larges (15 mètres à Ben M'sik) et certains emplacements affectés aux marchés en plein air. Quelques bornes fontaines publiques étaient installées, l'enlèvement des ordures ménagères organisé.

(...) Aucune rue n'était empierrée (...); il [le bidonville] n'avait pas d'égout et l'eau ne pouvait s'évacuer que dans les quartiers qui avaient la chance d'être établis sur une pente (...).

Au total, la supériorité des bidonvilles installés sur les bidonvilles spontanés se réduisait à bien peu de choses : de l'alignement, plus d'espace et des précautions contre l'incendie"¹⁵.

La logique de cette intervention était de doter l'espace bidonvillois d'une structure spatiale lisible, géométrique, fondée sur la séparation et le découpage en unités plus ou moins hiérarchisées. Les principes de lisibilité de l'espace public et de sa "déprivatisation"¹⁶ étaient fortement marqués.

Le parcellaire est ainsi composé de trois éléments hiérarchisés et solidaires issus du découpage géométrique : la zriba, l'îlot, le bloc.

- **La zriba** : désigne à la fois la parcelle et le bâti (la baraque). Ce terme a une connotation rurale et renvoie à l'idée d'enclos qui sert à la fois à délimiter et à protéger l'espace des hommes et le bétail. L'unité zriba indique la parcelle qui peut contenir une baraque ou plusieurs, occupée(s) par une ou deux familles. La superficie moyenne des parcelles est de 31 m², avec des variations extrêmes allant de 18 à 80 m². Ce caractère hétérogène du parcellaire des zribas illustre le mouvement continu de densification du bidonville. Le contrôle et l'interdit administratif de toute construction ont été inefficaces, ou du moins ont eu un effet pervers.

- **L'îlot** : a une forme rectangulaire ; il est généralement constitué de deux rangées de zribas desservies par une rue rectiligne. Les zribas sont rangées dos à dos, séparées par un passage réduit de 0,2 m à 1 m servant d'aération.

- **Le bloc** : ce terme a été adopté par la population et sert à désigner un ensemble d'îlots. Le bidonville de Ben M'sik en compte 23.

L'espace public est alors formé par l'ensemble des rues, ruelles et places constitué en réseau hiérarchisé :

- **Les ruelles** desservent essentiellement les zribas et ont une emprise moyenne de 4 m.
- Quant aux **rues**, elles sont rectilignes et se coupent à angle droit. Il existe une rue principale, sorte d'axe qui structure le bidonville et le traverse dans le sens de la largeur, perpendiculaire aux ruelles. La centralité de cette rue est renforcée par sa fonction commerciale et par l'animation qui en découle. Les rues ont une emprise d'environ 8 m.
- **Les places** : il en existe quelques-unes dont la fonction est multiple (marché, aire de

15 ADAM (A.), "Le bidonville de Ben M'sik à Casablanca", *Annales de l'IEO d'Alger*, tome VIII, 1949-1950, pp. 91-92.

16 Volonté d'opposer l'espace public à l'espace privé et d'"interdire" toute forme d'appropriation, de marquage ou de débordement de ce dernier sur la sphère publique.

stationnement des charrettes et des animaux de trait), souvent situées aux abords de quelque équipement (fontaine publique, mosquée...).



Figure 2 : Plan d'ensemble du bidonville de M'sik.

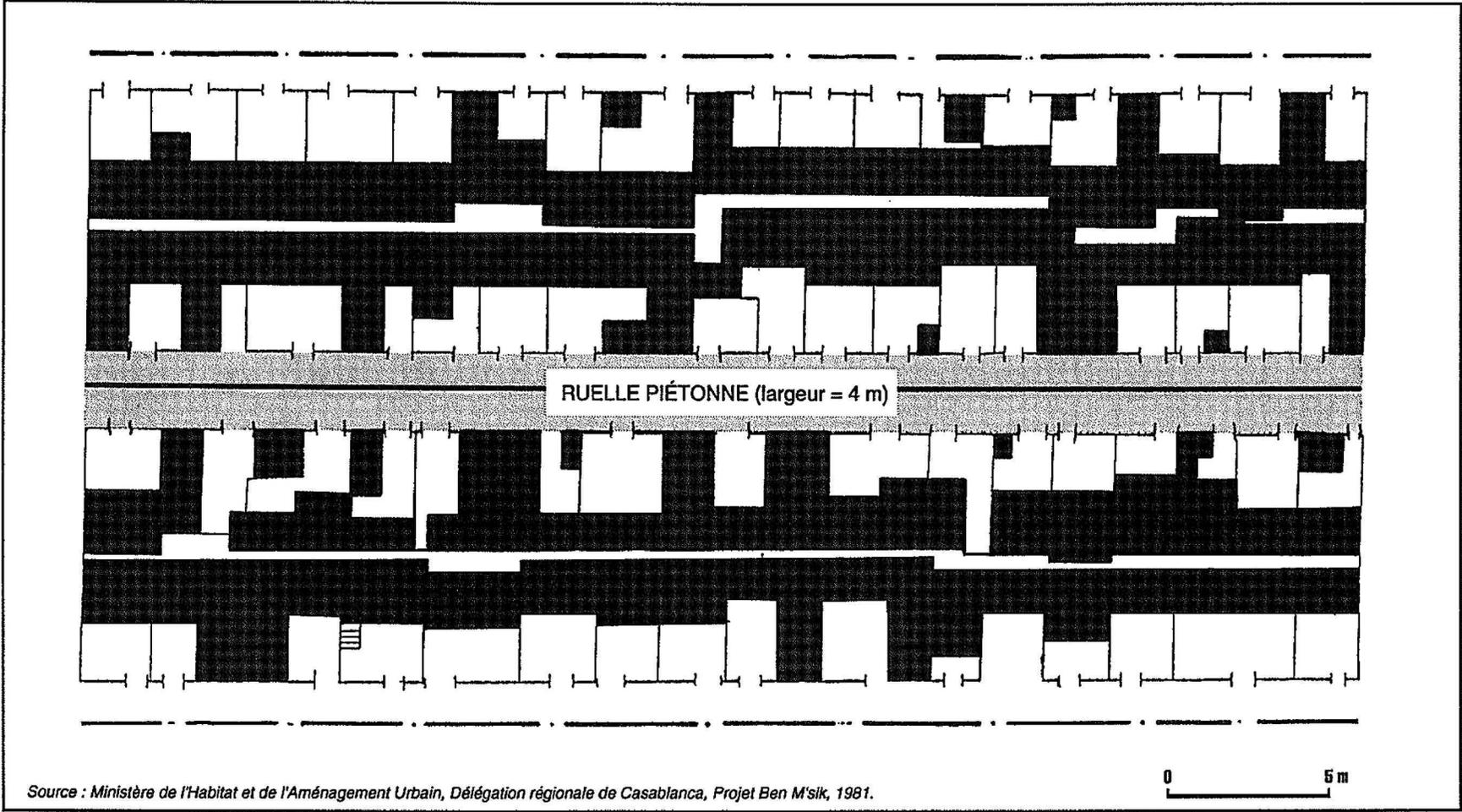


Figure 3 : Plan parcellaire des zribas à Ben M'sik.

Le bâti est formé par l'ensemble des constructions où se mêlent baraques à fonction résidentielle ou commerciale, équipements socio-culturels et infrastructures diverses.

- Les baraques (*beraka*) : désignent généralement, pour les habitants du bidonville, l'espace habité mais, parfois, plus particulièrement la pièce principale. La plupart du temps elles ne comportent qu'une pièce et une cour qui communique avec la rue. Elles sont construites avec des matériaux de récupération (planches, emballages, tôles, etc.). La construction en dur a été en effet interdite, depuis l'établissement du bidonville. Cela pour deux raisons : d'une part en raison de la dissociation entre la propriété du sol et celle de la baraque (le bidonvillois ne possédant que sa baraque s'il ne la louait pas à quelqu'un d'autre) et, d'autre part, en raison de la pression administrative qui voudrait maintenir un statut ambigu du bidonville, statut fait de provisoire (un provisoire qui dure depuis presque 60 ans !) et de citoyenneté illégitime. En même temps, les autorités administratives font "miroiter" aux habitants un relogement prochain. L'histoire du bidonville est jalonnée de cette crainte du déguerpissement et de cet espoir de relogement.

D'après les résultats d'une enquête menée, en 1978, par le Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, le bidonville de Ben M'sik comptait 11 378 zribas d'habitation. Selon cette même enquête, "la moitié des baraques ont une superficie comprise entre 25 et 35 m², par contre 17 % occupent une superficie supérieure à 40 m², et 17 % seulement ont une superficie inférieure à 20 m²"¹⁷.

- Les baraques à usage commercial sont, selon cette même source, au nombre de 878 et elles sont concentrées dans quelques rues principales, telle que la rue 55. Elles ont la particularité d'être situées aux marges du bidonville, ce qui réduit de façon significative la circulation des non bidonvillois à l'intérieur du bidonville et, partant, l'ouverture de ce dernier aux passants qui fréquentent ces rues commerçantes. Ainsi, la fonction résidentielle et la fonction commerciale sont-elles relativement séparées, ce qui n'exclut pas la présence de quelques épiceries, toujours situées au début d'une rangée de baraques et jamais au milieu.

Si j'ai pu procéder à cette présentation morphologique succincte, en m'appuyant à la fois sur des données datant de 1950 (enquête d'Adam) et de la fin des années 70 (enquête du Ministère de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire), c'est parce que ces configurations morphologiques n'ont pas changé. La seule évolution notable concerne la densification continue réalisée à l'intérieur des baraques. C'est aussi pour mettre l'accent sur les contraintes et les virtualités inscrites formellement dans l'espace bidonvillois. Mais ce qui donne sens et actualise ces virtualités et modifie constamment ces contraintes, ce sont les pratiques habitantes qui redéfinissent les qualités de l'espace, sa nature privée ou publique, et le font passer d'une forme géométrique à un territoire support de pratiques et de liens sociaux, de sociabilités, de rites et de spatialités différenciées et hiérarchisées.

Le réseau intérieur de voirie du bidonville est hiérarchisé, fait de voies, de rues et de ruelles. Cette hiérarchisation de l'espace permet une relation différentielle avec le monde extérieur, allant de "l'étranger anonyme" qui marche dans la rue commerçante à "l'étranger intrus" qui avance dans la ruelle sous le regard des femmes et des enfants. Le contrôle du passage de ces "étrangers" ne s'effectue pas au niveau du seuil de la baraque, mais à celui de la ruelle étroite. Donc, l'espace de transition est inscrit déjà dans l'espace théoriquement public. Ceci nous incite à relativiser la notion d'espace privé et à ne pas considérer son rapport à l'espace public comme un donné, mais à partir de la tension permanente qui soutient l'effort de la négociation et de la définition toujours précaires du passage du public au privé.

La limite du territoire de l'habiter se situe au-delà de l'habitation et plus loin vers l'espace urbain, vers les contours de l'espace bidonvillois marqués par les rues réservées au commerce, ou

¹⁷ Enquête citée par RACHIK (A.) dans *Politique urbaine et espace "bidonvillois" au Maroc. Le cas de Ben M'sik à Casablanca*, DEA de Géographie et d'Aménagement, Université de Lyon II, juin 1983.

bien par le lieu où l'on dépose les ordures, celles-ci faisant ainsi fonction de bornes. Mais ces limites ne sont pas relatives à des barrières physiques ; au contraire, c'est le "trop de visibilité et de lisibilité" de l'espace public — dû d'une part à la quasi-absence de coulisses de la scène où se déploient la sociabilité et la vie quotidienne et d'autre part à l'aire domestique élargie qui empiète sur la rue — qui, paradoxalement, conduit à son opacité et contribue à en "interdire" l'accès à l'étranger.

Il existe également une autre frontière, celle-ci invisible, se rapportant à l'odorat ; elle consiste en une odeur forte, nauséabonde, qui vous contraint, de temps en temps, à vous boucher le nez et, partant, à exprimer, gestuellement, votre gêne et à vous situer dans un rapport d'extériorité par rapport au bidonville. Ceci, souvent, ne passe pas inaperçu et vous vaut une remarque sarcastique ou méprisante de la part du bidonvillois touché dans sa fierté et sa dignité :

"Tu vois ces ordures, on a vécu à côté depuis presque les années 30 ; alors on ne sent plus cette mauvaise odeur, mais si on va ailleurs, disons dans un autre quartier de gens aisés que Dieu a gratifiés de ses biens, on sent une bonne odeur, comme celle de l'eau de rose ou du... ; un jour j'ai posé la question à un Fassi [habitant de Fès], bourgeois qui m'avait trouvé allongé sur du gazon en train d'humer cette odeur qui m'enchantait... Il m'a dit, alors : « Tu sais, je ne sens plus ce parfum, parce que j'ai grandi là-dedans... » Tu as compris l'histoire maintenant... Je lui ai dit : « Dieu est grand ! Chez nous, au bidonville, les gens, quand ils traversent le bidonville, ils se bouchent le nez, gênés qu'ils sont par l'odeur des égouts et des ordures ; mais nous, on ne sent pas cette odeur ; par contre on sent le parfum que dégagent vos fleurs... » Tout est à l'envers... ; mais nous on a supporté et on s'est habitué à cette mauvaise odeur et cette vie dure..."¹⁸ [E. XIII]

Cette barrière olfactive est nourrie et se nourrit de la stigmatisation dont le bidonville et le *karyani*¹⁹ font l'objet. Car n'oublions pas que, pour certains, traverser le bidonville est synonyme d'aventure, d'inconscience, de danger...

Loin d'être une forteresse, la baraque à Ben M'sik est perméable au rythme, au bruit, aux temps sociaux de la vie quotidienne qui se déroule sur la scène de la rue. La baraque — l'espace privé — déborde et se prolonge dans la rue. C'est dans ce sens que nous pouvons qualifier l'espace privé en terme d'aire domestique élargie.

a) Le système résidentiel à Ben M'Sik : "scène et coulisse", une continuité

Les limites propres à la *zriba* (parcelle) "ne sont pas une contrainte pour le bâti ni a fortiori pour la vie familiale et sociale"²⁰. La baraque, en tant que bâti, ne peut contenir à elle seule l'espace habité. Une relation étroite existe entre la baraque et la ruelle où l'espace domestique trouve son prolongement, que ce soit d'une façon festive — qui engage la communauté de voisinage et familiale — ou bien à travers les travaux domestiques et de production marchande — travaux féminins exécutés dans la rue à titre individuel ou collectif.

Dans ce contexte, la baraque n'est pas l'espace de représentation privilégié et porteur d'une identité positive et gratifiante, c'est la rue qui est considérée, métaphoriquement, comme la cour de la baraque. Le rapport cour/seuil-porte/ruelle ne marque pas de rupture radicale entre ces différentes unités spatiales et celles-ci ne sont pas constituées en polarités opposées ; au contraire, ces deux espaces se chevauchent, communiquent et forment le territoire de l'habiter et de la

18 Entretien réalisé au cours de notre recherche en 1989-90. Les entretiens cités sont de la même date ["E." : abréviation d'entretien et "I..." : numéro servant à identifier et en même temps à préserver l'anonymat de l'interviewé(é)].

19 *karyani* est la dénomination du bidonvillois. Elle dérive du mot *karyan* qui, lui-même, est une déformation du terme "carrière". Ce toponyme renvoie à la localisation des premiers bidonvilles de Casablanca dans des carrières qui se prêtaient à une occupation "clandestine" car ne représentant aucun enjeu foncier. Le terme *karyani*, quand il est utilisé par les non bidonvillois, relève d'une désignation stigmatisante. Dans certains cas, ce terme peut faire fonction d'insulte, et signifie un manquement à l'urbanité définie comme disposition morale et valeur de civilité.

20 LEBRIS (É.), MARIE (A.), OSMONT (A.) et SINOU (A.), "Résidence, stratégies, parenté dans les villes africaines", *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 25, 1985, p. 16.

sociabilité quotidienne. Le passage de la ruelle à la baraque n'est pas problématique et n'est pas marqué non plus par une ritualisation forte au contact de l'espace privé du voisin. La maîtrise de l'espace public est grande et rend compte de la densité des liens sociaux et de leur territorialisation dans l'espace bidonvillois.

La baraque n'est pas un support d'identité individuelle et ne permet pas de se différencier, ni de remplir une fonction de représentation et d'ostentation à travers un marquage et une appropriation par laquelle "on se donnerait à voir". Les bidonvillois affirment, d'une façon unanime, que la "baraque couvre tout le monde", c'est-à-dire que la baraque, en tant que bâti, et en référence à ses éléments constructifs, est dévalorisée et non gratifiante pour celui qui l'occupe, même si son niveau de vie et ses ressources ne sont pas en adéquation avec son logement. L'identité sociale est surdéterminée par le fait d'habiter — comme tant d'autres — une baraque. Ceci suffit à neutraliser tous les autres éléments constitutifs de l'identité sociale (travail, ressources, biens matériels à fonction ostentatoire, etc.).

— "Il y a, bien sûr, une grande différence entre une maison [en dur] et la baraque [rires] ; on ne peut pas considérer la baraque en tant qu'habitation ; tu ne peux rien transformer dans la baraque, tu n'as rien à peindre [long rire] ; elle est peinte dès l'usine [rire]... Par contre ici, à Hay Moulay Rachid, on peut remarquer la différence qu'il y a entre les gens... Aujourd'hui, il y en a qui pensent à construire, à passer la peinture chacun selon ses moyens ; celui qui a de l'argent, il embellira sa maison et « montrera » et améliorera ; et celui qui n'a pas d'argent, il ne fera rien, le pauvre ; il n'a rien à faire, ni ici à Hay Moulay Rachid, ni là-bas au bidonville et nulle part ailleurs. Le bidonville couvrait tout et tout le monde, celui qui a de l'argent et celui qui ne l'a pas. Prenons un exemple : Qu'est-ce que tu vas faire d'un frigidaire dans un bidonville ? Il ne te servira à rien ; même si tu as ce *frigo*, ça ne se verra pas, tu seras comme celui qui n'a pas pu l'avoir ; tu seras au même niveau que lui".

— Question : "Est-ce qu'au bidonville tu pouvais faire la différence entre celui qui gagnait 2000 DH, 1500 DH et celui qui n'avait que 200 ou 400 DH ?"

— "Du moment qu'il vivait avec nous au bidonville, il ne gagnait rien, même s'il gagnait je ne sais combien ; du moment qu'il habitait dans une baraque, on ne pouvait considérer son niveau ; on ne pouvait le remarquer que s'il quittait le bidonville et s'installait dans une maison en dur ; mais, du moment qu'il résidait dans un bidonville, qu'il gagnât 50 DH ou bien beaucoup plus, qu'il travaillât ou qu'il chômât, tu sais..." [E. XVII]

Si cette stratégie de présentation de soi, à partir du capital économique et des profits symboliques qu'on veut en tirer, en terme de reconnaissance, n'est pas tolérée à l'intérieur du bidonville, mais bien plutôt mise en échec, c'est parce qu'il n'y a pas de coupure nette entre la coulisse et la scène. C'est ce qui permet au contrôle social d'être efficace dans le bidonville. Mais ce contrôle ne s'exerce pas à l'échelle de tout l'espace bidonvillois, ni de tout l'espace urbain ; il n'est opérant qu'au niveau des sous-territoires du voisinage.

Le résultat de ce contrôle social, à savoir l'"indifférenciation" et l'"égalitarisme" (utopique) est important du fait de ses implications dans l'ordre de la sociabilité et des liens sociaux. Il n'institue cependant pas de clivage ni de hiérarchisation infranchissable dans le groupe.

La hiérarchie opérée dans l'espace public entre la rue et la ruelle trouve un prolongement dans les pratiques d'appropriation, de marquage et de socialisation de cet espace.

La perméabilité de la rue — exprimée par sa fonction commerçante — et sa localisation périphérique en contact avec le reste de l'espace urbain environnant, soulignent son caractère public et sa double utilisation locale et extra-locale. La rue est par excellence l'espace de négoce/négociation, l'espace de relations diffusés et anonymes. Elle est marquée par la nature fonctionnelle des activités qui s'y déroulent.

Si la présence des femmes autour des commerces est passagère et de nature fonctionnelle, celle des hommes a une signification plus complexe. Elle est à la fois faite de jeux, de conversations, de

rencontres, de travail et de culte. Le rythme d'occupation masculine de l'espace public est scandé par le temps travail/non-travail. La présence des hommes est plus forte le soir, au retour du travail, et elle se manifeste sous forme de petits groupes situés près des épiceries et de la mosquée. Pendant la journée, on en trouve localisés aux espaces charnières entre le bidonville et le reste de l'espace urbain : occupés à réparer une moto, à discuter ou bien assis au *Mouqef*²¹.

“Non, non, les hommes ne jouaient pas aux cartes ni aux dames dans les ruelles ; pour ces jeux, il y a une place spéciale [rire] ; tu vois, tu vas tout droit par cette grande rue, c'est comme une rue principale [en français], tu trouves des boutiques ; les hommes se réunissent seulement près de ces boutiques, ils jouent aux dames ; comme leurs enjeux sont habituellement des boissons, des limonades, ils ont les épiciers tout près pour se les procurer ; toute personne qui veut jouer aux dames monte vers les épiceries ; on ne joue pas dans les ruelles”. [E. XI]

“Les hommes se retrouvent entre eux le soir, après le travail ; ils s'adosent à un mur en face d'une place, il y en a qui jouent aux dames, d'autres ne font que bavarder, parfois certains se mettent autour d'un cordonnier et discutent jusqu'à ce qu'ils se quittent”. [E. XX]

L'emplacement périphérique des activités des hommes, à l'intérieur du bidonville, ne les exclut pas totalement de celui-ci, mais leur permet de contrôler les mouvements qui s'y déroulent.

Si l'espace public est l'objet d'une appropriation masculine à l'occasion de relations diffuses pouvant être à la fois, selon les termes de E. Goffman²², ancrées et anonymes, l'espace semi-public, à savoir la ruelle, témoigne aussi de la présence courte et passagère des hommes. Le retour des hommes du travail s'accompagne du retrait partiel des femmes de la ruelle et tend à réaliser le modèle d'opposition de l'espace privé et de l'espace public. Dans ce cas, l'aire domestique se rétrécit et ce sont essentiellement les enfants qui relient la baraque au reste de l'espace, à travers leurs mouvements divers : aller chercher l'eau à la fontaine, faire des courses, demander l'"oignon" à la voisine, etc.

La co-présence des hommes dans l'espace proche des baraques est de nature restrictive, marquée par l'appartenance commune de ces hommes au voisinage, la petite taille de leur groupe (4 à 5 au maximum) et par la brièveté de leur rencontre.

Des pierres hautes — appelées *doukkana* —, placées de part et d'autre de l'entrée des baraques, servent de sièges pour ces rencontres.

“Il y a toujours une *doukkana* située près d'une baraque sur laquelle s'assoient les hommes... ; chaque baraque avait sa *doukkana* ; nous-mêmes on en avait une ; on sortait dans la ruelle, nous et les gens qui habitaient en face de nous, et on s'asseyait ; c'étaient souvent mon père et son voisin qui s'y mettaient, mais ce n'était pas dans la rue principale [en français dans l'entretien] ; ici, près de la baraque, il n'y a pas plus de trois hommes qui se réunissent ; on n'en trouve plus qu'à l'occasion de la célébration d'une fête de mariage, par exemple, ou autre ; mais, en temps ordinaire, tu ne trouves pas plus de deux ou trois hommes assis sur la *doukkana* et parfois, pas loin d'eux, la femme d'un tel et la femme d'un tel”. [E. XI]

Le réseau de connaissances et de sociabilité du mari est inscrit dans un territoire public sans relation directe avec l'espace domestique, donc extérieur au logement, et ne se superpose ni ne correspond nécessairement au réseau de voisinage. On pourrait même avancer, à titre d'hypothèse, que l'absence des hommes de l'espace semi-public, voire de l'espace domestique, est liée à leur exclusion de cet espace et à la maîtrise et à la privatisation de cet espace par une forte appropriation féminine. La présence continue du mari dans la baraque ou la ruelle lui enlèverait

21 *Mouqef* : littéralement, lieu où l'on se met debout. C'est ainsi qu'on désigne l'emplacement qu'occupent les hommes à la recherche de travail, emplacement signalé par des outils et des matériels servant pour la peinture, la construction, la vitrerie... Les hommes embauchés le sont à la journée.

22 GOFFMAN (E.), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Éd. de Minuit, 1973, tome 2.

de sa "dignité d'homme", de sa "virilité", et ferait de lui un objet de stigmatisation. Car l'autonomie de la sphère féminine en serait perturbée et réduite :

"On voit rarement un homme assis devant sa baraque ; on n'y trouve que l'homme oisif qui n'a rien à faire ; l'homme prend de la distance et ne s'assoit jamais devant la porte..., il va près des boutiques ou bien au bout des ruelles". [E. XIV]

Cette distance socialement territorialisée est à mettre en relation avec la division nette des rôles entre mari et femme et avec la place qu'occupe celle-ci dans le bidonville. La femme est placée au centre des relations liées au voisinage et des pratiques quotidiennes territorialisées dans la ruelle. **La ruelle est l'espace féminin par excellence.** Elle porte quotidiennement les marques de la présence des femmes et de leurs activités diverses, qui vont des travaux domestiques à des activités de production marchande. La ruelle, en tant qu'unité morphologique, n'a pas été retenue arbitrairement pour notre analyse, mais bien parce qu'elle correspondait et s'identifiait à un ensemble de pratiques et à une territorialisation fortement différenciée, socialisée et hiérarchisée, en relation d'opposition avec les autres unités morphologiques constitutives de l'espace bidonvillois (rues, places...). Ces pratiques sociales liées à la ruelle sont unanimes et observées par l'ensemble des habitants du bidonville ; elle ne sont ni marginales ni passagères. Au contraire, elles renvoient à une co-présence et un engagement collectif et dense du voisinage dans ce territoire, ce qui nous amène à relever des dimensions de privatisation d'un espace public et de familiarisation. Ces formes de privatisation d'un espace, défini théoriquement comme public, sont enrichies et rendues spécifiques par les formes de sociabilité quotidienne et extra-quotidienne, caractéristiques de Ben M'sik ; et témoignent à la fois de la "compétence habitante" des habitants et de la "compétence d'habitabilité" du lieu malgré les contraintes qui pèsent sur lui.

La ruelle, espace que nous qualifierons de semi-privé — par comparaison à la rue, qui est publique —, peut être considérée comme l'unité de voisinage de référence, constituée d'environ dix baraques de chaque côté. D'un espace de circulation, de fluidité et de séparation qu'elle est "censée" être, la ruelle est transformée par les habitants en un espace d'ancrage et d'appropriation territorialisée — essentiellement féminine — fait de partage, d'échanges et de pratiques diverses.

Souvent sont citées dans les entretiens, pour expliquer le transfert de certaines activités domestiques vers la ruelle, les contraintes suivantes : l'exiguïté de la baraque, la chaleur pendant l'été, le manque d'aération des baraques et le risque d'incendie. Mais si ces contraintes, et les effets qu'elles induisent en termes de pratiques, ne sont pas socialement sanctionnées par une désignation négative ou stigmatisante, ceci s'explique en partie par l'intégration des habitants à un réseau de voisinage localisé, par leur maîtrise collective de cet espace semi-privé et, par conséquent, par un contrôle social exercé vis-à-vis de toute pratique d'écart émanant d'un individu ou d'une famille qui se mettraient ainsi en situation d'*outsider*²³ (d'étrangers) par rapport au groupe.

Le processus de privatisation de la ruelle est corrélatif à l'extension de l'aire domestique, extension qui ne trouve pas de limite à ses manifestations dans les limites de la parcelle bâtie, mais déborde de celle-ci.

La ruelle, dans le quotidien, est "habillée" (décorée) par les différents étendages qui la traversent (couvertures à aérer, vêtements, viande séchée — reste du mouton de la fête du Sacrifice — à conserver...), qui sont autant d'écrans-filtres et de marqueurs faisant son décor quotidien. Le quotidien de celle-ci, ce sont aussi des activités matinales qui consistent en la lessive, l'épluchage des légumes, le nettoyage des ustensiles ; c'est aussi le charbon de bois qu'on allume dehors pour éviter la fumée qu'il dégage, le poulet qu'on égorge sur le seuil et qu'on déplume dans une bassine remplie d'eau chaude ; ce sont encore les mouvements des enfants qui font les courses et qui vont chercher l'eau à la fontaine, les marchandages avec le vendeur de légumes ambulants ; bref, ce sont mille petites choses qui font la particularité de la ruelle, qui l'animent, la

23 En référence au titre du livre de H.S. BECKER, *Outsiders*, Paris, Éd. A.-M. METAILLIÉ, 1985.

décorent, l'enveloppent d'un "trop-plein de vie" :

"La ruelle, c'est leur cour [parlant des femmes], c'est aussi leur terrasse ; celle qui veut étendre son linge le fait dans la ruelle ; celle qui veut éplucher les légumes le fait dans la ruelle ; celle qui veut faire la lessive la fait dans la ruelle ; c'est-à-dire, ce sont toutes ces activités qui les amènent à se rencontrer, à se réunir dans la ruelle... Par contre maintenant, à Hay Moulay Rachid, dans les maisons en dur, les femmes ne peuvent plus justifier leur présence dans les rues ; si tu trouves ta femme en train de faire sa lessive dans la rue et si tu lui ordonnes de rentrer chez elle, elle ne peut rien te rétorquer ; elle n'a plus aucune raison d'y être [rire] ; tandis qu'au bidonville, elle avait toutes les raisons pour sortir..." [E. IV]

Les références à la "cour" et à la "terrasse", en tant qu'espaces privés d'une part et en tant qu'espaces féminins d'autre part, pour désigner la ruelle et la nature des activités qui s'y déroulent, confirment l'idée du glissement de l'espace privé vers l'espace public et, donc, de la privatisation de celui-ci :

"Nous, les femmes, on se réunissait devant la "bouche de la baraque" (seuil, porte) ; on bavardait ; il y en avait qui égrenaient le blé, d'autres cardaient la laine, d'autres la filaient ; et on s'asseyait, nous les femmes, là-bas dehors..." [E. I]

Tous les entretiens que nous avons pu recueillir, confirmés par nos observations, attestent de façon répétitive et massive la présence permanente des femmes dans la ruelle.

"Au bidonville, nous dit une habitante, la femme pouvait rester dehors dans la ruelle, même jusqu'à cette heure-ci [19h 30, heure de l'entretien] ; tu te rassemblais avec les femmes jusqu'au retour des hommes ; alors tu rentrais chez toi". [E XIII]

On observe que le retour des hommes s'accompagne d'une restructuration de l'espace et d'une redéfinition de l'espace privé et de l'espace public.

b) "Compétences habitantes" : maîtrise, contrôle, marquage de l'espace public

Parlons maintenant de cet étranger qui pénètre dans la ruelle et qui se trouve face à la présence ancrée des femmes et aux marquages qu'elles opèrent du fait même de cette présence pleine et active.

Les couvertures et les différents étendages sont autant de marquages et de "rideaux" qui protègent la mise en scène de la vie quotidienne fébrile, sur la scène de la ruelle. Leur franchissement ne correspond pas à une démarche spontanée, guidée par la promenade par exemple, mais requiert une démarche volontaire.

"Bien sûr, un visiteur étranger est vite repéré ; s'il passe par la ruelle, il est obligé de se baisser parce qu'il rencontre sur son chemin des vêtements encore mouillés qui gouttent, et ça le gêne". [E. XXIII]

Et si sa démarche se fait insistante et ses pas hésitants, le visiteur-étranger est pris en charge soit par les enfants soit par les femmes occupant la ruelle. Une sorte de filtrage est ainsi opéré, de même qu'un contrôle pour le situer et rompre son anonymat :

"Au bidonville, la plupart des femmes sont assises dans la ruelle... ; avant même que tu ne frappes à la porte, on te demande : « Qui es-tu ? » Ou bien on te dit que la personne que tu es venue voir s'est absentée". [E. XVII]

"La ruelle était étroite ; si quelqu'un passe, tu lui demandes : « Qui cherches-tu ? » « Chez qui vas-tu ? » Au bidonville, je me sentais plus en sécurité ; mes voisins surveillaient ma baraque et moi la leur... ; ils s'enquerraient de l'identité de mes visiteurs et moi de même ; si quelqu'un frappait à ma porte, le voisin se montrait à sa fenêtre et l'interpelait : « Qui demandes-tu ? » « Tu cherches untel ? » « Il n'est pas là » ; et l'autre s'en allait. Par contre, à Hay Moulay Rachid, même si ton voisin voit quelqu'un frapper à ta porte, il

n'intervient pas, parce qu'il ne sait pas situer le visiteur, il ne sait pas s'il est de ta famille ou non... Au bidonville, on se connaissait, on savait que telle personne qui passait par là habitait dans la grande rue et que telle autre habitait dans une petite ruelle". [E. XXII]

Cet extrait d'interview nous éclaire sur une autre manière de contrôler le territoire de l'habiter féminin : le "rappel à l'ordre" pour tout individu qui ne respecte pas le "code de circulation" du lieu.

Nous avons vu, précédemment, quelques exemples d'"extériorisation" liée à la démarche du visiteur, à savoir la gêne de l'étranger suscitée par les étendages qu'il rencontre sur son parcours, l'odeur qui le contraint à se boucher le nez, l'hésitation de sa démarche... Cette gêne est accentuée par le statut ambigu de la ruelle : ni totalement publique ni totalement privée. Cette forme de territorialité est socialement déterminée ; elle renvoie à un droit d'usage ("coutumier") qui n'a pas de prolongement ni d'étayage juridique. D'où la nécessité, dans une approche anthropologique, de définir la territorialité non pas en tant que donné naturel ni en tant que propriété juridique, mais plutôt en termes de construction sociale articulée à une situation donnée.

Pour conclure cette partie, j'examinerai le deuxième processus, présenté par Erving Goffman, d'organisation de la vie publique : il s'agit du balayage visuel. Le contrôle des formes "déviantes" de ce balayage visuel est d'autant plus important que la baraque est ouverte sur la rue et que seul un rideau (en tissu) semi-transparent, souvent à moitié tiré (pour permettre l'aération de la baraque), sert d'écran. Le passant, dont le regard scrutateur est insistant, est vite éconduit, comme en témoigne Madame A. :

— "Oui, il y en a qui passent et qui te regardent avec insistance, alors une fois tu les insultes, une autre fois tu les interpelles : « Qu'est-ce que tu regardes ? Tu n'as pas le droit de m'observer comme ça, ni de voir à l'intérieur de ma maison »".

— "Ça vous arrive avec les voisins ?"

— "Non, non, entre voisins, on était comme des frères, ils venaient chez moi et j'allais chez eux... ; non, moi, je te parle des passants étrangers que tu ne connais pas et qui t'observent en insistant ; alors tu lui dis « Vas-t-en, suis ton chemin, tu n'as pas le droit de rester comme ça à me regarder ! »... Parfois, il y a un jeune du bidonville qu'on ne connaît pas et qui, quand il passe dans la ruelle, regarde avec insistance ma fille assise sur le seuil ; alors je le bouscule et je lui dis « Pourquoi la regarder comme ça, tu la connais pour te permettre de la regarder ? » Alors il demande pardon et tu le laisses s'en aller ailleurs..." [E. XV]

Cet exercice de contrôle du "balayage visuel", lié à des interactions non maîtrisées, renvoie à la notion de réserve définie par Goffman et plus particulièrement à celle des territoires qu'il qualifie de "situationnels" : "ils [les territoires situationnels] font partie de l'équipement fixe du lieu (qu'il soit propriété publique ou privé), mais ils sont mis à la disposition de la foule en tant que biens d'usage. On y perçoit une location temporaire qui se mesure en secondes, en minutes ou en heures et qui n'est pas formalisée et qui soulève constamment des problèmes de commencement et de fin"²⁴. Goffman nous explique ainsi la manière dont le flottement ou l'ambiguïté de l'espace semi-public est réduit à travers une ritualisation de l'interaction avec le passant et un contrôle de ses écarts.

Il ressort de cette analyse, comme élément essentiel, que parler d'espace c'est parler de relation, que ce soit dans le cas d'une interaction avec un étranger ou bien d'une interaction propre au réseau de voisinage (interaction d'interconnaissance) ; de même, traiter de(s) territorialité(s), c'est traiter, aussi, des liens sociaux. En définitive, parler de limites, de frontières, de seuils, de filtres, d'écrans..., ce n'est pas forcément parler de séparations radicales et infranchissables, mais de points sensibles de passage qui requièrent un rite (de passage), une codification et une négociation du "face à face" ; et ce rite est vécu ou bien en tant que relation entre individus ou bien en tant que

24 GOFFMAN (E.), *op. cit.*, pp. 43-44.

relation engageant un groupe, une collectivité. Car la vie sociale dans le bidonville se vit sous l'emprise du regard de l'autre et de vis-à-vis constants.

La superposition, que nous avons analysée ci-dessus, de l'espace public et de l'espace privé et la porosité permanente des territoires domestiques et publics font partie d'un mode d'habiter partagé à l'échelle d'unités de voisinage réduites. La configuration même de cette territorialité, la proximité physique qu'elle ménageait ainsi qu'une précarité qui, socialement, pouvait s'extérioriser sans procès ni stigmatisation à l'intérieur du bidonville, jouent un rôle fondamental dans la constitution d'une sociabilité dense et dans les formes que celle-ci revêt. Les formes de territorialisation des pratiques d'habiter, propres à l'espace bidonvillois — dans le cadre d'une convivialité et d'une sociabilité marquées par la précarité et les difficultés existentielles largement ressenties et partagées — permettent à l'individu ou aux membres d'un groupe de mettre en scène, de donner à voir, à leur entourage immédiat, leur statut social et leur état de dénuement. Ainsi, l'un ou les autres peuvent assumer, dans une relation intersubjective, leur *misiriya* (misère) sans perdre la face, ni risquer de "payer de soi" par des sentiments négatifs de honte, d'humiliation ou de culpabilité : "On partage ce que Dieu nous donne", dit une mendicante.

c) L'espace privé : la baraque

Nous avons pu approcher, dans ce qui précède, le système résidentiel bidonvillois (à Ben M'sik) avant le relogement, en traitant de l'espace semi-privé et en notant la nature extravertie de "l'aire domestique". Ceci nous amène à relativiser la centralité de la baraque et à n'en faire qu'un élément, certes important, de ce système résidentiel. De même que sa centralité est relative, la baraque ne peut, en effet, être considérée comme l'espace par excellence de l'intimité. Car l'intimité ne peut être définie d'une façon autonome et abstraite, légitimée par la référence à une culture réflexive et idéale ; elle doit l'être par rapport à une culture vécue en relation avec un contexte précis, des dispositifs architecturaux et des conditions de logement bien définis. Ces éléments ne sont en effet pas d'ordre formel, mais porteurs de facteurs discriminants, de contraintes avec lesquels "il faut faire", qu'il convient de bricoler, de détourner, bref de s'approprier.

L'intimité définie à la fois par "l'entre-soi conjugal" et "l'entre-soi familial" est contrecarrée par l'intrusion permanente de l'autre, à travers son regard, sa présence physique et par ses bruits, à travers le mur-cloison, ainsi que par la possibilité qu'il a d'écouter ce qui se passe à l'intérieur de la baraque, compte tenu de l'absence d'isolation phonique. En outre, la cour donne directement sur la ruelle, et il n'existe pas une sorte de sas ou de chicane qui pourrait faire écran au regard extérieur.

Pendant nos visites au bidonville, nous avons pu voir les femmes vaquer à leurs activités domestiques : l'une en train de pétrir son pain, une autre de faire le ménage, telle autre d'éplucher des légumes tout en parlant à la voisine, à son enfant dans la rue ou bien au marchand de légumes ambulants qui arpente la ruelle. Le vis-à-vis constant ("*tu me fixes, je te fixe*", comme disait un habitant) et la nécessité de trouver une extension et un prolongement dans la ruelle aux activités domestiques enserrées dans l'espace réduit de la cour, aiguïssent le sentiment de subir un fort contrôle social de la part du voisinage ainsi que celui de manquer d'intimité :

"À vrai dire, il y a une grande différence entre ici (Hay Moulay Rachid) et le bidonville. Ici, tu as une porte et ta maison est spacieuse, ton voisin assez éloigné de toi, tu peux cuisiner ce que tu veux sans qu'on le sache ; par contre, à Ben M'sik, si tu achètes par exemple une tête de veau, tu es bien obligé de la griller devant la porte, tu ne peux le faire dans la cour parce qu'elle est fermée et qu'il faut une semaine pour que l'odeur disparaisse, alors tu es contraint de le faire devant le seuil de ta porte et tu sais bien que si tu prépares quelque chose à manger devant tout le monde et que tu manges seul, ce n'est pas convenable, c'est comme si tu manges du poison ... Tu dois faire goûter les enfants du voisin... ; au bidonville, même si tu caches tes provisions, les enfants qui n'ont pas à manger désireront y goûter, même parfois quand tu reçois des gens et tu manges

avec eux du couscous, tu dois envoyer ne serait-ce qu'une petite part à ton voisin, ou bien tu invites le chef de la famille ; ça ne se fait pas de manger seul et de ne pas partager avec le voisin ; c'était très pénible comme situation : les femmes se disputaient parfois pour ces choses-là, l'une reprochait à une autre le fait de ne pas l'avoir invitée quand elle avait organisé une fête ... ; mais c'étaient des disputes d'amitié..." [E. XX]

La baraque est également traversée par l'agitation de la ruelle, par l'animation que généraient les activités quotidiennes, par le bruit, etc. Elle permet même la communication entre voisins à travers les cloisons, ce qui peut gêner l'intimité de l'entre-soi familial. Des bruits, des demandes, des informations traversent des cloisons de part et d'autre de "manière sauvage" et transgressive. Ce flux est incontrôlé par des barrières étanches, établies entre la sphère domestique et celle publique, «dans la mesure où, comme l'écrit U. Hannerz, ce sont des domaines physiquement contigus, il n'est pas toujours commode d'imposer au premier qu'il se maintienne dans les coulisses du second. Les révélations se font alors de manière sauvage et transgressent les limites mal établies entre les domaines. Au pire, dès qu'un individu est physiquement présent dans son espace domestique, les voisins ont la possibilité de le joindre pratiquement sans qu'aucun obstacle ne puisse les en empêcher"²⁵. Ce ne sont ni la cloison en carton ou en bois, ni les relations de familiarité et de convivialité entre les voisins qui empêchent ce flux "inter muros" !

"Moi je parle, mon voisin parle, untel écoute untel et untel écoute tel autre, le téléphone est constamment branché ; si tu tousses, ton voisin est au courant, tes voisins des deux côtés t'entendent, tu peux même enregistrer ce que dit la famille de ton voisin". [E. III]

"Tu sais bien, la tôle laisse tout passer ; si quelqu'un a mal à l'estomac, son voisin entend ses bruits, et même si tu parles à tes enfants, on t'entend ; tu ne peux rien faire, tu vas mettre une tôle, mais son épaisseur ne dépasse pas deux centimètres". [E. XXIII]

Le bruit n'est pas systématiquement perçu comme une intrusion négative et désagréable. Il peut être intériorisé comme élément faisant partie d'une "ambiance", d'une situation marquée par la proximité spatiale qui met chaque habitant, de manière constante, en relation physique, sonore, affective..., avec ses voisins. Parfois, il devient le symbole autour duquel se cristallise un passé, la vie au bidonville, et de la nostalgie :

"Quand je me remémore la vie au bidonville, je me vois assise dans mon *mahal* (baraque) et j'entends mon voisin parler ; et quand je suis seule au *mahal*, c'est comme si ça me tenait compagnie, je ne me sens pas alors seule, c'est comme s'il était avec moi". [E. XV, femme].

2 — Le lotissement de Hay Moulay Rachid

À présent, nous allons présenter le lieu de relogement des bidonvillois de Ben M'sik et leur passage à la maison en dur. L'enjeu d'un tel passage est énorme : passer du *karyan* (bidonville) aux *b'ni* (maisons en dur) signifie en effet changer d'identité, s'affranchir — ne serait-ce que symboliquement — du stigmate et de la misère ; et inscrire sa trajectoire sociale et résidentielle dans un projet promotionnel associé à l'accès au logement en dur.

L'opération de relogement des bidonvillois de Ben M'sik à Hay Moulay Rachid a été mise à exécution à partir de 1982. Le choix d'une intervention pour le recasement des habitants en les déplaçant a été retenue en fonction d'un contexte politique critique lié aux émeutes de 1981 à Casablanca. Avant cela, d'autres options, telle que la réhabilitation-restructuration du bidonville ou telle que la cession de terrains aménagés avec un plan-type de construction, étaient à l'étude avec l'aide d'organismes internationaux (essentiellement l'USAID).

Dans sa volonté de maîtriser l'opération et de contrôler la population concernée, l'administration chargée de l'aménagement opta pour une gestion plus centralisée et autoritaire

25 HANNERZ (U.), *Explorer la ville*, Paris, Éd. de Minuit, 1983, p. 328.

du projet. D'ailleurs, l'enjeu du relogement n'est plus de nature locale, s'inscrivant dans le champ de la politique nationale d'habitat ; il est plus global, intégré dans les actions de restructuration de l'organisation municipale et préfectorale (découpage territorial et administratif de la ville de Casablanca), significatives de la volonté de redéploiement territorial de l'État et de sa légitimation à travers les opérations d'habitat pour les exclus.

Le programme mis au point se définit par l'aménagement, l'équipement et la construction de 13 500 logements évolutifs de 60 m² chacun, répartis en deux zones distinctes dans la préfecture de Ben M'sik Sidi-Othmane. Les logements embryonnaires objets de l'opération sont composés d'une chambre, d'une cuisine et de W.-C., la surface couverte étant de 25 m² environ. L'extension horizontale et verticale en vue d'achever le logement reste à la charge des attributaires. Les baraques dont les occupants ont été relogés à Hay Moulay Rachid, sont détruites. L'espace ainsi libéré est aménagé en espace vert.

La zone de relogement, implantée sur la Commune de Sidi Othmane et dénommée "Hay Moulay Rachid", est prévue pour la réalisation de 10 000 logements évolutifs répartis en quatre tranches couvrant une superficie de 420 hectares.

Le quartier de Hay Moulay Rachid s'insère dans un territoire — celui de la préfecture de Sidi-Othmane — dont les formes urbaines sont hétérogènes, car elles agrègent des types d'habitat divers. Il est entouré de quartiers d'habitat économique constitués d'immeubles à 2 ou 3 étages, de lotissements planifiés et de bidonvilles (Hay Salama, Mabrouka, Hay Sadri, Hay Al Massira...). Hay Moulay Rachid est un lotissement, sous forme d'une bande linéaire, divisé en tranches, occupant une surface de 420 hectares ; et construit selon un plan-type répétitif à outrance. Les équipements, non plus, ne permettent pas de rompre cette monotonie. Ils sont situés aux marges du lotissement, constituant avec le réseau routier principal les bornes et les limites de celui-ci. Ils ne sont pas articulés à la trame résidentielle, ce qui aurait pu contribuer à la qualification de l'espace public et à sa socialisation. Les plus grands équipements — en termes de densité physique et d'intensité de fréquentation —, liés au système viaire, "tournent le dos" à l'espace résidentiel du lotissement et constituent des espaces de jonction entre la première tranche de Hay Moulay Rachid (appelée bloc 1) et les quartiers environnants (Hay Al Massira, Hay Sadri...).

La question que nous nous posons est de savoir si Hay Moulay Rachid a été conçu comme un simple lotissement ayant une forme d'une bande linéaire, s'étirant sans fin, pour loger une population prévisionnelle de 80 000 habitants (28 000 pour la première tranche), ou bien comme une ville nouvelle disposant d'une composition urbaine plus complexe, variée, et dont la conception aurait intégré la durée et des éléments d'urbanité (fonctions urbaines multiples, variété typo-morphologique, traitement de l'espace public, etc.).

Pour répondre à cette question, nous sommes parti de l'analyse de l'organisation morphologique de l'espace de la première tranche de Hay Moulay Rachid, de l'examen typologique de son habitat pour, ensuite, articuler ces dimensions formelles de l'espace aux fonctions urbaines et aux pratiques d'habiter. Ces deux étapes de l'analyse nous permettent d'envisager l'espace à la fois comme forme et comme territoire.

Notre analyse ne se veut pas exhaustive ; elle est simplement guidée par un ensemble de questions se rapportant aux mutations inscrites formellement dans l'espace, celles-ci étant susceptibles de marquer des ruptures, mais pas mécaniquement ni dans une optique déterministe, par rapport aux formes de pratiques de l'espace public et de territorialisation observées dans le bidonville (privatisation, appropriation, marquage, usages...).

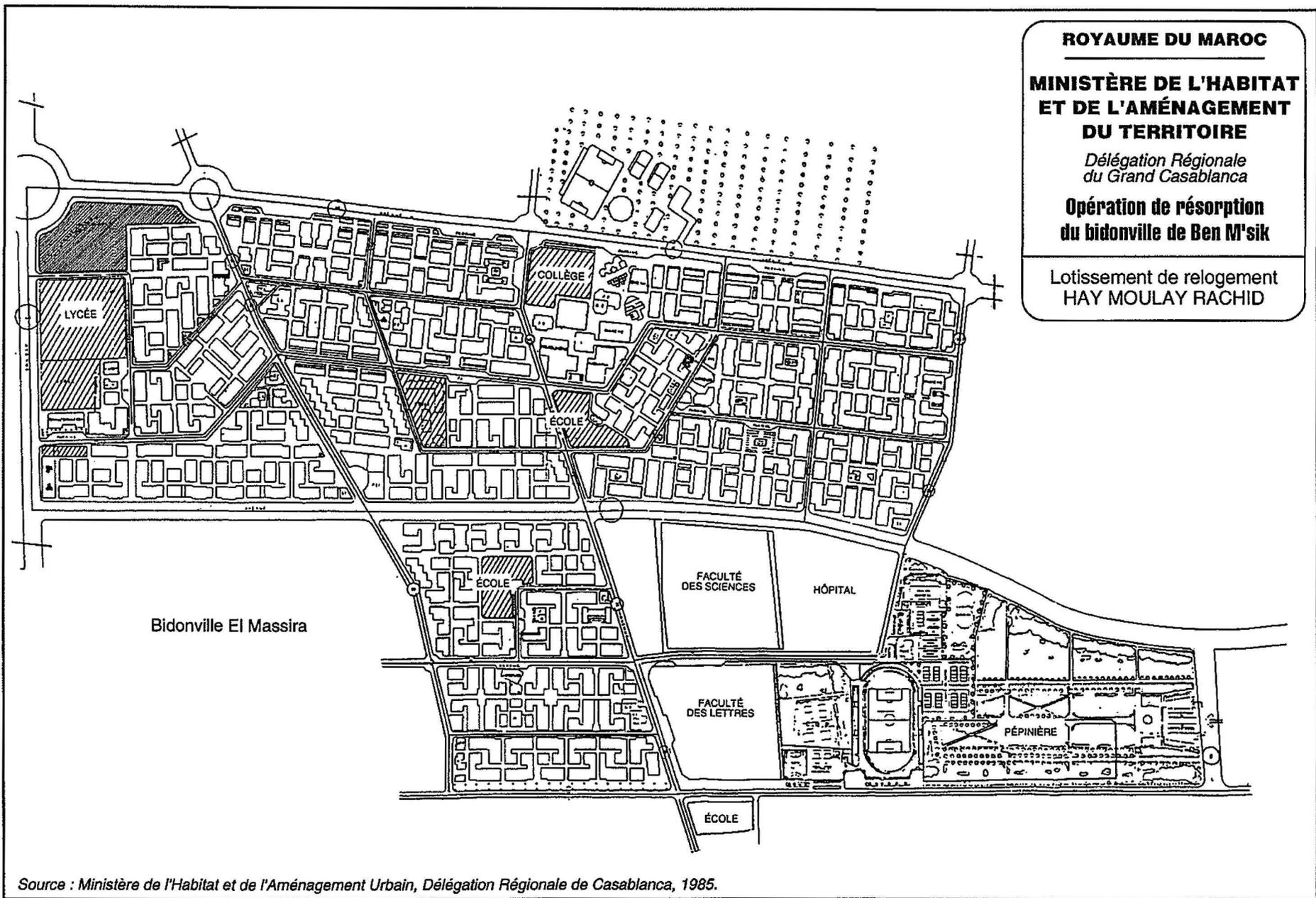


Figure 4 : Le lotissement de Hay Moulay Rachid.

a) L'organisation morphologique du lotissement

L'analyse morphologique prendra en considération trois figures spatiales, liées entre elles, à savoir l'îlot, le système viaire et la place.

- L'îlot est composé de lots rectangulaires simples ou complexes ainsi que de lots carrés. Ce dernier cas est plus rare et se trouve en général en marge d'îlot, lorsque la composition est perturbée par le passage d'une rue pénétrante (dans le lotissement). Le lot le plus fréquent est de forme rectangulaire, composé de la juxtaposition de deux rangées dos à dos.

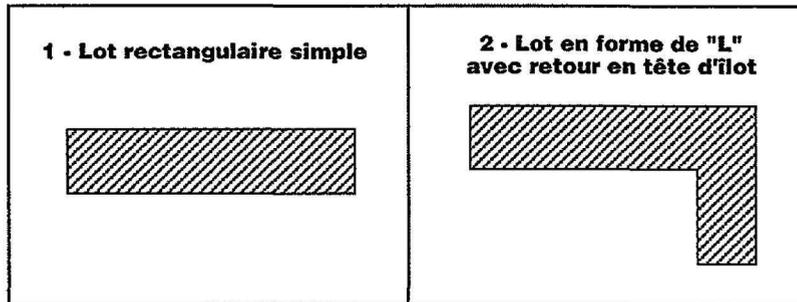


Figure 5
Types d'îlots à Hay Moulay Rachid.

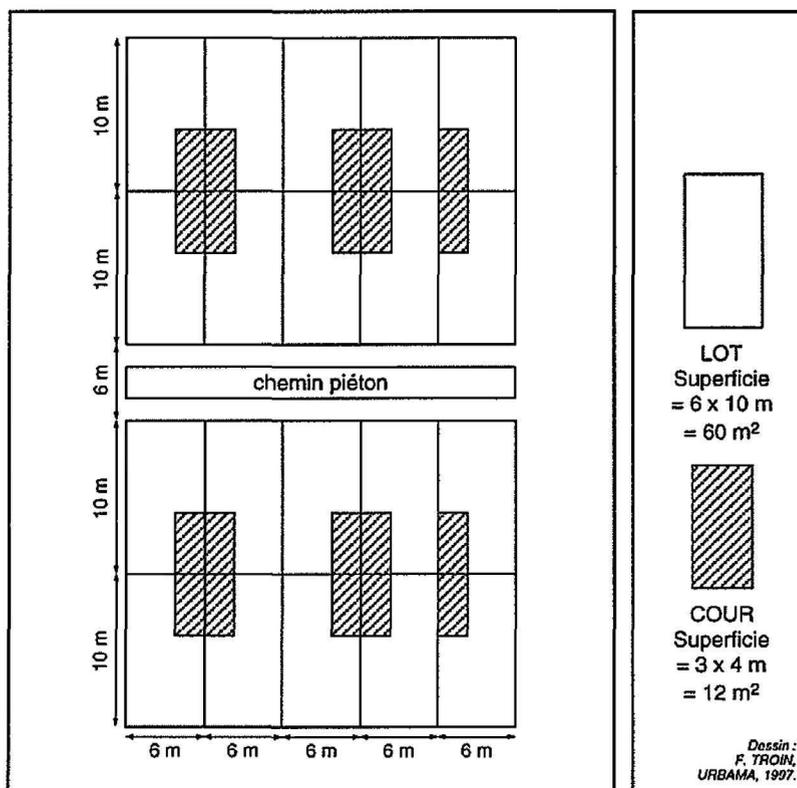


Figure 6
Composition d'îlots à Hay Moulay Rachid.

La juxtaposition de rangées répond à l'impératif de la mitoyenneté. Celle-ci permet d'organiser des rangées d'habitation autour de plusieurs cours :

rue | bâti | cour | cour | bâti | rue

Le lot présente, ainsi, une association linéaire de parcelles bâties selon un schéma standard qui organise les volumes, les ordonne sur la rue avec des façades identiques. "Sa rationalisation, conséquence d'une rentabilisation maximum du volume capable autorisé, se manifeste par la perte

d'autonomie de la parcelle — les cours sont associées pour occuper le moins de terrain possible — par l'homogénéisation des types utilisés et par l'uniformité des façades qui en découlent²⁶.

- Le système viaire est hiérarchisé, de la rue (6 m de largeur) à la route (40 m de largeur). Les grands axes routiers forment les limites du lotissement ; quant aux pénétrantes (20 m de largeur), elles le subdivisent en un ensemble de méga-îlots (ou bien quartiers), donnant ainsi au lotissement des formes géométriques, régulières ou non. Quand ces formes ne sont pas régulières, les angles sont traités en espaces verts ; parfois, un terrain vague ou un équipement occupe cette position. Le maillage, dans sa distinction morphologique — route/rue —, donne une grande place à la circulation mécanique : il réserve les rues de vis-à-vis à la circulation piétonne (on remarque, pourtant, des voitures stationnées en face des maisons).

La relation espace privé-espace public (rue) est immédiate, sans aucun espace intermédiaire de transition — semi-public — qui permettrait le prolongement de l'espace domestique sur la rue et favoriserait la socialisation de celle-ci. La "déprivatisation" de la vie sociale est manifeste, ce qui constitue l'une des différences fondamentales, au niveau morphologique, entre Hay Moulay Rachid et l'organisation spatiale prévalant dans le bidonville.

- La question des espaces intermédiaires nous amène à nous interroger sur le statut et le traitement réservé à la place dans le tissu résidentiel. On peut relever, à Hay Moulay Rachid, deux types de places : la place résiduelle et la place centrale.

La place résiduelle, en considération de sa position dans l'îlot, ne peut être définie en termes de centralité ordonnatrice de la trame résidentielle. Elle dépend, morphologiquement, du découpage des lots et de leur distribution. Elle est le résultat, non préconçu, de ce découpage : c'est dans ce sens qu'on peut la qualifier de résiduelle. Elle ne répond ni à une logique urbanistique de centralité ni à une logique de socialisation de l'espace public. Souvent, d'ailleurs, elle est vouée à recevoir les ordures ou bien les déchets des matériaux de construction. Ne pourrait-on alors, pour caractériser ce type de place, parler "d'espace-chute" (en empruntant ce terme à la couture) ?

Quant à la place centrale que la trame résidentielle ordonne, du fait de sa forme géométrique fermée ou ouverte, elle présente des qualités plus riches et est le support d'appropriations diverses.

Mais cette place ne fait l'objet d'aucun traitement architectural, paysager, de mobilier urbain ou d'espace vert. Aucun traitement architectural des façades du bâti environnant ni du sol n'est effectué pour donner une identité à la place et lui conférer une image adaptée à ses multiples usages. De ce fait, la place en tant qu'échelle intermédiaire de l'espace public n'est pas valorisée. Aucun équipement de proximité, non plus, ne contribue à lui donner cette identité dont elle est amputée.

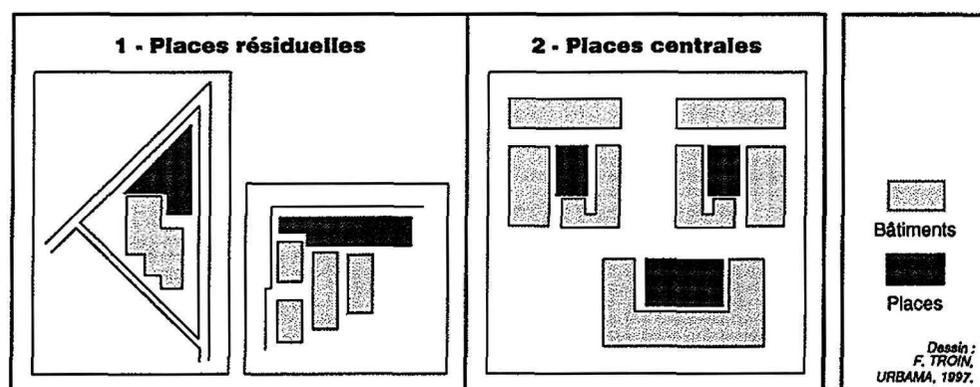


Figure 7

Types de places à Hay Moulay Rachid.

Passer du bidonville au lotissement, c'est passer d'un système résidentiel à un autre. Autant de ruptures territoriales et sociales renforcées par une volonté affichée, de la part de la population, de rompre avec le bidonville — en tant qu'espace existentiel et "charte morale". Les habitants se saisissent d'un ethos, ensemble de valeurs normatives, qu'ils imputent à *shab labni* (habitants des maisons en dur) pour donner sens à cette volonté de rupture.

De cet ensemble riche et interactif de recompositions émergent de nouvelles définitions et de nouvelles figures de territorialités et de sociabilités à travers la renégociation des relations sociales et la réévaluation des normes d'habiter. Dans ce mouvement général, les catégories d'espace public et d'espace privé sont redéfinies en de nouveaux termes.

L'opération de relogement, en tant qu'événement extérieur, dans sa conception et sa réalisation, à la population bidonvilloise, ne peut expliquer à elle seule les mutations signalées ci-dessus. Pour en enrichir l'analyse, il faudrait rendre compte de la perspective de l'acteur et du sens qu'il donne à cet événement.

La définition que donne M. Sahlins de l'"événement" me semble répondre à cette posture et à ce souci méthodologiques. M. Sahlins écrit qu'"un événement n'est pas seulement quelque chose qui se passe dans le monde, c'est une relation entre un certain phénomène et un système symbolique donné. Et, bien qu'un événement entendu comme une occurrence possède des propriétés « objectives » et des raisons d'être provenant d'autres mondes (d'autres systèmes) que le sien, ce ne sont pas ces propriétés en tant que telles qui lui donnent son effet, mais leur signification projetée par un schème culturel particulier. L'événement est une occurrence interprétée, et nous savons combien les interprétations peuvent varier"²⁷. Plus loin, le même auteur écrit : "Les événements ne peuvent ainsi s'interpréter en dehors des valeurs qui leur sont attribuées : c'est-à-dire en dehors de la signification qui transforme une simple occurrence en une fatale conjoncture"²⁸.

Le passage du bidonville au lotissement est accompagné d'un retournement de perspective dans la manière de se situer par rapport à un passé bidonvillois et de s'inscrire dans le champ du possible qu'ouvre le relogement. L'enjeu en question est d'intégrer la "normalité" et la "positivité" que symbolise la figure emblématique des *shab labni*. Faire partie des *shab labni*, c'est réintégrer cet ethos, ce stock de valeurs et de catégories culturelles — socialement et fantasmagoriquement construites — et disposer en actes et en symboles des schèmes et des valeurs à interioriser puis à extérioriser dans l'espace résidentiel et dans le champ relationnel. Il s'agit d'une quête d'une nouvelle identité positive qui se définit en négatif par rapport au passé bidonvillois. En négatif, mais non en oppositions radicales. Ces catégories fondent et légitiment un code d'interactions et définissent des manières de se conduire dans une situation nouvelle traversée par des tensions à maîtriser (contraintes financières, habitat à achever, crédits, ressources irrégulières, etc.).

On assiste en effet à une sorte d'inversion des valeurs et de distanciation par rapport au mode d'habiter, aux pratiques collectives de l'espace et au mode de co-présence qui prévalaient à Ben M'sik. Cette distanciation est aussi volonté et désir de rupture avec un passé bidonvillois.

Le pôle référentiel (*shab labni*) est parfois explicitement décrit et présenté. Pour donner une image synthétique de cette figure emblématique, nous nous référons à Mr B., qui nous dit :

"D'ailleurs, quand je passe à côté du bidonville qui n'est pas loin de Hay Moulay Rachid, moi aussi je les méprise un peu, soyons franc ; je les considère mal... ; mépriser, c'est peut-être excessif, mais quand je vois leurs conditions de vie je me dis « Comment peuvent-ils accepter cela et vivre ainsi... » ; malgré mon passé de *karyani* (bidonvillois)... Ici on se dit qu'il faut rompre avec notre manière de vivre dans le bidonville et se créer quelque chose de nouveau ; on veut instaurer de nouvelles relations, de nouveaux comportements, on veut, disons, appliquer le dicton qui dit : « Celui qui vit au milieu

27 SAHLINS (M.), *Des îles dans l'histoire*, Paris, Éd. Gallimard-Seuil, 1989, pp. 158-159.

28 *Ibidem*, p. 159.

d'une communauté fait partie d'elle ». On a vu comment les *shab labni* se comportaient et agissaient ; je sais que les *shab labni* sont de nature indépendante, ils ne vont pas chez le voisin l'importuner et lui demander une tomate ou un oignon. C'est pas comme au bidonville ; non, maintenant, il faut aller au marché pour avoir sa tomate ; si tu as besoin d'une allumette, tu dois t'adresser à l'épicier. Chacun « lutte pour son tas ». C'est à ce niveau que la vie a changé, et on veut créer cette ambiance (en français dans l'entretien) qui prévaut chez les *shab labni*, on ne veut pas rester éternellement des *karyani*... Avant même de quitter le bidonville, on s'est mis d'accord entre voisins sur l'idée suivante : tu adoptes une certaine réserve, tu n'échanges qu'un bonjour-bonsoir avec les gens, tu entres et tu sors de chez toi la tête baissée ; comme ça on reste tranquille, personne n'empiète sur l'espace de l'autre, on ne se réunit plus dans les rues, on va plutôt dans les cafés loin du quartier... En fait, les gens ont envie d'oublier ; ils ne veulent pas revenir en arrière, ils veulent changer, c'est tout..." [E. XI]

Le lexique de cet ethos trahit l'émergence — produit de la "réévaluation fonctionnelle des catégories culturelles" — de nouveaux modèles correspondant à des pratiques de repli, de redéfinition de la distance et de la proximité socio-spatiales. Ces modèles mettent en valeur la retenue comme forme de gestion de l'hétérogénéité sociale, et l'évitement. Ils tendent vers un contrôle et une maîtrise de l'interaction par le recours au formalisme et à la ritualisation des rencontres et des échanges. Les conduites relatives à cet ethos ne s'inscrivent plus dans une spatialité ouverte ni dans des relations collectives, de partage et d'échanges, mais sont observées individuellement et se réfèrent au primat du "chez soi". De là découle un processus d'individuation et de responsabilité circonscrites à la famille élémentaire, dont les limites correspondent de plus en plus à la parcelle.

L'insertion des habitants dans l'espace de Hay Moulay Rachid s'est effectuée en rupture avec le tissu des relations sociales qui existaient au bidonville. En effet l'opération de relogement, de par sa logique d'écrémage, a favorisé de façon prioritaire l'accès au lotissement de Hay Moulay Rachid aux habitants les plus solvables, sans tenir compte de la structuration sociale et des réseaux divers (familiaux, de voisinage, professionnels, etc.) qui existaient dans le bidonville. Cet éparpillement des habitants, loin de susciter des regrets de leur part, correspond à leur volonté de "changer de vie" et d'"ambiance". Cette insertion introduit, à son tour, une hétérogénéité dans la structuration sociale de l'espace par l'arrivée d'une nouvelle population (les associés²⁹ et les locataires).

La dynamique ascensionnelle liée au relogement dans des maisons en dur opère un passage d'une "société intégratrice", fondée sur l'indifférenciation et le partage, à une "société classificatoire", où le statut et l'identité sociale s'émancipent d'un destin collectif ("la baraque couvre tout le monde"), se réalisent par la prise de distance (distinction) par rapport au groupe et s'expriment dans un langage de représentation (face au groupe). "Éblouir" (*t'ban*) est devenu le maître mot. La maison devient le centre de tous les investissements et est porteuse des signes de la réussite : ainsi peut-on conjurer les craintes de faire partie des *karyani*.

La mobilité résidentielle — avec toutes les ruptures et les transformations qu'elle induit — débouche sur "une sorte de réaction en chaîne", comme l'écrit H. Coing, "par laquelle une situation nouvelle réclame et provoque de proche en proche de nouveaux types d'ajustement. Les modèles de comportement traditionnels (polarisation sur le quartier, rôle du voisinage, de la rue...) sont mis en cause. Changer de logement n'implique pas seulement la création de nouveaux liens, mais l'obligation de les créer d'une manière différente"³⁰. Cette dynamique ascensionnelle conduit à un réaménagement et à une redéfinition des termes de transaction sociale qui prévalaient au

29 Les "associés" sont une catégorie de population qui n'habitait pas au bidonville de Ben M'sik. Ne pouvant réunir la somme de 10 000 DH — somme représentant l'apport financier initial exigé pour le relogement —, certains ex-bidonvillois (relogés) ont eu recours à un associé extérieur qui s'engage, par contrat, à financer l'achèvement de la construction du rez-de-chaussée. En contrepartie, l'attributaire lui concède le premier étage. L'association entre attributaire et financeur représente une solution informelle sans fondement légal qui permet de résoudre les nombreux cas d'insolvabilité.

30 COING (H.), *Rénovation urbaine et changement social*, Éd. Ouvrières, 1966, p. 167.

bidonville, à savoir l'interconnaissance, la neutralisation des différences, le partage, la proximité, la densité des liens de voisinage, l'accessibilité, la visibilité dans l'espace public... De nouvelles valeurs fondent le lien social. Nous essaierons d'en présenter quelques-unes.

b) Le repli

Le repli correspond à une redéfinition des limites, entre l'espace privé et l'espace public, des espaces de transition et à une renégociation des modes d'interaction et des formes de sociabilité dans le territoire de l'habiter. Il trahit une séparation nette entre l'espace privé et l'espace public. L'essentiel de la vie familiale se déroule dans le retrait, dans le "chez soi" et dans une relation d'opacité avec l'extérieur.

Si, au bidonville, les habitants vivaient sous l'emprise du regard de l'autre ("*tu me fixes, je te fixe*"), à Hay Moulay Rachid, en revanche, ils essaient de s'y soustraire et de maîtriser l'image qu'ils veulent donner à voir d'eux-mêmes. On passe, ainsi, d'une forme de représentation à une autre. À l'opposé du bidonville, les habitants tentent ici d'établir une frontière entre la scène et la coulisse dans un contexte relationnel fondé sur l'évitement, la retenue et l'anonymat. L'établissement de cette frontière ne devient efficace qu'à travers la neutralisation de l'espace semi-public et de son rôle de médiation. Le pôle positif de référence étant la distance, on passe de rapports d'interconnaissance à des rapports anonymes.

Le hasard, quand il règle les échanges interpersonnels, est négativement perçu par les habitants. Il est considéré comme un élément perturbateur, une intrusion de l'autre, synonyme d'envahissement, rendant la personne concernée désarmée face à l'autre (à son regard, ses demandes) et dépourvue des dispositions sociales requises pour protéger son intimité ; d'où la nécessité d'une forte ritualisation des échanges et d'une volonté d'en maîtriser le flux. La familiarité, l'interconnaissance et l'accessibilité qui marquaient les relations sociales dans le bidonville n'ont plus cours.

À Hay Moulay Rachid, la maison permet de se distinguer, voire d'"éblouir". C'est en essayant de réaliser la dynamique promotionnelle, dont la maison est virtuellement porteuse, que les habitants rompent les liens sociaux et se mettent dans une position de repli. Mais n'oublions pas que cette dynamique de promotion sociale est marquée par la précarité qui caractérise les conditions d'existence des habitants de Hay Moulay Rachid. La précarité est ici éprouvée encore plus intensément, car elle est vécue subjectivement comme un échec, une honte qui stigmatise et fait perdre la face ; et, socialement, elle se trouve non prise en charge et non partagée par le groupe de voisinage.

— Fils : "Au bidonville, les gens s'occupaient les uns des autres et s'entraidaient ; ici, par contre, personne ne s'intéresse à l'autre".

— Père : "Ils n'ont plus cette émulation".

— Fils : "Je pense même qu'après quatre ans de vie commune, ici, à Hay Moulay Rachid, il n'y aura plus la même entente et qu'elle ne se reproduira plus jamais".

— Père : "Les gens aspirent à une nouvelle vie, une façon de vivre différente. Les gens veulent vivre tranquilles, en paix, en retrait un peu des autres, sans être tout le temps sollicités par eux".

— Fils : "Il y en a qui contraignent leur famille à avoir très peu de relations avec leurs voisins".

— Père : "Il y en a qui ne veulent plus connaître les voisins pour éviter que ceux-ci soient au courant de la façon dont leur famille vit, se comporte ; il ne veulent plus subir le contrôle des voisins, ne veulent plus que ceux-ci sachent ce qu'ils ont chez eux, ce qu'ils mangent... C'est pour cette raison qu'on marque les distances pour ne plus connaître les autres". [E. III]

D'autres affirment que, maintenant, "chacun a un mur qui le préserve du regard des autres".

Ce mur-écran marque bien le retrait en question, par rapport à l'aire des échanges et des relations sociales ainsi que par rapport à l'aire de circulation de la parole — devenue suspecte et colporteuse de commérages. À la circulation de la parole — porteuse d'affect, d'attention, de valeurs de partage — se substitue donc l'ordre du regard — spectacle — et de la représentation individuelle face à la scène vicinale.

Le mur-écran devient matérialisation du retrait dans le cas de maisons se faisant face et de familles se partageant l'espace devant les portes d'entrée. Un mur, non prévu par l'architecte, est alors construit entre les deux portes d'entrée pour délimiter l'espace-seuil et pour se soustraire au regard du voisin.

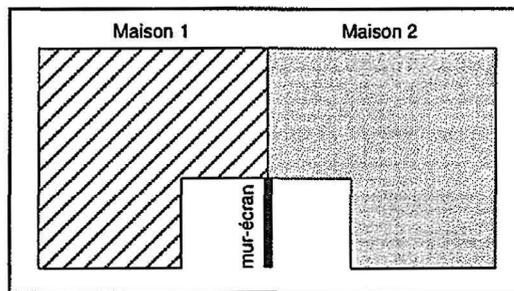


Figure 8 :

Implantation d'un mur-écran entre deux maisons à Hay Moulay Rachid.

Les éléments constitutifs de l'identité sociale de l'individu et de sa famille ne sont plus puisés ni fondés dans et par la dynamique intégratrice et solidaire du groupe. Ils s'appuient sur un nouveau langage dont les idéalités sont l'intimité, le repli, la différenciation... L'identité, à Hay Moulay Rachid, n'est plus donnée, assignée, mais construite dans une forte tension avec l'autre et marquée par le souci de conjurer la "chute sociale", le retour aux origines (le bidonville) en tant qu'espace négatif de *tassauvagit*³¹. Le "chez soi" devient alors le centre de cette tension et la communication avec le voisinage est réduite sinon davantage contrôlée.

De plus, le défi et le sacrifice que représente l'horizon promotionnel — en terme de "passage à l'acte" pour s'y inscrire — se situent largement au-delà des capacités financières des habitants, et les contraignent à trouver leurs ressources en dehors du groupe de voisinage. Celui-ci, confronté aux mêmes exigences, ne peut répondre aux sollicitations de ses membres. C'est ce qu'expriment, métaphoriquement, certains interviewés en disant que "*les briques mangent tout*" :

"Ici, on a perdu le voisin, on est plus distant l'un de l'autre, il n'y a plus la même entente comme avant ; ici, personne ne connaît tes soucis et si tu as des problèmes et tu as besoin d'argent, tu ne peux compter sur personne, parce que personne ne se préoccupe de ce que tu peux avoir comme soucis... Ici, si on ne s'entraide pas, c'est parce que personne n'a plus confiance en son voisin, chacun prend garde et soupçonne l'autre... Ici, tout le monde est étranger, notre vie a été bouleversée, la tendresse qu'il y avait entre nous a disparu et nos fréquentations, le va-et-vient, ont diminué ; chacun a une porte et il la ferme... Les gens sont préoccupés uniquement par les briques, ils sont devenus ambitieux, chacun essaye de trouver l'argent nécessaire pour construire et « aller de l'avant », ils ne veulent plus rechuter, c'est... c'est devenu le centre de nos soucis".
[E. XXIII]

Si les différenciations étaient de l'ordre de l'impensé à Ben M'sik, elles deviennent, à Hay Moulay Rachid, objectivables dans l'espace et dans les relations d'interaction ; elles y sont aussi porteuses de sens (réussite/échec...). Leur lisibilité dans l'espace public est positivement sanctionnée.

La prise de distance par rapport au bidonville — en tant que mode de vie — est aussi prise de

31 Terme français marocanisé qu'on peut traduire par "ensauvagement".

distance avec l'autre. Mais la déliquescence du lien social ne peut être saisie en termes d'anomie, de vide social, voire de chaos. Elle correspond, par contre, à une redéfinition des territoires de l'habiter et de l'engagement dans l'espace public. Ce passage collectif du bidonville à Hay Moulay Rachid ébranle à la fois le support morphologique et le support symbolique et social d'une sociabilité que nous avons qualifiée de co-veillance et de convivialité.

À présent, nous essaierons de relever quelques éléments de la configuration spatiale de Hay Moulay Rachid et de voir comment ils participent, à leur manière, à structurer les pratiques d'habiter, essentiellement dans l'espace public, et à renforcer les tendances de repli (*home-centred*), de rupture entre l'extérieur et l'intérieur ; bref, nous les articulerons aux formes de réévaluation du rapport à l'espace public et de redéfinition des normes d'interaction (distance/proximité).

Le lotissement, dans sa configuration et composition spatiales, marque une rupture avec le bidonville. Pour notre part, nous analysons cette rupture à partir des changements d'échelle et de statut des espaces intermédiaires qui définissent le rapport privé-public. Il s'agit, en définitive, du statut de la rue. La relation espace privé-espace public (rue), dans le lotissement, est immédiate, n'aménageant aucun espace intermédiaire — semi-public — qui permettrait le prolongement de l'espace domestique sur la rue et, de ce fait, favoriserait la socialisation de celle-ci. Les fonctions de circulation et de fluidité ont été privilégiées dans la conception du lotissement ; aucune barrière matérielle et aucun marquage de cet espace (la rue) ne témoignent d'une appropriation collective. L'échelle et la dimension, même, du système viaire rompent avec celles du bidonville et rendent le lotissement accessible, ouvert, à toute personne sans qu'elle ait à subir le filtrage et le contrôle social que la ruelle rendait possible au bidonville.

Un des changements importants dans la configuration morphologique de l'espace public est la disparition de la ruelle, support d'une sociabilité féminine et élément ménageant sans rupture le lien entre l'espace privé et l'espace public. La ruelle formait un espace de territorialisation des liens sociaux et ces derniers participaient à la socialisation de cet espace en lui donnant un sens et des orientations. Si nous prenons en compte ces bouleversements concernant l'organisation morphologique du lotissement, et si nous les mettons en relation avec les autres différentes réévaluations observées (au niveau de l'éthos et des liens sociaux des habitants de Hay Moulay Rachid), nous pouvons conclure au passage à une autre forme de territorialité. Cette dernière est marquée par un processus de "déprivatisation" accompagné d'une faible socialisation de l'espace public. Cette déprivatisation exprime bien la rupture entre le bâti et la rue, entre la scène et la coulisse, l'intimité et l'anonymat, la co-présence et le repli, la proximité et la distance...

La hiérarchisation des différents éléments du système viaire ne correspond plus à celle qui prévalait au bidonville et à celle de l'espace public. Le commerce n'est plus délimité dans un espace précis (grande artère par exemple) ; il est, au contraire, intégré au bâti et se distribue dans tout l'espace. Les hommes ne se rassemblent plus, pour discuter ou jouer, autour des épiceries :

— "Quand je me rappelle Ben M'sik, je me revois avec des amis, quatre ou cinq, réunis près de chez l'épicier... ; le soir après le travail on se retrouvait là, on s'amusait, on jouait aux cartes ou bien aux dames, il y en a qui préparaient du thé et puis on se séparait vers dix ou onze heures, puis on se retrouvait le lendemain... ; presque toute notre vie s'est passée de la sorte".

— "Et ici, à Hay Moulay Rachid ?"

— "Non, non, non, c'est fini tout ça et je pense que ça ne se reproduira plus parce que ça n'a pas de sens qu'un homme quotidiennement se réunisse avec ses amis comme ça, ça devient comme un vice ; de plus, tout le monde saura qu'un tel se rend à telle place".

— "Et pourtant, tu semblais apprécier ces rencontres... ?"

— "Oui, aujourd'hui encore, je m'en souviens, j'y pense, ça me plaisait beaucoup, mais je préfère... Je souhaite que ça ne se passe pas comme ça ici, à Hay Moulay Rachid... Tu sais *Labni* [les maisons en dur] c'est pas comme le *karyan* [le bidonville] ; dans *Labni*, c'est honteux, ce n'est pas convenable de s'asseoir comme ça dans la rue comme nous le

faisons maintenant [par rapport à l'entretien qui se déroulait dans le coin d'une rue], car tout le monde te verra, tu ne passeras pas inaperçu ; par contre, au bidonville, même si tu t'assois près de ta baraque, personne ne trouvera rien à dire. Ici, il y a le problème de l'étranger [*barani* : quelqu'un de l'extérieur] que tu ne connais pas et qui vit dans la même rue que toi, alors tu ne peux pas rester assis devant ta porte". [E. IX]

Le processus de déprivatisation de l'espace public est donc synonyme d'isolement et de retrait des femmes de l'espace public. Ben M'sik nous a révélé des formes spécifiques de territorialisation et de pratiques d'appropriation et de marquage spatiales liées à la présence féminine dans l'espace public. Un des bouleversements de cet ordre, que nous avons relevé, sanctionne le retrait des femmes et le rétrécissement de l'aire domestique. À Hay Moulay Rachid, l'habiter se déploie dans les limites du bâti. À la ruelle, prolongement de la baraque, se substituent d'autres espaces propres à la maison, comme la cour, le couloir et, quand elle existe, la cuisine.

Ce retrait de la femme est renforcé par une "morale habitante" qui en fait une valeur positive et par un contrôle exercé sur les femmes par les hommes et parfois par les fils (!). Le modèle de référence — *shab labni* — influe, d'une façon normative, sur le mode de présence des femmes dans l'espace public. Faire la lessive dehors, se réunir devant le seuil, nettoyer les grains de blé, tricoter, se rassembler dans la rue — toutes activités qui accompagnent la sociabilité féminine — deviennent des activités impropres à l'"esprit du lieu" et réfèrent au bidonville — pôle négatif de référence.

— "Ma mère ne se met plus devant la porte et c'est nous qui avons voulu que ça change... Au début les femmes n'ont pas rompu avec cette mauvaise habitude de se mettre dehors, nous leur avons mené cette guerre pour combattre cette habitude, nous les jeunes ; tu te rends comptes, quand tu arrives devant chez toi, tu vois ta mère dehors, ton père, ce n'est pas ton problème, lui sait ce qu'il fait quand il s'assoit dehors ou pas ; c'est son problème ; d'ailleurs, même mon père, quand il voit ma mère dehors, il lui dit « Où te crois-tu ? Pourquoi te mets-tu dehors comme au bidonville ? Est-ce qu'on est encore au bidonville ? » Et les femmes elles-mêmes ont commencé à changer d'habitude et de mentalité".

— "Tout ce qui évoque le bidonville doit..."

— "Tout doit disparaître, et qu'on commence à nouveau... quelque chose de nouveau ; on veut créer de nouveaux rapports, de nouveaux comportements. Comment te dire ? On dit « Qui côtoie un peuple en fait partie ». On a vu comment les gens du *b'ni* [qui habitent dans les maisons en dur] se comportent (...); nous, on veut créer cette ambiance [en français dans l'entretien] qui existe chez les gens du *b'ni*, on ne veut pas rester toujours au bidonville". [E. XI]

Même si le discours féminin procède de la même sorte, à savoir l'intériorisation des valeurs "supposées" de *shab labni* et qu'il participe à produire ce consensus social, il trahit toutefois un sentiment d'enfermement et d'isolement. Si le bidonville est un espace répressif — de par la situation d'exclusion, les difficultés et les conditions négatives d'existence —, on peut qualifier le lotissement d'espace oppressif en référence au vécu féminin et au discours des femmes :

"Ici, mes relations avec les voisines sont très limitées, ce n'est plus comme auparavant ; là-bas, au bidonville, je pouvais entrer chez la voisine et me servir et elle pouvait faire de même... Ici, par contre, elle contrôle sa porte ; si tu veux quelque chose, tu ne peux entrer et te servir, tu dois frapper à la porte et elle te sert sur le seuil... Ici, tu te sens seule, isolée ; s'il y a des fêtes, personne ne te rend visite. Ici, chacun prend ses distances ; là-bas, il suffisait de faire un seul pas et tu te retrouvais dehors, entourée de voisines. Ici, tu te sens comme en prison ; heureusement que je suis entourée par mes enfants. Au bidonville, on pouvait rester dehors jusqu'à cette heure-ci, jusqu'à ce que les hommes reviennent du travail... Ici, je me sens étrangère et je sens comme si on me regardait quand je sors, quand je suis dans la rue, comme si tout le monde m'épiait et me reprochait le fait que je sois dehors. Comme s'ils disaient : « Regardez-la, elle se met

dehors, dans la rue, ici ce sont des maisons, on n'est plus au bidonville, celle-là, elle doit être encore habituée au bidonville ». Quand je sors, je me vois seule dans la rue et je rebrousse chemin, je rentre chez moi, je me sens étrangère, ou bien je sens qu'on m'épie, qu'on se moque de moi". [E. XIII].

Ce dialogue intérieur du Soi et du Nous révèle les nouvelles formes de contrôle individuel — "auto-censure" par rapport à une norme — ; celui-ci met en jeu des sentiments de culpabilité, de perte de la face et d'une mise à l'index, même imaginaire. Ce type de contrôle ne renvoie plus à des modes de régulation et de sanction collectifs qui s'éprouvent dans la sociabilité et dans les structures intégratrices du groupe. Il renvoie plutôt au contrôle de soi dans l'ordre de la représentation.

La polyfonctionnalité de la rue et la socialisation de l'espace semi-public se réduisant, la rue perd alors son rôle de médiation. La "déprivatisation" de cet espace donne un nouveau sens à la visibilité des femmes et à leur présence à l'extérieur des limites du domicile. Ainsi, leur visibilité, culturellement inscrite et acceptée dans l'espace bidonvillois, se transforme dans le lotissement en "exhibition" et en manifestation de perdurance des valeurs du bidonville, valeurs de *tassauvagit*, en rupture et en opposition avec l'ethos de *shab labni*. La "visibilité", culturellement définie, renvoie aussi à l'ordre morphologique dans la mesure où celui-ci est pensé en termes de fluidité, de circulation (mécanique) et dans la mesure où il ne ménage pas d'espaces de transition qui permettraient des pratiques d'appropriation où n'interfèrent pas d'une façon contraignante et non maîtrisée l'espace masculin et l'espace féminin. Le lotissement est accessible à tous ; l'"étranger" n'y est plus extérieur, mais il se trouve à l'intérieur même de l'espace social.

CONCLUSION

Au terme de cette analyse, nous voudrions signaler que le terrain de référence de cette recherche — Hay Moulay Rachid — n'est ni particulier, ni marginal, ni exotique. Les processus analysés ici — relatifs aux variations qui peuvent affecter la forme et le contenu des catégories d'espace public et d'espace privé et leur articulation au processus de réévaluation des catégories symboliques de l'habiter — ont pu être observés ailleurs, que ce soit dans les sociétés arabomusulmanes ou dans des sociétés occidentales, que ce soit à Paris, à Bologne, à Londres ou encore à Casablanca. Des travaux et recherches³², portant sur des terrains que relie une problématique commune, liée au processus de délocalisation, permettent de dégager quelques axes de comparaison et de croisement quant à l'homologie de certaines évolutions, attitudes et processus de transformations qui affectent des groupes résidentiels aux prises avec des interventions d'aménagement et de relogement (réhabilitation, rénovation, recasement, restructuration...). Ces espaces sont l'enjeu d'une confrontation entre une logique exogène qui met en crise un territoire et lui assigne d'autres configurations territoriales et une logique endogène qui, à l'occasion de cette rupture territoriale, procède à une renégociation avec une "mémoire résidentielle" et à une reformulation de ses liens sociaux, de sa morale habitante et de son rapport à son territoire d'habiter.

Les catégories d'espace public et d'espace privé sont un des termes de cette dynamique de reformulation, de renégociation, qui est au centre des "compétences habitantes" des habitants de Hay Moulay Rachid.

Nous avons enfin essayé de montrer que l'espace avait une histoire — d'où le détour par le bidonville de Ben M'sik pour rendre intelligibles les processus à l'œuvre dans notre terrain d'enquête : Hay Moulay Rachid —, avait une dynamique, à la fois morphologique et socio-symbolique, et que pour rendre compte de sa forme, il convenait d'articuler l'analyse de cet espace

³² Nous faisons référence au livre, déjà cité, de Henri COING, aux travaux de Michael YOUNG et Peter WILLMOT, *Le village dans la ville*, Paris, Éd. Centre G. Pompidou-CCI, 1983 et au livre collectif dirigé par G. ALTHABE, *Urbanisme et réhabilitation symbolique*, Paris, Éd. Anthropos, 1984.

à un faisceau de significations et de pratiques qui le structurent et qu'il participe, à sa manière, à structurer.

L'espace privé ou l'espace public n'ont pas de sens en eux-mêmes, mais ils en ont un à partir du moment qu'on envisage la relation dynamique et la tension qui les définissent et qu'on ne les traite pas en tant qu'unités spatiales autonomes et séparées. Ainsi, leur définition est-elle toujours précaire, susceptible de réévaluation en référence aux pratiques d'habiter qui les font exister et leur donnent sens.

Parallèlement à ces variations territoriales — public et privé —, nous avons pu aussi nous rendre compte que, pour un acteur social, changer de position — sociale, spatiale — s'accompagne aussi d'un changement de point de vue, qui peut être lié à une quête d'une autre cohérence et d'un autre registre identitaire.

Les variations spatiales et les variations identitaires apparaissent ainsi comme étant en dialogue constant.

Manuscrit remis le 16 juin 1995, révisé le 3 mai 1996.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 13, 1997
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-098-X
pp. 91-101

**MIGRATIONS, LIENS FAMILIAUX
ET INSERTION URBAINE
AU MAROC**

Mounir ZOUTEN

Maître de Conférences de Sociologie
Faculté des Sciences Juridiques,
Économiques et Sociales (Souissi-Rabat),
Université Mohamed V de Rabat

Dans la problématique générale de l'insertion des migrants ruraux en ville, l'analyse des liens qu'entretiennent les migrants avec leur famille en milieu d'origine constitue une dimension importante. Elle représente une médiation qui permet, avec d'autres (l'intégration culturelle, l'obtention d'un emploi, l'acquisition d'un logement, etc.), de décrypter les stratégies mises en œuvre par les migrants pour s'insérer dans le tissu d'accueil. L'immigration en ville est ainsi indissociable du phénomène d'émigration à partir de la campagne. Ce sont les deux facettes d'un même processus. En conséquence, les itinéraires urbains et l'insertion des migrants en ville ne prennent leur sens et ne sauraient être compris qu'en les référant à la collectivité à laquelle appartiennent les migrants.

A priori, il peut paraître paradoxal d'émettre comme hypothèse que les liens familiaux des migrants avec leur milieu d'origine les aident à s'insérer en milieu urbain. On peut penser, en effet, que les soutiens matériels des migrants à leur famille restée à la campagne les amputent d'une partie non négligeable de leurs ressources et entraînent, par conséquent, des effets négatifs sur le plan de leur intégration urbaine. Pourtant, il semble bien que la stratégie dominante des migrants consiste à perpétuer le continuum urbain-rural parce qu'il constitue la dynamo des motivations personnelles et garantit la réciprocité des échanges, si primordiales pour l'insertion urbaine. Conçus dans une optique de solidarité réciproque, les liens participent au processus d'insertion urbaine des migrants ruraux à leur milieu d'accueil. Constatant ce paradoxe, J.W. Gregory souligne que :

"L'insertion est un processus qui implique non seulement le centre urbain mais aussi le lieu d'origine. Il pourrait paraître contradictoire de l'affirmer, mais la famille et le reste de la communauté à l'origine conditionnent la dynamique de l'insertion de leurs membres aux divers lieux d'immigration" (1989 : 168-169).

Pour saisir les types de relations que maintiennent les migrants marocains avec leur milieu d'origine et voir dans quelle mesure ces relations ont une incidence sur leur insertion urbaine, nous nous proposons d'analyser dans ce qui suit les données qualitatives qui proviennent d'une enquête exploratoire que nous avons récemment menée auprès de quelques immigrants d'origine rurale dans l'agglomération de Salé (Maroc). Les entretiens recueillis ont permis de mettre en évidence plusieurs aspects qualitatifs relatifs aux liens que les immigrants maintiennent avec leur milieu d'origine. Ils sont révélateurs de leur mode d'insertion.

NATURE DES LIENS DES IMMIGRANTS AVEC LA PARENTÉ RURALE

Nous avons relevé, dans les propos de nos informateurs-immigrants, le fait qu'ils gardent des liens étroits avec les membres familiaux de leur milieu d'origine. Toutefois, il n'est pas exclu de rencontrer des immigrants qui rompent définitivement avec leur localité de naissance pour des raisons diverses. Mais, en général, les liens avec la parenté restée à la campagne demeurent actifs longtemps après l'arrivée en ville. Ils représentent une solidarité active entre les deux pôles de la migration et expriment un continuum rural-urbain, social et économique.

Sur le plan social, l'existence de visites, voyages et séjours entrepris tant par les immigrants que par les ruraux — et au cours desquels les familles se regroupent pour un temps — constitue un premier repère attestant de la vigueur des liens entretenus entre les deux milieux. Ces visites réciproques sont la meilleure expression des liens et l'élément le plus visible, à partir de la ville, du réseau de relations actives entre les deux pôles.

Les extraits des entretiens suivants montrent que les familles immigrantes installées en ville veillent au maintien de ces liens sociaux avec leurs proches restés dans le monde rural :

J'ai encore deux de mes frères qui vivent avec leur famille à la campagne dans la région de Ouazzane. Je leur rends visite deux à trois fois par an surtout à l'occasion des fêtes religieuses. Maintenant que je ne travaille plus, il me plaît, ainsi qu'à mon épouse, de prolonger notre séjour à

la campagne. Ceci nous permet de retrouver avec beaucoup de plaisir les terres de nos ancêtres et d'échapper, pour quelque temps du moins, au stress de la ville (...). Mes frères viennent à leur tour nous rendre visite de temps en temps à Salé. Les circonstances de la vie nous ont éloignés les uns des autres, mais on garde d'excellents rapports.

Entretien n° 4 : Abdeslam, 55 ans, réside depuis 10 ans à Salé.

En ce qui concerne mes relations avec mon milieu d'origine, je vais presque une fois par trimestre rendre visite aux membres de ma famille et à mes anciens voisins et amis (...). Mes enfants, eux, vont beaucoup moins que moi à la campagne à cause des contraintes de leur travail. Il faut dire qu'ils en ont même un peu perdu l'habitude. Quelques cousins qui habitent toujours dans notre région du Gharb nous rendent également de temps en temps visite à Salé. Ils séjournent chez nous le temps généralement de terminer les différentes courses qu'ils viennent faire en ville.

Entretien n° 5 : Larbi, 60 ans, réside depuis 6 ans à Salé.

Maintenant que nous avons notre propre maison en ville, nous accueillons de temps en temps les membres de notre famille qui viennent de la campagne nous rendre visite à Salé. Quand ils ont des saisons creuses à la campagne, ils restent avec nous des fois plus de deux mois.

Entretien n° 6 : R. Mohamed, 45 ans, réside depuis 15 ans à Salé.

En ce qui concerne mes rapports avec mon milieu d'origine, je vais, à chaque occasion de fête, en compagnie de ma famille, chez mes parents à la campagne (...). C'est d'ailleurs chez mes parents à la campagne que j'ai l'occasion de revoir mes autres frères et anciens amis du village. Ils viennent eux aussi des villes, pendant les périodes de congé, rendre visite à leurs proches. Ces retrouvailles en famille constituent pour nous et pour nos parents de grands moments de bonheur et de joie. Elles sont pour nos parents non seulement les occasions pour nous revoir, mais aussi pour voir leurs petits-fils et leurs petites-filles (...). Mes parents et ceux de ma femme viennent également nous rendre visite en ville. Ils viennent d'autant plus fréquemment aujourd'hui que nous avons un hébergement plus spacieux et plus confortable à leur offrir.

Entretien n° 7 : Mohamed, 38 ans, réside depuis 20 ans à Salé.

Avec ma femme et mes enfants, je rends visite, à l'occasion des fêtes religieuses et des cérémonies familiales, à mes proches à la campagne. Nous allons également voir mes beaux-parents dans la région de Bijjaâd (...). Eux aussi viennent de temps en temps chez nous à Salé (...). Maintenant que nous avons une assez grande maison, ils restent chez nous plusieurs jours. La ville leur plaît, mais ils ne sont pas prêts à y vivre et y à rester définitivement. Ils sont attachés à la campagne et ont leurs biens là-bas.

Entretien n° 18 : Benissa, 37 ans, réside depuis 15 ans à Salé.

Avec mes parents et mes beaux-parents, mon mari et moi-même avons gardé de bonnes relations. Nos parents sont voisins dans notre douar de la campagne. Nous allons leur rendre visite à chaque fois que c'est possible et surtout à l'occasion des fêtes religieuses. Rares, par exemple, sont les "Aïd Elkébir" que nous avons passés à Salé. Avec nos familles à la campagne, c'est toute une ambiance que nous retrouvons et revivons (...). Eux aussi viennent nous voir en ville. Mes beaux-parents passent de longs séjours chez nous.

Entretien n° 20 : Fatiha, 29 ans, réside depuis 8 ans à Salé.

Les visites des immigrants à leur milieu d'origine sont donc une pratique courante. Cependant, deux facteurs interreliés entrent en jeu pour moduler la fréquence de ces visites selon les familles immigrantes. Ils concernent la distance entre la ville de Salé et le milieu d'origine et le niveau de revenu de la famille immigrante. Les voyages reviennent parfois très chers à cause des coûts de transports. Ainsi, et comme l'expriment certains immigrants, la tendance à diminuer la fréquence des visites est fortement liée au niveau des revenus des ménages et à la distance physique entre les pôles urbain et rural :

En ce qui concerne les relations avec mon milieu d'origine, il faut dire que, dans mon cas, celles-ci se sont pas mal relâchées. Je suis allé, depuis que je suis à Salé, seulement deux ou trois fois rendre

visite à mes oncles à Oued Zem et à ma mère à la campagne de Ben Ahmed. Ils étaient tous venus, eux, à l'occasion des baptêmes de mes enfants. J'aurai aimé les voir plus, mais c'est une question pour moi de manque de temps et de moyens.

Entretien n° 3 : Lahcen, 30 ans, réside depuis 10 ans à Salé.

Depuis trois ans que je suis ici à Salé, je retourne une fois par an seulement, à l'occasion de "l'Aïd Elkébir", rendre visite à ma famille à la campagne. Mes parents et mes frères et sœurs me manquent beaucoup. Si je pouvais m'y rendre un peu plus souvent pour les voir, je l'aurais fait, mais, malheureusement, ma région est très loin d'ici et mon travail ne me le permet point.

Entretien n° 10 : Brek, 19 ans, réside depuis 3 ans à Salé.

En ce qui concerne mes relations avec mes proches restés à la campagne, il faut dire que, depuis que ma famille et moi sommes à Salé, nous allons beaucoup moins leur rendre visite que lorsque nous étions installés à Settat. C'est une question pour nous de distance. Le voyage nous coûte cher pour se rendre à Labrouj. Mais nous allons, tout de même, les voir une à deux fois par an à l'occasion des fêtes religieuses (...). Mes parents, certains de mes frères et sœurs et mes beaux-parents viennent également de temps à autre nous rendre visite en ville.

Entretien n° 13 : Jelloul, 45 ans, réside depuis 8 ans à Salé.

Nous allons rendre visite à nos proches restés à la campagne une fois par an. Nous aurions aimé le faire un peu plus fréquemment, mais le transport pour tous les membres de la famille nous revient cher. Nous ne pouvons pas nous le permettre plusieurs fois par année. Depuis que nous sommes à Salé, certains membres de notre famille sont venus chez nous parce qu'ils avaient des problèmes de santé. Ils sont restés le temps qu'ont nécessité les démarches pour passer leurs consultations et leurs contrôles médicaux.

Entretien n° 19 : Fatma, 38 ans, réside depuis 10 ans à Salé.

Il y a également l'influence de l'âge de départ du village d'origine. Plus celui-ci est élevé, plus les individus aspirent à retrouver un statut villageois. Par contre, les jeunes immigrants marquent une distance à l'égard de la campagne et du milieu traditionnel. Par ailleurs, les immigrants qui possèdent des intérêts précis dans leur milieu d'origine (terre, bétail, habitation, etc.) y retournent plus fréquemment que les autres.

En tout état de cause, les obligations de la vie urbaine pour les immigrants font que les séjours à la campagne ne peuvent être que de courte durée. Ils se déroulent selon des circonstances variables, pour des raisons diverses (cérémonies familiales, fêtes religieuses, travaux saisonniers agricoles...). Les séjours plus longs sont ceux qui mettent à profit les périodes de congés payés pour les immigrants salariés. Les travailleurs indépendants (commerçants, artisans...) peuvent effectuer des séjours plus longs, car ils disposent d'une plus grande maîtrise de leur temps. Ils peuvent quitter la ville beaucoup plus facilement que les salariés.

En ce qui concerne les visites et les séjours des ruraux en ville, ils sont aussi des indicateurs du dynamisme des relations ville-campagne. Ils ne sont pas moins fréquents. Les résidences urbaines des immigrants ne sont, aux yeux de leurs proches restés dans le monde rural, que des segments de la famille élargie issue de la campagne. Les logements des immigrants en ville jouent un rôle de "relais des proches". Les visites dans le sens campagne-ville peuvent être de divers types : visites de courtoisie ou d'amitié, visites motivées par le règlement d'une affaire de famille ou par une démarche administrative, visites ayant comme objectif des soins de santé spécialisés reçus en ville, etc. La catégorie des visiteurs est à distinguer de celle des hébergés qui séjournent, eux, plus longtemps que les premiers. Ils sont généralement en ville le temps d'une scolarité ou d'un apprentissage, le temps de trouver, à leur tour, un emploi, bref, le temps de devenir capables d'assumer, eux-mêmes, leur propre autonomie.

Sur le plan économique, les liens impliquent une réciprocité de dons et de contre-dons entre communauté de départ et communauté d'arrivée. Ces liens se concrétisent par des envois réguliers de la part des immigrants à leur famille restée en milieu rural. Ces envois peuvent être soit en

nature, soit en espèces. La parenté restée à la campagne envoie, à son tour, aux immigrants en ville des vivres pour leur consommation quotidienne.

Lors des visites réciproques entre la ville et la campagne, il existe un échange de produits et de biens, sous forme de dons et de cadeaux. Ainsi, la circulation des gens s'accompagne-t-elle d'une circulation de richesses et de biens multiformes. Les produits apportés à la ville par l'immigrant sont presque exclusivement d'ordre alimentaire (vivres frais : denrées, poulets, œufs, légumes, dattes, huile, etc.). Les produits apportés à la campagne sont beaucoup plus variés : en plus des produits alimentaires urbains, les immigrants ou les visiteurs ruraux de retour apportent avec eux du matériel scolaire, audio-visuel, des produits d'entretien et d'éclairage, des ustensiles de cuisine, des articles d'habillement et des tissus, etc.

Les dons des immigrants aux membres de leur famille d'origine ne se limitent pas à des objets en nature. Ils existent également sous forme de distribution ou d'envoi d'argent. Cette pratique est assez courante même chez les immigrants à revenus limités. Rien d'étonnant à cela puisque, au départ, il s'agit, pour les immigrants en général, de subvenir aux besoins de leurs proches par leur revenu obtenu grâce à l'émigration vers la ville. Par cette pratique, ils remplissent leur engagement moral. La force des rapports de groupe et l'attachement au foyer ancestral leur imposent en quelque sorte de maintenir les liens familiaux et d'assumer les responsabilités qui y sont attachées. Les sommes d'argent transférées dépendent des possibilités financières des immigrants et aussi des besoins pour lesquels ils sont sollicités. Les transferts d'argent sont plus fréquents et réguliers pour les immigrants salariés que pour ceux qui ne le sont pas. L'existence de ces transferts témoigne amplement des liens socio-économiques qui relient les immigrants à leur parenté restée à la campagne. Pour bon nombre de familles rurales bénéficiaires, ces sommes représentent des ressources d'appoint non négligeables. Comme l'écrivent, dans un autre contexte, G. Pointié et A. Lericollais :

“La migration ne se résume pas à « l'expulsion » d'un surplus démographique (...). Elle peut être, en partie au moins, le résultat de stratégies de groupes qui verraient dans la migration plus ou moins contrôlée d'une partie de leurs ressortissants un moyen de faire face à leurs difficultés économiques, par la conquête de nouveaux espaces et la diversification de leurs activités et de leurs sources de revenus” (1991 : 9).

Les énoncés suivants de nos enquêtés montrent bien que la participation aux échanges entre la ville et la campagne est un phénomène généralisé, qui est étroitement relié au phénomène migratoire lui-même :

Mes frères continuent d'exercer le métier d'agriculteur et ils nous apportent ou envoient régulièrement des olives et de l'huile. De ces produits-là, on n'en manque d'ailleurs jamais à la maison.

Entretien n° 4 : Abdeslam, 55 ans, réside depuis 10 ans à Salé.

C'est de chez eux à la campagne que je rapporte du blé pour la famille. Ils me donnent à chaque fois de leur stock des quantités que je rapporte avec moi en ville. C'est également de chez eux que je me procure le mouton de "l'Aïd Elkebir" pour la famille

Entretien n° 5 : Larbi, 60 ans, réside depuis 6 ans à Salé.

Les membres de notre famille qui viennent de la campagne nous apportent avec eux systématiquement du blé, des olives et de l'huile. Ce sont des produits d'une grande utilité pour nous en ville. Ils représentent les principaux produits pour notre alimentation quotidienne.

Entretien n° 6 : R. Mohamed, 45 ans, réside depuis 15 ans à Salé.

En ce qui concerne mes rapports avec mon milieu d'origine, j'y vais, à chaque occasion de fête, en compagnie de ma famille. Avant d'arriver au douar de mes parents à la campagne, je passe, et ceci est une habitude, par le village appelé Khnichat, qui est sur ma route, pour acheter de la viande, des légumes, du sucre, du thé et du café. Ces produits manquent souvent à la maison de mes parents puisqu'ils ne peuvent les acheter que pendant les périodes du souk (...). Mes parents et

ceux de ma femme (...) ne viennent jamais les mains vides. Ils nous apportent toujours avec eux du blé, des poulets, des figues, etc.

Entretien n° 7 : Mohamed, 38 ans, réside depuis 20 ans à Salé.

Pour ce qui est de mes relations avec ma famille restée à la campagne, j'entretiens de très bons rapports avec elle. Je profite souvent de mes déplacements de travail au Nord pour passer rendre visite à mes parents. J'apporte souvent avec moi différents articles dont ils manquent à la campagne. Le dernier cadeau que je leur ai offert est un téléviseur en couleurs que j'ai acheté pour eux à Tétouan. Je ne pourrai jamais être à la hauteur de ce que mes parents ont fait pour moi et pour ma famille. Je leur resterai reconnaissant toute ma vie. Même si on est loin de chez eux aujourd'hui, ils continuent à nous approvisionner en blé, mais et autres denrées que nous n'achetons jamais en ville. Ils nous envoient également un mouton chaque année à l'occasion de la fête de "l'Aïd Elkebir".

Entretien n° 9 : Brahim, 33 ans, réside depuis 4 ans à Salé.

Nous apportons souvent avec nous aux membres de notre famille du sucre et des habits. De chez eux, on revient surtout avec des légumes, du poulet et des œufs.

Entretien n° 11 : Fatima, 40 ans, réside depuis 3 ans à Salé.

Mon père, qui vit toujours dans sa région d'origine et qui s'est remarié après la mort de ma mère, vient de temps en temps nous rendre visite en ville. Il reste chez chacun de nous quelques jours. Chaque été, il envoie à chacun de nous un quintal de blé et un autre de farine. Ces dons nous aident beaucoup pour notre alimentation quotidienne. Mon frère et moi, nous lui donnons ou envoyons surtout de l'argent et des habits que nous achetons, pour lui et pour sa nouvelle épouse, en ville.

Entretien n° 14 : Ahmed, 42 ans, réside depuis 14 ans à Salé.

Concernant mes relations avec mon milieu d'origine, je retourne, chaque fois que possible, à la campagne pour rendre visite à mes parents et à mes proches. Je leur apporte souvent différents produits dont ils manquent à la campagne. De chez eux, je rapporte avec moi surtout des dattes, des raisins secs et des amandes. Je donne également à mes parents de l'argent. Ils n'en ont pas réellement besoin car mon père gagne plus ou moins bien sa vie de ses plantations mais, pour moi, c'est plutôt une question d'habitude qu'autre chose. Un adage de chez nous dit que "l'argent provenant de la ville est sucré". Les moments que je passe avec eux me remontent, en tous les cas, le moral et me motivent pour travailler davantage en ville

Entretien n° 17 : Mahmoud, 24 ans, réside depuis 2 ans à Salé.

Nous apportons à mes proches à la campagne surtout des habits et des produits de la ville qu'ils ne peuvent pas trouver sur place à la campagne. Eux, ils nous offrent des produits agricoles, notamment de la farine et des féculents.

Entretien n° 18 : Benissa, 37 ans, réside depuis 15 ans à Salé.

Mes parents et mes beaux-parents nous rapportent, surtout après les récoltes, du blé, du maïs et des féculents. De son côté, mon mari a toujours donné à ses parents une partie de ses revenus, même après son mariage (...). Moi, je leur apporte toujours différentes choses de la ville (habits, ustensiles de cuisine, épices, etc.). C'est mon frère qui est à l'étranger qui leur envoie de l'argent. Quand il rentre en vacances au Maroc, il m'en donne à moi aussi. C'est une habitude qu'on a toujours eue chez nous.

Entretien n° 20 : Fatiha, 29 ans, réside depuis 8 ans à Salé.

Au-delà de ces échanges réciproques, les liens économiques se manifestent parfois aussi par les investissements que font ou projettent de faire certains immigrants dans leur milieu d'origine. Les placements se réalisent soit dans l'agriculture — pour ceux qui ont conservé totalement ou partiellement leur patrimoine foncier ou ceux qui louent ou comptent louer une terre agricole —, soit dans un élevage de rente.

Le fait d'investir dans le monde rural est inséparable des liens maintenus par les immigrants

avec leur milieu d'origine. Les immigrants qui possédaient, avant de quitter le milieu rural, une portion de terre, souvent régie par l'appropriation collective indivisible de la famille, continuent de la cultiver et d'y porter attention. Ils y développent des cultures maraîchères, des vergers irrigués et se constituent des troupeaux. S'il s'avère difficile pour eux d'assumer ces tâches à cause de leur travail régulier en ville, ils les confient aux membres de leur famille restés dans la campagne. Le produit de ces activités est parfois laissé entièrement à la famille résidant à la campagne, mais il arrive que les immigrants jouissent, au moins partiellement, du produit de leur champ.

Pour ce qui a trait à cet aspect des investissements dans les campagnes, nous n'avons eu droit qu'à des propos exprimant des intentions et des projets. Nonobstant le caractère hypothétique de ces derniers, nous considérons qu'ils manifestent une certaine volonté de renouer avec la campagne :

Mon projet est d'investir dans l'agriculture. Je compte louer une terre agricole et produire pour vendre et nourrir la famille. Je le ferai dans ma région d'origine pour que mes parents puissent surveiller mon bien. Je pourrai réaliser mon projet d'autant plus facilement que l'agriculture est devenue, de nos jours, une activité industrielle. Même si je vis en ville, je pourrai aller un jour pour labourer ma terre en louant un tracteur, un autre jour pour l'ensemencer et un jour pour la récolter, en louant une machine agricole. Je pourrai la gérer à partir de la ville. L'élevage de bétail serait également une bonne affaire, mais c'est une entreprise plus délicate à réaliser à partir de la ville. Elle suppose d'être constamment sur place pour surveiller et s'occuper de l'élevage (alimentation, sorties, soins, etc.).

Entretien n° 7 : Mohamed, 38 ans, réside depuis 20 ans à Salé.

Je compte commencer par investir, dans ma région d'origine, dans l'achat de bétail ou dans l'agriculture. Ceci sera bénéfique aussi bien pour moi-même que pour ma famille restée à la campagne. J'ai déjà discuté avec mon père, lors de mon dernier séjour au village, de ce projet. On attend d'accumuler l'argent nécessaire pour l'entreprendre.

Entretien n° 10 : Brek, 19 ans, réside depuis 3 ans à Salé.

À la campagne, j'ai encore ma maison, toute meublée, dont j'ai hérité de mes parents. C'est là où nous nous installons pour les quelques jours que nous y passons. Je ne vendrai jamais cette maison. J'y reviendrai, si Dieu le veut, pour y passer de longs séjours après ma retraite. Pour le moment, c'est un de mes cousins germains qui la surveille en mon absence. J'ai encore dans la cour de cette habitation des oliviers qui sont toujours productifs. Après chaque récolte, mon cousin m'en envoie une partie et garde le reste pour lui (...). Je regrette de ne pas avoir une terre agricole pour la cultiver. Sa production m'aurait aidé énormément pour l'auto-consommation familiale. Ceci demeure un projet familial. Peut-être que mes enfants le réaliseront. Ils pourront gérer la terre à partir de la ville. Il suffit de se déplacer trois à quatre fois par an à la campagne aux moments opportuns du labour, des plantations et des récoltes.

Entretien n° 15 : Kacem, 59 ans, réside depuis 15 ans à Salé.

Mon mari a toujours donné à ses parents une partie de ses revenus, même après son mariage. Depuis deux ans maintenant, il leur envoie un peu plus d'argent que d'habitude parce qu'ils s'occupent de son élevage de vaches chez eux à la campagne.

Entretien n° 20 : Fatiha, 29 ans, réside depuis 8 ans à Salé.

Les investissements réels ou projetés des immigrants dans leur milieu d'origine attestent de la volonté de ces derniers de perpétuer les liens qui les relient à leur communauté de départ. La rentabilité attendue de ces investissements est considérée comme un atout supplémentaire qui peut servir aussi bien à l'amélioration du milieu de départ qu'à favoriser la réussite de l'insertion urbaine.

Ainsi, visites et séjours réciproques, échanges de produits, dons et investissements attestent de la permanence de relations intenses entre le monde urbain et le monde rural. Ces deux pôles s'interpénètrent dans une solidarité réciproque par l'entremise des immigrants qui font

véritablement office d'agents de liaison.

Dans quelle mesure ces relations réciproques participent-elles alors au processus d'insertion des nouveaux immigrants dans les centres urbains ?

LIENS FAMILIAUX ET INSERTION URBAINE

Notre enquête nous a révélé la durabilité des liens entre les communautés de départ et les communautés d'arrivée, de même que leur grande importance tout au long de la démarche migratoire. Ces liens jouent un rôle majeur dans l'insertion des immigrants en ville. En effet, en considérant le contenu des entretiens recueillis, nous nous sommes rendu compte que le fait de maintenir des liens étroits entre les immigrants urbains et leur réseau familial d'origine constituait une stratégie commune quasi délibérée. Elle permet en effet aux deux parties, dans le cadre du système de dons et de contre-dons, d'effectuer un élargissement de leur espace de vie.

Du côté des acteurs immigrants dans la ville, cette stratégie, qui consiste à mettre tous les atouts de son côté, favorise l'insertion en milieu urbain. En établissant un "arrangement contractuel volontaire", pour reprendre la formule d'Oded Stark (1985 et 1986), — qui est, en quelque sorte, une forme d'arrangement consensuel —, les immigrants, ayant des obligations familiales en ville souvent contraignantes, visent une amélioration de leur sort. Cet arrangement n'est pas nécessairement établi de façon formelle. Il revêt un caractère flexible, s'effectue et se déroule dans une atmosphère quasi spontanée. Le principe de la réciprocité des échanges sociaux et économiques, qui accompagnent les relations familiales dans la situation migratoire, permet de comprendre la pérennité de liens qui se maintiennent et durent dans le temps. Ainsi, comme nous l'avons vu et comme nous avons pu le souligner à partir de quelques extraits de nos entretiens, en contrepartie de la petite aide au profit de la parenté à la campagne, les immigrants reçoivent régulièrement un approvisionnement en céréales et autres aliments de base. Ces envois quasi généralisés provenant du monde rural leur permettent, en générant des flux de bénéfices variés, d'éviter les dépenses normalement encourues dans le système de commercialisation en ville. Cela est en soi bénéfique pour les immigrants, car les flux alimentaires qu'ils reçoivent représentent une aide appréciable qui comble une part non négligeable des besoins des ménages concernés. Le ravitaillement par la campagne s'explique par la lente évolution des modes d'alimentation des populations qui émigrent vers les villes, notamment à cause de la faiblesse de leur pouvoir d'achat. Leur aspiration à s'intégrer à un modèle d'alimentation citadine se heurte à la faiblesse de leur pouvoir d'achat. Dès lors, comme le note M. Naciri pour le cas du Maroc :

"Ceux qui n'ont pas coupé leurs amarres avec leur village y conservent un champ, une bête, voire des parents qui les fournissent en céréales et légumineuses. Dans les villes marocaines, nombre de foyers ne peuvent subsister sans cet apport qui assure au moins le pain à domicile. Ces liens maintiennent une micro-propriété dans la campagne, des attaches familiales avec le milieu d'origine, et contribuent au maintien d'un ravitaillement informel des populations urbaines" (1990 : 119).

Il arrive même parfois que cette aide en nature dépasse pour certains immigrants les besoins de la consommation courante. En effet, certains immigrants, qui connaissent le marché urbain et sa demande, développent, en connivence avec certains membres de leur famille restés dans le milieu d'origine et possédant des terres à proximité, certaines productions (légumineuses et fruits, lait dans le cas de la possession du bétail), qu'ils écoulent par la filière du secteur informel en milieu urbain. Quand elle a lieu, cette pratique, favorable pour les deux parties, permet à l'immigrant urbain non seulement de mieux supporter la précarité urbaine, mais aussi de mieux s'insérer économiquement dans la cité. Pour eux, comme pour les immigrants ruraux dans les villes africaines sub-sahariennes, "les composantes rurales et citadines se nourrissent les unes des autres de sorte que les espaces de vie sont indissociables" (Dubresson, 1990 : 103).

L'attachement des immigrants à leur milieu d'origine et leur engagement dans le maintien de

ces liens les surdéterminent dans la recherche et l'exercice des activités urbaines. Il renforce ainsi leur volonté d'intégration dans les milieux de destination. Pour apporter de l'aide à leur parenté, les immigrants sont enclins à doubler leurs efforts dans le but de satisfaire le mieux possible, et malgré leurs faibles ressources, les obligations de cette solidarité familiale.

Cependant, les immigrants sont conscients que leur aide constitue une sorte d'investissement différé. Les membres de la famille restés au village et plus particulièrement les parents portent assistance aux nouveaux citadins en échange des différents services que ceux-ci ont pu leur rendre grâce à leur installation en ville. En cas de crise ou de difficultés en ville, les possibilités de recours à la famille, dont le socle fondateur est souvent fixé au milieu d'origine, sont garanties par la vivacité des liens de l'immigrant à sa communauté de départ. Les apports financiers, les apports de produits urbains et les séjours au village, dont nous avons parlé plus haut, peuvent être l'occasion de manifester cette solidarité en retour. Les immigrants redécouvrent, selon l'expression de G. Balandier, "la fonction sécurisante de la tradition" :

"La continuité devient alors le moyen de se protéger contre des bouleversements répétés, contre un avenir dont la configuration reste imprécise. Cette constatation conduit à souligner la fonction sécurisante de la tradition d'autant plus efficace que l'individu s'adapte difficilement aux situations instables" (1968 : 10).

Le lieu d'origine fait donc partie intégrante de la vie du citadin en voie d'insertion. C'est vers lui que l'immigrant se tourne pour trouver aide et appui. Il constitue le point de repère essentiel pour mesurer son propre itinéraire social et construire sa propre identité. Par ailleurs, dans les activités agricoles variées (investissement dans les cultures ou le cheptel...), les immigrants cherchent, par le maintien d'une activité agricole secondaire, un complément de ressources, en nature ou en argent. Ces ressources se révèlent souvent indispensables pour assurer la subsistance des familles immigrantes, étant donné que leurs revenus urbains sont insuffisants.

Les investissements (plantations arboricoles, bétail...) que certains immigrants réalisent dans leur milieu d'origine, au-delà de la recherche de prestige auprès des populations villageoises et de la volonté de participer à la solidarité familiale étendue, sont effectués dans un but lucratif. L'accumulation des biens fonciers et autres et leur fructification procurent, en effet, aux immigrants des gains financiers, c'est-à-dire des revenus complémentaires qui leur permettent de mieux supporter la précarité urbaine et d'échapper à la condition de misère absolue. Les immigrants qui investissent leur épargne préfèrent d'ailleurs le faire à la campagne, car ils ont une meilleure connaissance et une meilleure maîtrise du champ de leurs investissements, la ville demeurant, pour eux, un espace à haut risque, soumis à plus de contraintes.

Le soutien familial matériel que procure la parenté restée dans le milieu de départ et les opportunités d'investissement qu'offre ce dernier constituent ainsi une sorte d'assurance qui protège les immigrants au cours de leur période d'insertion urbaine. Dans ce sens, les envois du milieu urbain vers le rural, qui s'effectuent parce que la réciprocité des échanges est de règle, peuvent être interprétés comme le paiement d'une prime différée pour une assurance reçue par les immigrants durant toute la période de leur installation en ville et pour leur insertion urbaine. Ainsi, aux yeux de l'immigrant et de sa famille restée à la campagne, l'amélioration des conditions de vie des néo-citadins se réalisera mieux dans le cadre d'un accord familial qu'avec une tierce partie. Les risques respectifs des uns et des autres ne peuvent pas être pris en charge par une tierce partie qui proposerait un système d'assurance. Donc, les deux parties se retournent l'une vers l'autre et agissent, à tour de rôle, comme assureur et assurée. L'immigrant est à la fois assureur de sa famille et assuré par elle. De même, la famille restée à la campagne est à la fois assureur de l'émigrant et assurée par lui. Il est permis d'en déduire qu'entre ces deux pôles, l'un en milieu rural, l'autre en ville, il s'opère une sorte de dilatation de l'espace de la vie familiale. Le réseau ainsi construit par intégration des deux fragments (urbain et rural) possède une plus grande capacité d'adaptation pour affronter les risques et les difficultés de la vie quotidienne.

Comme les préoccupations économiques sont souvent doublées d'intentions à caractère social,

il faut voir dans cette sorte "d'arrangement contractuel" non seulement l'échange pour l'échange, mais aussi une part d'altruisme. Celui-ci, qui se manifeste pour maintenir le dévouement à la solidarité familiale, est également mutuel. Il peut ou bien servir à renforcer une coopération qui prévaut déjà d'une manière quasi automatique ou être la condition *sine qua non* d'un véritable "contrat". L'altruisme renforce donc la capacité d'un "contrat" à s'auto-appliquer. Cela réduit, par la même occasion, le besoin d'avoir recours à des garanties coûteuses. En créant un effet similaire à la confiance ou à la loyauté, l'altruisme aide les éléments du réseau à résoudre les problèmes qui peuvent émerger, ceux des immigrants étant tous reliés à la question de leur insertion urbaine.

Nos entretiens nous ont en outre permis de dégager trois autres facteurs qui font que les immigrants tiennent à préserver des liens avec leur milieu d'origine.

D'abord, les immigrants ont besoin de maintenir le "contrat" de soutien réciproque car les secteurs du marché dans lesquels ils s'insèrent, notamment ceux de l'emploi urbain et de l'habitat, sont sujets à des fluctuations cycliques. Le support familial dans une phase creuse pour les immigrants peut être important. Il peut intervenir à des moments opportuns, déterminants dans la vie citadine des nouveaux immigrants. La famille apporte alors une aide matérielle à ses ressortissants en ville, elle joue le rôle d'une soupape de sûreté qui protège les immigrants contre les intempéries, les changements rapides et les incertitudes inhérents au système urbain (perte d'emploi, maladie, accident, etc.). S'engager dans l'amélioration de leur situation sur le marché du travail ou sur le plan du logement suppose en effet pour eux un soutien familial tacite ou explicite. Par conséquent, les immigrants, qui sont conscients des problèmes potentiels qui peuvent se poser à eux en ville, attachent une haute valeur à l'assurance familiale susceptible d'intervenir à tout moment en leur faveur.

Ensuite, les immigrants conservent des liens avec leur famille à la campagne afin de se préserver, d'une part, des processus de repli individualiste qu'ils peuvent traverser dans leur nouvel environnement urbain et pour obtenir, d'autre part, un certain prestige dans leur milieu d'origine. L'acquisition de ce prestige et d'un statut social honorable dans leur milieu d'origine dépend dans une large mesure de leur famille qui conserve, quant à elle, un certain pouvoir sur place. Le prestige qui s'attache à leur appartenance est, à leurs yeux, le signe le plus évident de la promotion sociale, car l'admission dans leur société d'origine, dans leur groupement, demeure une de leurs premières préoccupations, voire même leur premier idéal, y compris après leur départ en ville et leur changement de résidence. Cela provient de leur fort sentiment d'attachement à leur communauté, alimenté, au cours de tout leur apprentissage et leur socialisation à la campagne, par la tradition.

Enfin, lorsqu'il s'agit d'immigrants qui disposent d'un éventuel héritage (propriété d'une terre familiale, d'un cheptel, d'une habitation, etc.), ils ont tout intérêt à conserver des liens avec leur milieu d'origine, notamment pour y trouver l'aide nécessaire à la gestion de l'héritage.

Ainsi, même avec la dilatation inhabituelle de l'espace de vie familiale, les néo-citadins bénéficient d'une plus grande capacité à affronter les risques. La famille continue en effet à être une source de sécurité économique (assurance), de satisfaction émotionnelle (statut social) et d'avantages matériels tangibles (propriété d'un patrimoine) longtemps après le départ en ville.

Au terme de cette analyse, nous pouvons dire que l'installation des immigrants ruraux dans les villes marocaines représente rarement une rupture totale avec leur ancien milieu. Celui-ci demeure un espace complémentaire de leur nouvelle vie urbaine. Par le maintien des liens avec la parenté restée dans le milieu d'origine et les échanges d'ordre social et économique qu'ils impliquent, les immigrants arrivent plus ou moins à surmonter les difficultés rencontrées dans leur nouvel environnement urbain. Leur insertion en ville se réalise grâce aux relations étroites qu'ils maintiennent avec leur parentèle rurale. En contrepartie des visites, plus ou moins fréquentes, rendues aux parents à la campagne et de l'hospitalité offerte en ville, les immigrants reçoivent régulièrement de leur communauté de départ des dons en nature dont l'importance économique est vitale tout au long de leur processus d'insertion urbaine.

Il est bien évident que ces conclusions sur le réseau familial et le rôle positif qu'il joue en faveur des immigrants qui cherchent à s'insérer dans le milieu urbain ne reflètent qu'une tendance encore vivante dans la société marocaine actuelle. Les données qualitatives, extraites des entretiens recueillis à Salé, nous ont permis, après leur analyse, de dégager et de vérifier cette tendance. Cependant, il va sans dire également que nous pouvons rencontrer des immigrants ruraux en ville qui n'ont gardé aucun lien, ou seulement des liens distendus, avec leur parenté. Ces immigrants ne représentent pas forcément des cas marginaux. Ils peuvent aussi être des gens qui ont, pour diverses raisons, choisi de couper tous les liens avec leur parenté ou de se limiter à des relations de courtoisie. C'est dire que les conclusions de notre enquête exploratoire à Salé ne peuvent pas se généraliser à l'ensemble des populations immigrantes dans les villes marocaines ; elles reflètent, par contre, des indications des tendances propres aux populations engagées dans le processus d'insertion urbaine.

Manuscrit remis le 24 juin 1996.

BIBLIOGRAPHIE

- BALANDIER Georges, 1968 : "Tradition et continuité", *Cahiers Internationaux de Sociologie*, volume 44, pp. 1-12.
- DUBRESSON Alain, 1990 : "Migrations, villes et villages de Côte-d'Ivoire. Signification et devenir des mobilités géographiques", in *Conference on the role of migration in African development : issues and policies for the 90's*, organisé par l'UEPA, Commissioned Papers, pp. 109-141.
- GREGORY Joël W., 1989 : "L'insertion des migrantes et migrants en ville : interrogations méthodologiques", in ANTOINE P. et COULIBALY S. : *L'insertion urbaine des migrants en Afrique*, Actes du Séminaire de Lomé (10-14 fév. 1987), organisé par le CRDI, l'ORSTOM et l'URD, Éditions de l'ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, Paris, pp. 161-172.
- NACIRI Mohamed, 1990 : "Ville et crise alimentaire", in ESCALLIER R. et SIGNOLES P. (sous la dir. de) : *Changement économique, social et culturel et modification des champs migratoires internes dans le Monde Arabe. Étude comparative*, Rapport intermédiaire pour le MRT, URBAMA et CEDEJ, Tours, juillet, pp. 115-120 (à paraître, Fascicule de Recherches n° 27, URBAMA, Tours, 1997).
- POINTIÉ Guy et LERICOLLAIS André, 1991 : "Relations à distance des migrants Serer", Communication au Séminaire de Sly-Potudal (Sénégal, 27-30 mai) organisé par l'IFAN et l'ORSTOM : *Processus d'insertion urbaine et itinéraires résidentiels, professionnels et familiaux*, 29 p., ronéo.
- OED Stark et ELIAKIM Katz, 1985 : *A theory of remittances and migration*, in Migration and Development Program, Harvard University, Cambridge, Massachusetts, sept., 23 p.
- OED Stark et LUCAS E.B., 1986 : *Labour mobility and intrafamilial income transfers : Theory and Evidence from Botswana*, Development Research Department, Economics and Research Staff, World Bank, University Harvard, 27 p.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 13, 1997
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-098-X
pp. 103-127

R É S U M É S D E T H È S E S

Anne-Marie FRÉROT
Dominique ROHARD
Jean-Marie MIOSSEC
Jacques SEGUIN

Les Cahiers d'URBAMA
N° 13, 1997
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-098-X
pp. 105-108

Anne-Marie FRÉROT

LA PERCEPTION DE L'ESPACE EN ADRAR DE MAURITANIE

Thèse de Doctorat d'État ès-Lettres (Géographie)

Date de soutenance : 22 janvier 1993

Directeur de Thèse : Jean-Claude GIACOTTINO, Professeur à l'Université de Provence

3 volumes, 832 pages, 134 figures, annexes

Le travail porte sur la région de l'Adrar située au nord de la République Islamique de Mauritanie, mais, au-delà de cette région sous influences diverses tant physiques qu'humaines, il comprend un ensemble de données et de réflexions contribuant à une meilleure connaissance des espaces sahariens, à une approche plus fine du fonctionnement des milieux, des réalités régionales, des territoires et de leur insertion dans un cadre national.

La problématique consiste à analyser l'espace non pas en tant que tel, mais l'espace perçu, vécu et représenté devant nécessairement être pris en compte dans la gestion et l'aménagement de l'environnement/territoire. Dans cet espace saharien, entre nature et culture se déroulent des vies quotidiennes, s'impriment les succès et les échecs de la société maure, se cristallisent les savoirs accumulés depuis des origines lointaines. L'espace Adrar est une réalité matérielle indissociable de la connaissance des usagers-acteurs qui projettent dans la réalisation de celui-ci leur identité culturelle. Les hommes et les lieux sont chargés de leurs valeurs-contraintes réciproques dont le poids respectif varie dans le temps. La géographie de la perception est donc une manière de comprendre l'espace réel d'une histoire humaine, économique et politique, l'espace produit, conceptualisé, organisé, mais aussi symbolique.

Le texte s'articule autour de quatre grands axes : les visions de la région établies à partir des sources de documentation, la perception de l'espace naturel, la mémoire collective et le sens des repères spatio-temporels.

La première partie recherche l'identité régionale dans une série d'*Images*, actuelles et passées, recueillies au cours d'entretiens et de lectures. Ces visions à travers le filtre des sources font surgir un espace linéaire et à géométrie variable.

C'est tout d'abord, dans le premier chapitre, la vision actuelle de l'Adrar par les élèves, dans la réalité administrative mise en place par la colonisation et largement influencée par celle-ci. Au-delà de la wilaya, cadre administratif et réalité bien tenue pour les habitants, la région est un espace aux limites fluctuantes : pays maure tout entier (*Blâd Shingît*), émirat, pays de la pierre (*Trâb el-Hajra*), pays des dattes (*Adrar Tmar*), pays des corines (*Gazella dorcas*) et des corbeaux noirs (*Corvus corax ssp. Rificollis*), zones de parcours où les puits sont creusés par des tribus de l'Adrar ou territoire socio-économique et socio-politique. Il apparaît que la région est d'abord définie comme espace vécu, c'est-à-dire fournisseur de moyens de vie, de sécurité, d'identité et d'appartenance. L'espace d'une communauté humaine a une puissance considérable témoignant ainsi de son désir de posséder le lieu où elle puise ses ressources et ses possibilités de vie.

Le chapitre II traite des territoires vécus, perçus et représentés, de la palmeraie (*zrîbe*) aux terres de transhumance lointaine (*rahhâle*) et aborde la délicate question sédentaire-nomade. Population qualifiée de sédentaire, mais qui se dit nomade ; en réalité, malgré l'existence de pôles urbains traditionnels (*ksur*), on ne peut pas parler ici de civilisation urbaine et il s'agit bien d'une perception nomade, c'est-à-dire celle d'un peuple frondeur vivant dans un espace irréductible, même si la sédentarisation est inéluctable. Le territoire est conceptualisé comme un ensemble spatial collectif et affectif, aire limitée dans la perception et la pratique, privilégiée, formée d'une somme de lieux éclairés plus familiers, identifiés par un nom, ou parfois rêvés, imaginés.

Le chapitre III, intitulé *Images coloniales* et basé sur les sources écrites, s'interroge sur la manière dont l'espace imaginé (*Royaume du Sahara occidental* ou *Citadelle du désert*) devient un espace cartographié et balisé. Il intègre peu à peu les éléments forts qui influenceront sur la perception de cet "espace-propriété" dans lequel s'installent des hommes qui, à une vision occidentale de l'espace, ajouteront celle de l'espace à conquérir d'abord et conquis ensuite dans un souci de rentabilité commerciale.

La perception est irrégulière, discontinue selon le vécu, le savoir et il n'y a pas toujours concordance entre les aires physique, culturelle, historique et économique. Mais c'est entre espace perçu et espace vécu qu'intervient la plus grande discordance. S'il y a globalement accord dans l'identification et surtout dans la reconnaissance d'une identité régionale, chaque groupe vit en réalité son propre Adrar, sélectionne un élément du milieu naturel, y plaque ses propres pratique et organisation de l'espace. La discontinuité perceptive montre l'existence d'individualités sous-régionales et régionalistes très marquées, et ce malgré l'homogénéité culturelle et la tentative émirale de structuration spatiale unifiée décomposée en unités territoriales hiérarchisées autour d'un pouvoir central fort. L'espace est bien la représentation sociale d'un perçu identifié. Les constats de cette première partie soulèvent un certain nombre de questions sur l'identité régionale et les rapports entre les habitants et leur espace.

La deuxième partie, *Adrar, espace naturel saharien*, est consacrée à l'entité naturelle qu'évoque l'Adrar. Cette analyse recherche la nature des liens entre les perceptions traditionnelles, empiriques et affectives des habitants fondées sur la pratique de l'espace et les données scientifiques. Les représentations du désert, de *La montagne en noir et blanc* (chapitre IV) et de *La terre sans ciel* (chapitre V), sont abordées et montrent que les Maures vont au-delà de la généralisation.

Le désert ou *Sahara* est un pays sain qui garde en bonne santé le bédouin et son chameau, mais il peut être un endroit dangereux. Les acceptions sont bien évidemment très différentes du sens occidental où désert signifie aridité et conditions drastiques de vie, où "traversée du désert" signifie une période difficile à passer. La qualification de la couleur apporte la dimension sensorielle à la connaissance de l'espace-cadre de vie, intégrant les contraintes physiques du milieu vécu : le climat et ses rythmes, les saisons, le vent, les pluies, les ambiances, la végétation, l'eau source et exigence de vie. L'espace physique est tellement intégré à la perception qu'il est nommé en grande partie par des termes du quotidien. La richesse et la précision d'une terminologie imagée insufflent une dynamique vivante et une symbolique incorporant des jugements de valeur souvent teintés d'affectivité à des repères, établis — tels que la structure, la géologie et la topographie —, ou mouvants comme la présence ou l'état des pâturages. Ce travail incite bien sûr à des comparaisons avec le *tamacheq*, autre langue de peuple nomade.

Le chapitre VI termine cette partie par la notion d'espace idéal : *Le jardin d'Allah*, où la vie est facile, le pâturage abondant, la palmeraie généreuse, où les dattes, le blé, le mil et les coloquintes sont les référents d'une région accueillante et sécurisante.

Être Adrarais, c'est faire partie d'un écosystème perçu, vécu, utilisé et aménagé en réponse aux besoins de survie. Ici, l'espace a créé les hommes qui vivent à son rythme, en symbiose avec lui, et toutes ses composantes sont inextricablement liées. La perception reflète, avant tout, les états passagers de l'espace (mouvements de l'air, états de surface, eaux stagnantes et décrues, pâturages éphémères, biorythmes...), les conditions de vie fluctuantes et précaires où l'observation est une nécessité vitale. Mais n'est-ce pas le propre des peuples nomades de vivre en symbiose avec l'espace et le vent ? Ce "jardin d'Allah", montagne des cultivateurs plus ou moins sédentaires et des pasteurs plus ou moins nomades, est aussi une base et/ou un relais économique, centre d'approvisionnement,

d'échanges et de commerce, doublé d'un relais religieux et culturel. La région n'est pas en effet un point d'ancrage récent pour les tribus maures qui s'identifient au sol de leurs ancêtres à travers les lieux de mémoire ponctuant leur(s) territoire(s).

La troisième partie s'attache à retracer la longue histoire des Adrariens depuis la préhistoire dont les marques sont nombreuses dans cette région lors de la période d'abondance du Sahara lacustre, le repli en raison de l'aridité croissante et l'appropriation de cet espace islamisé et arabisé peu à peu par le mouvement almoravide et l'hégémonie hassan, pour aboutir au Cercle colonial et à la Wilaya actuelle, maillages de l'espace national, cadre présent de toute action d'aménagement et de planification étatiques. Le travail s'articule autour de trois chapitres.

Le chapitre VII, *Montagne d'Abofur et Trîg lamtîni*, évoque l'Adrar "préhassan", antérieur à l'arabisation au quotidien datant des environs du XVII^{ème} siècle, lorsque le *hassanyya*, dialecte arabe de Mauritanie, s'impose. Il ressort que la question des Bafour est un ensemble de phénomènes de catégorisations sociales au sein d'un processus ouvert d'intégration tribale, l'appellation ne désignant pas, au cours des siècles, les mêmes populations. Il apparaît aussi que l'origine généalogique arabe est revendiquée dans le souci de prouver l'arabité de la Mauritanie.

Le chapitre VIII, *Hassan et Zwaya*, retrace, pour les trois derniers siècles, l'essor économico-religieux et la territorialisation à base juridique et foncière pour les Zwaya, ou "marabouts", à base tribale clientéliste plus que spatiale pour les Hassan ou guerriers, vivant des redevances de leurs tributaires. L'organisation de l'espace est transformée par l'essor de la production marchande basée essentiellement sur le sel et les dattes. Ce fait s'intègre dans le renouveau des méthodes et des circuits commerciaux dû en grande partie au dynamisme des commerçants du Sud marocain. Les Kunta, les Tadjakant d'abord, les Tekna et les Awlad Bou Sba' ensuite, s'installent en Adrar et tissent un réseau de places commerciales, organisant le commerce caravanier, contrôlant les prix et stockant pour réguler le marché. Ceci entraîne une modification du paysage "ksourien" et un ensemble d'activités artisanales.

Le chapitre IX, *Cercle et Wilaya*, analyse le devenir d'une région "encerclée" et structurée par des pouvoirs politiques supra-régionaux. La colonie mauritanienne était intégrée à l'ensemble géopolitique de l'Afrique Occidentale Française tourné vers le monde noir ; l'Indépendance se traduit d'une part par son orientation vers le Maghreb, et, de façon plus générale, vers le monde arabe, d'autre part par une volonté d'homogénéisation sociale et territoriale.

Des points d'ancrage surgissent et subsistent ou disparaissent à travers le temps, relayés par d'autres. Les perceptions se superposent et chaque image possède une certaine autonomie, plasticité et inertie par rapport à la réalité qu'elle reflète. L'image est soit héritée, culturelle disons, soit, inversement, les développeurs dits "scientifiques" plaquent le concept de modernité. Le regard géographique, perception parmi d'autres avec tous ses aléas et ses variations, ne fait que réajuster l'information. Les représentations différentielles sont l'expression d'une idéologie guidée par différents modèles socio-culturels.

La quatrième partie, intitulée *Symbolique de l'espace*, tente d'approcher la valeur spirituelle opérante sur la représentation multidimensionnelle d'un espace mentalement construit à partir de la mémoire collective, où le temps devient la quatrième dimension. Les référents "chameau", "puits" ou "palmier" se confondent intimement dans une perception et une représentation spatiales telluriques qui valorisent la problématique géographique.

Cette symbolique passe par l'être vivant, le personnage central le plus adapté aux conditions de vie et au milieu : le chameau, référence qui explicite une métaphore récurrente chez les habitants qui voient leur région comme un chameau baraqué (chapitre X). Toutes les parties du corps, externe et interne, peuvent en effet être utilisées pour désigner les formes de relief, mais aussi l'habitat, et à toutes les échelles. Toutes les indications d'itinéraires à suivre comportent des repères anthropomorphes ou zoomorphes. L'ensemble du corps sert non seulement à décrire, mais encore à mémoriser les différentes unités de terrain pour s'orienter ; la projection du corps dans l'espace correspond au besoin de s'entourer d'un espace sécurisant conquis sur les djins et à la volonté de maintenir une équivalence entre les réalités comparées ou projetées l'une sur l'autre.

La référence au corps est indissociable de l'orientation abordée dans le chapitre XI. Le dos, le visage et les flancs sont toujours reliés aux orientations cardinales, sous la tente, dans la maison aussi bien que dans l'espace environnant au-delà du champ visuel. La perception bédouine, descriptive, s'établit par deux voies, l'une dynamique qui consiste à parcourir l'espace en en prenant conscience et livre une image linéaire du monde sur des itinéraires évalués en distances-temps, l'autre statique, intégrée dans le ciel et la terre, qui crée un espace rayonnant orienté.

Dans le chapitre XII, *Rythmes et croyances*, il apparaît que les habitants composent avec le temps et s'intègrent dans des cycles où nature, société et individu sont inséparables. Le mouvement des astres a donné naissance, comme dans toute civilisation nomade, à des systèmes de référence astronomique qui tendent à ordonner l'écoulement des années dans un réseau fixé par la position des constellations. Symbolisme temporel dans lequel la pensée religieuse s'appliquant d'abord à une réalité opératoire, les Maures se rapprochent de la tradition bédouine du Coran. Toute la cosmogonie et la perception, par les Arabes du VII^{ème} siècle, des phénomènes géographiques devenus symboles de la puissance divine sont restituées. La perception externe rejoint la perception interne et ne peut être dissociée du temps. Elle devient pratiquement universelle et atteint une rare intensité dans les poèmes amoureux.

L'ouvrage se termine par une réflexion critique sur l'utilité d'une recherche tournée sur le passé, sur la perception traditionnelle d'un espace en pleine mutation et de territoires en recomposition. La perception des Maures est-elle compatible avec le développement actuel ? L'analyse de la complémentarité des diverses perceptions n'est-elle pas une contribution à un aménagement du territoire réussi, à un développement "durable" dans la mesure où l'enquêteur (aménageur, développeur...) décode une pratique et un savoir créateurs d'un "langage de l'espace" ? C'est pourquoi cette recherche a établi les principes de la connaissance, a étudié ensuite la traduction spatiale de la classification traditionnelle, tout en confrontant constamment les deux modes de connaissance, celui empirique et diversifié des habitants et celui du savoir normalisé, structuré, stable, dit scientifique. Enfin, quelle est l'évolution de cette perception ? Les Maures sont passés d'un concept d'espace ouvert à celui d'espace compartimenté où le poids régional est redéfini et où, paradoxalement, l'espace vécu s'est rétréci malgré la mondialisation des échanges et l'accroissement des distances migratoires. Les repères ancestraux deviennent inutiles, les populations désapprennent leur espace et perdent le sens des lieux et du milieu ; le jeu des symboles d'attachement particulariste, nationaliste, se substitue aux signifiés de toujours. Qu'en est-il de l'identité culturelle ? Les Mauritaniens ne sont-ils qu'une population assistée dont le sort ne dépend plus de ses seules capacités d'organisation, minée par les particularismes, les régionalismes, le jeu d'intérêts contraires à la notion de *chose publique*, où l'entité tribale prime l'entité ethnique et, a fortiori, l'entité nationale ? La Mauritanie n'est-elle qu'un pays sans infrastructure économique, sans moyens techniques, assailli par la sécheresse, classé dans les Pays les Moins Avancés, harcelé par une série de tiraillements sur ses frontières ? Pour les Maures, le pessimisme n'est pas de mise. Les représentations font partie du patrimoine culturel d'une jeunesse en pleine évolution qui semble réaliser la synthèse des diverses perceptions analysées dans ce travail. La sédentarisation et l'urbanisation sont un "nouvel équilibre nécessaire", produit par les acteurs sociaux, et font partie de l'histoire d'une population nomade dont le désert reste l'espace incontesté.

Anne-Marie FRÉROT

Les Cahiers d'URBAMA
N° 13, 1997
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-098-X
pp. 109-115

Dominique ROHARD

LE CENTRE-VILLE DU CAIRE :
ÉMERGENCE D'UN CENTRE D'AFFAIRES DANS UN CADRE HÉRITÉ

Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Géographie et Aménagement du Monde Arabe
Date de soutenance : 29 septembre 1995
Directeur de Thèse : Jean-François TROIN (Université François-Rabelais, Tours)
1 volume, 254 pages, 26 tableaux, 73 figures, 15 planches photographiques, annexes

Ce sujet s'inscrit dans la recherche en géographie urbaine selon un axe propre à URBAMA : le centre-ville et son fonctionnement dans les métropoles arabes. Les problématiques principales en sont les pratiques de la centralité, la transformation du cadre architectural des fonctions tertiaires, les conditions d'émergence d'un quartier d'affaires, entre autres. La problématique peut se résumer de la manière suivante : le cadre architectural du centre-ville de la rive droite du Nil favorise-t-il ou empêche-t-il l'émergence d'un CBD au Caire ? Quatre interrogations secondaires découlent de la première : quel centre ? Quel cadre ? Quel contenu ? Quel devenir ?

Après Murphy et Vance (1954), le centre d'affaires des villes nord-américaines a pris l'appellation de CBD ou Central Business District. Celui-ci est constitué de l'ensemble des îlots contigus d'un centre-ville dans lesquels la part des surfaces de planchers affectés aux activités du tertiaire de commandement est supérieur ou égal à 50 %. D'après Rochefort, ces lieux de commandement ont une logique de localisation qui tient compte des apports de la technologie des transmissions de données. Les centres d'affaires s'implantent donc en plusieurs phases qui aboutissent à un desserrement du tertiaire de commandement, c'est-à-dire à un déplacement de certains sièges sociaux depuis le centre-ville vers la périphérie. Le phénomène de *City* apparaît quand les surfaces de planchers sont presque exclusivement réservées aux bureaux. Alors, les mouvements pendulaires quotidiens sont tellement importants que le centre-ville devient de plus en plus inaccessible et peut se vider de sa substance.

En ce qui concerne Le Caire, la plus importante référence antérieure est celle de Marcel Clerget (1934) qui a étudié, notamment, l'évolution historique et urbanistique, le cadre de vie, les fonctions organiques et de production, les rôles intellectuel et politique du Caire. Plusieurs Colloques internationaux ont permis de faire quelques mises à jour ou d'apporter des éclairages nouveaux sur la métropole. Mais ceux-ci sont le plus souvent orientés vers le devenir de la vieille ville.

Il faut également citer les différentes études de Janet Abu-Lughod (1969 et 1971). Plus récemment, la commission urbaine du Grand Caire a confié l'élaboration de plusieurs schémas de développement urbain à des organismes gouvernementaux comme le GOPP, ou étrangers comme l'IAURIF français ou le JICA japonais. Parallèlement, l'Institut d'Urbanisme du Caire a réalisé des relevés d'implantations tertiaires en centre-ville. Plusieurs mémoires ou thèses récentes ont permis de comparer les méthodologies, compléter les enquêtes, confronter les hypothèses. Ce sont les travaux de Galila El Kadi, Wafa Ameer, Mercedes Volait, Véronique Duvat pour Muhandissin, Aline Hetreau pour l'Azbakiya, Serge Weber pour Zamalek, Marianne Guillet pour Garden-City.

En suivant les problématiques exposées, je pose quatre hypothèses. La première hypothèse est le

déplacement du Centre avec la croissance de la ville. La seconde est la polyfonctionnalité à plusieurs échelles d'analyse. La troisième est la primauté du Centre sur les autres pôles tertiaires concurrents. La quatrième est que le cadre architectural en l'état ne permet pas la mutation du Centre et entraîne un glissement de certaines fonctions du tertiaire supérieur vers la périphérie. Le secteur d'études choisi couvre environ 130 ha compris dans un polygone dont les sommets sont la gare de Ramsès au nord, le musée des Antiquités et l'ambassade de Grande-Bretagne sur la Corniche à l'ouest, le quartier des Ministères, le palais Abdin et le jardin de l'Azbakiya à l'est.

Dans la première partie, je précise la nature du polycentrisme à l'échelle du Caire Urbain. Dans la seconde, j'analyse la morphologie du cadre architectural et le contenu du tertiaire supérieur afin de préciser le polycentrisme à l'échelle d'un secteur contenant le centre-ville, et je définis un hypercentre. Dans la troisième partie, j'étudie la dynamique immobilière en centre-ville. En partant de l'analyse du cadre et du contenu de quatre îlots témoins, je généralise les données pour dresser une typologie du tertiaire supérieur dans le centre-ville. Puis je précise la nature de la pression foncière avant de proposer deux préfigurations possibles de ce centre, et d'en choisir une dans la conclusion.

I - DU CENTRE-VILLE TRADITIONNEL AU POLYCENTRISME DU TERTIAIRE SUPÉRIEUR DANS LE GRAND CAIRE

Les différentes fondations du Caire suivent un schéma de développement très caractéristique. En effet, à l'inverse de beaucoup de métropoles, Le Caire s'est développé par glissement successif du centre en dehors de son aire urbaine. Ainsi sont nées et ont disparu au moins quatre villes avant celle d'Ismaïl au XIX^{ème} siècle : Fustat au X^{ème}, Al-Askar au XI^{ème} et Al-Qahira au XIII^{ème}.

Le XIX^{ème} siècle est le siècle de l'entrée du Caire dans l'ère moderne. Ismaïl, impressionné par sa visite du Paris haussmannien lors de l'Exposition Universelle de 1867, fait dresser les plans d'une véritable ville nouvelle qu'il situe entre le Nil et la vieille ville. Ce projet va doubler la surface de l'aire construite dès la fin du siècle, au fur et à mesure de l'annexion des palais et des parcs princiers qui occupent le site. Le centre politique quitte définitivement la vieille ville pour se caler sur les pourtours du jardin de l'Azbakiya. Vers 1880, ce quartier devient le premier centre d'affaires et de loisirs. Tawfik prolonge la ville d'Ismaïl vers le nord après avoir drainé le secteur. Un quartier gouvernemental se développe aux abords immédiats du palais khédival d'Abdin vers le sud.

Le XX^{ème} siècle est le siècle du gigantisme par suite de l'explosion démographique et urbaine. Un premier quartier diplomatique s'implante sur le site de Garden-City à partir de 1905. Une ville nouvelle, Héliopolis, est créée avec des fonds privés en plein désert. La rive gauche et les deux îles, Zamalek puis Rawda, sont investies rapidement. Jusqu'à la veille de la deuxième guerre mondiale, le centre-ville concentre la majeure partie des fonctions du tertiaire supérieur : administrative, financière, universitaire, touristique. Avec Nasser, l'Égypte est définitivement reconnue comme la capitale du monde arabe et accède au rang de métropole internationale. L'accroissement de population est tellement rapide que plusieurs schémas directeurs sont promulgués pour essayer de contrôler, mais en vain, le développement urbain. Le Caire se dote d'un appareil industriel important à Hulwan. Le tourisme grandissant permet la construction de plusieurs hôtels sur les deux rives. Le réseau de transport se développe en renforçant le caractère central du centre-ville. Un centre secondaire apparaît à Abbassiya au nord-ouest. Avec l'*Infitah* prônée par Sadate, le centre-ville est investi par de nombreuses agences de voyage et compagnies aériennes ; la capacité hôtelière triple entre 1977 et 1980.

La fonction financière se renforce naturellement autour des deux pôles existants, la banque Misr et la Banque Nationale, et se fixe principalement dans le centre-ville. Cependant, les nouveaux quartiers progressent en autonomie et celle-ci favorise l'éclatement des centres de décision. On assiste donc à une délocalisation de certaines fonctions. Ainsi, la fonction gouvernementale s'établit sur trois sites majeurs, Munira dans le centre, Héliopolis autour du nouveau palais présidentiel et Nasr-City. La fonction diplomatique reste concentrée à Garden-City et Zamalek. La fonction financière est principalement implantée en centre-ville et à Muhandissin en rive gauche. Le secteur de Giza contribue au rééquilibrage de la métropole vers l'ouest. Celui de Shubra, au nord de l'agglomération, absorbe une grande partie de l'actuelle demande de bureaux. Celui d'Héliopolis est appelé à faire pendant au centre-ville pour une partie du tertiaire de commandement, tandis que celui de Nasr-City,

grâce au décollage de la ville nouvelle d'Al-Ubur, au nord-est, constitue un ensemble spectaculaire.

Dans l'espace du Caire urbain, le poids relatif des secteurs est très contrasté. Par commodité, je me suis limité à trois sous-espaces de référence : l'espace de la politique, qui regroupe les administrations gouvernementales et diplomatiques ; l'espace de la finance, qui regroupe les banques, les compagnies d'assurances et d'investissement ; et l'espace du voyage, qui regroupe les agences de voyage, les compagnies aériennes et maritimes, les hôtels et restaurants d'au moins trois étoiles. Je montre que les pôles principaux sont concentrés dans deux secteurs seulement, le secteur Centre, en rive droite, et le secteur de Giza, en rive gauche. La recherche des espaces communs à ces trois sous-espaces aboutit à définir neuf pôles tertiaires majeurs : trois sur la rive gauche, deux dans Zamalek, quatre sur la rive droite, Bulaq, Tawfikiya, Fanvala et Kasr-al-Dubara. Les trois derniers font partie intégrante de mon secteur d'étude.

II - LE CENTRE-VILLE : MORPHOLOGIES ET CENTRALITÉ

Le polycentrisme qui caractérise cette agglomération procède aussi d'une réappropriation des espaces réservés aux fonctions nobles par les acteurs du cadre urbain sous la poussée démographique. Cette pression qui s'exerce d'une manière constante opère un glissement des fonctions tertiaires au fur et à mesure de la transformation de ces espaces. Cette deuxième partie veut préciser la qualité et les limites de ce cadre urbain, hérité du XIX^{ème} et de la première partie du XX^{ème} siècle. Une image du centre peut être dégagée par l'étude des éléments urbains.

Les axes de circulation, places, édifices principaux, façades sur rues, permettent de mettre en évidence les structures, les richesses morphologiques, les fonctions qualifiantes comme les repères, les influences, les adaptations du cadre construit. La première impression qu'on a, en abordant ce quartier, est celle d'un espace clos, dense, fortement isolé du reste de la ville. Ceci est déjà perceptible dans l'orientation de ses trames viaires. En effet, le centre-ville pour sa partie est, est un des rares espaces du Caire à trame orthogonales orientée nord-sud. La composition urbaine de la partie ouest tient compte de la position des anciennes casernes du front de Nil. Ainsi, les rues Champollion, Kasr-al-Nil et El-Bustan forment une sorte de patte d'oie qui vient rompre la rectitude de la première trame. Cette disposition donne aux îlots du centre-ville des aspects très variés, du rectangle au triangle en passant par le trapèze.

Les voies construites sur ces trames structurent le centre-ville par leur ampleur, leur fonction et leur sens de circulation. L'accès au centre est toujours problématique, mais, récemment, quelques parkings, publics ou privés, ont vu le jour. Parmi les voies prestigieuses, la Corniche offre un front de Nil de plus en plus occidental, rythmé par plusieurs immeubles de grande hauteur, le Ramsès Hilton, le nouveau Ministère des Affaires Etrangères, l'immeuble de la Télévision, les deux tours du Cairo-Plazza, les trois tours du World Trade Centre. Les autres voies principales sont la rue Ramsès, au-dessus de laquelle passe une high-way, la rue Tal'at-Harb, la rue Abd-el Khalek-Sarwat et la rue Kasr-al-Nil. Le centre-ville a aussi comme particularité de posséder un réseau de voies piétonnières assez dense qui traversent les îlots principaux. Enfin une deuxième ligne de métro devrait améliorer l'accessibilité à ce centre.

Les places, par leurs formes et leurs dimensions, constituent des noeuds de circulation et des lieux de repères efficaces. Elles se déclinent selon sept types en fonction du nombre de directions et du nombre de foyers. Elles sont pour la plupart des lieux privilégiés pour les implantations du tertiaire supérieur. Les plus prestigieuses sont la place Tahrir, la place Tal'at-Harb, la place Mustafa Kamel, la place de l'ancien Opéra. Les édifices importants que l'on rencontre en centre-ville peuvent être classés et qualifiés par leur fonction. Je distingue la fonction repère, la fonction symbolique et la fonction topologique. Pour la plupart, ces monuments sont la marque du pouvoir politique, comme le Mogamma, d'une liberté culturelle, comme la Synagogue, ou d'une ouverture culturelle, comme le nouvel Opéra, situé à Guezira.

Dans l'ensemble, les façades du centre-ville montrent un goût prononcé pour le style "monumental". Les compositions symétriques sont les plus courantes. Le rythme est marqué verticalement par des avant-corps, en forme de *bow-window* ou auriel, sur la totalité des étages et horizontalement par de nombreux balcons ou loggias. L'architecture du centre-ville contribue à lui

donner un caractère officiel qui le distingue nettement des autres pôles tertiaires de l'agglomération. Elle en fait un lieu unique pour les échanges de toutes sortes.

Le tertiaire supérieur fait l'objet d'une approche par les trois sous-espaces ci-dessus définis : espace de la politique, espace des finances, espace du voyage. Dans un premier temps, j'ai tenté, par le repérage des plaques traditionnelles apposées sur les entrées d'immeubles, de définir deux grands ensembles distincts : un secteur international, où les plaques sont bilingues, arabe-anglais ou arabe-français, et un secteur gouvernemental où les plaques sont uniquement en arabe. Ce dernier correspond aux aires d'influence de trois groupes de Ministères, le Ministère des Waqfs, le Parlement, le Ministère de la Reconstruction. Si l'on tient compte de l'implantation des autres services gouvernementaux ou diplomatiques, l'espace de la politique se répartit entre un site majeur, Garden-City-Munira, et quatre autres sites : la Corniche avec le Ministère des Affaires Étrangères, Azbakiya, Abdin et Muski. L'espace de la finance ainsi que l'espace du voyage se répartissent à peu près sur les mêmes sites. Je définis un hypercentre en réunissant l'ensemble de ces critères d'implantation. Celui-ci apparaît comme un espace dual centré sur les places Tal'at-Harb et Mustafa-Kamel.

Un axe, passant par ces deux places, permet de rejoindre la vieille ville en partant de la Corniche. Il s'agit de la rue Kasr-al-Nil. C'est l'axe fort de l'hypercentre. Son profil, son allure, ses activités en font un cadre urbain de référence pour le tertiaire supérieur. Des hauteurs d'immeubles très contrastées font croire à une augmentation possible des densités construites et donc à une métamorphose du cadre architectural. Malgré la forte présence bancaire, cette rue caractérise surtout l'espace du voyage. Aux côtés des nombreuses compagnies aériennes et maritimes, y sont concentrés une multitude d'agences de voyage et de commerces associés, bagageries, maroquineries, bazars, articles de luxe, parfumeries, vêtements, chaussures, etc. La bipolarité inhérente à cet hypercentre est à l'image de l'agglomération, posée sur les deux rives qui s'affrontent tout en se complétant. Cet espace, dont le patrimoine n'est pas complètement intégré, présente cependant une image unique dans le Caire Urbain par une adéquation certaine entre la qualité du cadre et les activités tertiaires.

Le centre-ville apparaît structuré autour de cinq pôles majeurs qui délimitent autant d'aires d'influence : un pôle gouvernemental, le Mogamma ; un pôle financier, la banque Misr ; un pôle touristique, le Muséum ; un pôle juridique, la Cour Suprême et un espace commercial et de services compris entre ces quatre pôles. Dans le centre-ville, trois centres se distinguent donc par leurs fonctions, le centre civique, politique, touristique et de transport de la place Tahrir, le centre commercial et de services de la place Tal'at-Harb et le centre financier de la place Mustafa-Kamel.

III - LA DYNAMIQUE IMMOBILIÈRE DANS LE CENTRE-VILLE : LES ENJEUX

L'unicité du centre-ville en fait un lieu aux enjeux multiples. J.-P. LÉVY distingue les enjeux tertiaires, les enjeux résidentiels et les enjeux fonciers. Ces trois formes d'enjeux sous-tendent des forces antagonistes qui s'équilibrent par les lois du marché. Au Caire, celles-ci sont pour certains aspects libérales, pour d'autres contingentes. La richesse de cette dynamique latente peut être appréhendée par l'analyse des contenus à une échelle à la fois plus vaste et plus fine. J'ai donc choisi d'étudier en détail quatre îlots singuliers du centre-ville avant de généraliser les résultats. Ces quatre îlots sont caractérisés par leur situation. L'un se situe aux franges de la vieille ville, un second borde la rue Kasr-al-Nil, un troisième est en limite nord de Garden-City et le dernier est sur la Corniche. De plus, chacun de ces îlots est repérable par un édifice-clé, à savoir dans l'ordre d'énumération : l'ancien hôtel Continental Savoy, la tour Even-Green, le Cairo-Center et l'hôtel Nile-Hilton. Pour chacun, la grille d'analyse est la même : cartographie de l'emprise au sol à trois dates comprises entre 1926 et 1991, volumétrie en 1991, répartition des surfaces de planchers selon les fonctions, commerces, services et logements, traduction en pourcentage de ces mêmes valeurs aux trois dates précédentes pour mettre en évidence la vitesse de variation du COS, répartition des surfaces de services par activités pour dégager dans chaque îlot une fonction tertiaire dominante.

L'îlot qui contenait l'hôtel Continental-Savoy est particulier en ce sens qu'il est doté d'un réseau interne piétonnier assez dense. Le réseau urbain et le réseau interne s'interpénètrent en se complétant, car les activités desservies sont très différentes. Les activités sur rue donnent l'impression d'un centre-ville occidental, alors que les activités situées à l'intérieur de l'îlot sont du type oriental. Le cœur de l'îlot apparaît comme un prolongement de la vieille ville.

À côté d'une très forte activité commerciale à rez-de-chaussée, à laquelle sont associées plusieurs échoppes d'artisans, les autres fonctions se répartissent dans l'ensemble des étages. Bureaux, services aux particuliers ou aux entreprises, administrations occupent tous les niveaux intermédiaires, seuls les deux ou trois niveaux supérieurs étant réservés à la fonction résidentielle. La forme et la taille des parcelles indiquent que cet îlot fait partie des premiers lotis sous Ismaïl. Malgré le réseau piétonnier, l'emprise au sol est très forte. Le COS a doublé entre 1926 et 1991. La majeure partie des immeubles datent de la fin du XIX^{ème} ou du début du XX^{ème} siècle. Cependant une restructuration importante a eu lieu dans sa partie ouest, une autre est en cours sur le site de l'ancien hôtel. La part des planchers occupés par les services est en décroissance depuis 1926 au bénéfice des commerces et des logements. En 1991, la principale fonction présente dans l'îlot était administrative, puisque les administrations et les sièges sociaux représentaient près de 70 % du total des surfaces de planchers affectés au tertiaire. Cet îlot est caractéristique de la frange urbaine de transition entre la vieille ville et le centre-ville pour au moins trois raisons : la complexité des circulations, l'imbrication des fonctions d'échange et la part relativement importante des espaces résidentiels. L'évolution future de cet îlot dépend beaucoup des programmes de rénovation en cours et à venir, et notamment de la conservation ou non du cadre architectural.

L'îlot qui contient la tour Ever-Green montre une forte imbrication des activités du tertiaire supérieur. À ce titre, il est en réduction une image de l'hypercentre. Son cadre bâti est assez récent. La tour Ever-Green est un pur produit de la promotion saoudienne, très influencée par les modèles nord-américains : façade lisse, patio, mezzanines, pare-soleil. L'implantation en limite séparative donne à cet ensemble une image de ghetto. Là est la véritable transformation morphologique : l'immeuble n'est éclairé que sur deux façades, sur rue et sur patio, alors que l'application des *tanzimat* obligeait jusqu'à une époque récente à éclairer les quatre façades. La part des surfaces de planchers affectés aux services est supérieure à 80 %, dont le tiers est occupé par des sièges sociaux. Outre ceux-ci, on y trouve, pour part égale, des administrations, des banques, des compagnies d'assurances, des hôtels, des agences de voyage. Cet îlot offre en réduction l'image d'une *City* en formation.

L'îlot du Cairo-Center offre l'image la plus contrastée. Les parcelles qui donnent sur la rue Kasr-el-Aïni sont occupées par trois immeubles importants, dont le Cairo-Center et le Barclay's building. Les autres parcelles sont occupées par d'anciennes villas ou sont vides de construction. Cette transformation radicale est très récente puisque, en 1977, l'îlot dans son ensemble avait encore un caractère de lotissement du XIX^{ème} siècle. Ce renversement est frappant dans la répartition des surfaces de planchers. Alors qu'en 1926 la fonction résidentielle en occupait près des trois quarts, en 1991 les services occupaient 95 % de ses surfaces. Dans cet îlot, la fonction commerciale n'a que valeur de trace. Il est caractéristique par l'importance de son espace bancaire qui occupe plus de la moitié des surfaces affectées aux services. Partant de cet indice, il semble que l'affinement tertiaire est plus facile en dehors de l'hypercentre.

Le dernier îlot étudié est le plus prestigieux des quatre par son histoire urbanistique. C'était, jusqu'en 1952, le site du Quartier Général des troupes anglaises. Il contient, au nord, le Musée des Antiquités Égyptiennes et, en front de Nil, l'hôtel Nile-Hilton et son centre d'affaires associé. Enfin, la parcelle sud est occupée par l'immeuble qui a abrité longtemps la Ligue Arabe. Du fait de la présence de l'hôtel qui, seul, représente les trois quarts des surfaces de planchers affectées au tertiaire, l'îlot est représentatif d'un mode de fonctionnement. Une grande concentration de services est ici liée au tourisme d'affaires et d'agrément. En effet, le Nile Hilton Center regroupe en majorité des compagnies aériennes et des bureaux et, dans une moindre mesure, des banques et des commerces de luxe.

À partir des données collectées sur ces quatre îlots témoins, je propose une généralisation à l'ensemble du centre-ville. Je pose au préalable deux hypothèses. L'une concerne le COS moyen du secteur et je prends la valeur commune mesurée dans les îlots. L'autre concerne la distribution des implantations du tertiaire supérieur que je suppose homographique. Je dresse une matrice des indices de tertiarité pour chaque îlot du centre-ville. Dans cette matrice apparaît un indice absolu, qui peut être assimilé à un COS tertiaire ou rapport entre la surface de planchers affectée au tertiaire supérieur et la surface de l'îlot. Je calcule ensuite un indice corrigé, compris entre 0 et 5, qui est l'indice absolu rapporté à l'hectare, puis un indice en pourcentage en construisant une abaque d'allure homographique à partir des données de deux îlots témoins. Une telle matrice permet de calculer la valeur moyenne de l'indice de tertiarité du centre-ville, qui est de 67 %. Je propose ensuite une typologie du centre-ville en classant les îlots selon quatre fourchettes de valeurs de l'indice de

tertiarité. La localisation des îlots où l'indice est supérieur ou égal à 90 % confirme la présence d'un noyau dur situé entre les places Tal'at-Harb et Mustafa Kamel et la formation en cours d'une couronne autour de ce noyau. Dans son ensemble, la hauteur moyenne du bâti ancien de l'hypercentre reste faible, ce qui préfigure une augmentation possible de la densité.

Cette première tendance se vérifie dans les opérations récentes. La deuxième tendance est un glissement centrifuge en ce qui concerne la fonction financière. L'amorce de cette tendance est perceptible dans le déplacement de la Barclay's et dans les réserves de planchers des opérations récentes, pour la plupart situées en périphérie de l'hypercentre. Une troisième tendance se fait jour et confirme la seconde : la part de l'espace résidentiel serait en augmentation du fait de l'inadaptation du cadre ancien aux normes de fonctionnement du tertiaire supérieur. L'étude du foncier peut éclairer cette problématique.

Je propose une approche des problèmes fonciers à partir de la classification exposée par J.-P. LÉVY dans son livre *"Centres-villes en mutation"* (1987). Par la mesure de la pression foncière, cette classification aboutit à distinguer quatre espaces. Je propose, en appliquant cette méthode, une typologie des espaces centraux qui montrent où, la pression foncière étant la plus forte, les enjeux sont les plus importants. L'ensemble du centre-ville est concerné, sauf le Mâruf qui est un quartier en cours d'intégration. Le centre-ville est un espace en pleine mutation, mais son évolution future est incertaine : soit il ne cesse de s'affiner, soit il s'étend dans quatre directions privilégiées qui sont, à court terme, Tawfikiya et Garden-City, et, à moyen terme, Bulaq et Bab-el-Luq.

En regard de la propriété, le cadre bâti en centre-ville est essentiellement constitué d'immeubles de rapport. La valeur vénale de ces propriétés dépend beaucoup plus de la situation du terrain que de la vétusté. De ce fait, les deux tendances antinomiques relevées se confirment, soit destruction du cadre ancien pour promouvoir un cadre contemporain, soit une conservation de ce cadre avec rejet des fonctions dévoreuses d'espace à la périphérie. Or la demande de bureaux subit depuis l'*Infitah* une pression de plus en plus forte et les conditions légales du marché restent floues. Apparaissent alors une pléthore d'opérations de prestige au gré des opportunités sans le minimum de planification. La Corniche devient un chantier permanent.

Depuis peu, le développement des agences immobilières est venu assainir le fonctionnement de ce marché. Malgré les nombreux terrains vides, la demande de bureaux a entraîné une augmentation très rapide du prix des terrains qui suit de près l'inflation. Les valeurs foncières ont plus que doublé sur l'ensemble du Caire Urbain entre 1981 et 1987. Du fait de la vétusté de son cadre, le centre-ville est moins recherché pour son standing que pour sa situation et sa densité de services rares. La pression la plus forte se situait, en 1991, dans le secteur bancaire.

Quelles conclusions se dégagent ? D'abord, le centre-ville présente une similitude frappante à plusieurs échelles d'analyse. Il est en effet lui-même polycentrique. J'ai relevé une concentration recherchée des lieux de décision et des services associés, une dilution certaine du centre d'affaires entre un noyau et une périphérie, un hypercentre à deux pôles centrés sur les activités bancaires et du tourisme, un certain succès des implantations dans ce secteur. Enfin, le prestige de la situation, une accessibilité renforcée par le métro, la création de parkings de dissuasion et une augmentation possible du COS laissent présager de très rapides changements dans la morphologie du bâti, au moins à la périphérie de l'hypercentre. Partant de ce constat, je propose une préfiguration du centre d'affaires de la rive droite, que j'intitule "la vieille ville retrouvée". En effet, si les espaces de la politique et de la finance s'affirment plutôt en périphérie, alors un espace du voyage peut devenir le lien naturel entre la Corniche, et ses pôles d'accueil prestigieux, et la vieille ville par l'Azbakiya.

D'une rapide comparaison avec d'autres capitales, je tire simplement la conclusion que les maux du Caire ne sont pas uniques en leur genre. J'ai relevé le maintien du centre-ville dans ses fonctions principales malgré des contradictions difficiles à supporter. Ainsi, le cas du Caire semble assez proche de celui de Bagdad pour la fragmentation du tissu liée à un usage immodéré de la voiture, et de celui de Rome pour la pratique d'un urbanisme dérogatoire quasiment légalisé. Dans le domaine immobilier, les traditions urbaines arabes sont pour le moins bousculées. Une tendance à l'assouplissement est amorcée depuis peu pour maintenir une certaine qualité architecturale. Dans la dynamique actuelle, le centre-ville du Caire reste attractif grâce aux fonctions spécialisées qui gravitent autour de ces trois équipements majeurs que sont la Banque Centrale, la Cour Suprême et le Musée des Antiquités, auxquels il faut ajouter l'impact des grands hôtels de la Corniche. Deux

modèles de développement peuvent encore émerger. L'un serait une *City* entourant un centre d'affaires associé, l'autre serait un CBD s'étendant de proche en proche en partant de l'hypercentre. Néanmoins, les symptômes actuels sont insuffisants, vu notamment la faiblesse de la place financière comparée à d'autres capitales arabes ou occidentales, pour parler d'un CBD à part entière. C'est la raison pour laquelle j'opte pour la première solution en espérant que ce centre-ville devienne le cœur d'une cité d'affaires. Alors Le Caire pourrait s'enorgueillir d'une certaine originalité dans l'utilisation d'un espace hérité.

Dominique ROHARD

Les Cahiers d'URBAMA
N° 13, 1997
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-098-X
pp. 116-122

Jean-Marie MIOSSEC

**LE TOURISME EN TUNISIE :
UN PAYS EN DÉVELOPPEMENT DANS L'ESPACE TOURISTIQUE INTERNATIONAL**

Thèse de Doctorat d'État ès-Lettres (Géographie)

Date de soutenance : 12 janvier 1996

Directeur de Thèse : Jean-François TROIN (Université François-Rabelais, Tours)

2 volumes, 1334 pages, 121 tableaux, 211 figures, 95 planches photographiques, 14 encarts

Au moment où cette recherche sur le tourisme en Tunisie a été engagée, le terrain était vierge. Non seulement aucune étude n'avait été entreprise sur ce thème, mais l'objet lui-même était encore bien mince : il promettait bien plus qu'il n'était. Quant à la recherche universitaire sur le tourisme, elle était alors balbutiante et bien peu reconnue.

L'économie de plusieurs pays méditerranéens repose, aujourd'hui, très largement sur le tourisme : la Tunisie en est un.

Le pari de poursuivre une recherche de longue haleine a donc été tenu, et la durée, qui a été par ailleurs contraignante en nécessitant, entre autres, une remise à jour continue des enquêtes, a seule permis de mesurer les modifications que le tourisme imprime dans l'organisation de l'espace tunisien.

L'IDENTIFICATION D'UNE PROBLÉMATIQUE

L'approche qui a été privilégiée dès les premières investigations est restée le fil conducteur de l'étude, de bout en bout. Elle correspond au sous-titre, déposé en même temps que le sujet de la Thèse : "Un pays en développement dans l'espace touristique international".

Quelles sont les manifestations de l'inscription d'un pays en développement dans l'espace touristique, comment y réussit-il, quelles en sont les conséquences sur son organisation spatiale ? Telles sont les questions qui ont guidé cette recherche.

Poser le problème de cette façon, c'était aborder, en premier lieu, les logiques d'organisation du système touristique international. Avant de savoir comment la Tunisie s'était glissée dans un système jusque-là réservé aux pays émetteurs et à quelques pays récepteurs, encore fallait-il connaître les règles du jeu.

L'espace est une composante majeure du système touristique international car il le structure : le système touristique international "vend" des espaces — à la différence des autres activités tertiaires, le tourisme est une activité qui se consomme sur place, c'est le client qui se déplace vers elle — et la distance qui sépare le domicile du lieu de vacances, le tourisme étant à la fois un séjour et un déplacement, module les flux. L'organisation de l'espace touristique associe des émetteurs, des récepteurs et, entre les deux, toutes les activités d'interactions qui permettent la liaison et le déplacement. Envisager l'un des sous-ensembles sans les deux autres ne permet pas de comprendre et d'apprécier les logiques qui sont à l'œuvre.

Ces composantes sont complexes. Chacun des sous-systèmes comporte des acteurs et est régi par des règles, officielles ou tacites, par des contraintes réglementaires et par la concurrence.

L'espace lui-même n'est pas homogène ni monolithique : il comprend des grandes régions (Europe, Maghreb-Moyen-Orient, Afrique, Asie, Amérique, Océanie), des aires culturelles, des emboîtements de territoires (nations, régions, villes) et la Méditerranée, une ou plurielle.

Aborder le problème ainsi nécessite d'inverser l'ordre des facteurs d'une recherche de géographie.

Deux logiques s'emboîtent. Celle de l'espace-système du tourisme international, extérieur, dans sa fonctionnalité, à la Tunisie immédiatement post-Indépendance (1956). Cette logique va être, très rapidement et de plus en plus, confrontée à une autre, celle qui régit l'espace-système tunisien.

Ainsi, la terre et les hommes de Tunisie n'entrent en scène qu'après les voyagistes et les charters européens, ce qui ne signifie pas que la Tunisie, avec ses potentialités et ses forces vives, occupe un second rôle, bien au contraire, comme la suite des événements le démontrera.

En effet, les deux principes s'interpénètrent et, à l'articulation des deux, s'effectue — ou ne s'effectue pas, c'est le but de cette étude d'en montrer la conjugaison — une "nouaison" pour reprendre le beau terme de Jacques Berque, une mutation mûrie, une "tunisification" du tourisme en Tunisie.

Les acteurs tunisiens étaient déjà présents, en amont, aux débuts du tourisme en Tunisie, les acteurs étrangers le sont aussi, en aval, au-delà de ce noeud qui occupe le centre de la configuration, mais cette articulation est celle qui a le plus de signification dans le processus que nous analysons.

LOGIQUE DE LA RÉFLEXION

Ce qui a été déterminant dans le développement du tourisme, à ses débuts, c'est la conjonction de deux volontés : celle de l'État tunisien de tirer partie des potentialités générales qu'offre le pays et d'attirer touristes étrangers et devises et celle des voyagistes et transporteurs européens d'ouvrir au marché touristique international une nouvelle destination. Cette "invention" du système touristique tunisien s'est donc traduite par une ouverture de nouveaux marchés émetteurs potentiels grâce à l'avion et plus particulièrement aux vols affrétés.

La mise en place des aéronefs sur les aéroports des régions d'Europe, la lutte d'influence entre compagnies d'affrètement, la guerre des tarifs, la montée progressive et soutenue des compagnies régulières et en particulier de Tunis Air qui a su conquérir d'importantes parts de marché, le tissage des liaisons entre aéroports d'Europe (très secondairement d'Afrique et d'Asie) et plate-formes aéroportuaires en Tunisie, lesquelles ont été multipliées, témoignent de l'ouverture du pays aux flux internationaux de vacanciers. Il convient donc de l'analyser en prélude, mais de façon très détaillée. C'est donc l'objet de la première partie, *Les ailes dorées : le désenclavement aérien de la Tunisie*. Dans cette partie¹, sont successivement abordés le transport de touristes vers la Tunisie, l'essor du transport aérien et la marginalisation des modes concurrents (chapitre premier), le rôle des charters (chapitre 2), la part croissante des compagnies régulières (chapitre 3) et l'élargissement de l'espace relationnel (chapitre 4). Cette ouverture de thèse permet à elle seule, déjà, d'identifier avec précision les marchés conquis et de brosser un tableau des performances tunisiennes en matière de tourisme international.

Elle ne permet pas, cependant, d'apprécier suffisamment la place qu'occupe en fait la Tunisie dans le tourisme international et surtout dans ses sous-systèmes euro-méditerranéo-arabes. La plongée en profondeur dans les rouages de cette insertion est l'objet de la deuxième partie, Dans le système touristique international².

Cette partie s'articule en quatre chapitres : la pénétration du produit Tunisie dans les marchés émetteurs (chapitre 5), l'organisation des voyages en groupes (chapitre 6), le produit touristique, performances et rythmes (chapitre 7), la structure de l'espace méditerranéen (chapitre 8).

L'étude de l'évolution de la pénétration du produit "Tunisie" dans les marchés européens régionalisés précise les points forts et les points faibles d'une action de promotion qui se diffuse dans

Pages 27 à 197, figures 1 à 44, planches I à XIII, tableaux 1 à 22.

Pages 199 à 467, figures 45 à 87, planches XIV à XIX, tableaux 23 à 76.

l'espace européen.

Le déroulement de la crise de 1991, conséquence de la guerre contre l'Irak, et sa "gestion tunisienne" sont un excellent révélateur des capacités de réactions tunisiennes et de la solidité de ses ancrages auprès de la plupart des marchés émetteurs. Cette puissance des liens est corroborée par le professionnalisme du fonctionnement de l'économie touristique et par la capacité dont ont témoigné les Tunisiens en "fidélisant" des voyageurs qui ont la capacité d'infléchir les flux de centaines de milliers, voire, pour certains, de millions de vacanciers potentiels.

Par contre, la diversification de l'offre a marqué le pas et n'est encore que médiocrement ébauchée, malgré de nouveaux produits, dont certains, comme le golf, ont été remarquablement bien introduits et managés.

In fine de cette partie, est présentée une batterie d'analyses quantitatives, procédant de quelques concepts théoriques à validité confirmée appliqués de façon inédite à l'espace touristique. Les simulations gravitaires, les analyses des occasions interposées et rang-taille confirment le positionnement du tourisme tunisien dans le système touristique et permettent de mesurer ses performances mais aussi ses insuffisances. Une remise en perspective de la place qu'occupe le tourisme tunisien dans la durée, de 1947 à nos jours, avec une prudente ébauche prospective, clôt cette partie consacrée aux *Relations extérieures*, à l'inscription de la Tunisie dans un système-espace englobant où il convenait qu'elle se fasse une place, ce qui était loin d'être acquis au début de l'aventure touristique du pays.

Jusqu'à ce stade de l'analyse, la Tunisie est présente, mais souvent globalement, ou par l'intermédiaire de quelques grands opérateurs. Le grignotage progressif de segments de marchés par ses acteurs témoigne de sa dynamique, parfois entravée ou contrariée. Ce qu'il importe de montrer, à partir de là, c'est comment, et à quel niveau, la Tunisie se taille une place au soleil dans le marché du tourisme international.

Il s'agira ensuite de mesurer les capacités du pays, et du pays tout entier, à se lancer dans cette bataille. Quels sont ses ressources, ses moyens ? Connaître la capacité financière de mettre sur pied un secteur "capitalistique" est une nécessité impérieuse, qui n'est pas aisée à satisfaire... La troisième partie, *Investissements et investisseurs touristiques*³, lui est en entier consacrée, car l'argent, les capitaux, le crédit, la FBCF, sont la clé de compréhension de l'essentiel, de la réalisation effective des infrastructures, équipements, réceptifs et services de gestion et d'animation touristiques, ou de l'incapacité à les réaliser.

Le chapitre 9 présente le rôle de l'état banquier et gestionnaire. *Le temps des gestionnaires : la décennie 70*, fait l'objet du chapitre 10, tandis que le onzième a trait au changement d'échelle de la décennie 80 : pétrodollars, finance internationale et sociétés de développement touristique. La géographie financière du tourisme en Tunisie est l'objet du chapitre 12 et le chapitre 13, *Vers l'an 2000, changement dans la continuité*, est dévolu à la prospective.

Comme pour le transport arien et l'insertion dans le système touristique, la mobilisation locale, régionale, nationale a concouru, progressivement, à une tunisification du secteur et à son contrôle par des opérateurs tunisiens. Cela ne s'est pas fait sans à-coups, sans aléas, qui sont analysés en détail. L'impératif touristique va, peu à peu, susciter des appétits même dans des régions qui, pourtant, ne participent pas "physiquement" à l'hébergement des vacanciers. La mesure des capacités additives est tentée pour des projets qui sont, aujourd'hui encore, à peine ébauchés, mais qui devraient mobiliser des ressources incomparablement supérieures à celles déjà engagées dans le secteur.

L'étude de la géographie financière du tourisme en Tunisie permet de faire apparaître des acteurs, aux origines tantôt modestes, à la tête pour d'autres de véritables empires de la finance, de l'immobilier, du tourisme, de l'industrie de montrer des trajectoires ascendantes, des dynasties qui se confortent, d'autres qui s'essouffent, des opérateurs qui échouent. Le renforcement du professionnalisme témoigne de la naissance de spécialistes tunisiens du tourisme et de la gestion hôtelière : c'est la grande leçon de l'épopée touristique tunisienne. Le "facteur" humain, avec ses qualités, ses compétences, sa profonde malléabilité, qui est un des éléments de définition d'une certaine manière d'être Tunisien, a là encore joué, permettant de créer et de renforcer ensuite une

3 Pages 469 à 665, figures 88 à 122, planches XIX à XVIII, tableaux 77 à 94.

classe d'entrepreneurs, rompus aux métiers du tourisme. Leçon fondamentale pour qu'une innovation se diffuse non seulement dans l'espace, dans le squelette de l'architecture d'un État-Nation, mais irrigue l'ensemble de son corps, de sa chair, y fasse souche et s'y développe.

À l'articulation des deux premières parties, qui témoignaient d'une certaine extraversion — mais pas d'une extraversion certaine — et de l'important volet que nous livrons en fin de thèse, la troisième partie se veut donc une nouaison, la concrétisation d'une prise en main du destin touristique de la Tunisie. Ce destin est contrôlé par le secteur privé, sous le regard très attentif d'un État fort qui a su aiguillonner les promoteurs et canaliser le secteur en l'orientant vers les domaines où il désirait qu'il aille. Et cette progression ne s'est pas effectuée dans le désordre, au coup par coup. L'État, par l'intermédiaire de ses représentants, a agi en véritable chef d'orchestre, mobilisant les instrumentistes, gestionnaires du foncier, financiers, techniciens du marketing touristique, opérateurs du transport aérien, collectivités locales, responsables de l'environnement, etc., afin qu'ils œuvrent de concert, en s'efforçant d'éviter les fausses notes, en stimulant, ici, des acteurs au phrasé un peu mou, en calmant, là, les ardeurs d'intervenants pressés.

C'est dans le domaine de l'organisation de l'espace, auquel la dernière partie, *Les Sahels d'or*⁴, est consacrée, que la présence, parfois discrète, toujours ferme, de l'État, est la plus manifeste.

Une programmation des terrains livrés à l'activité touristique existe en Tunisie. Ses procédures sont abondamment étudiées en insistant sur les changements d'échelle et sur les dysfonctionnements : c'est l'objet du chapitre 14, *L'émergence d'un espace de tourisme et de loisirs : l'aménagement touristique*. Ce gros chapitre se subdivise en cinq paragraphes principaux :

- (1) : *Du strapontin aux premières loges*, qui montre la métamorphose des paysages, l'entrée en scène du tourisme et la démarche des aménageurs,
 - (2) : *La naissance de l'espace touristique : les zones de première génération*,
 - (3) : *L'aménagement en pratique, les outils*,
 - (4) : *Les stations touristiques intégrées*
- et (5) : *Les projets d'aménagement*.

Envisagé de façon sectorielle par les services de l'État, l'aménagement touristique doit s'harmoniser avec celui du territoire, ou plutôt celui des territoires à proximité desquels les zones touristiques sont engagées. Le tourisme, un temps localisé à l'écart, rejoint la ville ou est rejoint par l'urbanisation. Et d'autant plus que l'espace touristique, initialement prévu, presque exclusivement, pour les touristes internationaux est de plus en plus intensément "consommé" par les vacanciers tunisiens. Cette grande confluence des flux estivaux renforce encore un peu plus la touristification de certaines portions de l'espace tunisien.

C'est aux trois régions touristiques, c'est-à-dire aux espaces où le tourisme joue un rôle économique, social et spatial essentiel, qu'est consacré le dernier chapitre (chapitre 15), mettant en évidence les atouts et les faiblesses des interrelations tourisme-région.

C'est d'abord le rôle du tourisme dans l'organisation d'un axe structurant le long du Sahel oriental qui est présenté, avec une prise en compte du tourisme et des loisirs dans l'analyse du système urbain.

C'est ensuite dans le cadre régional, qui nous paraît pertinent, que sont présentés les effets d'une activité et d'un espace organisé pour elle. C'est à cette échelle, dans des régions (Jerba, Sahel de Sousse et Monastir, Hammamet) qui se sont fait un nom dans le tourisme international, que l'interface tourisme-Tunisie est le mieux perceptible. Mais le choix des trois grandes régions — éliminant délibérément des micro-régions très secondaires dans le tourisme tunisien — montre, de l'une à l'autre, des différenciations et, en leur sein, des nuances qui expliquent beaucoup de l'évolution passée et des tendances futures. Une analyse détaillée des retombées du tourisme est donc menée, avec présentation des conséquences spatiales et environnementales, économiques et sociales.

Jerba semble dépasser un seuil et on peut considérer que le tourisme y est hypertrophié. Au Sahel, la greffe touristique a pris et a encore renforcé les performances de cette région. Quant à Hammamet-Nabeul, c'est d'épanouissement touristique qu'il s'agit, avec un changement de grande ampleur mais sans fracture sociale.

D'exogène, le tourisme en Tunisie est donc de plus en plus endogénéisé. Loin du schéma

“classique” et réducteur, du financement étranger d’un ghetto touristique qui ne rapporte rien, la Tunisie témoigne, bien au contraire, d’une conduite touristique en grande partie contrôlée.

La démarche adoptée, qui fait intervenir peu à peu les acteurs tunisiens du tourisme traduit bien cette tunisification progressive. Certains secteurs ne sont pas contrôlés, et c’est inévitable : malgré leurs efforts, les voyagistes tunisiens ou à intérêts tunisiens ne contrôlent qu’une part réduite des promoteurs de voyages et vacances opérant en Europe. Par contre, dès le tarmac des aéroports européens, les avions des compagnies tunisiennes (Tunis Air, Air Liberté, Tuninter) sont présents, et en force. Et passé la police et la douane sur le sol tunisien, c’est d’un secteur très majoritairement contrôlé par les autochtones qu’il s’agit. En chiffres ronds, dix, quarante, quatre-vingt et plus de cent : 10 % de pénétration sur le marché des voyagistes, 40 % sur celui des transporteurs aériens, 80 % en capitaux d’origine tunisienne pour les investissements et le fonctionnement, plus de 100 % de recettes nettes totales par rapport aux recettes directes pour le compte extérieur du tourisme. Les esprits chagrins pourront avancer qu’il conviendrait de faire mieux, les optimistes que cela est déjà un bel acquis. Peu importe pour nous ici, l’important était d’arriver à cerner cette réalité.

MÉTHODOLOGIE

Pour appréhender un secteur caractérisé par sa fluidité et des métiers souvent mal répertoriés, nous nous sommes astreint à un important travail d’enquêtes directes et de recherche et exploitation de gisements documentaires.

En effet, il nous paraît qu’une étude de ce genre ne peut se contenter des seules statistiques officielles. Le ferait-on que les limites seraient bien vite atteintes dans un domaine où, malgré l’excellent travail réalisé par l’Office National du Tourisme Tunisien, la statistique reste très générale et peu désagrégée, en particulier spatialement.

Dans le domaine du transport aérien, démêler l’écheveau des transporteurs tunisiens et européens, affrétés et réguliers, n’a été possible qu’en dépouillant systématiquement, manuellement, les feuilles de vols collationnées à l’Office des Ports Aériens de Tunisie (OPAT) tant qu’elles n’ont pas été mécanographiées, puis en analysant les listings ; chaque année, depuis les fiches de l’année 1973, plusieurs milliers d’informations sur les vols de ville à ville ont été ainsi manipulées. De nombreuses incertitudes subsistant et l’OPAT ne permettant pas des comparaisons avec d’autres pays récepteurs, nous avons sollicité la Commission Européenne de l’Aviation Civile (CEAC), qui nous a permis de disposer de données très détaillées, elles aussi de ville à ville et pour l’ensemble du bassin méditerranéen et de l’Europe, mais qui nous ont obligé à un gros travail d’analyse. Les compagnies ont été directement enquêtées, à leur siège, en particulier les compagnies régulières, afin de disposer de données précises, lignes par lignes, sur la composition de leurs clientèles et leurs tarifications. Des investigations régulières et détaillées auprès des gestionnaires des aéroports européens ont pu préciser des points qui, sans cela, seraient restés dans l’ombre.

Malgré la qualité des documents régulièrement fournis par la Direction du Marketing et celle des Études et de Participations de l’ONTT, la connaissance fine du marché des voyages à forfait n’a pu être approchée que par enquête directe auprès des voyagistes. Des déplacements aux sièges des entreprises, à Francfort chez Neckermann und Reisen (NUR), à Hanovre auprès de Turistik Union International (TUI), à Londres pour Thomson et Clarkson, à Paris (Mérédien, Club Méditerranée, Go Voyages), à Toulouse (Fram), à Cagnes-sur-Mer (CNRO) et des enquêtes annuelles par courrier auprès de tous les voyagistes européens commercialisant la Tunisie ont permis d’affiner notre analyse

La répartition géographique fine de l’origine des vacanciers fréquentant la Tunisie a été assurée par un très lourd dépouillement des livres de police des hôtels, en recopiant, de façon anonyme pour des raisons de déontologie, les informations concernant plusieurs dizaines de milliers de vacanciers. Ce dépouillement a été effectué à trois reprises, Combiné avec le trafic aéroportuaire, il a seul permis de calculer les taux de pénétration du produit touristique “Tunisie” par région européenne.

C’est la fréquentation très assidue de nombreux hôteliers tunisiens qui a permis de comprendre le fonctionnement du secteur. La plupart des données sur les investissements, le fonctionnement, l’emploi proviennent de ces enquêtes à passage régulier. Un “corpus” de plus de 400 établissements a été ainsi constitué. Des enquêtes du même type ont été effectuées auprès des institutions financières et de la Direction de la Promotion des Investissements à l’ONTT afin de compléter les données relatives

aux investissements. Les enquêtes directes auprès d'employés d'hôtels et leurs familles ont permis d'apprécier les conséquences du développement du tourisme sur les populations.

Dans le domaine du tourisme des Nationaux, aucune source n'est disponible et ne semble exister. Une enquête par questionnaire a été réalisée auprès des élèves de 43 établissements scolaires, afin de mesurer l'intensité des départs et les modes de comportements ainsi que des enquêtes auprès des municipalités des localités touristiques pour cerner le parc de résidences secondaires et l'importance de la location de meublés.

Enfin les investigations de terrain, en arpentant les plages de Tunisie, en parcourant les quartiers des villes, et les informations recueillies auprès des municipalités des villes de tourisme ont permis d'identifier très tôt les secteurs de plages en cours d'érosion, d'apprécier la portée et les limites des aménagements touristiques, de la réorganisation de l'espace, des impulsions et des tensions qui en résultaient. Les investigations auprès des entreprises, hôtels et établissements industriels et tertiaires au service du tourisme, ont été nombreuses. Elles avaient pour but de remonter les filières pour évaluer les retombées d'un secteur de plus en plus exigeant.

L'ensemble de ces investigations a permis de créer de l'information, soit en "découvrant" des gisements documentaires qui n'avaient jamais été signalés ou en exhumant des données qui n'avaient jamais été exploitées, soit en créant, là où aucune source fiable ne semble exister, une statistique spécifique et originale. Ce travail de collecte des données nous paraît primordial, en particulier pour un sujet qui ressortit, pour une part, à la géographie économique. Même s'il est souvent harassant, tant pour la collecte que pour le traitement, il procure au chercheur des instants de joie et d'émotion, lors de la quête documentaire, lorsqu'une source nouvelle est identifiée et que son accès est autorisé. L'amabilité de la plupart des personnels enquêtés en procure une plus grande encore, lorsqu'à chaque visite, annuelle généralement, le même type de documentation est à nouveau mis à disposition de l'enquêteur.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION ET D'ORIENTATION

La problématique et la méthodologie mises en oeuvre pour y répondre concernent exclusivement l'insertion de la Tunisie dans l'espace touristique international. La logique adoptée, qui se traduit par une "tunisification" progressive au fur et à mesure de la lecture de ce travail, qui correspond à l'évolution du tourisme telle qu'elle s'est déroulée dans les quarante dernières années, est bien celle de l'étude du tourisme international en Tunisie et de l'inscription de ce pays dans le système touristique international. Les interférences avec le tourisme de Nationaux sont inévitables et elles s'accroissent au fur et à mesure que l'analyse se porte sur des espaces tunisiens de plus en plus fins, mais l'objet de cette étude n'est pas le tourisme des Nationaux. L'ampleur de ce dernier — au moins autant de nuitées de vacanciers tunisiens que de touristes étrangers en Tunisie — autorise aujourd'hui une investigation de la même ampleur que celle qui est ici présentée.

Cette thèse revendique une approche géographique. L'espace est au premier plan, qu'il s'agisse des flux d'avions, de la pénétration des marchés, des investissements, de l'aménagement, des régions touristiques tunisiennes. C'est à la découverte d'un espace identifié à l'échelle la plus précise possible qu'est convié le lecteur, avec la présentation des emboîtements spatiaux qui sont une des spécificités de la géographie, constamment soucieuse de déterminer des espaces pertinents ou légitimes et d'apprécier les liaisons entre ces niveaux scalaires.

Géographie à prétention globale, sans "étiquette" : elle emprunte, ici, à des courants de la "nouvelle" géographie, là, elle est plus "sociale", là encore, elle s'applique à suivre des tendances d'analyse de "réseaux" urbains ou de transports. Elle se veut géographie, mise en évidence des rugosités de l'espace dans l'organisation de la vie des hommes et projection dans l'espace des activités humaines. La distance — les distances, kilométrique, coût, temps — est une des contraintes de fonctionnement avec laquelle les populations doivent compter. Le changement d'échelle, ce que l'on peut appeler l'élargissement spatial, implique de nouvelles contraintes et opportunités dans des situations en dynamique. L'application de son étude au cas tunisien, qui est celui d'un espace en développement qui connaît, sur la longue durée, des transformations continues de grande ampleur, est à cet égard significatif. L'interférence d'une activité aussi fortement porteuse de modifications économiques, sociales et spatiales que le tourisme la rend exemplaire.

Il s'agit d'une géographie du tourisme, et l'on espère avoir mis au service de cette nouvelle branche, encore tellement mal perçue de la géographie, une batterie d'indicateurs et surtout un ensemble de réflexions susceptibles d'exprimer le fonctionnement du système touristique tunisien. Le but de l'exercice n'est pas d'effectuer une course-poursuite, perdue d'avance, après des données qui se périment vite, mais d'apprécier des faits de structure. Ceux-ci expliquent l'organisation du tourisme à la tunisienne et nous espérons avoir montré et la cohérence du cadre dans lequel s'organise cette activité, ce qui traduit donc une certaine rigidité, une pesanteur, et la malléabilité des acteurs du tourisme qui témoigne, à l'inverse, d'une dynamique.

Géographie du tourisme, et non économie du tourisme pas plus que sociologie des loisirs. La géographie se doit d'être impérialiste, de grappiller auprès des sciences connexes. Nous ne nous en sommes pas privé. De là à faire œuvre d'économiste, de sociologue, de politologue, d'historien, etc., il y a un pas, qui n'a pas été franchi.

L'étude est, volontairement, centrée sur l'espace de tourisme, international, national, régional. Il nous a paru plus judicieux et plus constructif de démêler des écheveaux pour mettre à jour le fonctionnement du système spatial tunisien, avec, délibérément un luxe de détails pour montrer que l'analyse peut aller très loin en profondeur et que les préoccupations spatiales sont omniprésentes chez les professionnels du tourisme, explicitement ou non, que d'enfourcher les grands slogans réducteurs de tourisme et dépendance, tourisme et sous-développement ou son dernier avatar le *sustainable tourism*, le tourisme et le développement durable.

Ce que nous avons identifié et qui s'est révélé peu à peu au cours de cette étude, c'est une volonté obstinée des acteurs du tourisme en Tunisie de contrôler une part grandissante de l'activité sans jamais aller jusqu'à la rupture avec leurs différents partenaires. Souplesse mais ténacité dans les relations commerciales et volonté de maintenir le dialogue sont les maîtres mots que j'ai souvent entendu de la part des professionnels du tourisme.

Ceci n'empêche pas, de la part des différents acteurs, des dérapages, des erreurs manifestes ou d'appréciations, qui seront relevées au fil des chapitres. Mais l'ambiance d'ensemble reste celle d'une construction raisonnée et raisonnable d'un nouveau secteur, celle de l'apparition progressive d'un nouvel espace, celle d'une transition économique et sociale. Cela n'empêche pas les ratés et les tensions. Jusqu'à une date très récente, la machinerie complexe mise en route en Tunisie, dans la décennie 60, a rempli ses missions sans que les effets négatifs, inéluctables à toute modification d'une économie, d'un espace et d'une société, l'emportent sur les apports.

Car ce travail est aussi — surtout ? — une contribution à la connaissance de la Tunisie. Nous nous sommes efforcé de comprendre ce pays, cette société, cette structure socio-spatiale. La masse et la qualité des travaux de nos prédécesseurs autorisaient de multiples "relectures" d'un territoire petit mais extrêmement divers, complexe et attachant. L'appréciation d'une société, par quelqu'un qui lui était au départ partiellement étranger, n'a pu se faire que par une fréquentation continue de ses hommes et de ses femmes, sur un quart de siècle, et par une imprégnation⁵ afin de comprendre les mécanismes sensibles explicatifs de bien des comportements. L'interprétation socio-spatiale est à l'articulation des deux lectures précédentes. Elle correspond à l'image que nous nous faisons d'une Tunisie contemporaine, image qui, nous le souhaitons, colle au plus près de la réalité qui demeure, par définition, car objet distancié, toujours insaisissable.

Jean-Marie MIOSSEC

5 Nous avons été en poste à la Faculté de Lettres et Sciences Sociales de Tunis pendant dix ans et avons poursuivi nos recherches de terrain lors de plusieurs missions annuelles depuis notre intégration dans l'Université française.

Les Cahiers d'URBAMA
N° 13, 1997
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-098-X
pp. 123-127

Jacques SEGUIN

**L'ÉGYPTE ET L'ARABIE SAOUDITE :
SYSTÈME, RÉSEAUX ET INTERFACES AUTOUR DE LA MER ROUGE SEPTENTRIONALE**

Thèse de Doctorat Nouveau Régime, Géographie et Aménagement du Monde Arabe
Date de soutenance : 21 juin 1996
Directeur de Thèse : Jean-François TROIN (Université François-Rabelais, Tours)
2 volumes, 640 pages, 117 tableaux, 94 figures, 35 planches photographiques, annexes

Le point de départ de la recherche sur le(s) système(s), les interfaces et les réseaux autour de la Mer Rouge septentrionale repose sur la question de l'émergence ou non d'un espace géographique cohérent et distinct susceptible d'être qualifié de système, c'est-à-dire produisant, à partir d'un certain nombre de structures et de flux, un ensemble de relations et d'interactions. Le cadre de la recherche a été posé de façon inédite non pas sur deux territoires étatiques en vis-à-vis mais sur un "sous-ensemble" délimité et défini par plusieurs surfaces de discontinuités. Le déplacement du cadre de référence traditionnel (qui serait une région appartenant à un seul État), opéré à partir d'une approche des principales discontinuités, permet d'étudier des interactions mal perçues, des connexions profondes qui seraient mal identifiées à partir d'un cadre qui les placerait en simple périphérie. La Mer Rouge septentrionale et ses rives apparaissent, à l'aide des indicateurs d'une analyse "structurale" et morphologique en premier lieu, comme un type particulier d'espace international et infra-étatique.

Pour progresser dans cette démarche exploratoire qui visait à rendre compte ou non de l'existence d'un système géographique, un examen préalable des conditions d'émergence de ce système était indispensable. Il s'est d'abord agi de qualifier la Mer Rouge, ses caractéristiques physiques et de situation, dans un ensemble géographique plus vaste. Cette première approche permet de comprendre quel rôle joue le couloir maritime et ses abords dans l'organisation à la fois des communications internationales et régionales, et quel peut être l'importance des isthmes qu'elle renferme. Les caractéristiques de l'environnement sont tellement abruptes, rudes, et imposent si profondément leur loi au libre-arbitre des Hommes qu'un chapitre leur est consacré, pour mettre en avant l'importance des contrastes, leur violence, tout comme l'impérieuse quête de l'eau. Des oppositions tranchées, un milieu hostile, de vastes surfaces désertiques similaires, terrestre comme maritime, forment un ensemble de contraintes dont la prise en compte est un préalable à la compréhension de la structure générale de l'espace humanisé.

Ce tableau posé permet ainsi de mieux appréhender la place qu'occupent la Mer Rouge et ses abords dans l'organisation des territoires de l'Égypte et de l'Arabie Saoudite. L'analyse n'a pas tant pour but de mettre à nu des structures territoriales déjà connues que de préciser les polarisations générales, les armatures fondamentales à l'intérieur d'un cadre renouvelé, et de voir dans quelle mesure les rivages de la Mer Rouge s'y inscrivent. L'étude fait ressortir une trame fondamentale constituée d'axes longitudinaux qui se trouvent en parallèle de part et d'autre de l'étendue maritime. L'ossature est de chaque côté également marquée par l'existence de transversales dont une typologie est proposée. La similitude de l'organisation de l'espace est frappante : même distribution des

agglomérations, mêmes distances inter-urbaines, présence d'espaces interstitiels, etc. Elle repose sur l'existence d'interfaces morphologiquement identifiées à petite échelle : ces éléments, ces chorèmes structurent fondamentalement — dans des conditions physiques aux contrastes tranchés — un espace qui s'étend en réalité du Nil au Golfe.

Les interfaces, connectées entre elles par des synapses (ports ou relais de l'intérieur), sont des éléments constitutifs d'une architecture qu'il est désormais possible de décrire et de déchiffrer pour déterminer si le cadre posé au départ s'avère pertinent. Les discontinuités formant les limites les plus acceptables, elles sont repérées. Le sont également les polarisations globales de l'armature urbaine. La combinaison des approches révèle une structure régionale à la polarisation inversée, comprenant des gradients et des relais sur les principales interfaces riveraines et intérieures.

La structure identifiée et les conditions de l'activité et du déplacement des Hommes mises en exergue, la compréhension de l'espace de la Mer Rouge septentrionale passe par l'analyse plus approfondie des structures de peuplement et des principales fonctions qui y prennent place. La répartition des populations sur les interfaces, examinée là encore dans un même regard oblique, permet de cerner quels sont les points d'appuis susceptibles de favoriser les échanges, et comment opère la distribution des peuplements. Celle-ci se caractérise en particulier par un semis très lâche, de fortes polarisations et des "creux". Après les lieux, ce sont les déplacements qui fournissent un éclairage sur la façon dont s'organisent les voies de communication longitudinales et transversales. Quels sont les ports, les points d'attache, que desservent-ils, quels intérieurs irriguent-ils ? Le schéma des polarisations et de la dispersion se retrouve en phase avec l'analyse du peuplement. Les voies et les itinéraires complètent le tableau qui prend là une dimension historique : les réseaux sont dévoilés, qui ont été tissés autour de la Mer Rouge, qui sont encore partiellement actifs, dont les nœuds ont été ou n'ont pas été recouverts par les siècles. Les principaux ports se trouvent au débouché des isthmes principaux, avec des avant-pays internationaux, tandis que des sites à l'activité moindre irriguent des arrière-pays restreints. Les caractéristiques d'un espace fréquenté, traversé, réceptacle de courants d'échange, s'affirment d'ores et déjà nettement.

Associant les lieux et les transports, l'analyse des activités littorales et intérieures fait apparaître aussi plusieurs dimensions productives de cet espace, et là encore les similitudes d'exploitation des ressources font résonner les remarques précédentes sur son architecture topologique. Les prélèvements sont multiples, bien que la Mer Rouge et ses espaces intérieurs proches soient encore faiblement exploités. L'eau de mer et son dessalement est ainsi une activité majeure en Arabie Saoudite, et encore marginale en Égypte, même si elle a été initiée presque simultanément au début du XX^{ème} siècle. Les gisements de matières premières, qui sont différents de chaque côté, font apparaître, à travers leur mise en valeur, une même façon de concevoir les espaces intérieurs et les franges littorales. Conséquence de cette activité de prélèvement, un certain nombre de connexions côtières sont exclusivement insérées dans la filière extractive. Les pôles industriels qui ont développé ces filières dans l'industrie se concentrent aux extrémités de l'espace régional.

Entre les pôles d'exportation et les sites d'extraction, l'interface littorale en "creux" a vu émerger une activité du secteur tertiaire : le tourisme. Les infrastructures se déploient d'une part à partir de quelques noyaux urbains, de façon agglomérée, d'autre part selon un processus de dispersion basé sur des sites quasi autonomes. En dépit du fossé qui sépare une plage de vacanciers d'une galerie de mine, le mode d'appropriation du sol et l'usage de l'espace relève bien du même concept : celui de gisement.

Au total, l'étude des lieux, des voies de communication et des productions met en lumière une organisation spatiale basée sur de grandes interfaces charpentées par de rares pôles d'attraction placés aux extrémités du système géographique. Les connexions entre ces interfaces présentent des pesanteurs historiques certaines et sont irriguées par des itinéraires nombreux, parfois redondants par delà les siècles. De chaque côté, les relations entre les zones intérieures et le littoral dessinent des isthmes structurants où se développent aujourd'hui les principales activités. De chaque côté également, la recherche des gisements et l'exploitation des ressources minières ou touristiques amènent un mode identique d'appropriation des espaces interstitiels.

Ces similitudes, éléments constitutifs de ce que pourrait être un système — formé de structures de lieux et de mouvements, noeuds et synapses, voies d'acheminement des biens et des informations —, ne conditionnent pas en elles-mêmes la réalité effective des échanges, des relations. Si ces dernières

existent entre les rives, entre les territoires de l'Égypte et de l'Arabie, utilisent-elles nécessairement les interfaces de la Mer Rouge ? L'étude des flux, et plus généralement des paramètres susceptibles de provoquer une coalescence, une association entre les deux rivages, apporte une partie de la réponse, à la fois en terme d'intensité humaine et d'échanges de toute nature. En particulier, la présence ou non de phénomènes de rétro-actions dans le domaine de la géographie économique peut être décelé, ce qui conforte l'interprétation d'un système sinon achevé, du moins en émergence. Le processus pourrait être qualifié de "systémorphogénèse".

Le premier constituant de ce que serait un ensemble régional intégré est d'ordre historique. L'Arabie, politiquement marginale dans la région pendant de nombreux siècles, n'en a pas moins joué un rôle de premier plan dans les stratégies politiques et géopolitiques des maîtres des grandes cités et empires, du moins à partir de l'expansion de l'Islam. Les pouvoirs qui irradiaient à partir du Caire ont été sans conteste des acteurs de poids dans l'évolution politique des villes du Hedjaz, et le territoire de l'ouest de la péninsule a constitué un enjeu géopolitique véritable pour les Égyptiens, notamment sous Mohammed Ali. Après la naissance de l'Arabie Saoudite, les rapports seront différents, affaiblissant l'emprise égyptienne, alors que se développent en contrepoids la puissance économique et les alliances du royaume saoudien. Les deux États sont devenus deux puissances régionales situées en vis-à-vis autour de la Mer Rouge septentrionale, avec des objectifs et des clientèles régionales, des alliances qui peuvent être en opposition, ce qui est aussi une manifestation de leur imbrication sur cette scène régionale.

Les phénomènes de complémentarité, d'échange, sont d'abord le fait des Hommes, au-delà des grands mouvements de l'Histoire. Autour de la Mer Rouge, les migrations, durables ou saisonnières, n'ont pas cessé depuis les premières installations des tribus arabes, avant même l'expansion musulmane. Ces mouvements se sont perpétués, amplifiés, avec à l'époque actuelle deux flux inverses, d'inégale intensité : les migrations de travail des Égyptiens vers les marchés de main-d'œuvre du royaume ; les voyages à caractère touristique des Saoudiens vers les rivages et la capitale égyptienne de l'autre. Mais le moteur premier de ces contacts entre les rives demeure la force centripète du pèlerinage aux Lieux Saints de La Mecque et Médine. Le passage est pluri-séculaire, et la masse démographique mise en jeu depuis des générations considérable. Le pèlerinage n'avait pas qu'une signification sacrée, il était aussi un enjeu de puissance. Aussi les pouvoirs d'Égypte ont tout fait pour en contrôler le déroulement, en surveiller les territoires et les voies d'accès. Aujourd'hui sous la souveraineté des Saoud, les Lieux Saints ont drainé aussi bien des caravanes officielles que des boutres précaires, les itinéraires qui y ont mené ont profondément marqué les routes actuelles de part et d'autre. Persistance des noeuds essentiels, des isthmes structurants, pérennité des voies et des sites, tels sont les caractères que fait émerger l'analyse du pèlerinage d'aujourd'hui.

Pour ce qui est des Hommes, le voisinage est fort, la proximité fait sens. Qu'en est-il des biens et des flux de capitaux ? L'intégration, à laquelle contribuent les migrations, est-elle aussi évidente pour ces catégories de flux ? L'intensité strictement commerciale est très faible sur l'ensemble des échanges de marchandises. Mais par rapport aux échanges avec les pays du voisinage, les liaisons se renforcent, et le développement des achats réciproques depuis le début des années 90 est un fait marquant qu'il fallait relever. L'économie des échanges va bien au-delà des seuls biens de consommation, et les flux de capitaux mettent en évidence, au niveau des investissements directs comme des transferts, des liens importants entre les deux pays. En particulier, le fonctionnement de l'évacuation des exportations pétrolières saoudiennes hors de la région témoigne d'un système fortement imbriqué, géographiquement et financièrement.

Les flux entre les deux territoires étatiques sont donc multiformes, impliquant des Hommes et des marchandises tout comme des capitaux. Pour autant, les rivages ne sont pas toujours mobilisés dans cette toile, et sont bien souvent court-circuités. Certes, des synapses portuaires interviennent dans ces échanges, mais les capitales respectives continuent de jouer un rôle prépondérant, et en particulier depuis l'essor des transports aériens. Toutefois, l'ouverture d'une ligne maritime (Duba-Safaga), le développement des ports et le renforcement des activités touristiques sur les côtes pourraient amorcer un recentrage partiel sur la Mer Rouge de ces échanges en expansion. Le système géographique pourrait dès lors s'affirmer avec plus de cohérence fonctionnelle.

Encore faudrait-il que, dans le processus d'appropriation des rivages, une volonté commune, sinon de développer les régions littorales en vis-à-vis, du moins de les associer, existe. Malgré de nouvelles similitudes relevées dans les stratégies d'occupation de l'espace, il est encore trop tôt pour déceler de

véritables politiques au caractère "systémique", au sens où elles seraient pourvues de nombreuses boucles de rétroaction : la décision prise d'un côté aurait dès lors des incidences immédiates sur la rive d'en face. L'intégration reste à bien des égards incomplète.

L'examen des stratégies d'aménagement du territoire, et, plus précisément, des politiques ou des planifications qui ont pris pour thème ou simplement intégré la Mer Rouge, permet de préciser les priorités spatiales qui ont été fixées de part et d'autre et de voir — cette fois dans une optique de développement à long terme — la place qu'y occupent les interfaces et les isthmes de la Mer Rouge septentrionale. Ces politiques ont-elles comme conséquence de participer à l'émergence d'un système spatial régional ou ne s'agit-il que de préoccupations sans répercussions de cette nature, renforçant même *a contrario* les interfaces longitudinales au détriment des connexions transversales ? L'étude simultanée des politiques d'aménagement du territoire en Égypte et en Arabie Saoudite révèle l'impérieuse nécessité de la gestion de la densité, pour en contrer les effets d'un côté et pour amplifier de l'autre. Mais, au-delà de cette divergence apparente, émerge finalement de part et d'autre la volonté de procéder à une diffusion du peuplement sur un certain nombre de points d'appui du territoire. Parmi ceux-ci, les littoraux de la Mer Rouge.

Cette politique volontariste en théorie se heurte dans la pratique à des obstacles d'ordre institutionnel ou politique. Les intérêts des pouvoirs locaux, des investisseurs, des aménageurs sont souvent contradictoires dans les objectifs comme dans les moyens à mettre en oeuvre : court terme contre long terme, économie d'échelle contre dispersion géographique des services, retour rapide sur investissement contre planification à long terme.

La Mer Rouge septentrionale fait partie dans le Royaume d'une stratégie de l'espace national qui vise à développer des corridors de peuplement le long de trois axes, dont un est situé sur le littoral ouest. Destiné à combler des vides, à maîtriser à la fois le développement des pôles existants et à mieux intégrer des régions "périphériques", ce plan à long terme fait du littoral et, plus généralement, des interfaces occidentales une composante essentielle de ce processus d'intégration territoriale. En fait, à travers les décisions prises et les réalisations opérées, ce sont les isthmes transversaux qui ont été les récepteurs des politiques de développement : entre Jeddah et La Mecque, entre Yanbu et Médine, entre Duba et Tabuk.

Du côté égyptien, la multiplicité des acteurs, des plans et des projets, a rendu confuse la politique littorale menée. Insensiblement, l'on est passé des projets de peuplement intégrés (et notamment dans le renforcement des liens entre la vallée et la côte) à une logique prédatrice qu'arrivent tout juste à tempérer quelques pourvoyeurs de fonds internationaux. Là encore, de ce côté-ci de la Mer Rouge et de son système d'interfaces, ce sont, *in fine*, les isthmes qui sont privilégiés : Le Caire-Suez au nord, Safaga-Qena au centre, peut-être demain Bérénice-Assouan.

Espace conquête démographique, mais en réalité focalisé, organisé autour du développement de filières sectorielles, l'espace riverain de la Mer Rouge septentrionale continue d'être dans sa structuration contraint par le milieu physique et les pesanteurs historiques. Certes, la technologie du dessalement de l'eau de mer a contribué à bouleverser la contrainte majeure de la rareté de l'eau. Mais elle a plus permis de relever les seuils de population dans les principales agglomérations que d'amorcer un réel mouvement de diffusion et de déconcentration. Privilégiant les isthmes historiques, le développement a laissé en friche de larges "angles morts" sur les littoraux et à l'intérieur des terres. La présence de zones en forte croissance et celle de ces zones oubliées, la progression de l'exploitation en gisement de l'espace littoral, laissent entrevoir des caractéristiques de "front pionnier".

Cette dernière caractéristique des interfaces littorales, en Égypte et en Arabie, relève d'une conversion d'espaces frontières, connus pour la défense des territoires dans des contextes de conflits ouverts ou de tensions régionales. L'évolution des rapports de force, l'attrait et la densification démographique des rivages n'ont pas rendu caduc l'impératif de sécurité, mais ont fait reculer l'emprise exclusive des activités militaires. Innovations architecturales, de gestion, progression d'un "front d'urbanisation" plus ou moins maîtrisée, forte croissance démographique des pôles littoraux associée à des mouvements migratoires constituent quelques-uns des facteurs permettant de caractériser cet espace comme pionnier, dont le développement opère avec des moyens et une intensité différents sur les deux rives. Les perspectives encore bien aléatoires de la paix régionale, c'est-à-dire pour l'extrémité nord des territoires égyptien et saoudien, ne viendront pas bouleverser l'organisation préalable. Elles permettraient tout au plus de multiplier les possibilités de connexions et

d'échanges, et de poursuivre la densification des interfaces côtières.

Malgré les écueils, les lenteurs administratives et les pesanteurs historiques, les stratégies d'aménagement conduisent des deux côtés à la "colonisation" des littoraux de la Mer Rouge septentrionale. Les effets de seuil contribuent à renforcer l'emprise des pôles situés aux extrémités opposées, Jeddah et Suez, mais le développement des espaces interstitiels est bien engagé. Reliant les interfaces principales, les isthmes les plus dynamiques renforcent par ailleurs les connexions transversales, qui peuvent à certains moments se prolonger, par-delà la Mer Rouge, d'une rive à l'autre. Toutefois, pour que le système géographique se manifeste dans toute ses composantes, les interfaces et les réseaux devront être dynamisés par la volonté des Hommes d'échanger, de se rencontrer, d'élaborer en commun des stratégies complémentaires de développement. Des embryons de cette évolution ont pu être décelés, mais beaucoup reste à faire.

L'ensemble des éléments d'analyse historique, spatiale, le travail à plusieurs échelles, le recours à des outils de l'analyse topologique et chorématique auront permis de bâtir un schéma de la dynamique spatiale de la Mer Rouge septentrionale. Résumé de nos recherches, il est aussi une ouverture pour une observation encore plus fine des interfaces, des isthmes, des réseaux qui se développent ou se mettent en place autour de cet espace maritime situé entre Jeddah et le Sinaï. La pose originale du cadre de recherche avait permis de découvrir tout autant les similitudes que l'intensité des échanges à travers l'histoire. Les évolutions récentes, si elles n'abolissent pas les frontières, n'en renforcent pas moins selon nous une dynamique qui peut aller vers une occupation plus dense des littoraux. N'est-ce pas là la nouveauté historique, le préalable au développement d'une architecture en interfaces plus dynamiques, aux connexions plus nombreuses, susceptible d'engendrer la complexité d'un véritable système géographique ?

Jacques SEGUIN

Les Cahiers d'URBAMA
N° 13, 1997
ISSN : 0989-5620
ISBN : 2-86-906-098-X
pp. 129-135

C O M P T E S - R E N D U S

Gérard MAURER
Marc CÔTE

Ahmed AHMADAN : *Évolution récente d'un espace rural périphérique marocain, le pays rhomara*.
Thèse de Doctorat, Géographie, Université de Tours, 1991, 588 p.

Il s'agit d'une thèse de géographie rurale. Son intérêt est doublement remarquable puisqu'elle montre comment un pays, longtemps isolé, a su trouver en lui-même et sans aide extérieure une solution à ses difficultés en choisissant de promouvoir une activité originale, en l'occurrence la culture d'un stupéfiant, le cannabis (kif).

Les difficultés économiques du pays rhomara, milieu montagnard situé sur le versant méditerranéen de la chaîne rifaine, sont grandes au début des années 70. Elles s'expliquent par le déséquilibre grandissant entre la médiocrité des ressources agricoles traditionnelles, due en partie à des raisons physiques (espace cultivé réduit et difficilement extensible, alimentation en eau défaillante), et, par ailleurs, la rapide croissance démographique puisque la population a presque doublé en quelques décennies. Repliée sur elle-même, la région est en crise, malgré des investissements étatiques qui, depuis l'Indépendance, ont pour but de rompre la marginalisation et d'améliorer l'économie. Comme ailleurs, mais moins nettement cependant, les hommes ont tenté de trouver dans l'émigration (exode rural vers Tanger et Tétouan, départ vers l'étranger) un complément de revenus. Un espoir nouveau apparaît brusquement à partir de 1975 avec la généralisation de la culture du cannabis, qui, relégué jusqu'alors dans quelques fractions situées dans le secteur sud-est de la montagne, au contact des Sanhaja de Ketama, se répand vers l'ouest et envahit rapidement, telle une vague de fond, la totalité du pays rhomara jusqu'aux portes de la ville de Chefchaouen et aux limites de la province de Tétouan.

L'auteur décrit le bouleversement économique et social qui affecte depuis cette date ce milieu rural dans un travail passionnant, remarquable par l'abondance et le sérieux des enquêtes directes entreprises sur un terrain qu'il connaît bien, également par la richesse de l'expression cartographique présentée à des échelles très diverses.

Le succès du cannabis s'explique par l'importance des revenus qu'il procure, en moyenne 10 à 20 fois supérieurs à ceux de la céréaliculture traditionnelle. On assiste à une révolution dans le système de production puisqu'il remplace les anciennes cultures de printemps, prend ailleurs la place de la jachère dans un assolement biennal où il alterne désormais avec les céréales d'hiver ; il devient même localement une monoculture. Une nouvelle organisation de l'espace agricole se dessine. Pour assurer l'irrigation estivale du cannabis toutes les ressources en eau sont fébrilement mobilisées ; dans cette course à l'eau, les anciennes organisations collectives se disloquent, chacun entreprenant désormais ses propres travaux d'aménagement. Mais le kif est maintenant de plus en plus cultivé en sec (bour) ; les derniers collectifs sont partagés, hâtivement défrichés jusque sur les pentes les plus fortes. Sur ces terres de médiocre qualité, les rendements sont certes moindres, mais la qualité du produit demeure. En irrigué comme en sec, l'utilisation des engrais artificiels en grande quantité est une nécessité ; les autres cultures en profitent et on constate une progression générale de tous les rendements. Bien que l'arboriculture et l'élevage soient en recul, on peut dire que le kif est, dans une certaine mesure, un facteur de renouveau agricole.

Les bénéfices tirés de la culture du cannabis génèrent de nouvelles activités. Si l'on constate une régression, d'ailleurs générale à toute la montagne, des branches traditionnelles de l'artisanat, on voit par contre apparaître des services nouveaux, comme les garages automobiles qui se multiplient le long des pistes, 37 rien que sur celle qui joint Bab Berred sur la route des crêtes au petit port de Jebha, des entreprises de maçonnerie et de menuiserie pour répondre à une demande croissante de constructions, d'ateliers de transformation du cannabis, fonctionnant l'hiver et transformant les efflorescences en poudre, puis en plaques de haschich, en huile enfin.

Les conséquences sociales de cette nouvelle économie sont considérables. La croissance démographique du pays rhomara est particulièrement rapide, car les départs sont rares depuis que le travail est assuré sur place ; les anciens émigrés sont de retour, attirés par les possibilités nouvelles. La montagne est même devenue en quelques années un domaine de forte immigration : main-d'œuvre de jeunes ruraux venus des montagnes jbala ou des plaines

voisines, engagés comme ouvriers salariés, l'été pour travailler les champs, l'hiver dans les ateliers de transformation du cannabis. Les rythmes de vie se modifient puisqu'aux périodes de travail intense mais bref, succèdent de longs moments de temps libre, mis à profit pour voyager, aller en ville, organiser les opérations commerciales ou préparer des investissements fructueux. Un nouvel ordre social s'installe ; la classe des notables, propriétaires terriens ou chorfa, perd une grande partie de son prestige; régresse également le statut des fquih et des oulémas qui avaient longtemps bénéficié d'un prestige local ou même régional dans le Nord du Maroc. Les grands producteurs de kif et les contrebandiers contrôlent désormais le haut de la pyramide sociale; les petits producteurs, toujours aussi nombreux, restent sous la dépendance de la nouvelle classe des profiteurs, bien que leur niveau de vie se soit considérablement amélioré. L'argent de la drogue régite désormais les relations sociales. Les modes de vie évoluent plus rapidement qu'ailleurs. La femme est de plus en plus libérée des travaux des champs ; elle trouve dans de nouvelles demeures un confort jusqu'alors inconnu. À la maison traditionnelle au toit de chaume ou de pisé, se substituent des constructions de pierres et de béton, surmontées de terrasses, véritables villas pour certaines, images de la réussite dans les affaires. L'habitat est de plus en plus dispersé. Aussi et à la différence de bien des régions de montagne, la reprise rurale est évidente, animée par une nouvelle société capitaliste de pays sous-développé.

Il est remarquable de constater que cette évolution récente du pays rhomara ne doit rien aux grandes villes voisines, Tanger et Tétouan. Ce sont au contraire les montagnards eux-mêmes, actifs, riches et influents qui pèsent maintenant sur l'économie de ces dernières, investissant dans le commerce et l'immobilier, plus rarement cependant dans l'industrie. L'urbanisation de la montagne elle-même reste très faible; si l'on exclut Chefchaouen, quelques municipalités récemment promues, des centres ruraux de niveau supérieur, renforcés par les activités de leurs souks hebdomadaires, assurent les principaux services et fonctions que l'on trouve ordinairement dans les villes.

Ce travail d'A. AHMADAN met bien en valeur l'évolution originale de cette montagne maghrébine et complète, avec un rare bonheur, la thèse de M. BOUDOUAH sur *La culture du kif et son impact économique et social dans le Rif central*, soutenue à Toulouse-Le Mirail en 1985, ainsi que l'article de J.R. MC NEILL, "Kif in the Rif : an historical and ecological perspective on marijuana, markets and manures in Northern Morocco", paru dans *Mountain Research and Development*, n° 4, vol. 12, novembre 1992. Mais quel avenir pour la culture du cannabis, soumise à de multiples aléas ?

Gérard MAURER

BENDEDOUCH Assya : *Les nouvelles zones d'habitat collectif dans les grandes villes, le cas d'Oran*. Magister en Urbanisme, Université d'Oran, 1989, 286 p.

À travers l'analyse de trois ZHUN de la ville d'Oran, l'Auteur fait le point sur les grands ensembles en Algérie. Bilan sévère : l'écart est grand entre les plans et la réalité, les équipements suivent avec retard, les espaces publics ne sont pas traités.

« La mauvaise qualité d'exécution exacerbe la répulsion psychologique envers le bâti ». « C'est la monotonie, la production du minimum, c'est-à-dire des cubes dénudés et rigides posés sur un terrain vierge et raccordés entre eux par quelques voies mécaniques ».

Les habitants se réapproprient à leur manière ces espaces : 95 % des logements ont vu la douche remplacée par une baignoire, 50 % ont une loggia fermée pour en faire une pièce supplémentaire, 20 % ont transformé le séchoir en cuisine pour gagner là encore une pièce. Moyennant ces transformations, le vécu de la population des ZHUN apparaît, d'après enquêtes, meilleur que ne le laisserait supposer un tel produit urbain.

Au cours de la décennie 80, certains enseignements ont été tirés de ces expériences, et les nouvelles réalisations montrent quelques tendances nouvelles : création d'équipements afférents, densification des ZHUN existantes par introduction de logements

supplémentaires (les densités de départ y étaient plus faibles que dans la plupart des autres quartiers : 150 à 200 hab./ha).

Le travail débouche sur une série de propositions pertinentes.

Marc CÔTE

REBBOUH Hannachi : *Mise en valeur agricole et développement rural en Algérie : le périmètre des Beni-Slimane, Wilaya de Médea*. Thèse de Doctorat d'État en Urbanisme et Planification Régionale, Université H. Boumediene, Alger, 1991, 3 volumes + pochette de cartes.

Ce travail prend à bras le corps les problèmes d'aménagement de l'espace au sein du territoire national, à travers l'expérience du "périmètre" des Beni-Slimane (à 60 km au sud d'Alger).

Sur ce bassin semi-aride, mais non dépourvu de potentialités, est créée en 1970 une Zone de Rénovation Rurale, couvrant 270 000 ha, à cheval sur deux wilayate, et prévoyant un jumelage avec la zone pastorale de l'Oued Touil plus au sud. En 1981, l'Office d'Aménagement, créé en remplacement de la structure précédente, se replie frileusement sur le seul territoire de la wilaya de Médea, quitte à intégrer des marges montagneuses afin de respecter la même superficie... ! Une assiette territoriale discutable, un pouvoir sur l'espace mal affermi, des populations non associées, l'on comprend que, deux décennies plus tard, les résultats apparaissent décevants malgré une lourde facture : « une stagnation dans le changement ». Les programmes de santé sont réalisés à 99 %, mais ceux de l'agriculture à 54 %. La création du périmètre a cependant limité les tensions entre les deux régions voisines que constituent la riche Mitidja et le pauvre Titteri (dans lequel s'insère le périmètre).

Travail précis et méthodique, appuyé par une masse considérable de documents cartographiques et statistiques (présentés à part). L'on peut regretter cependant que la démarche s'apparente plus à celle d'un bureau d'études qu'à une réflexion universitaire à partir d'une étude de cas.

Marc CÔTE

BOUKERZAZA Hosni : *Décentralisation et aménagement du territoire en Algérie : la Wilaya de Skikda*. OPU, Alger, 1991, 488 p.

Publication d'une thèse de géographie soutenue à l'Université Paul-Valéry de Montpellier en 1985. L'A. pose le problème de l'aménagement du territoire vu au niveau de la micro-région que constitue la Wilaya : comment celle-ci est-elle conçue par le pouvoir, qui en a fait l'échelon majeur de la déconcentration ? Comment est-elle vécue par les populations locales ? Comment s'identifie-t-elle à son chef-lieu, qui, de ce fait, s'hypertrophie et tend à reproduire à l'échelle micro-régionale les disparités qui existaient au niveau national ?

Ce sont ces questions qui sont traitées à travers une analyse du cas de la Wilaya de Skikda, appuyée sur des documents cartographiques, et le décryptage des processus intra-wilayaux.

Marc CÔTE

BOUHAREB Abdelouahab : *Habitat rural : les mutations socio-spatiales et architecturales à El Kantara (Aurès)*. Magister en Architecture, Université de Constantine, 1993, 312 p.

La question de fond qui est posée ici est celle-ci : le monde rural, qui a perdu une large partie de sa fonction de grenier de la ville, va-t-il perdre également sa fonction de patrimoine culturel, devant l'urbanisation progressive et la banalisation des modes d'habiter et de vivre ?

L'analyse du cas d'El Kantara, ses trois *dechras* et sa palmeraie dominée aujourd'hui par la silhouette d'une unité industrielle, apporte des éléments de réponse précis. Ceux-ci sont à lire à deux niveaux : dans les formes, matériaux, procédures, l'habitat d'El Kantara transpose l'urbain dans le rural ; mais dans la mise en œuvre (modes artisanaux, rôle du maçon, place de la *touiza*) persistent en filigrane des structures d'identité de la société rurale. « Le cadre architectural est la dénégation de la culture locale, mais les pratiques sociales demeurent gérées par un comportement attaché au fond historique ».

Travail bien mené, qui aborde de front les aspects conceptuels liés aux mutations, et s'appuie sur un grand nombre de cartes, schémas et croquis très personnels de l'auteur.

Marc CÔTE

AMRI Brahim : *Centre et extensions, les phénomènes de ruptures : le cas d'Oum El Bouaghi*. Magister d'Urbanisme, Université de Constantine, 1993, 123 p.

Dans toutes les villes moyennes et petites d'Algérie, d'origine coloniale — et c'est le cas majoritaire —, le centre-ville est resté fixé dans le tissu d'époque coloniale, et garde un aspect quelque peu vieillot, fait de petites maisons basses inchangées depuis 50 ans ; les fortes hauteurs et fortes densités se trouvent ainsi reportées à la périphérie.

Parce que les pouvoirs publics ont fait du gros bourg qu'était Oum El Bouaghi un chef-lieu de Wilaya (1974), ils ont voulu lui donner un centre-ville à l'image de cette fonction. Pour ce faire, ils ont à la fois modernisé le vieux centre à dominante commerciale (rénovation, rehaussement), et créé plus au sud un nouveau centre à dominante administrative. Cette qualité spatiale ne va pas sans problèmes. Dans une ville désarticulée, il s'agit aujourd'hui de refaire l'unité urbaine.

Travail précis, qui prolonge celui de H. LAYEB (Thèse de 3^{ème} cycle, Université de Poitiers, Géographie, 1985) sur cette même ville, en mettant plutôt l'accent sur les aspects urbanistiques.

Marc CÔTE

BOUGUELLI Omar : *Séisme et urbanisation en Algérie : la notion de prévention*. Magister en Urbanisme, Université de Constantine, 1993, 321 p.

D'Agadir à Chlef, le Maghreb a malheureusement une forte expérience des rapports entre fait sismique et fait urbain. À partir de ces deux cas, et de quelques autres, le présent travail s'essaie à repenser la notion de prévention pour la ville. Son hypothèse de base est qu'il ne suffit pas de la définir au niveau de la construction elle-même, mais qu'il faut la penser à l'échelle de l'ensemble urbain, et également de l'aménagement du territoire ; donc à trois échelles complémentaires.

Nombreux documents. Le travail ne résiste pas toujours à la tentation de faire un cours général, mais apporte des éléments intéressants sur un thème abordé habituellement sous l'angle technique uniquement.

Marc CÔTE

DEHAYNIN Christian : *Les routes d'Algérie, 1830-1865*. Thèse de 3^{ème} cycle, Urbanisme, Université Paris VIII, Office Édition de l'Étudiant, 1993, 450 p. + 50 p. d'annexes.

Recherche d'histoire, qui se situe résolument dans l'espace et repose sur le postulat que la route et le réseau routier constituent la traduction au sol d'une société, et que l'on peut lire à travers eux les caractères de cette société. En l'occurrence, l'A. y lit deux logiques qui s'opposent, celle des deux organismes qui ont présidé à la mise en place de ce réseau. D'une part, le Génie militaire, orienté vers les hommes et leur contrôle, et qui promeut la « route de domination », c'est-à-dire un réseau stratégique encadrant les pistes de portage de la population indigène. D'autre part, le corps des Ponts-et-Chaussées, qui a pour priorité l'économie et la terre, et qui promeut la « route de la prospérité », destinée aux échanges avec la Métropole, et qui opère une rupture radicale avec l'économie locale. D'abord marginalisée, la conception des Ponts-et-Chaussées l'emportera à partir des années 1865 lorsque le régime civil supplantera en Algérie le régime militaire.

À travers une analyse minutieuse et un travail cartographique précis, cette recherche met en exergue quelques enseignements forts :

- la géométrie spatiale du réseau routier mis ainsi en place ;
- la recherche systématique de pénétrantes par jumelage ville portuaire/ville intérieure, dont certaines devaient par la suite échouer (Cherchell/Miliana, pellys/Bouira, etc.) ;
- l'opposition entre les tracés anciens, établis sur crêtes, et les tracés nouveaux, recherchant les fonds de vallées ;
- les références explicites à Rome (thème de la continuité coloniale) et aux tracés routiers romains.

Travail de bon niveau, qui a su tenir ensemble le temps et l'espace.

Marc CÔTE

BARKAT YOUSFI Fatima : *L'habitat populaire auto-construit face au poids du passé et aux exigences du présent*. Magister en Urbanisme, Université de Constantine, 1993, 293 p.

L'habitat auto-construit a déjà suscité en Algérie plusieurs travaux universitaires. L'originalité de celui-ci est double : d'une part, à partir de trois quartiers de Constantine, il analyse le phénomène de deux générations d'habitat de ce type, celui qui s'apparente beaucoup à la tradition, et celui, plus récent, qui fait une place plus large aux emprunts au mode d'habiter moderne. D'autre part, il établit une comparaison systématique de ce modèle avec un élément référent, celui de l'habitat traditionnel de type médina, afin de lire les filiations de l'un à l'autre. Le tout est analysé moins dans le contexte économique et technique qu'au niveau des pratiques socio-spatiales.

L'habitat auto-construit apparaît ainsi comme « le lieu où se rencontrent et se définissent deux modèles différents : celui des valeurs que l'habitant veut conserver, et celui des signes de modernité qu'il veut acquérir ».

À travers les changements dans le cadre bâti (façades, balcons, rues carrossables...) l'on constate la permanence des pratiques : organisation sur un espace central, polyfonctionnalité, évolutivité, intraversion de l'îlot, densité assurant intimité et avantages thermiques.

Travail bien mené, appuyé sur des enquêtes sérieuses et illustré de nombreux documents.

Marc CÔTE

CHAOUUCHE Salah : *Du village à la ville : le cas de Merouana*. Magister en Urbanisme, Université de Constantine, 1993, 225 p.

Analyse du phénomène de la petite ville en Algérie, à travers le cas de Merouana, située au pied nord-ouest du Belezma (20 km de Batna). Créé comme village de colonisation, ce bourg est devenu aujourd'hui une ville de 15 000 habitants, rayonnant fortement sur tout son bassin. À travers son bâti très composite, son centre-ville identifié au damier colonial, sa petite zone industrielle, sa croissance brutale depuis 1954, le passage du rôle de filtre démographique à celui de pôle local, Merouana présente des traits communs à bien des petites villes d'Algérie.

Bonne cartographie, élaborée de première main. La réflexion sur la place des petites villes en Algérie aurait mérité d'être plus approfondie.

Marc CÔTE

BADJADJA Madame (née MAZRI) : *Action pour la sauvegarde d'un monument : l'Institut Abdelhamid Benbadis*. Magister en Architecture, Université de Constantine, 1993, 150 p.

Étude de sauvegarde appliquée à un monument de la médina de Constantine, l'Institut Benbadis : vieille demeure ayant appartenu à la grande famille Bencheikh Lefgoun, achetée au XX^{ème} siècle par l'Association des Oulémas pour en faire une medersa d'enseignement. Après des affectations fort diverses, elle se trouve aujourd'hui dans un état de dégradation avancée. Mesures techniques et organisationnelles à prendre pour la sauvegarder.

Marc CÔTE

ROMEY Alain : *Histoire, mémoire et sociétés, l'exemple de N'Goussa : oasis berbérophone du Sahara (Ouargla)*. L'Harmattan, Awal, Paris, Alger, 1992, 175 p.

Étude d'une petite localité saharienne, située à 20 km au nord de Ouargla, qui eut ses heures de prospérité (sultan Ouled Babia au début du XIX^{ème} siècle), mais n'est plus qu'une oasis aujourd'hui. Analyse des rapports entre sédentaires berbérophones et nomades arabophones, à partir de la toponymie, des documents écrits, des traditions orales. Pour l'auteur, le ksar est moins l'expression sociale d'une communauté structurée, comme on le prétend souvent, qu'une forme de groupement refuge ayant historiquement fait suite à un habitat plus dispersé au sein de la même population, à l'époque où sécurité et prospérité étaient assurées (VIII^{ème}-XII^{ème} siècles).

Marc CÔTE

ADRESSES DES AUTEURS

Blandine DESTREMAU

Chercheur

55 bis, rue Pierre Brossolette
93360 Neuilly-Plaisance

Abdelmajid ARRIF

Chercheur

3, rue Irma Moreau
13100 Aix-en-Provence

Mounir ZOUITEN

Maître de Conférences

12, plage Sidi El Abed I
El Harhoura
Témara (Maroc)

Gérard MAURER

Professeur

30, rue de Montvinard
86340 Nouaillé-Maupertuis

Marc CÔTE

Maître de Conférences

Les Jourdans
84240 Cabrières d'Aigues

PUBLICATIONS RÉCENTES DE MEMBRES D'URBAMA, OU RÉALISÉES AVEC LEUR COLLABORATION

Nabil BEYHUM, Assem SALAM et Jad TABET (sous la dir.)

"Beyrouth : construire l'avenir, reconstruire le passé ?"

Urban Research Institute, Beyrouth, 1995 (en français, arabe et anglais).

Ouvrage édité avec le support de la Ford Foundation.

Cet ouvrage est en dépôt auprès de P. Signoles à URBAMA.

100 FF + 21 FF de port

Abdelkader GUITOUNI

"Le Nord-Est marocain."

Livre tiré d'un Doctorat d'État en Géographie soutenu à l'Université de Tours.

Ouvrage 21 x 27, 474 pages, 128 tableaux, 73 figures, 5 planches photos.

À commander à A. GUITOUNI, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, OUJDA (Maroc).

200 FF, règlement par mandat international

Mohamed BERRIANE

"Tourisme national et migrations de loisirs au Maroc. Étude géographique."

Publication de l'Université Mohamed V, Rabat, 1991.

Cet ouvrage est en dépôt auprès de P. Signoles à URBAMA.

150 FF port compris

Mouna BENNANI-CHRAIBI

"Soumis et rebelles. Les jeunes au Maroc."

Éditions du CNRS, Collection *Méditerranée*, Paris, 1995.

À commander aux Éditions du CNRS, 20-22, rue Saint-Amand, 75015 PARIS.

150 FF

Georges MUTIN et François DURAND-DASTÈS (sous la dir.)

"Afrique du Nord, Moyen-Orient, Monde Indien."

Volume VIII de la Géographie Universelle, RECLUS.

Belin, Paris, 1995, 480 pages.

À commander aux Éditions Belin, 8, rue Férou, 75278 PARIS Cedex 06.

485 FF

Jean-François TROIN, Marcel BAZIN, Blandine DESTREMAU, Robert ESCALLIER,

Jean-Marie MIOSSEC, Georges MUTIN et Pierre SIGNOLES.

"Maghreb/Moyen-Orient/Mutations."

Dossiers des Images Économiques du Monde, n° 17, SEDES, Paris, 1995, 348 p.

À commander aux Éditions SEDES, 88, boulevard Saint-Germain, 75005 PARIS.

120 FF

Marc LAVERGNE et Guy DUVIGNEAU (sous la dir.)

"Monde Arabe : le retour du local."

Peuples Méditerranéens, n° 72-73, 1995, 338 p.

À commander à *Peuples Méditerranéens* (P. Vieille), BP 188-07, 75326 PARIS Cedex 07.

145 FF

Marc LAVERGNE

"La Jordanie."

Éditions Karthala, 1996, 256 p.

À commander chez Karthala, 22-24 boulevard Arago, 75013 PARIS.

Driss BEN ALI, Antonio DI GIULIO, Mustapha LASRAM, Marc LAVERGNE (sous la dir.)

"Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités."

Histoire et Perspectives Méditerranéennes, CIHEAM, L'Harmattan, 1996, 592 p.

À commander chez L'Harmattan, 5-7 rue de l'École Polytechnique, 75005 PARIS.

Tidiane KOÏTA

"Le nomade à Kaédi (Mauritanie). L'intégration urbaine en question."

Cahiers du CIDEP, n° 23, Academia-Bruylant et L'Harmattan, 1995.

À commander aux Éditions Academia-Bruylant, 25-115, Grand'Rue, B-1348 LOUVAIN-la-NEUVE, BEL.
380 Francs Belges

Françoise NAVEZ-BOUCHANINE (sous la dir.)

"L'évaluation des projets de développement urbain."

Actes de l'Atelier de Rabat, novembre 1993, 270 p.

Cet ouvrage est en dépôt auprès de P. Signoles à URBAMA.

Mohamed AL-DBIYAT

"Homs et Hama en Syrie Centrale : concurrence urbaine et développement régional."

Institut Français d'Études Arabes (IFEAD), Damas, octobre 1995, 372 pages

Cet ouvrage est en dépôt auprès de P. Signoles à URBAMA.

204 FF prix étudiant — 340 FF prix public

Mercedes VOLAIT, Catherine BRUANT et Sylviane LEPRUN (sous la dir.)

"Figures de l'orientalisme en architecture."

Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée, n° 73-74, 1996, 392 p.

À commander aux éditions ÉDISUD, La Calade, RN 7, 13090 AIX-EN-PROVENCE.
145 FF

Franck MERMIER

"Le cheikh de la nuit. Sanaa : organisation des souks et société citadine."

Sindbad, Actes Sud, La Bibliothèque Arabe, Collection Hommes et Sociétés, 1997, 256 p.

À commander aux éditions Actes Sud, Le Méjan, place Nina-Berberova, 13200 ARLES.
128 FF

Marc CÔTE

"Pays, paysages, paysans d'Algérie."

CNRS Éditions, Collection Espaces et Milieux, 1996, 282 p.

À commander aux Éditions du CNRS, 20-22, rue Saint-Amand, 75015 PARIS.

Marc CÔTE

"L'Algérie."

Masson/Armand Colin, Collection U, 1996, 254 p.

À commander à Masson & Armand Colin Éd., 5, rue Laromiguière, 75241 PARIS Cedex 05.

Paul BONNENFANT (coord.)

"Sanaa, architecture domestique et société."

CNRS Éditions, 1995, 644 p.

À commander aux Éditions du CNRS, 20-22, rue Saint-Amand, 75015 PARIS.

Les Cahiers d'URBAMA

Les Cahiers d'URBAMA sont disponibles par voie postale au prix de (port compris) :
25 F.F. pour les n° 1 à 5 ;
50 F.F. pour les n° 6 à 13 (tarif étudiants = 30 Francs sur place).

Les chèques sont à libeller au nom de Monsieur l'Agent Comptable de l'Université de Tours.

Les commandes sont à adresser à URBAMA, BP 7521, 37075 Tours Cedex 2 (France).

N° 1 - 1988 ÉPUISE

N° 2 - 1989

Bernard PAGAND Avant-Propos.
Échelles d'organisation et formation de l'espace résidentiel traditionnel dans une médina maghrébine: la Médina de Constantine.

P. HAERINGER Quelle est la population d'Alger ?
Articles de J.-P. LANGELLIER et F.F. (Extraits de "Villes au Futur", Alger, *Le Monde* du 4 mars 1988) et remarques en guise de réponse d'A. Prenant.
Squatter le désert au Caire. Note sur Ezbet el Haggana à l'issue d'une visite interrompue (incluant un parallèle avec Manshiet Nasser).

Comptes-Rendus par Marc CÔTE et Pierre SIGNOLES.

N° 3 - 1989

Keith SUTTON Conflict Between the Growth of Greater Algiers and Algeria's Regional Development Policies.

Philippe FARGUES et Ahmed BENCHEIKH Enquête sur la famille à Marrakech.

K. SCHLIEPHAKE Localisation, classification par branches et état du commerce et des services dans la vieille ville de Damas.

Comptes-Rendus par Jean-François TROIN.

N° 4 - 1990

Albert TAVERON Le propre et le sale vus par les habitants de Fès (Maroc).

Kayed ABU SABHA The Distribution of Population Age Structures in the City of Amman (Jordan).

A. AL-MOOSA Social Geography of the Hawali Area in Kuwait.

Jean-Claude BRÛLÉ Pouvoirs, sociétés et remodelages administratifs : le cas de l'Est algérien.

Comptes-Rendus par Gérard MAURER, Marc CÔTE, Jean BISSON et Pierre SIGNOLES.

N° 5 - 1991

Mohamed NACIRI Le Maroc méditerranéen : l'envers du décor.

André PRENANT Littoral, intérieur et dynamique urbaine dans l'histoire de l'Algérie.

M. AL DBIYAT Les mutations du centre commercial de Salamich (Syrie) entre 1978 et 1989.

Débat autour de *L'Algérie ou l'espace retourné* (Marc COTE, André PRENANT).

Comptes-Rendus par Gérard MAURER, Marc CÔTE, Pierre SIGNOLES et Ahmed AMROUCHE.

N° 6 - 1992
ÉPUISÉ

N° 7 - 1993 : Numéro thématique

L'ÉVOLUTION DE LA VIE RURALE AU MAGHREB ET EN ÉGYPTTE (coordinateur : G. MAURER).

- V. LASSAILLY-JACOB Aménagement planifié, aménagement remanié : une communauté rurale nubienne transférée s'approprie un autre environnement (Nouvelle Nubie, Égypte).
- Gérard MAURER Montagnes et montagnards au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie). Évolution récente du milieu rural.
- Lahsen JENNAN Agriculteurs et ruraux : le nouveau visage des campagnes marocaines.
- Michael PEYRON Mutations en cours dans le mode de vie des Ayt Yafelman (Haut-Atlas marocain).
- Jacques TRAYSSAC Évolution des milieux et de l'agriculture dans les Monts des Ouled Naïl (Algérie) au cours des vingt dernières années.

Comptes-Rendus par Gérard MAURER et Jean-François TROIN.

N° 8 - 1993 : Numéro thématique

DU SAHARA TUNISIEN AUX RIVAGES ATLANTIQUES (coordinateur : J. BISSON).

- Marc CÔTE Espoirs et menaces sur le Sahara algérien : les formes récentes de mise en valeur agricole .
- Tanguy MORVAN Nouïel, oasis du Nefzaoua (Tunisie) : de la source aux forages illicites.
- Abdelfettah KASSAH Tozeur et son oasis : problèmes d'aménagement d'une ville oasienne.
- Mustapha MALEH Les villes de l'Anti-Atlas occidental (Maroc).
- Sophie CARATINI Le Cheikh comme premier point d'ancrage du pouvoir politique sur l'espace nomade. L'exemple des Rgaybat de Mauritanie.
- Tidiane KOITA Le Sud mauritanien en devenir. L'organisation sociale et spatiale en crise.
- Albert ODOUARD Pêche et géopolitique au large du Sahara.
- Jean BISSON L'oasis entre modèles et chorème : variations sur le Gourara (Sahara algérien).

Comptes-Rendus par Anne BETTING, Danièle et Jean BISSON, Sophie CARATINI, Marc CÔTE et Daniel DUBOST.

N° 9 - 1994

François LEIMDORFER et Roberto SANTO MARTINO

- Figures d'une construction interdisciplinaire. À propos des études urbaines dans le champ de la recherche doctorale française sur l'aire arabo-musulmane.
- Nadir BOUMAZA Connaissance des médinas : impasses et ouvertures.
- Nadir BOUMAZA À propos des villes du Maghreb : mutations structurelles et formelles.
- Kayad ABU-SABHA et Nassim BARHAM Les migrations internes en Jordanie : nature, destinations, causes et conséquences.
- B. A.-EL MANSOURI La politique des barrages collinaires au Maroc.
Un exemple : la wilaya de Rabat-Salé.

Comptes-Rendus par Marc CÔTE.

N° 10 - 1995

AMÉNAGEMENT RÉGIONAL ET AMÉNAGEMENT URBAIN EN ÉGYPTÉ (coord. : Galila EL KADI).

- Galila EL KADI Introduction.
Anna MADCEUF De la ville au secteur, du centre au site : une lecture des projets d'aménagement de la ville anicenne du Caire.
- Marianne GUILLET Garden-City : réappropriation et transformations d'un lieu de pouvoir.
Bénédicte FLORIN Trajectoires résidentielles et recompositions sociales et spatiales à Aïn el-Sira el-Madabegh (Vieux Caire).
- Bertrand REYMONDON Recomposition urbaine du quartier des Tanneries et de l'Abattoir.
Sabine JOSSIFORT Villes nouvelles et *new-settlements* : l'aménagement du désert égyptien en question ?
Frédérique BRUYAS L'aménagement de la région du Canal de Suez : des ambitions politiques aux réalités locales.
- Olivier SANMARTIN Mythe fondateur et intégration régionale : l'aménagement du Sinäi.
Résumé de Thèse Agnès DEBOULET.

Comptes-Rendus par Anna MADCEUF, Jeanne COVILLE, Olivier SANMARTIN, Frédérique BRUYAS, Bénédicte FLORIN et Sabine JOSSIFORT.

N° 11 - 1995

- Blandine DESTREMAU Les camps de réfugiés palestiniens ou la double identité territoriale : le cas d'Amman.
- Mostafa KHAROUFI Société et espace dans un quartier du Caire (Dâr el-Salâm) : secteur "informel" et intégration urbaine.
- Résumés de Thèse Abdelkader GUITOUNI, Mourad BEN JELLOUL et Souha TARAF-NAJIB.

Comptes-Rendus par Gérard MAURER.

N° 12 - 1996

Cahiers de l'Université Ouverte n° 7, Besançon

SOCIÉTÉS SAHARIENNES ENTRE MYTHE ET DÉVELOPPEMENT (coordinateur : J. FONTAINE).

- Jacques FONTAINE Introduction.
Michel ROUX Mythologie saharienne.
Michel ROUX Les milieux sahariens.
Jacques FONTAINE Les populations sahariennes.
Jean BISSON Le Sahara, entre exploration et indépendances.
Jean BISSON Paysanneries du Sahara maghrébin.
Francis DE CHASSEY Anthropologie des sociétés traditionnelles mauritaniennes.
Francis DE CHASSEY La Mauritanie et le conflit sahraoui.
H. CLAUDOT-HAWAD La conquête du "vide" ou la nécessité d'être nomade chez les Touaregs.
Franck GIAZZI et Peter HISLAIRE Sécheresses, conservation et rébellion touarègue.
- M. MOHAMED-ABDI Somalie et Ogaden : une double organisation sociale pour faire face aux conditions climatiques.
- Jacques MOULIN Le désert en chemin de littérature.

RAPPEL DES TITRES DE LA COLLECTION URBAMA

- Fascicules 14-15 *L'espace tunisien : Capitale et État-Région.*
[P. SIGNOLES, 1985, 2 volumes, 1 041 pages]
- Fascicules 16-17 *Petites villes et villes moyennes dans le Monde Arabe.* (coord. P. SIGNOLES)
[ouvrage collectif, 1986, 2 volumes, 838 pages, nombreuses illustrations]
- Fascicule 18 — épuisé —
- Fascicule 19 — épuisé —
- Fascicule 20 *Le nomade, l'oasis, la ville.* (coord. J. BISSON)
[ouvrage collectif, 1989, 288 pages]
- Fascicule 21 — épuisé —
- Fascicule 22 *L'eau et la ville dans les pays du bassin méditerranéen et de la mer Noire.* (coord. J.E. MARTIN)
[ouvrage collectif, 1991, 310 pages]
- Fascicule 23 *Modèles d'habitat et contre-types domestiques au Maroc.*
[D. PINSON, 1992, 230 pages]
- Fascicule 24 *Recherches urbaines dans le monde arabo-musulman.*
Approches comparées des géographes allemands, britanniques et français. (coord. J.F. TROIN)
[Actes du Colloque de Glasgow, 8 articles en anglais, 4 en français, 1993, 250 pages]
- Fascicule 25 *Fès... ou l'obsession du foncier.*
[M. AMEUR, 1993, 428 pages]
- Fascicule 26 — épuisé —
- Fascicule 27 *Les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le Monde Arabe. Tome I.*
— en préparation —
- Fascicule 28 *Les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le Monde Arabe. Tome II.*
(coord. R. ESCALLIER et P. SIGNOLES)
Co-édition URBAMA-Tours/CEDEJ-Le Caire/CMMC-Nice-Sophia Antipolis
[Actes du Colloque de Grasse, 9-11 octobre 1991, ouvrage collectif, 1995, 476 pages]
- Fascicule 29 *La citoyenneté en questions.* (coord. M. LUSSAULT et P. SIGNOLES)
[ouvrage collectif, 1996, 158 pages]
Co-édition URBAMA/Maison des Sciences de la Ville-Tours (MSV)
- Fascicules 30-31 *Casablanca : l'industrie et la ville. Tomes I (texte) et II (texte et cartes)*
[A. KAILOUA, 1997, 800 pages, 120 figures, 12 cartes hors-texte dont 4 en couleurs]
Co-édition URBAMA/Communauté Urbaine de Casablanca (CUC)
— sous presse —
- Fascicule 32 *Le delta du Nil : densités de population et urbanisation des campagnes.*
[S. FANCHETTE, 1997]
Co-édition URBAMA/ORSTOM
— en préparation —
- Fascicule 33 *Espaces et sociétés en Mauritanie.* (coord. A.M. FRÉROT)
[ouvrage collectif, Actes du Colloque de Tours, 19-21 octobre 1995, 1997, 160 pages]
Co-édition URBAMA/LEERG-Université de Nouakchott

COLLECTION « VILLES DU MONDE ARABE »

- n° 1 *Sanaa, hors les murs : une ville arabe contemporaine.*
sous la direction de Gilbert GRANDGUILLAUME, Franck MERMIER et Jean-François TROIN
URBAMA-Tours/CFEY-Sanaa
1995
248 pages
- n° 2 *Beyrouth, regards croisés.*
sous la direction de Michael DAVIE
1997
364 pages

COLLECTION « TRAVAUX ET DOCUMENTS »

- n° 1 *2000 thèses sur le Maghreb soutenues dans les Universités françaises entre 1968 et 1994.*
1995
Tome 1a : Corpus Algérie
Tome 1b : Corpus Maroc
Tome 1c : Corpus Tunisie
Tome 1d : Corpus Libye-Mauritanie-Maghreb-Monde Arabe et Musulman-Monde Méditerranéen
- n° 2 *1000 thèses sur le Machrek et les pays musulmans limitrophes soutenues dans les Universités françaises entre 1968 et 1995.*
1996

HORS COLLECTIONS

Atlas de la Wilaya de Casablanca

Le Centre d'affaires [parution en 1986], 3 feuilles
Découpage administratif [parution en 1988], 2 feuilles
Industries [parution en 1989], 8 feuilles
Population - 1982 [parution en 1989], 3 feuilles
Espaces verts [parution en 1989], 3 feuilles
Occupation du sol dans la périphérie de Casablanca en 1991
et *Occupation du sol dans les centres péri-urbains de Casablanca en 1992* [parution en 1994], 4 feuilles

Cartes et notices 45 x 65 cm.

Co-production GREC-Casablanca, URBAMA-Tours.

Co-édition Groupement de Recherche INTERURBA/URBAMA

La recherche urbaine en Égypte : un état de la question.
par Galila EL KADI
Pratiques Urbaines n° 13, décembre 1995

La recherche urbaine en Algérie : un état de la question.
par Rachid SIDI BOUMEDINE et Messaoud TAÏEB
Pratiques Urbaines n° 14, juillet 1996

en vente à URBAMA, 60 F.F. le numéro

Imprimé en France par INSTAPRINT S.A.
1-2-3, levée de la Loire - LA RICHE - B.P. 5927 - 37059 TOURS Cedex 1
Tél. 02 47 36 16 04

Dépôt légal 1^{er} trimestre 1997

U · R · B · A · M · A

BP 7521
37075 TOURS Cedex 2 - FRANCE

☎ 02 47 36 84 69 (Secrétariat)
☎ 02 47 36 84 72 (Bibliothèque)

Fax : 02.47.36.84.71
Email : URBAMA @ droit.univ-tours.fr

ISSN 0989 - 5620
ISBN 2 - 86-906-098-X



Centre d'Études et de Recherches sur l'Urbanisation du Monde Arabe
URBAMA

مركز الدراسات والابحاث في تحضر العالم العربي

BP 7521
37075 TOURS Codex 2
Tél. 02 47 36 84 69 Fax 02 47 36 84 71